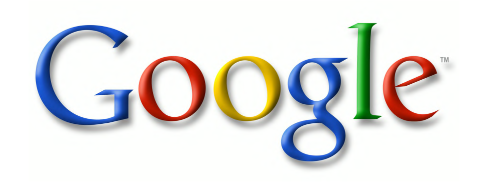



HC 2ULJ F

A Monsieur l'abbé Léveillé;
Respectueux hommage au nom des botanistes
d'autrefois et d'un botaniste d'aujourd'hui

Pelaunay



Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.*

(1903 et 1904)

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES.

PAUL DELAUNAY

Interne des hôpitaux de Paris,
Membre de la Commission historique et archéologique de la Mayenne
et de la Société française d'Histoire de la médecine.

VIEUX MÉDECINS
MAYENNAIS

DEUXIÈME SÉRIE

BARBEU DU BOURG. — G. DU TRONCHAY. — MELLÉ. — BÉRÉ.
ALLARD. — PAIGIS. — PLAICHARD-CHOLTIÈRE.
BUCQUET. — BODARD DE LA JACOPIÈRE.
LE MONDE MÉDICAL MAYENNAIS PENDANT LA RÉVOLUTION.
HYGIÉNISTES D'AUTREFOIS.



LAVAL
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE Ve A. GOUPIL

1904

PRÉFACE

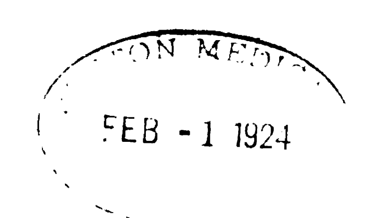
Un précédent volume a réuni sur les vieux médecins mayennais une série d'études qui parurent dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine.* Ce livre, à son tour, rassemble les chapitres auxquels la Commission historique et archéologique de la Mayenne a bien voulu donner l'hospitalité dans ses mémoires. Nous avons le devoir de remercier ici ceux dont l'obligeance ne nous a jamais marchandé, dans le cours de nos recherches, les renseignements et les documents. M. le docteur Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine; MM. Moreau, président, Grosse-Duperon, vice-président, et Laurain, secrétaire de la Commission; M. l'abbé Angot; M. Gustave Lelièvre, de Mayenne, M. Léon Sauvé, de Vitré. M. le comte de Lastic nous a fort aimablement permis de reproduire le portrait de Plaichard-Choltière qu'il possède. A tous, nous exprimons notre vive reconnaissance.

Nous avons tenté de retracer la carrière de quelques praticiens mayennais. Il y a certainement dans ces pages des erreurs, des lacunes ; trop souvent nous avons manqué de documents intimes sur ces médecins et ces naturalistes de jadis. Nous verrons leurs gestes, mais ils ne nous livreront pas toujours leurs pensées ; il y a pourtant plaisir à essayer de la deviner, ne fût-ce qu'en s'inspirant d'une certaine communauté de goûts et d'occupations. On ressent pour ces disparus la sympathie curieuse et intriguée qui s'attache à un vieux portrait d'inconnu ; l'âme du personnage, on l'ignore, mais

devant cette toile l'imagination se laisse prendre à l'attrait mystérieux du passé, elle évoque les idées et les passions d'autrefois, et tout ce monde évanoui qui est si près et déjà si loin de nous.

Et puis n'y a-t-il pas, dans le fond du tableau, un coin du décor où cet homme a vécu ? Ce cadre, c'est le vieux Paris, l'ancien Laval, la campagne mayennaise, et nos émotions et nos souvenirs trouvent toujours un écho dans l'âme des choses.

Paul DELAUNAY.



BARBEU DU BOURG

I

LES ANNÉES DE JEUNESSE.

Le 4 juin 1705, Mᵉ Mesnage, notaire et tabellion en la ville et duché-pairie de Mayenne, dressait le contrat de mariage de M. Claude Barbeu, sieur du Bourg [1], marchand en la dite ville, et de demoiselle Françoise Jeanne Gournay [2], fille de Simon Gournay, sieur de Fougerolles, et de Marie Leudière. Le 12 février 1709,

1. On trouve au XVIIᵉ siècle deux frères Barbeu : le premier, Michel Barbeu du Tertre, avocat, époux (28 octobre 1649) d'Anne Lespinay, et souche des Barbeu du Tertre ; le second, Mathurin Barbeu, sieur du Bourg, avocat au parlement, licencié en droit, mort en 1682, époux de Jacquine Triguel. De ce mariage naquirent : 1° François, baptisé le 26 avril 1657 ; — 2° Renée, épouse (18 septembre 1719) de Jérôme Le Frère de Maisons ; — 3° Michel, baptisé le 6 septembre 1655 ; à lui sans doute se rapporte la pièce originale 189 du Cabinet des titres à la Bibliothèque nationale, le qualifiant de receveur des tailles de Mayenne, mort le 17 novembre 1706 ; — 4° Claude Barbeu du Bourg, sieur des Cheminées, baptisé le 20 janvier 1665, marchand toilier à Mayenne.

Les armoiries de la famille Barbeu du Bourg sont très variées : d'après M. de Maude (*Essai sur l'armorial de l'anc. dioc. du Mans*, Le Mans 1865), François Barbeu, sieur du Bourg, oncle de Jacques Barbeu, portait : *de gueules, à une croix ancrée d'argent*. — Georges-Claude Barbeu du Bourg, de la branche mancelle, portait : *d'azur à trois coqs d'argent séparés par une pointe d'or posée en fasce.*

Nous adressons tous nos remerciements à MM. Grosse-Duperon et Gustave Lelièvre, de Mayenne, qui ont bien voulu nous communiquer d'intéressants documents généalogiques sur les Barbeu.

2. Armoiries des Gournay : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois sonnettes de même, 2 et 1.*

un fils naquit de cette union ; le jour même, Claude Barbeu, son père, et Françoise Renault, sa tante [1], le tinrent sur les fonts baptismaux en l'église Saint-Martin de Mayenne, et il reçut le prénom de Jacques.

L'enfant grandit. Intelligence précoce et vive, il eut tôt fait de terminer ses études : dès l'âge de quinze ans, il eut fini son cours de philosophie. Mais un philosophe de quinze ans est bien jeune pour décider spontanément de son avenir : l'inconsciente suggestion de l'imitation, mille impressions du milieu ambiant orientent l'esprit sans qu'il s'en doute, alors surtout que l'âge n'a point parfait la personnalité morale. Cette influence eut plus de part à la détermination du jeune homme que la rigoureuse et libre conclusion d'une volontée concentrée et réfléchie. « Deux des frères de M. Dubourg, dit Vicq d'Azyr, auxquels il était tendrement attaché, s'étant voués à l'état ecclésiastique, l'amitié fit naître en lui le même penchant et il crut être né pour suivre le même parti [2]. » Nous ne savons si le panégyriste a été bien renseigné, n'ayant pu retrouver le nom de ces deux ecclésiastiques ; mais d'autres parents de Barbeu étaient d'église : son cousin François-René Barbeu, qui fut plus tard curé de Saint-Martin de Mayenne ; et ce Claude du Bourg [3], de la branche mancelle des Barbeu, qui fut à Paris procureur du collège du Mans.

Quoi qu'il en soit, Jacques se lança à corps perdu dans l'étude de la théologie et des sciences sacrées ; il apprit l'hébreu qu'il parvint à posséder à fond et, plus d'une fois par la suite, il fut consulté sur des interprétations litigieuses de certains passages obscurs. « Tant qu'il ne fallut que de la piété, des mœurs et de l'application, M. Dubourg se regarda comme vraiment appelé au sacer-

1. Epouse de Louis-François Gournay.
2. Vicq d'Azyr, *Eloge de M. Barbeu-Dubourg*.
3. Claude Barbeu du Bourg, boursier au collège de Bayeux en 1715, procureur du collège du Mans à Paris en 1727, docteur en Sorbonne le 29 décembre 1728, pourvu de l'archidiaconé de Montfort. (Insinuations ecclésiast. du dioc. du Mans, reg. G. 389 (1730-1738) et G. 390 (1738-1741). Il mourut au Mans le 13 août 1739.

doce ; mais il fut éclairé sur sa vocation lorsqu'on exigea de lui le serment irrévocable qui lie pour toujours le prêtre à l'autel et que l'on ne prononce jamais sans être sacrilège si l'on n'a pas le courage de s'élever au-dessus de soi-même à mesure qu'on se rapproche de la Divinité. M. Dubourg ne put se déterminer à prendre de tels engagements, et il quitta à regret un état dont il ne se crut pas digne [1]. »

Rentré dans la vie du siècle, Barbeu n'eut que l'embarras du choix : d'heureux dons d'esprit lui rendaient toute étude attrayante et il put à loisir butiner de science en science. Il dut à cette bonne fortune une intelligence très ouverte, douée d'une heureuse complexité de connaissances qui lui permit d'aborder plus tard sans désavantage des sujets un peu disparates et d'y briller. A cet esprit encyclopédique il fallut des ragoûts très variés : la littérature l'attira d'abord ; il reprit l'étude du grec, du latin, sans négliger pour cela sa langue maternelle qu'il maniait avec une rare élégance ; il apprit plus tard l'anglais, l'italien, et put lire les poètes classiques dans le texte ; il se livra ensuite aux études historiques ; la physique, les mathématiques, retinrent encore un moment son attention : il aligna des équations et s'en souviendra en écrivant ses *Objections à M. Basselin sur la quadrature du cercle.*

On n'est pas impunément petit-fils et neveu d'avocats, et ce vieux levain d'amour de la chicane que la tradition prête aux Manceaux, finit par amener Barbeu aux études juridiques ; il fit son droit, fut reçu bachelier en 1735 [2]. — Il en savait désormais assez pour dispenser à autrui les trésors de son érudition et entra comme précepteur dans la maison de Matignon. Mais d'autres soins l'attiraient : linguiste et poète, historien et physicien, philosophe et juriste, Barbeu du Bourg voulut ajouter à ces titres celui de médecin.

1. Vicq d'Azyr, *loc. cit.*
2. A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, article *Barbeu.*

II

BARBEU MÉDECIN.

Une fois admis à la Faculté de médecine de Paris, Barbeu du Bourg se donna tout entier à sa nouvelle carrière. De l'École, il reçut non seulement l'enseignement, mais encore l'esprit de corps et il en partagea les rancunes contre les chirurgiens avec cette ardeur et cette verve dont il fit montre plus d'une fois au cours de son existence. S'il n'était que novice en l'art médical, il était passé maître en l'art d'écrire, et ne manqua pas l'occasion d'aiguiser quelques épigrammes à l'adresse des disciples de saint Côme.

Pendant des siècles, la Faculté, jalouse de ses prérogatives, avait tenu les chirurgiens sous sa suprématie ; elle avait eu fort à faire pour réprimer les velléités de révolte de ses subordonnés, tantôt opposant, par de machiavéliques machinations, les chirurgiens aux barbiers, tantôt se servant des barbiers pour combattre les chirurgiens. Depuis longtemps ceux-ci cherchaient à s'émanciper, à secouer le joug qui entravait leur instruction, à avoir un enseignement bien à eux : la Faculté vit en 1731 se fonder une Académie royale de chirurgie ; en 1743, les chirurgiens admis et obligés à la maîtrise ès arts. Cette année-là en effet, le corps de Saint-Côme obtint un édit portant que nul ne serait reçu dans son sein s'il n'était pourvu du diplôme de maître ès arts. Grand émoi dans la Faculté : ce grade incorporait ses esclaves à l'Université, cette décision reconnaissait leur art comme libéral, elle en faisait presque des pairs, leur donnait le droit de porter la robe. Grand émoi aussi dans le monde des barbiers, autrefois les égaux, aujourd'hui les inférieurs des chirurgiens : l'édit les isolait du corps chirurgical, en les reléguant à l'avenir dans la communauté des barbiers-

perruquiers-baigneurs-étuvistes. La Faculté reprit sa vieille tactique, et conseilla aux « barbiers-barbants » de demander eux aussi le diplôme de maîtres ès arts.

C'est pour soutenir cette prétention des *barbitonsores* que Barbeu écrivit sa *Lettre d'un garçon barbier à M. l'abbé des Fontaines, auteur des Observations sur les écrits modernes, au sujet de la maîtrise ès arts.* — Zoïlomastix, porte-parole de Barbeu, y revendique la maîtrise ès arts pour les oculistes, dentistes, herniaires, accoucheurs, sages-femmes, apothicaires, herboristes, et surtout pour les barbiers. Il y démontre gravement combien les trois offices de barberie : raser, saigner, épiler, sont nécessaires à la conservation des hommes et exigent de belles-lettres et de philosophie, tant pour leur emploi que pour la science de leurs indications, contre-indications et suites opératoires.

D'ailleurs la Faculté fut déçue ; tout ce qu'elle put obtenir fut un simple droit d'assistance aux examens de Saint-Côme, un droit d'assistance et d'avis en cas d'opérations, et l'envoi annuel à son bureau, en hommage-lige, de la liste des chirurgiens. C'est alors que, débarrassée d'une suzeraine tracassière, grandit cette belle école de chirurgie qui comptait dans ses rangs Mareschal, Tenon, Louis, Lassus, Sabatier, tandis que la Faculté, enlisée dans la routine, déclina jusqu'au jour où des tentatives de réaction et de relèvement aboutirent, malgré elle et contre elle, à la formation de la Société Royale ; alors Barbeu lui-même, désabusé, finira, comme nous le verrons, par se rallier au schisme.

En attendant, il passait des examens. Une fois reçu bachelier, il s'attaqua aux thèses : le jeudi 1er décembre 1746, sous la présidence de P. Borie, il soutint sa première thèse quodlibétaire, sur cette question : *Daturne etiam vitalium organorum somnus*[1] ? Comme

1. Recueil des thèses de la Faculté de Paris. — *Quæstionum medicarum quæ circa medicinæ theoriam et praxim... in scholis Facultatis medicinæ Parisiensis agitatæ sunt, etc.* par Th. Baron, Paris, 1752.

le requièrent les règles de la scolastique, il divisa son argumentation en cinq points : majeure, développement, établissement et discussion de la mineure, conclusions. Il conclut qu'en effet les organes des fonctions vitales peuvent présenter une sorte d'état de repos ou de sommeil ; il invoqua à l'appui de sa théorie des observations de léthargie chez l'homme, et le phénomène du sommeil hibernal auquel sont soumis certains animaux.

Entre les Cendres et la Saint-Paul de l'année 1747, le jeudi 27 avril, il soutint la thèse cardinale par devant le doyen J.-B.-Th. Martinenq comme président ; cette épreuve qui roulait, selon l'usage, sur un sujet d'hygiène, eut pour titre : *Utrum anni climacterici cæteris periculosiores?* Il répondit par la négative, enjolivant sa diction de quelques vers d'Horace. En décembre de la même année, il se présenta à sa deuxième thèse quodlibétaire devant un aréopage fort imposant : Denys Pautier de Labreuille occupait la chaire présidentielle, et, parmi les neuf docteurs chargés de la discussion, se trouvaient les anatomistes Lalouette et Winslow, les académiciens Macquer et Helvétius, le professeur de Lassone, censeur royal. La question était intéressante : *An variolarum morbus absque eruptione?* De 6 heures du matin à midi, le candidat tint tête à toutes les objections et termina, avec raison d'ailleurs, par l'affirmative.

Enfin, le jeudi 8 février 1748, il passa sa dernière thèse quodlibétaire qui traitait ce point : *An tracheotomiæ nunc scalpellum, nunc trigonus mucro?* « *Respondit affirmative* », disent les registres de la Faculté. Cette thèse, comme les précédentes, nous a été conservée, et l'on peut encore contempler à la bibliothèque de l'École de médecine, son en-tête à vignette ; au-dessous se lit la formule sacramentelle : « *Deo optimo max. uni et trino, Virgini deiparæ et S. Lucæ orthodoxorum medicorum patrono. Quæstio medicochirurgica quodlibetariis disputationibus mane discutienda in scholis*

medicorum die Jovis octavo mensis Februarii anno Domini MDCCXLVIII, M. Antonio Bergier, doctore medico, præside. » Elle se termine par la liste des *domini doctores disputaturi* et la phrase : « *Proponebat Parisiis Jacobus Barbeu du Bourg, Cenomanensis, saluberrimæ Facultatis medicinæ Parisiensis baccalaureus, A. R. S. H. 1748, a sextâ ad meridiem.* »

Un beau jour du mois d'août 1748, les philiâtres purent lire, appendue aux piliers de la Faculté, l'affiche suivante [1] :

Pro vesperiis
M. Jacobi
BARBEU DU BOURG
In scholis medicorum
Die Mercurii XXI mensis Augusti
anno Domini MDCCXLVIII
horâ decimâ matutinâ
An motus { *cordis ad vitam ?* / *musculorum ad sanitatem ?* }

L'acte de vespérie eut lieu au jour dit et fut ouvert comme de coutume par un discours du président au récipiendaire. Le président, David Vasse, cita la maxime grecque εὐκαιρεῖν καὶ εὐπρεπεῖν et fit de l'antithèse entre le bon et le mauvais médecin le fond de son discours ; il dépeignit l'un sous les traits les plus touchants, il stigmatisa l'autre des couleurs les plus noires : aussi tous les auditeurs prenaient des airs de petits saints [2].

Quelques jours après, le 26 août, Barbeu se présenta à l'acte doctoral et, sur les dix heures du matin, monta en chaire pour prêter les trois serments d'usage ; David Vasse lui imposa le bonnet, et, comme il fallait toujours

1. Affiche intercalée dans le *Recueil des Theses de la Faculté de Paris.*
2. *Gazette de Médecine,* de Barbeu du Bourg, n° 49 du 19 juin 1762.

disserter dans les cérémonies de la Faculté, on agita cette double question :

An paralyticis { *aquæ thermales?*
electricitas?

Cette intronisation devait être confirmée par l'acte pastillaire : il eut lieu le mercredi 18 décembre 1748 et l'on y parla sur l'hématose :

An hæmatosis { *ab attritu?*
a fermentatione?

Le lendemain, selon le rite, le nouveau docteur fit acte de régence en présidant la thèse quodlibétaire d'Alleaume : *An præcipua sanguinis officina pulmo?*

Voilà donc Barbeu du Bourg docteur régent de la très salutaire Faculté de médecine de Paris ; il était alors dans toute la force de la jeunesse : les traits pleins, l'œil vif, un fin sourire aux lèvres, tel il nous apparaît sur ses portraits [1]. Les longues boucles de sa perruque poudrée, son rabat, l'hermine de sa robe doctorale lui donnent bien plutôt l'air d'un aimable abbé de cour que d'un grave examinateur : à cette époque, en effet, les médecins faisaient tous partie du corps enseignant de l'École, et ils étaient forcés, à tour de rôle, d'argumenter thèses et candidats ; c'est à ce titre que Barbeu prendra la parole aux thèses [2] de Grandclas le 8 janvier 1750, de Morand le 5 mars 1750, de Guillaume Berthold en 1758. En février 1768, il présidera la thèse cardinale d'un jeune bachelier en médecine sur le sujet : *An carbonum vapor in clausis cameris sedulo vitandus?* et ce candidat, c'est le futur parrain de la guillotine, Joseph-Ignace Guillotin. En 1772, il siégera

1. Son portrait (buste, de face) a été dessiné par Pelletier, lithographié par Duperray, édité par Monnoyer, du Mans ; signalé par M. Mautouchet (*Essai d'Iconographie mancelle,* Revue hist. et arch. du Maine, t. XXXVII, p. 92).

2. Voyez le *Recueil des Thèses de la Faculté* et le Sommaire précité de Th. Baron.

encore dans le fauteuil présidentiel pour argumenter la thèse du bachelier C.-L. Varnier sur une question déjà débattue par lui-même au début de sa carrière : *An variolarum morbus absque eruptione ?*

Des orages venaient quelquefois troubler la sérénité du jury à propos de l'admission de certains candidats. Il y eut par exemple, en 1750, des tiraillements au sujet de l'étudiant Combalusier; les uns prétendant le dispenser de quelques examens, d'autres réclamant la stricte exécution des statuts. Du Bourg donna son adhésion à un acte de conciliation dressé à cette occasion le 22 mai.

La Faculté de médecine réunissait à cette époque les fonctions remplies depuis par l'Académie de médecine, le Comité d'hygiène publique, les rapporteurs médico-légaux et la Censure; aussi, à chaque instant, lui demandait-on des médecins-légistes, des experts, des rapporteurs pour les ouvrages nouveaux.

En 1760, Barbeu est nommé, avec Vieillard, Bellot et Hérissant, commissaire à l'examen des bains de Seine du sieur Poitevin [1]. En 1761, on le charge de l'expertise des eaux minérales de Briquebec, en Normandie, et il leur consacre une étude de cinq ou six pages dans le *Journal de Médecine*, *Chirurgie*, *Pharmacie*, de janvier 1761. En 1762, on recourt à ses lumières dans une affaire d'empoisonnement : il rédige avec ses confrères Petit et Missa une consultation que l'on joint au précis de l'avocat Oudet, en faveur de Lazare Brigaud, prieur-commendataire de Talissieux, accusé par frère Antoine Villette, du monastère de Perrecy [2]. En 1769, la compétence de Barbeu comme botaniste lui vaut d'être commis, avec Le Camus et Gervais, au visa d'un ouvrage de Buchoz, médecin de Nancy, *De herbis et arboribus Galliæ*, visa nécessaire à l'*Imprimatur* [3].

Quelque besogne qu'elle lui demandât, la Faculté ne

1. *Gazette de Médecine* du 25 mai 1761.
2. *Gazette de Médecine* du 6 novembre 1762.
3. Tome XXIII des *Commentarii* de la Faculté; année 1769, p. 313-314.

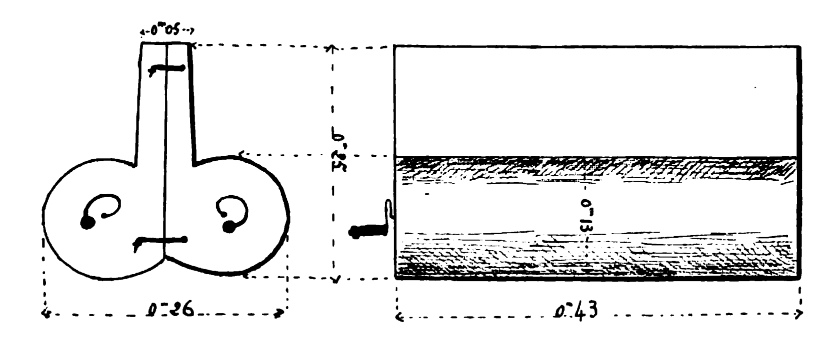
nourrissait pas son homme, et il fallait courir la clientèle. Il faut croire que, lorsque Barbeu s'établit, les malades n'affluèrent point en sa maison de la rue de l'Éperon, car il avait du temps de reste pour travailler, et exécuter un projet qui lui demanda beaucoup de temps et de peine, une sorte de Sommaire chronologique. En se consacrant à Esculape, Barbeu n'avait pas délaissé Clio et il parlait avec enthousiasme des études historiques qui avaient charmé tant d'heures de sa studieuse jeunesse : « Qu'est-ce que l'Histoire? écrivait-il, c'est le Recueil de tout ce que les yeux ont vu, de tout ce que les oreilles ont entendu; c'est une école enchantée où l'on s'instruit aux dépens de ses maîtres, où l'on censure les autres sans se compromettre, où l'on apprend tout à la fois à juger le passé, à discerner le présent et à prévoir l'avenir; où l'on fonde son expérience sur celle de tous les tems, de tous les pays, de tous les âges et de tous les états de la vie, enfin où, à mesure que la raison se développe et que l'esprit s'ouvre à la vérité, les mœurs s'adoucissent et le cœur s'attache solidement à la vertu. »

Barbeu eut, l'un des premiers je crois, l'idée de dresser, pour l'étude de l'histoire, des tableaux synoptiques, ou mieux synchroniques, et le plan qu'il conçut est assez ingénieux. Il donne, depuis Adam jusqu'à l'année 1753, le relevé des événements mémorables, la liste des empereurs, rois, princes, hommes célèbres, et la projection de chacun de ces noms sur une échelle graduée qui borde le haut de la page, indique l'époque et les dates intéressantes de leur vie; de plus, l'auteur s'ingénia à inventer toute une série de signes conventionnels destinés à préciser certaines données ou certaines qualités, et les plaça à la suite de chaque nom : de la sorte on peut juger d'un seul regard les faits et les hommes. Le tout était monté sur une sorte de machine [1] et se ven-

1. **La Bibliothèque municipale de Laval possède un exemplaire de la machine de Barbeu; M. Moreau le présenta à la** ***Commission histori-***

MACHINE CHRONOLOGIQUE DE BARBEU DU BOURG

(Appareil ouvert).



(Appareil fermé).



dait 15 ou 18 livres chez l'auteur, en son domicile de la rue Saint-Benoît où il venait de s'installer au sortir d'un logis de la rue Saint-Dominique. Son ouvrage se trouvait aussi chez Lamote, rue Saint-Denis, et chez Fleury, à l'Estrapade. Il fut publié en 1753 sous le titre de *Chronographie, ou Description des tems, contenant toute la suite des souverains de l'univers et des principaux événements de chaque siècle depuis la création du monde jusqu'à présent, en trente-cinq planches gravées en taille-douce et réunies en une machine d'un usage facile et commode, par M. Barbeu du Bourg, docteur en médecine et professeur de pharmacie en l'Université de Paris, à Paris, etc., avec approbation et privilège du Roi. Prix en feuilles, 12 l., avec la machine, 15 ou 18 l.*

Pour remédier aux défaillances de la mémoire et imprimer toute cette succession historique dans le souvenir, Barbeu composa même un complément mnémotechnique, un *Sommaire de chronologie* en vers techniques, introuvable aujourd'hui.

A cette époque, nous venons de le voir, il avait été promu à la dignité professorale et chargé d'enseigner la pharmacie aux Écoles de la rue de la Bûcherie. Aussi se rapprocha-t-il de la Faculté : en 1756, il avait élu domicile rue des Rosiers [1] ; il déménagea en 1757 afin de fixer, pour un peu plus longtemps, sa demeure rue du Cimetière-Saint-André [2], une rue quelque peu tortueuse et sombre qui a conservé jusqu'à nos jours ses vieilles maisons à balcons de fer forgé, et qui reliait la rue de l'Éperon à la rue Hautefeuille, le long de l'église Saint-André-des-Arcs.

Il recommença cette année-là à satiriser les chirurgiens, qui vraiment n'avaient pas eu de chance avec ses

que à la séance du 12 avril 1883, après l'avoir acheté à Laval même. (*Commission historique et archéologique de la Mayenne*, Procès-verbaux et Documents, t. III, 1882-1883, p. 73).

1. *Almanach royal.*
2. Aujourd'hui rue Suger.

compatriotes. Une première fois, en 1754, le coche de Bretagne amena à Paris un garçonnet de Placé, au diocèse du Mans, Claude Poncet. Ce malade était recommandé à Barbeu par son compatriote et collègue M. de la Rue, médecin à Mayenne; il fut conduit à la Charité le 12 mai 1754. Devant sa fatigue et son affaiblissement, le chirurgien-major fut d'avis d'ajourner l'opération de la taille jusqu'à ce que son état général se fût amélioré. Or, le 22 juin, arrivent à l'improviste trois autres chirurgiens qui se mettent en tête d'opérer sur le champ. Le P. Basile s'interpose, lève les bras au ciel : le malade n'est pas préparé, le médecin en chef Verdelhan n'est pas prévenu! Les trois opérateurs passent outre, emportent leur proie, empoignent un lithotome inventé par l'un d'eux; l'instrumentateur avait déjà fait ses preuves, ayant tué un patient à Bicêtre avec son procédé; ils attaquent et retirent la pierre; l'enfant, remis au lit, est pris de vomissements et meurt dans la nuit. Barbeu, averti trop tard, accourt à 8 heures du matin, mais déjà l'autopsie est faite, toute pièce compromettante a disparu; il s'en va tout raconter à Verdelhan, qui n'en peut mais, puis divulgue le scandale dans sa *Lettre d'un médecin à une dame, au sujet d'une expérience de chirurgie faite à l'hôpital de la Charité le 22 juin* 1754. Voilà tous les médecins en rumeur, les chirurgiens sens dessus dessous. Un élève en chirurgie lance à son tour une *Lettre*, dénaturant les faits. Barbeu, dans une *Seconde Lettre d'un médecin à une dame*, rétablit la vérité ; peut-être d'ailleurs mit-il quelque parti-pris dans l'affaire, car Vicq d'Azyr, son panégyriste, ne parle qu'avec des réticences de son rôle en cette occurrence et dans la suivante.

Trois ans plus tard, en effet, nouvelle escarmouche : cette fois Barbeu s'en prit à Louis, démonstrateur à Saint-Côme et assistant de Dufouard, chirurgien de la Charité. Un tapissier de Saint-Christophe-du-Luat, au Maine, Jean Beaubon, était entré dans cet hôpital le

21 septembre 1757 pour une plaie de la jambe qui ne tarda pas à se cicatriser; en outre le malade avait autrefois reçu un coup de fleuret et il en avait gardé au thorax une petite tumeur fistulisée et indolente. Dufouard jugea bon de n'y point toucher et s'absenta. Le 4 octobre, Barbeu arrive à l'improviste et trouve Louis en train de l'opérer : l'interventionniste commence par blesser l'artère mammaire; une grave hémorrhagie se produit; on bourre la plaie d'agaric, de charpie, rien n'y fait; on inonde le foyer d'alun, d'eau de Rabel, il saigne toujours; enfin la compression avec des bandes en vient à bout, mais le malade, anémié, infecté, meurt le 6.

Barbeu dénonça les faits dans une *Lettre d'un garçon chirurgien à un de ses camarades actuellement en boutique à Avignon*, imprimée à Avignon et signée Alexis Diastillet. La conclusion laissait percer la rancune des médecins contre les chirurgiens émancipés de la Faculté grâce au vernis de latiniste que leur conférait le diplôme de maître ès arts : « Quant à moi, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, et le chef-d'œuvre de M. Louis dont je vous fais part et bien d'autres choses que je n'oserois dire, tout est plus que suffisant pour me prouver que mon cher oncle avoit raison de me dire qu'il avoit vu des chirurgiens françois avoir des succès plus marqués que je n'en verrai jamais de ces maîtres latins qui, après tout, ne sont bons qu'à nous faire chasser de Saint-Côme. »

En réponse, Louis écrivit son *Mémoire à consulter sur un Libelle diffamatoire publié contre M. Louis, chirurgien-major adjoint de l'Hôpital de la Charité, à Paris*, mais, malgré ses protestations contre ces calomnies, les suppôts de la Faculté continuèrent leur campagne; l'oncle d'Alexis Diastillet prit la parole, et c'est Michel, s'il faut en croire le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, qui écrivit la *Première leçon de Boniface Diastillet, chirurgien-*

juré de la communauté de X..., à Alexis Diastillet, son neveu, garçon chirurgien chez le chirurgien-barbier d'une compagnie du Régiment des gardes françoises, au sujet des fréquentes méprises du sieur Louis, chirurgien-juré de la communauté et aide du premier chirurgien de l'Hôpital de la Charité de Paris, à Avignon, le 18 novembre 1757.

Le bonhomme Boniface ne radota pas longtemps, car on donna bientôt au public l'avis que voici : « Messieurs, vous êtes avertis de la mort de Boniface Diastillet, maître chirurgien de la Communauté de ....., décédé d'une fluxion de poitrine après dix et neuf saignées faites en trois jours par Babilas Pélican, ancien garçon et apprentif de Louison [1] et consors. Ce Babilas avoit, comme ils ont coutume de procéder, éludé témérairement l'ordonnance de M. le Docteur ....., protecteur de Boniface Diastillet. Ce respectable médecin ne se console point d'avoir été obligé de préférer au chirurgien, son protégé, un notable bourgeois de la ville de ..... qui a eu recours à lui et qui a été guéri de la même maladie dont le pauvre Boniface est mort et pour laquelle M. le Docteur a ordonné et fait faire en sa présence trois saignées seulement. » Cet avis promettait à brève échéance le *Testament, ou la Suite des leçons de Boniface de Diastillet.*

Je ne serais pas étonné que cette lettre mortuaire anonyme fût de Barbeu, premier parrain d'Alexis Diastillet, et grand adversaire de la phlébotomie à outrance, comme nous le verrons plus loin. Mais après tous les réquisitoires de notre homme contre les chirurgiens incapables, la Faculté ne pouvait faire autrement que de lui confier le soin d'apprendre la chirurgie aux ignorants : elle le nomma en 1758 professeur de chirurgie en langue latine.

Le professorat sanctionna la réputation de Barbeu.

1. C'est Louis.

La Société Royale des sciences de Montpellier, sorte d'annexe de l'Académie des sciences, qui montrait avec orgueil sur ses registres les noms de Colbert de Croissy, de Lamoignon de Basville, du botaniste Magnol, des anatomistes Astruc et la Peyronnie, ne tarda pas à conférer à Barbeu le titre d'associé ; l'Académie Royale des sciences de Stockholm le mit au rang de membre associé ; enfin la Société royale des médecins de Londres le compta également parmi ses adeptes.

Mais toute célébrité se paye : un certain auteur escompta le crédit de Barbeu pour faire vendre ses ouvrages [1]. Un beau jour parut sous le titre : *Anecdotes de médecine*, *MDCCLXII*, un recueil fort décousu d'anecdotes tantôt médicales, tantôt extra-médicales, souvent grivoises. La préface, adressée « A mon ami, Monsieur L. C. D. M. M. C. D. L. » était signée : « Barb... du B..., doct. rég. de la Faculté de médecine en l'Univ. de Paris, à Paris, le 31 juillet 1761 ». Tout le monde lut, sous ces initiales trop transparentes, le nom de Barbeu du Bourg [2], et les mauvaises langues allèrent leur train. Grimm en profita pour décrier l'auteur [3] ; le *Journal de Médecine*, *Chirurgie*, *Pharmacie*, fit des commentaires désobligeants, arguant des éloges exagérés que la préface décernait à Lorry que du Bourg, altéré de réclame, en espérait un retour : *asinus asinum fricat*. Or, l'auteur des *Anecdotes* avait commis un faux. Du Bourg, que ce malentendu faillit brouiller avec Lorry, écrivit immédiatement au *Journal de Médecine*, *Chirurgie*, *Pharmacie* [4] et au *Journal des Sçavans* [5] un démenti formel qu'il inséra également dans sa *Gazette d'Épidaure* [6]. Alors le coupable se

1. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées*, Paris, 1869.
2. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*. Londres, 1784, t. I, p. 86.
3. *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, etc., par M. Tourneux. Paris, 1877, t. V, p. 76.
4. *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, juin 1762, p. 562.
5. *Journal des Sçavans*, juin 1762, in-12, 2ᵉ vol., p. 1328.
6. *Gazette de Médecine*, nᵒ 22, du 17 mars 1762.

dénonça lui-même et envoya à Barbeu la lettre que voici :

De Douay, le 22 mars 1762.

« Monsieur, je vous dois des remerciements pour la manière obligeante dont vous avez bien voulu parler des *Anecdotes de Médecine* ; j'en saisis l'occasion pour vous témoigner la plus grande estime et aussi pour vous donner le mot de ce qui vous paraît une énigme dans mon procédé. Vous pensez donc, Monsieur, que je serois fort embarrassé de dire par quel motif j'ai terminé mon épître dédicatoire à M. Le Clerc de Montlinot, médecin et chirurgien de Lille, par une signature qui est bien précisément la juste moitié de la vôtre. Eh ! non. C'est l'inverse des grands événemens par les petites causes, c'est l'effet de l'amour-propre, ce sentiment intime si puissant, et de cet autre amour paternel, affection toujours si irrésistible. Je fais un livre : c'est un enfant qu'il faut établir, qu'il faut avancer : je trouve qu'en le produisant sous votre nom je puis me flatter de lui faire un sort, et, tout naturellement, je le produis sous votre nom. Je sçais bien que c'est une petite pyraterie, mais je vous en demande pardon, et en vérité vous ne risquez rien de pardonner ce petit tour à quelqu'un qui est aussi sincèrement, aussi volontiers et avec tant de respect que je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Du Monchau ».

Ce du Monchau était un médecin des hôpitaux militaires de Douai, et son faux, tout autant que cette rétractation, étaient en somme à la louange de Barbeu. Celui-ci se hâta de publier la lettre dans sa *Gazette de Médecine* du 3 avril 1762 et l'affaire en resta là. Mais l'ouvrage en acquit quelque notoriété et eut une deuxième édition, chez Panckoucke, en deux volumes, en 1766.

Vers cette époque, plus exactement en 1759, Barbeu apprit que son cousin François-René Barbeu du Bourg,

curé de Saint-Martin de Mayenne [1], avait résigné sa cure [2]. Pendant son ministère, le digne homme avait eu maille à partir avec les jansénistes à propos de l'établissement d'une confrérie, et l'affaire était allée jusque devant le Parlement. Les jansénistes furent battus, mais relancèrent sur le Maine des troupes fraîches : en 1759, la sœur Françoise, doyenne des convulsionnaires de Paris, vint faire de la propagande au Mans avec le P. Basile, son aumônier. Jacques Barbeu aurait pu documenter son parent sur ces nouvelles ouailles, car il avait déjà vu à l'œuvre à Paris cette troupe de névrosés [3]. Voici à quelle occasion.

Un beau jour de juin 1759, son confrère et ami Boutigny-Despréaux l'accosta : « Je vous emmène ! dit-il ; grand conciliabule, aujourd'hui, chez les Convulsionnaires ; dans une de ses crises, la sœur Françoise, qu'on a déjà crucifiée trois fois, a reçu de Dieu l'ordre de brûler sa robe sur son corps le jour de la Saint-Jean et la promesse de sa protection : c'est ce soir, j'ai le mot de passe ; venez-vous ? » Barbeu acquiesce, et les deux médecins partent bras dessus bras dessous, en parlant des scènes qui, près de trente ans auparavant, avaient révolutionné le quartier Saint-Médard. Ils arrivent à la maison, un coin perdu du Marais, heurtent, chuchotent

1. François Barbeu, sieur du Bourg, frère de Claude Barbeu, et oncle de Jacques Barbeu du Bourg, fut baptisé le 26 avril 1657. Avocat, juge général civil et criminel de l'abbaye de Fontaine-Daniel près Mayenne dès 1685, élu en l'élection de Mayenne et contrôleur des tailles, il épousa Jeanne Lecomte ; il en eut deux enfants : 1° François-René Barbeu du Bourg, baptisé le 5 février 1691, maître ès arts de Paris, curé-doyen de Javron le 22 mars 1734, successeur de Jacques Morin le 3 avril 1734, en la cure de Saint-Martin de Mayenne, qu'il résigna en 1759 ; on trouvera le récit de ses démêlés avec les jansénistes mayennais et le curé de Notre-Dame dans les *Souvenirs du Vieux-Mayenne* et l'*Ancien Hôtel-Dieu de Mayenne* de M. Grosse-Duperon ; — 2° Renée Barbeu du Bourg, qui épousa, le 18 septembre 1719, Jérôme Le Frère de Maisons, écuyer.

2. Le successeur de F.-R. Barbeu à la cure de Saint-Martin fut François-Augustin Lair de la Motte, mort en juin 1767, fils de Michel Lair de la Motte et de Renée-Louise Barbeu du Bourg, et par conséquent neveu de Jacques Barbeu du Bourg.

3. *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Diderot, etc., par M. Tourneux. Paris, 1877, t. IV, p. 379-393 et suiv.

par l'huis entrebaillé ; la porte s'ouvre. La salle est déjà pleine ; des frères et des sœurs aux yeux égarés contemplent le Père Timothée qui se démène et prend des airs inspirés, deux chevaliers de Saint-Louis sont blottis dans un coin, et M. de la Condamine, aux côtés de M. Sibille, directeur des fermes, observe tout d'un air investigateur. Tout à coup, la miraculée fort agitée fait son entrée ; l'on s'écarte, elle entre en transe, pâlit, se tord, grince des dents, il faut lui appliquer « les secours ». Les assistants l'entourent, prennent des épées, en appuient la pointe contre sa poitrine : la sœur reste insensible. Elle tombe à terre, on l'assomme à coups de bûche et d'enclume, et nul cri ne lui échappe ; M. de la Condamine, qui frappe plus dur que les autres, pense à part lui qu'elle a dû se matelasser d'une fameuse cotte de mailles. Mais ce sont là jeux d'enfants : le moment solennel est venu ; on pose quelques pierres sur le plancher, car le parquet n'a pas, comme la sœur Françoise, le don d'incombustibilité. Cette fois la victime récalcitre ; le Père Timothée se fâche, la presse, la subjugue, la tire dans la cheminée, la jette sur la paille qu'il enflamme ; mais, au lieu de chanter le cantique des enfants dans la fournaise, la patiente crie, se signe, se roule par terre, éteint le feu. M. le Directeur des fermes clame : Miracle ! et tombe à genoux ; les convulsionnaires entonnent des psaumes à tue-tête, invoquent saint Pâris et saint Soanen, M. du Bourg pousse le coude de son confrère, le P. Timothée fronce le sourcil : il faut recommencer l'épreuve manquée. En vain la martyre se débat, tremble et gémit, on l'entraîne au bûcher qu'on rallume ; une odeur de roussi se répand dans la chambre, la fumée auréole de sa gaze bleuâtre la sœur Françoise qui flambe et hurle. Tout à coup les assistants sont bousculés par une force surhumaine, une trombe d'eau s'abat avec fracas sur l'holocauste : un frère de peu de foi, muni d'un grand seau d'eau, a suppléé juste à temps l'ange du sacrifice d'Abraham. Quitte pour la peur, la miraculée se

relève, les cheveux épars, couverte de loques noircies et ruisselantes, sans vouloir plus rien entendre. Le fermier retombe en extase, M. de la Condamine bâille, les chevaliers de Saint-Louis se mordent les lèvres, et le docteur Barbeu déçu dit à la bonne femme qui se retire : « Ma chère Sœur, nous nous attendions que vous nous édifieriez davantage. » Mais le P. Timothée regarda de travers le sceptique interrupteur qui prudemment gagna la porte et s'esquiva vers la rive gauche, tandis que M. Despréaux rentrait en sa maison de la rue du Petit-Saint-Antoine.

III

JOURNALISME ET PAMPHLETS MÉDICAUX AU XVIIIe SIÈCLE.

Voltaire disait que, de son temps, deux cent soixante-treize journaux paraissaient et disparaissaient chaque mois sur notre hémisphère. Au début de l'année 1761, Barbeu du Bourg en vint ajouter un deux cent soixante-quatorzième. Le 1er avril 1761, J. A. Grangé, imprimeur-libraire, rue de la Parcheminerie, donna le premier numéro de la *Gazette d'Épidaure, ou Recueil de nouvelles de médecine avec des réflexions pour simplifier la théorie et éclairer la pratique, par un médecin de Paris.* La *Gazette*, bi-hebdomadaire, coûtait deux sols le numéro de huit pages ou douze livres d'abonnement annuel.

Sa préface était empreinte d'une heureuse modestie et l'auteur, se défendant de vouloir faire concurrence à ses confrères en journalisme, demandait seulement aux géants séculaires de la presse de daigner faire une petite place à un humble roseau. Les vieilles branches furent charmées de tant de politesse et le *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, que dirigeait M. Vandermonde

souhaita gracieusement la bienvenue au nouvel arrivant. Un entrefilet louangeur annonça que la *Gazette d'Épidaure*, de MM. Lorry et Dubourg, était « le fruit des loisirs de deux médecins également connus par leur probité, leur candeur, leur zèle et leurs talents. » D'ailleurs Barbeu y apporta une rectification dans sa feuille et annonça qu'il était le seul rédacteur du journal. Il faut croire que sa prose eut alors quelque succès et que les abonnements affluèrent au bureau d'adresses, chez Mignot, rue du Petit-Bourbon, car, trois semaines après, un M. R., citoyen de T., contrefaisait la *Gazette d'Épidaure* à l'étranger.

Vous pensez si Barbeu du Bourg est alors un homme occupé : il doit dépouiller un volumineux courrier, en extraire les observations intéressantes, découper avec ses grands ciseaux les nouvelles curieuses des autres périodiques, rédiger en hâte pour sa Gazette un compte rendu, des aphorismes médicaux ou quelque article humoristique, enfin courir rue de la Parcheminerie surveiller les épreuves chez l'éditeur. Il insère tout, catalogue de livres nouveaux, actes et prix de la Faculté, séances de l'Académie de chirurgie, panacées souveraines et recettes populaires contre diverses affections, conseils d'hygiène, état sanitaire, etc., etc. De temps en temps, un de ses amis tire de son portefeuille une notice inédite et la lui envoie. Le Jau, un confrère de La Flèche, lui transmet la relation de l'ouverture du cadavre d'un fameux glouton. Les Manceaux lui donnent des annonces : le sieur de Villiers, maître ès arts et en chirurgie, bandagiste et correspondant de l'Académie de chirurgie, lui fait imprimer une réclame pour la maison de santé qu'il dirige au Mans, rue Courthardy. D'ailleurs ce prospectus sentait si fort son charlatan que le pauvre de Villiers faillit se faire rayer des cadres de l'Académie de chirurgie : Morand, furieux de voir ainsi prostituer le titre de l'Académie, lui enjoignit, au nom de la compagnie, de retirer ses affiches et de publier dans

la *Gazette de Médecine* la sentence qui le frappait, ce qu'il fit piteusement [1].

Il faut bien dire qu'au point de vue scientifique, la *Gazette d'Épidaure* qui devint par la suite *Gazette de Médecine*, n'était pas d'un niveau très élevé, et fut moins un journal technique et sérieux qu'un recueil d'annonces, de remèdes de bonnes femmes, de nouvelles et de curiosités médicales émaillé de quelques gauloiseries [2]. Peut-être le tirage diminua-t-il peu à peu, car Barbeu résolut de transporter le bureau d'adresses chez lui, rue du Cimetière-Saint-André, et prit Germain comme secrétaire de rédaction. La *Gazette de Médecine* vécut un peu plus de deux ans. Vers la fin de 1762, Barbeu fut forcé de faire un long séjour en province loin de Paris : son absence menaçant de se prolonger, il prit le parti de suspendre la publication de sa feuille, laissant à Germain le soin de rembourser les abonnés.

Le 19 janvier 1763, parut le dernier numéro, car, à son retour, Barbeu ne jugea pas à propos de recommencer son entreprise.

Sa démission de journaliste ne mit d'ailleurs pas un terme à ses saillies malicieuses : le moyen, quand on a la plume facile, l'esprit éveillé, de n'être pas un peu sarcastique ? Déjà, dans les premiers numéros de sa *Gazette*, il avait été légèrement irrévérencieux pour le fameux médecin Tronchin, ce que Grimm lui reproche de façon fort amère. Déjà, nous l'avons vu, il avait lancé plusieurs coups de griffe aux chirurgiens ; il ne tarda pas à avoir quelques démêlés avec des confrères même de la Faculté — au point de vue doctrinal, je me hâte de le dire, — et il devint, il redevint... un pamphlétaire !

En 1756, avant la naissance de la *Gazette*, il s'était mêlé à une grande querelle au sujet de la saignée ; en 1765, après la mort de son journal, il se lança dans une

1. *Gazette de Médecine* du 24 mars 1762.

2. Dr Maxime, *La Gazette d'Épidaure* (*Journal de Médecine de Paris*, 30 mars 1902) et *Médecine anecdotique, historique et littéraire*, année 1902.

autre polémique à propos du terme de la grossesse, et les deux furent épiques.

Un beau jour de l'année 1756 parut dans le *Journal œconomique* une lettre scandaleuse de M. X... à M. Le Camus, docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris : elle osait prôner l'émétique et déprécier les mérites de la saignée répétée dans le traitement des maladies aiguës, telles que les fluxions de poitrine. Heureusement pour les principes, la Faculté veillait : elle était réunie le 26 juin pour délibérer sur l'admission des bacheliers qui venaient de passer l'examen de matière médicale, quand le *Journal œconomique* lui fut communiqué. Le doyen Chomel s'émeut, s'indigne, demande à l'assemblée de répudier sur le champ une doctrine aussi pernicieuse, et les docteurs électrisés de fulminer une excommunication immédiate contre cette hérésie. La thèse incriminée est jugée un système funeste, contraire aux axiomes admis depuis Hippocrate, un système faux, erroné, né de l'ignorance et de l'inexpérience ; la saignée longue et copieuse est chaudement recommandée dans les maladies inflammatoires ; on décide de rechercher immédiatement le fauteur anonyme de l'hérésie et de publier sur l'heure, pour que nul n'en ignore, le décret de la très salutaire Faculté de médecine de Paris. — Ceci fait, les assistants s'en vont déjeuner avec l'appétit que donne la satisfaction du devoir accompli.

L'auteur de la *Lettre* réclamait un compère qui voulût bien le dénoncer : le compère se trouva et fut Barbeu du Bourg; c'est à lui du moins que M. Pauly [1] attribue la *Lettre à M. Ch..., doyen de la Faculté de médecine de Paris, au sujet d'un décret du 26 juin sur la nécessité des saignées réitérées, par M***, docteur régent de la même Faculté*, lettre qui parut le 6 juillet. Elle commence par un éloge ironiquement pompeux de la vigilance du doyen contre toute atteinte à la saine

1. Pauly, *Bibliographie des Sciences médicales*, Paris, 1874.

dôctrine et accuse le docteur Marteau d'être l'auteur de ces blasphèmes; elle félicite Chomel d'avoir osé violer, pour en obtenir condamnation, les statuts de la Faculté et la promesse faite à l'inculpé de provoquer trois délibérations sur la question en litige; elle lui demande d'exécuter avec la dernière rigueur son décret vengeur; de rayer à tout jamais des œuvres d'Hippocrate les maximes où ce médicastre grec expose les contre-indications de la saignée, d'excommunier Sydenham, Boerhaave qui ordonne de laisser quelques forces aux malades, et Gesner qui osa guérir Haller d'une péripneumonie sans le phlébotomiser. — Et d'ailleurs, continue Barbeu, c'est à la faiblesse de la Faculté qu'on doit la recrudescence de tant d'erreurs! Elle a fait condamner l'antimoine, et tolère pourtant qu'aujourd'hui des médecins ignares guérissent leurs malades avec de l'émétique. De la fermeté, M. le Doyen! Fermez la bouche à quiconque trouve des réserves à l'emploi de la saignée. Souvenez-vous du temps où Sidobre tira huit fois du sang à un varioleux, où Chirac et Besse saignèrent soixante-quatre fois un rhumatisant qu'un purgatif guérit à la soixante-cinquième reprise. Rappelez malades et médecins à leur devoir et que nul n'ose plus guérir anti-réglementairement! La phlébotomie se meurt! Les lancettes se rouillent! Aux armes!

Ce libelle de douze pages eut quelque succès; on en fit, ce qui est rare pour un pamphlet si spécial, une deuxième édition de dix-neuf pages : médecins et philiâtres se l'arrachaient, et le pauvre Chomel, sur les épaules duquel Barbeu venait de lancer la robe de Purgon, fut couvert de ridicule et ne fut pas réélu aux élections décanales d'octobre. Barbeu resta sur ses positions et proclama sa conviction à tous présents et à venir en faisant placarder une affiche ainsi conçue : « *M. Barbeu Dubourg, docteur en médecine de la Faculté de Paris, cy-devant précepteur de Mes-*

sieurs de Matignon, et auteur de deux livres d'histoire nouvellement donnés au public, avertit qu'il continue de traiter les fluxions de poitrine et autres maladies inflammatoires sans saignée. Il est protégé par le Frère Philippe, religieux apothicaire de la Charité, qui répond de ses succès. »

Cette fois-ci, la querelle avait fini par des bons mots; mais en 1765 elle s'aggrava de paroles aigres-douces, voire de personnalités blessantes.

Le point de départ fut une discussion médico-légale. Un M. de Villeblanche, conseiller au Parlement de Bretagne, était intéressé à faire déclarer bâtard un enfant posthume, pour conserver un héritage à certains collatéraux. Quand cet enfant naquit, sa mère, Renée de Villeneuve, était veuve depuis dix mois et vingt jours; avait-il droit à la succession paternelle? Telle fut l'origine du procès.

Cette cause fit quelque bruit, surtout à cause des altercations qu'elle ne tarda pas à provoquer au sein du monde médical. Antoine Petit, membre de l'Académie des sciences, admit la possibilité des grossesses prolongées et publia à l'appui de sa thèse un *Recueil de pièces relatives à la question des naissances tardives.* Bertin, Chomel, Tenon, Le Bas, furent du même avis, ainsi que Barbeu, qui publia en 1765, à Amsterdam, ses *Recherches sur la durée de la grossesse et le terme de l'accouchement.* Il y soutient, avec son élégance et sa clarté habituelles, que la grossesse peut se prolonger au-delà du neuvième mois. D'abord il invoque des raisons physiques, et il lui suffit d'énumérer les causes provocatrices du travail pour montrer qu'elles peuvent se manifester prématurément ou tardivement : parmi ces causes, les unes sont accidentelles, comme les traumatismes, les fatigues, etc.; les autres sont naturelles, et tiennent tantôt aux conditions physiologiques dans lesquelles se trouve la mère (Barbeu insiste tout particulièrement à ce point de vue sur le

retour de l'époque du processus cataménial) [1], tantôt à l'état du fœtus. Ses organes se développent dans l'ordre de ses besoins, et nous n'avons aucune notion précise sur le temps qu'exige leur formation : il n'est pas illogique de penser que leur genèse peut se ralentir, leur fonctionnement se prolonger, retardant ainsi le terme de la grossesse. « C'est seulement, dit Barbeu, lorsque les parties appropriées au fœtus ne sont plus en état d'exercer librement leurs fonctions, ou que la place qu'il occupe n'est plus tenable pour lui, ou que la source d'où il tire ses sucs nourriciers est tarie », qu'il lui faut « périr ou naître » [2].

En second lieu, l'auteur passe au relevé et à la critique des faits observés : la difficulté de connaître la date exacte de la conception est telle, les symptômes qui marquent les divers stades de la gravidité sont si incertains, que l'échéance classique des neuf mois n'est rien moins que prouvée ; il croit donc pouvoir admettre, avec Aristote, Harvey, Haller et Buffon, que la prolongation de la grossesse jusqu'au onzième mois est rarissime, mais possible, et qu'il y en a eu des exemples authentiques.

En fin de compte, il expose en faveur de son opinion quelques probabilités tirées des variations très grandes et bien constatées qu'on observe dans la durée de l'incubation des oiseaux et du développement des œufs d'insectes, des germes végétaux. Il prend bien soin de remarquer en terminant que rien dans la jurisprudence ne contredit sa thèse, et que par conséquent les jurisconsultes, en s'abstenant de se prononcer, ont admis implicitement que le terme de la grossesse peut être

1. M. Auvard, dans la 2e édition de son *Traité pratique d'accouchements* (Paris, 1891), p. 278, attribue à l'accoucheur anglais Tyler Smith (1815-1873) la théorie qui fait de la congestion produite par la dixième époque cataméniale la cause provocatrice du travail. Barbeu a émis cette théorie avant Smith dans l'ouvrage que nous analysons. *Cuique suum.*

2. *Recherches sur la durée de la grossesse,* p. 10.

retardé de façon à échapper à toute évaluation légale.

Telle était l'opinion de Barbeu. D'autre part, Louis [1], Astruc, restaient partisans de la fixation du terme à neuf mois ; le médecin Bouvart, très combatif, probablement en sa qualité de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, se rangea de leur côté et prit très violemment à partie les dissidents [2] ; il alla même jusqu'à composer en 1770 un libelle fort outrageux contre Antoine Petit. M. de Sartines le fit appeler, lui demanda des explications, et, sur son refus, l'avertit qu'il allait faire saisir son factum ; Bouvart sortit et le prévint en allant retirer lui-même le ballot de chez le libraire ; quand la police arriva, le corps du délit avait disparu. Mais ces procédés n'attirèrent pas beaucoup de sympathies au délinquant, et Grimm parle en fort mauvais termes de « ce Bouvart, tueur privilégié sur le pavé de Paris », qui, « quand il a expédié ses malades dans l'autre monde, est bien aise de dire par passetemps des injures à ses confrères ou de leur faire même de petits procès criminels. C'est lui qui a attaqué Tronchin, qui a accusé Bordeu d'avoir volé une montre et des manchettes à un mort et qui s'est colleté avec Petit [3]. »

On comprendra que ce personnage n'ait pas été très sympathique à Barbeu, et cela explique, sans les excuser d'ailleurs, les personnalités fâcheuses qui reviennent presque à chaque page des *Recherches sur la durée de la grossesse;* pour une fois le bonhomme a la dent trop dure et il ferait mieux de ne point user contre Bouvart des procédés de Bouvart ; il s'acharne sur cet adversaire, le persifle, le déchire : à chaque note ce nom revient au bout d'une invective : « M. Bouvart, il faudroit réfléchir un peu avant de parler ; M. Bouvart,

1. *Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives*, etc., par M. Louis. Paris, 1764.

2. Voy. les divers factums de Bouvart sur la question, et *La grossesse, études sur sa durée et sur ses variations*, par Bouchacourt. Paris, 1901, chap. II, p. 70-77.

3. *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Diderot, etc. Paris, 1877 (t. VIII, p. 405).

il faut avoir perdu tout sentiment de pudeur! La raison d'Harvey s'y prête et la vôtre en est violemment offensée! M. Bouvart, votre raison et celle d'Harvey n'ont aucune analogie ensemble [1]. »

Pour qu'il ne manquât rien au pauvre Bouvart, son physique, non moins que ses théories, lui attirait force quolibets : il était fort laid et portait au front une cicatrice que les mauvaises langues prétendaient être la trace d'une corne coupée. La chose fut mise en rimes, et l'abbé Le Monnier, fabuliste en son temps, lui consacra une longue satire :

Un Savoyard
D'un coup de poing sur une borne
Un jour le jeta, mais si fort,
Qu'au front il lui vint une corne.
La cicatrice existe encore
Quoique la corne soit coupée;
Il n'en est pas plus beau garçon,
Je n'en ferais pas ma poupée.... [2].

Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que les vers de M. Le Monnier ne valaient guère mieux que les arguments de M. Bouvart.

IV

QUERELLES DE MÉDECINS : L'INOCULATION

Au XVIIIe siècle, les épidémies de petite vérole étaient fréquentes et désastreuses. En Europe, les médecins ne savaient qu'opposer au fléau ; mais depuis longtemps, en Orient, on pratiquait la variolisation qui consiste à

1. *Loc. cit.*, p. 42.
2. *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Diderot, etc., Paris, 1877 (t. VIII, p. 405).

inoculer à un individu sain la maladie d'un varioleux attaqué de façon bénigne, pour le préserver à tout jamais d'une atteinte plus grave : on ne fit pas mieux jusqu'au jour où Jenner découvrit dans la vaccine un virus idéalement atténué. Lady Montague, femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, connut en cette ville la variolisation ; elle fit inoculer son fils en 1718, puis apporta cette nouveauté en Angleterre. En 1722, la princesse de Galles et lady Bathurst y soumirent leurs enfants ; cette pratique passa en Amérique en 1722, en Allemagne et en Russie en 1725 ; de la Coste essaya alors de l'introduire en France, mais sans succès. Pourtant l'exemple donné par l'aristocratie anglaise ne fut pas perdu pour toujours : dès 1756, le duc d'Orléans fit inoculer par Tronchin ses enfants, le duc de Chartres et la duchesse de Montpensier ; la même année, le comte de Gisors et la duchesse de Villeroy subirent eux-mêmes cette opération.

Ce n'est qu'en 1763 et 1764, en pleine épidémie, que la question du traitement revint à l'ordre du jour et que le Parlement décida de consulter la Faculté sur l'inoculation de la variole. Cette affaire suscita une quantité innombrables de pamphlets, de factums, de lettres, de déclarations et de protestations, dont l'énumération tiendrait vingt pages. Le Parnasse lui-même s'émut : aux Jeux Floraux de Toulouse, un poète chanta en vers la variolisation. Parmi les médecins, les uns s'en tinrent aux anciennes médications ; l'on racontait dans tous les salons comment le docteur Gatti avait traité la variole de Mme Helvétius, exécutant devant elle force cabrioles et sauts périlleux et la faisant circuler dans sa chambre, les fenêtres grandes ouvertes, au cœur de l'hiver. Le sceptique praticien prétendait démontrer par là que la gaîté et le grand air sont les seuls remèdes efficaces et que la mortalité de la petite vérole n'est due qu'aux drogues des apothicaires. Il avait bien autrefois inoculé deux jeunes filles, mais elles n'avaient point, par la

Paul DELAUNAY
Interne des hôpitaux de Paris,
Membre de la Commission historique et archéologique de la Mayenne
et de la Société française d'Histoire de la médecine.

VIEUX MÉDECINS MAYENNAIS

DEUXIÈME SÉRIE

Barbeu du Bourg. — G. du Tronchay. — Mellé. — Béré.
Allard. — Paigis. — Plaichard-Choltière.
Bucquet. — Bodard de la Jacopière.
Le Monde médical mayennais pendant la Révolution.
Hygiénistes d'autrefois.



LAVAL
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE Ve A. GOUPIL

1904

suite, échappé à la contagion ; depuis ce temps-là, Gatti avait totalement perdu la foi.

Pourtant, bon nombre de ses confrères, et Petit fut un des plus ardents, recouraient à ce moyen prophylactique. Barbeu du Bourg, abusé par de faux renseignements, s'était d'abord déclaré son adversaire, et sa *Gazette d'Épidaure* publiait cette nouvelle terriblement laconique : « M. Liger, médecin de Clermont, en Auvergne, ayant inoculé son propre fils, le fils est mort de la petite vérole et le père est mort de chagrin. » Mais les démentis arrivèrent ; l'information était controuvée. Barbeu avoua loyalement son erreur, revint sur la première impression, pour devenir un des plus fermes partisans de ce mode de traitement préventif. Il le défendit dans son journal ; en 1769, il écrivit en sa faveur son *Opinion d'un médecin de la Faculté de Paris sur l'inoculation de la petite vérole*, qui parut à Paris, chez Quillau l'aîné.

Il y discute d'abord le fond de la question, ensuite la conduite à tenir ; après la définition et un bref historique de cette pratique, il expose les inconvénients qu'entraînerait sa proscription et réfute les objections qu'on lui oppose. Il démontre gravement que si la religion défend de tenter Dieu, ce n'est pas tomber dans ce péché que d'essayer l'inoculation ; que, s'il n'est pas permis de risquer un homicide, il est presque certain d'autre part que les dangers de la variolisation ne sont pas si terribles. Ce luxe d'arguments théologiques et moraux, qui fait sourire, était pourtant de mise : un théologien n'avait-il pas fait observer que le saint homme Job avait gagné la lèpre grâce aux artifices du diable ; que Satan avait été de la sorte le premier inoculateur, et que par conséquent il fallait bien se garder d'une invention pourvue d'aussi détestables antécédents ? Aussi Barbeu crut-il devoir insérer une lettre de M. Ribalier, censeur royal et syndic de la Faculté de théologie, confirmant que « bien loin d'aller contre les ordres de la

Providence, c'est entrer dans ses vues que de recourir à un préservatif dont la bonté paraît constatée par des épreuves si souvent réitérées et par les succès les plus constants. »

Ayant ainsi réhabilité la variolisation aux yeux des dévots, Barbeu réfute les arguments plus sérieux tirés des inconvénients possibles de cette pratique. Il dit que, si elle n'immunise pas absolument contre la variole, elle réussit pourtant à la prévenir dans la plupart des cas ; que la certitude de l'immunité, acquise au prix d'un léger malaise, est bien préférable à la chance fort problématique d'échapper spontanément à la contagion ; que si parfois on a inoculé en même temps une autre maladie, ou une variole grave, ces accidents exceptionnels tenant à une faute opératoire ou à la négligence du médecin ne sauraient prévaloir contre la méthode. Cela posé, que faire ? Convoquer la Faculté et lui demander avis ; s'il y a unanimité contre la variolisation, l'interdire ; s'il y a unanimité en sa faveur, l'admettre ; s'il y a ballottage, la tolérer ou ramener une majorité à l'un ou à l'autre avis par une étude plus approfondie. Pour ce, l'auteur propose de faire observer les inoculés par trois docteurs, au début, à la fin de la maladie et après un mois de convalescence ; de communiquer ces procès-verbaux aux réunions mensuelles de la Faculté qui transmettra à la cour ses conclusions.

C'est ainsi que la sagesse parlait par la bouche de Barbeu ; mais un vent de folie soufflait sur la Faculté et la délibération demandée par le Parlement y avait soulevé de terribles tempêtes [1]. Une première réunion s'y constitua pour décider du sort de l'inoculation : parmi les douze docteurs présents, six votèrent pour, six contre. Une deuxième conférence eut lieu : soixante-dix-

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, années 1767 et 1768, *passim*. — *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, par Grimm, Diderot, etc., Paris, 1877. — *Commentariorum Facultatis medicinæ Parisiensis tomus XXIII*, année 1768, p. 215 et suiv.

huit membres s'y rendirent, cinquante-deux émirent un avis favorable, vingt-cinq se déclarèrent anti-inoculateurs. La question paraissait jugée ; les bons esprits s'en applaudirent. « On dit que la Faculté, écrivait Grimm en août 1764, vient enfin de se déclarer en faveur de la tolérance de l'inoculation ; si cela est, il ne lui a fallu que quatorze mois pour prendre un parti sensé ; ce n'est pas trop [1]. » Mais il en fallut bien plus : les anti-inoculateurs battus revinrent à la charge. « C'eût été la première fois, observa Grimm, qu'un corps assemblé eût pris un parti sage : il y a lieu de se flatter que les fripons et les sots réunis de droit dans cette illustre compagnie y mettront bon ordre [2]. » D'ailleurs, l'opinion publique ne s'était point préoccupée d'attendre leur avis pour accepter l'inoculation, et demandait même que l'hôpital Saint-Louis fût affecté à l'expérimentation de la nouvelle méthode. On rappelait plaisamment que, quatre-vingts ans auparavant, la Faculté, interrogée par le Parlement, avait déclaré dangereux les petits pains à la levure ; dociles, les gens de robe signèrent leur arrêt de proscription, et puis s'en furent au buffet croquer des petits pains tout chauds à la levure de bière.

Et la Faculté délibérait toujours : il fallait, pour que l'inoculation fût adoptée, que la décision favorable fût émise à trois reprises par la majorité. Battus aux deux premières, les anti-inoculateurs se démenèrent pour empêcher la convocation de la troisième assemblée qui eût consacré leur défaite. La discorde animait les esprits : un des plus enragés réactionnaires, de l'Épine, composait mémoires sur mémoires. On se réunit le 9 juillet 1768 pour fixer la date de la dernière et définitive délibération. Le doyen Berger, endoctriné par de l'Épine, fit si bien qu'il parvint à éluder la fixation du terme fatal : on décida que dans cette occurrence on emploierait, pour recueillir les opinions, la voie du scrutin écrit ; que les absents,

1. Grimm, *loc. cit.*, t. VI, p. 52.
2. *Ibidem*, p. 91.

auxquels on laisserait le temps de répondre, pourraient communiquer leurs réflexions par lettre. C'était faire renvoyer l'affaire aux calendes grecques : plusieurs docteurs étaient en Amérique ! Immédiatement Bernard, Antoine Petit, Geoffroy, Mallet et Barbeu du Bourg mirent opposition à ces conclusions et cette résolution fut signifiée le jour même, au nom de Barbeu, au doyen et à la Faculté.

Berger décida de passer outre et fixa au 5 août 1768 une réunion pour confirmer les précédentes déterminations. Il fallait vaincre ou mourir : de l'Épine avait mobilisé le ban et l'arrière-ban des anti-novateurs, derniers fidèles des saines traditions. La Faculté vit alors arriver, de tous les coins de Paris, des revenants à silhouettes falotes, coiffés d'antiques perruques, accoutrés d'habits démodés, et vieux, vieux ! On eût dit les ombres des médecins de Molière errant depuis cent ans ; mais c'étaient des ombres bruyantes ! Plus de cent robes noires et bonnets carrés s'agitent dans la salle au milieu d'un tapage infernal ; on se passe de main en main un libelle de Barbeu qui attise les disputes et porte le tumulte à son comble ; à grands cris les inoculateurs, Geoffroy et Bordeu, en réclament la lecture et finissent par l'obtenir ; puis du Bourg se lève et demande au président de relire les conclusions favorables à la variolisation, émises par les deux premières assemblées : Berger refuse. Au plus fort de la mêlée, un huissier vient remettre au doyen un paquet ; il l'ouvre : c'est un ordre du Parlement qui reçoit valable l'opposition de Barbeu et consorts ; le docteur Bernard se lève, adjure le doyen de suspendre la délibération et de donner connaissance aux auditeurs du pli qu'il vient de décacheter ; Berger cherche encore à se dérober, on lui en arrache à grand peine la communication. Une explosion de cris de triomphe ou de fureur accueille la nouvelle, les invectives se croisent, Berger pourpre de rage s'époumonne et se démène dans sa chaire et semble, sous les plis de son

épitoge d'écarlate, le génie de la discorde planant sur l'assemblée. Les anti-inoculateurs, forts de son appui et de leur nombre, veulent passer outre, mais la minorité fait un tel vacarme que la séance est levée sans conclusion.

Le surlendemain 7 août la publication du factum de Barbeu mettait l'opinion au courant des faits. Ce *Mémoire à consulter pour M. Jacques Barbeu du Bourg et consorts*, *tous docteurs-régents de la Faculté de Médecine de Paris*, était daté du 3 août et suivi d'une consultation de l'avocat Tenneson : il y était prouvé que le scrutin écrit en matière doctrinale était contraire à l'article 8 des Statuts de l'École ; que ce moyen permettant aux médecins résidant à Paris de se dispenser d'assister aux actes de la Faculté était contre tous les us et coutumes ; que la proposition d'attendre l'avis des confrères partis pour l'Amérique et n'ayant jamais répondu aux demandes antérieures n'était qu'un moyen d'ajourner indéfiniment la conclusion ; à la fin l'avocat-conseil approuvait le recours des appelants au Parlement qui, ayant homologué les Statuts de l'École, avait le droit de veiller à leur application.

Le doyen Berger était au désespoir : il se voyait déjà sur les bras un procès au Parlement ; d'autre part il ne voulait pas se dédire et laissa les anti-inoculateurs tenir le 9 août une troisième assemblée et décider, malgré la procédure en instance, qu'il serait procédé au vote par écrit. Cette fois les dissidents se fâchèrent tout rouge, coururent rédiger une nouvelle protestation et réitérer leur opposition auprès de la justice ; Barbeu montrait une ardeur sans pareille : on n'est pas pour rien Manceau et bachelier en droit ! Un Normand fort expert, comme il sied, en matière de chicane, le docteur Bernard, vint à la rescousse. Quinze docteurs de ce parti demandent au doyen de convoquer la Faculté dans un but de conciliation le 30 août ; Bernard y propose de nommer dans chaque camp un avocat muni de pleins pouvoirs pour

arriver à une transaction ou à un arbitrage. Cette fois les réactionnaires ne sont pas en nombre, et la proposition de Bernard est adoptée par vingt-trois voix contre dix-neuf. Le doyen battu craignant de s'engager à se soumettre à un arbitre qui sans doute lui donnerait tort, prétend avoir besoin du concours d'un avocat avant de ratifier la délibération ; en vain le presse-t-on de remplir ses fonctions et de sanctionner le vote ; on exige acte de son refus, il se dérobe encore. Alors un des assistants se lève et déclare que, s'il persiste, on va discuter sans lui et rédiger des conclusions qui seront signées par le plus ancien des docteurs présents ; sur cette menace Berger cède, donne acte de son refus et s'enfuit. Les inoculateurs sont donc encore joués. Barbeu saute sur sa bonne plume, rédige un second mémoire en date du 4 septembre, et court demander avis à l'avocat Target. Le nouveau *Mémoire à consulter pour M. Jacques Barbeu du Bourg et consorts, tous docteurs-régents de la Faculté de Médecine de Paris*, parut quelques jours après : il énumérait les récents griefs des novateurs contre le doyen, et l'avocat déclarait que l'arrêt du Parlement donnant acte aux réclamants de leur opposition suspendait de droit toute délibération sur le sujet qui avait motivé l'appel. La procédure à suivre était interminable et ces débats sur la question de forme rejetaient la question de fait à une époque indéterminée. Berger tenta de répondre et publia à son tour, au début de novembre, un Mémoire justificatif, peu fondé d'ailleurs.

Pendant toutes ces dissensions, expirait le décanat de Berger : l'élection de son successeur provoqua bon nombre de pourparlers et de brigues ; finalement les deux partis décidèrent de laisser les hostilités en suspens, en nommant un homme dépourvu de valeur personnelle, incapable de faire pencher la balance en faveur d'un des deux camps. Il fallait un soliveau : ce fut Le Thieullier qu'on élut.

A cette date réglementaire du premier samedi après

la Toussaint — alors 5 novembre 1768, — on nommait après le doyen, les professeurs ; on mettait pour chaque chaire trois noms dans l'urne, deux noms de jeunes docteurs et un nom d'ancien. Pour le cours de chirurgie française, ce furent ceux de Barbeu du Bourg, Potier et Grandclas ; au second tour, le bulletin de Barbeu sortit [1] ; c'était la troisième fois qu'il était appelé aux honneurs du professorat.

Dans sa lettre sur l'inoculation, Barbeu avait inséré la parabole que voici à l'adresse de Sa Majesté très chrétienne. Un grand vizir disait à son roi : il était une fois un batelier du Gange, qui avait perdu les trois quarts de sa famille dans les flots ; des quelques enfants qui lui restaient, un seul savait nager ; serait-ce un mal que d'apprendre aux autres la natation ? — Votre parabole n'est pas difficile à entendre, dit aussitôt le monarque ; je suis moi-même le père, l'inoculation est l'art de nager, la petite vérole est le fleuve du Gange, et tous les hommes sont de la caste des bateliers.

Grand mal en prit au roi Louis XV de n'avoir point suivi des avertissements si sages, car il fut emporté par la variole. Mais deux mois après sa mort, la famille royale se fit inoculer, au château de Marly, par de Lassone, qui en vint lire le rapport à l'Académie des Sciences le 20 juillet 1774. Le sage Barbeu fut ravi de ce que le souverain donnât le bon exemple sur les rives de la Seine comme le rajah au bord du Gange, et il demeura convaincu que pour aider aux progrès de l'hygiène il n'est rien de tel qu'une belle parabole.

1. *Commentariorum Facultatis medicinæ Parisiensis tomus XXIII*, année 1768-1769, p. 252.

V

BARBEU DU BOURG BOTANISTE.

Dans ce monde blasé du XVIIIe siècle, où la conversation court, alerte, étourdissante, du paradoxe au scandale, du sarcasme à la politique, tout à coup le rire se tait, la poésie s'éveille, l'amour de la nature se fait jour, et voici qu'à contempler ce chef-d'œuvre de l'Être suprême, les sceptiques retrouvent une émotion vraie, une sensibilité délicieuse, et se prennent à l'aimer comme on aimerait un bouquet de fleurs des champs dans un parterre de roses. Les belles dames quittent Montesquieu pour Jean-Jacques, réclament pastorales et bucoliques ; un beau jour même, Estelle se mit en tête de connaître le nom des fleurs que lui offrait Némorin. Les rébarbatifs ouvrages de M. Linné, écrits en latin, hérissés de noms barbares à faire frémir, n'étaient point faits pour de si jolis doigts ; il manquait un Manuel : ce fut Barbeu du Bourg qui l'apporta. Il écrivit en français, dans un style limpide, deux charmants volumes faciles à glisser dans la poche des robes de linon, sous leur reliure de maroquin gaufré. Le *Botaniste françois* — c'est leur titre — fait fortune, et voilà Barbeu du Bourg consacré grand botaniste.

Botaniste, il l'était; il goûtait mille charmes à traverser les champs diaprés, à respirer le parfum des haies en fleurs, et le souvenir de ces bonnes excursions qui satisfont à la fois l'esprit et les yeux le remplissait d'enthousiasme pour cette aimable science et d'admiration pour l'auteur de la nature :

O Melibæe! Deus nobis hæc otia fecit! [1]

1. Épigraphe du *Botaniste françois*.

s'écriait, dans la langue de Virgile, le docteur Barbeu devant quelque plante rare ! Il n'en parlait jamais qu'avec ravissement : « Parcourant à loisir les plaines, les collines, les vallons, les vergers, ces coteaux verds, ces rives fraîches, ces forêts sombres, ces prairies émaillées de fleurs, vous trouverez partout à vous amuser et à vous instruire ; vous ferez un cours de botanique sans autre maître que Dieu, sans autre livre que la nature. Au reste, si quelquefois vous aviez besoin de consulter de vive voix les botanistes, ils ne sont point d'un accès difficile ; ils recherchent peu les autres hommes, mais ils les fuient encore moins ; tout le monde est admis presque indistinctement à leurs promenades philosophiques, et les vieux comme les jeunes y trouvent toujours à s'instruire [1]. »

Les dimanches d'été, de grand matin, le bonhomme du Bourg prenait sa canne et sa boîte et s'en allait herboriser; quelquefois il emmenait Madame du Bourg. Paris n'était point alors la ville entourée de terrains vagues, de noires cités ouvrières que voile la fumée des usines. Vaugirard, Grenelle, Ménilmontant, aujourd'hui banlieue lépreuse, étaient des villages nichés dans la verdure, le long des grands chemins ; au milieu des champs suburbains se dressaient çà et là les toits et les charmilles des « Folies » des financiers. Barbeu explorait Gentilly, Arcueil, Vincennes, Bercy, Ivry, Saint-Maur, les coteaux de Belleville, les taillis du bois de Boulogne, les fondrières du Cours-la-Reine, les solitudes des Champs-Élysées, où poussaient des fougères comme l'ophioglosse ; mais quand le ciel était serein, il s'aventurait plus loin de Paris, dans les bois de Meudon, de Saint-Cloud, de Saint-Germain, de Versailles, de Verrières, de Bondy, de Fontainebleau, de Montmorency ; puis il rentrait à la ville, ayant fait pour toute la semaine provision d'air, de poésie et de gaieté. D'ail-

1. *Le Botaniste françois*, t. I, p. XIV-XV.

leurs il n'avait pas besoin du repos dominical pour herboriser : il pouvait le faire à deux pas de chez lui, au Jardin du Roi, où il rencontrait M. de Jussieu, au Jardin botanique de la Faculté, sur les vieux murs de la capitale; enfin ne possédait-il pas, hors Paris, mais tout près des barrières, son jardin à lui? Il y cultivait bon nombre de plantes médicinales et de plantes communes, disposées par classes, à l'ombre d'étiquettes notant les noms scientifiques et usuels ; il le laissait visiter, moyennant une modique rémunération, par les curieux et les herboristes [1]. La liste des espèces qu'il y faisait pousser fut publiée par lui sous le titre de *Catalogue d'un jardin de plantes usuelles par classes et familles* [2].

La mauvaise saison, tueuse de fleurs, n'interrompait pas ses plaisirs : Barbeu s'intéressait fort aux champignons, pauvres plantes qui s'accommodent de l'hiver, de la pluie et de la pourriture. Dans le quartier on connaissait les goûts du vieux médecin, et ses voisins lui apportaient leurs trouvailles. M. Touin lui récoltait des champignons sur les souches des saules de la Bièvre, à Gentilly; M. Pallé lui en cueillait sur les châssis des serres du Jardin des Plantes; Barbeu visitait scrupuleusement les troncs d'arbres du jardin de M. Verdier, les planches du chantier de M. Gudin, tout heureux quand une découverte inattendue récompensait

1. Au mois de mai 1768, les apothicaires, qui relevaient de la Faculté, eurent l'audace de faire afficher un cours public de botanique. Plusieurs docteurs, Barbeu, Hazon, Hérissant, Bellot, Pourfour du Petit, émus de cette infraction, coururent demander au doyen Berger de convoquer d'urgence la Faculté pour le 31 ; ce qui fut fait. On décida de s'adresser aux autorités pour réprimer cette rébellion, avant que le cours ne fût commencé ; le doyen alla trouver le lieutenant de police et obtint satisfaction. Mais pour ôter aux apothicaires tout prétexte de plaintes, la Faculté voulut tenir la promesse qu'elle leur avait faite de leur ouvrir un jardin botanique pour les besoins de leur instruction : Barbeu proposa le sien, où les plantes médicinales étaient soigneusement cultivées ; la Faculté l'agréa et lui vota des remerciements. (*Commentariorum Facultatis medicinæ Parisiensis tomus XXIII*, année 1768, p. 212).

2. Dans *Le Botaniste françois*, t. I.

ses investigations. Dans l'hiver de 1766, il eut un jour la bonne fortune de trouver une touffe de *Gélatins* sur les planches vermoulues de son puits de la rue Copeau [1], et chaque matin, en descendant, il allait contempler la prolifération de ses cryptogames : ce sont là joies de botaniste intraduisibles aux profanes. Avec une de ses grandes amies, Mademoiselle Biheron [2], Barbeu avait formé le projet de faire une collection de champignons, et il prenait grand plaisir à rendre visite à sa collaboratrice pour ces trois bonnes raisons qu'elle était fort aimable, savait l'anatomie et s'entendait à la botanique.

Mademoiselle Biheron était une vieille fille, dévote, sans fortune, et fort instruite; elle habitait près de l'Estrapade une maison où avait demeuré Denis Diderot. Elle s'était fort adonnée à l'étude de l'anatomie et, presque sans modèles, d'après quelques croquis pris au hasard, les descriptions des livres, et quelques dissections vues en cachette, elle s'était exercée à faire des pièces anatomiques artificielles, modelées à l'aide d'une pâte qui était son secret; elle était arrivée à imiter la nature avec une rare perfection. Le chevalier Pringle, visitant le musée qu'elle avait formé et qui fut plus tard acheté pour Catherine II par l'ambassadeur de Russie, s'écria : « Mademoiselle, il n'y manque que la puanteur! » Lorsque le roi de Suède, Gustave III, de passage à Paris, vint à l'Académie des sciences, Mlle Biheron eut l'honneur de faire en sa présence plusieurs démonstrations anatomiques. Mais la Faculté jalousait ce professeur en jupons, elle lui créa toutes sortes de difficultés et lui fit défendre d'avoir des élèves; la pauvre fille garda pourtant quelques protecteurs, Hunter et Hewson de Londres, Villoison et Barbeu du Bourg, à Paris [3].

1. *Le Botaniste françois*, t. II, p. 497.
2. Voy. P. Dorveaux, *Les Femmes médecins au XVIII[e] siècle. — Mlle Biheron*, dans *Médecine anecdotique, historique et littéraire*, par le D[r] Minime, fascicule V, mai 1902.
3. M. Lipinska, *Histoire des femmes-médecins*. Thèse de Paris, 1900, p. 187-190.

Barbeu lui faisait également modeler ses champignons; elle en récoltait de son côté, et le botaniste, fort galamment, lui en dédia un genre qu'il nomma *Biheronia* ou *Biheron* [1]. Il l'a décrit dans son ouvrage, *Le Botaniste français*, qui parut à Paris en 1767, en deux volumes, précédés d'une dédicace à Madame du Bourg. Cette mauvaise langue de Grimm trouva encore moyen de lancer, à propos de cette préface, quelques plaisanteries d'un goût douteux [2].

Les premiers chapitres de ce travail contiennent un exposé succinct, mais très clair, des éléments de la botanique : la fleur, la feuille, la tige, la racine, sont successivement passées en revue, et leur étude est éclairée d'heureuses comparaisons dans un style également imagé et fleuri (il ne saurait l'être plus à propos) : « On peut regarder la fleur, dit Barbeu, comme le lit nuptial de la plante; les pétales en sont les rideaux, le calicule la housse, l'étamine et le pistil sont l'époux et l'épouse, et le réceptacle est la couchette [3]. » A propos des plantes parasites, il s'écrie : « Nous ne voyons parmi les hommes rien qui ressemble au guy ni à l'orobanche; mais que d'agarics et de cuscutes! [4] »

Viennent ensuite trois *Lettres à M*** sur l'application de la botanique à la médecine*, émaillées d'utiles réflexions sur la nécessité de surveiller l'instruction et le commerce des herboristes, réflexions qui suscitèrent dans ce sens plusieurs utiles réformes de la part de la Faculté, puis quelques *Avis sur la récolte, la dessiccation et la conservation des simples*, le *Catalogue d'un jardin de plantes usuelles par classes et familles*, et un *Index alphabeticus plantarum agro Parisiensi sponte innascentium.*

Le deuxième volume, intitulé *le Botaniste françois*

1. *Le Botaniste françois*, t. II, p. 486.
2. Grimm, *Correspondance littéraire, philosophique et artistique*, etc. Paris, 1877, t. VI, p. 427-428.
3. *Le Botaniste françois*, t. I, p. 15.
4. *Le Botaniste françois*, t. I, p. 107.

CLASSES	SECTIONS
I Fleurs composées.	Radiées. A fleurons. Lactucées (= *semiflosculeuses*).
II. Fleurs complètes (1 calice, 1 corolle).	1. Dipsacées. — 2. Ombellifères. — 3. Crucifères. — 4. Pavérines (= *Papavéracées*). — 5. Rosacées. — 5'. Rhamnides. — 6. Péonides (= *Renonculacées pars.*). — 7. Caryophyllées. — 8. Joubarbes (=*Crassulacées*). — 9. Malvacées. — 10. Légumineuses. — 11. Campanifères (= *Campanulacées*). — 12. Solanons. — 13. Cucurbitacées. — 14. Apocynées. — 15. Borraginées. — 16. Rabiacées. — 17. Muflaudes (= *Antirrhinées*, *Scrofulariées* et *Rhinantacées*). — 18. Labiées. 19. Pluripétales à reconfronter. { Ordre 1 : Arbres, arbrisseaux. Genres : *Acer*, *Evonymus*, *Tilia*, *Æsculus*, *Buxus*, *Fraxinus*, *Cornus*, *Hedera*, *Vitis*, *Berberis*, etc. Ordre 2 : Herbes. Genres : *Nymphœa*, *Lythrum*, *Peplis*, *Reseda*, *Statice*, *Geranium*, *Cistus*, *Oxalis*, *Pyrola*, *Ruta*, *Parnassia*, *Saxifraga*, *Hypericum*, *Viola*, *Balsamine*, *Paris*, *Trapa*, *Euphorbia*, *Fumaria*, *Sagittaria*, *Butomus*, *Hydrocharis*, *Triglochin*, *Circœa*, etc. 20. Unipétales à reconfrontrer. { Ordre 1 : Arbres, arbrisseaux. *Lilac*, *Ilex*, *Ligustrum*, *Sambucus*, *Viburnum*, etc. Ordre 2. Herbes. Genres : *Convolvulus*, *Verbascum*, *Cuscuta*, *Lysimachia*, *Primula*, *Samolus*, *Erythrœa*, *Gentiana*, *Menianthes*, *Stratiotes*, *Anagallis*, *Erica*, *Plantago*, *Globularia*, *Hyosciamus*, *Veronica*, *Polygala*, *Verbena*, *Valeriana*, *Valerianella*, etc.
III. Fleurs incomplètes (1 calice ou 1 corolle).	1. Mélampides (= *Renonculacées pars.*). — 2. Liliacées. — 3. Orchides. 4. A reconfrontrer. { Ordre 1 : Arbres. Genres : *Ulmus*, *Celtis*, *Morus*, *Viscum*. Ordre 2 : Herbes. Genres : *Butomus*, *Tamus*, *Rumex*, *Paronychia*, *Cannabis*, *Hummulus*, *Atriplex*, *Chenopodium*, *Urtica*, *Potamogeton*, *Fumaria*, *Myriophyllum*, *Blitum*, *Sparganium*, *Callitriche*, *Chara*, *Ceratophyllum*, *Polygonum*, *Parietaria*, *Asarum*, *Mercurialis*, *Aristolochia*, *Lemna*, etc.
IV. Fleurs efflorées (ni corolle ni calice).	1. Fleurs à spathes (= *Aroïdées*). — 2. Cédrines (= *Conifères*). — 3. Amentacées. — 4. Graminées. Première lignée : *Carex*, *Scirpus*, *Cyperus*, *Typha*, etc. Seconde lignée : *Graminées*. 5. Fleurs nues. { Ordre 1. Arbres : *Fraxinus*. Ordre 2. Herbes. 6. Fleurs cachées (genre *Ficus*).
V. Fleurs hétéroclites (pas d'organes reproducteurs nets).	1. Fougeroles (= *Fougères*). — 2. Mousses. — 3. Crustelles (= *Hépatiques* et *Lichens*). — 4. Plantes à reconfrontrer. Genres : *Pilularia*, *Equisetum*.
VI. Fleurs inconnues ou nulles.	1. Fongueuses (= *Champignons*). — 2. Genres : *Nostoc*, *Fucus*, *Conferve*, *Cavalline* et *Eponge* (!)

ou *Manuel d'herborisation*, contient la liste des plantes de la flore parisienne, rangées par classes, familles, genres, espèces et variétés, le tout décrit en français.

On trouvera à la page précédente la classification de Barbeu qui, ainsi qu'on le peut voir, comprend en somme six classes, subdivisées en trente-sept sections ou familles ; de ces classes, les 1ère, 4e, 5e et 6e sont naturelles, et leur agencement rappelle assez bien les grandes lignes du système de Tournefort. Quant aux familles, elles sont naturelles pour la plupart, sauf les sections dites « à reconfronter, » où Barbeu se débarrasse de toutes les plantes qu'il n'a pu ranger dans les précédentes. Les genres sont également des genres naturels. Quant à la nomenclature des espèces et des variétés, elle n'est pas très rigoureuse. A cette époque la nomenclature binominale linnéenne n'était pas toujours strictement appliquée, et les espèces sont désignées par des chiffres, ou de brèves descriptions, ou des adjectifs qui n'ont pas encore toute la précision que l'usage accorde aux adjectifs spécifiques actuels. Lorsque Barbeu donne des noms latins, comme dans l'*Index*, il prend les noms génériques classiques ; mais dans le *Manuel d'herborisation*, fait pour les commençants, il francise et les noms génériques et les noms spécifiques, ou les remplace par le sobriquet populaire, ou les crée de toutes pièces. Il baptise certaines plantes du nom de leur localité ou de celui qui les a récoltées : c'est ainsi que le *Touin* fut dédié à M. Touin, que le *Gudin* faillit rendre immortel M. Gudin, que le *Sinclou* fut consacré à sa patrie, le bois de Saint-Cloud, la *Senarde*, à la forêt de Sénart, enfin le *Jac*, la *Bouffète*, le *Gélatin*, portent des dénominations de pure fantaisie.

D'ailleurs, presqu'aucun de ces noms génériques n'a prévalu, l'usage de la langue latine s'étant maintenue dans la nomenclature classique. Barbeu les proposa parce qu'il voulut n'être qu'un vulgarisateur, un guide pour les curieux, les étudiants, les herboristes, les phar-

maciens, et qu'il tenait à ne pas rebuter les profanes par des mots scientifiques trop rébarbatifs : « Tâchons d'arracher, dit-il (fidèle à sa devise *Emendat ridendo*), tâchons d'arracher les épines de la botanique sans en ternir les fleurs, afin d'y rendre l'étude aisée et agréable à tous les âges de la vie et que nos dames même puissent quelquefois s'amuser une heure ou deux dans les beaux jours d'été, soit à cueillir dans les prés de ces fleurs simples auxquelles la nature a attaché des grâces et un charme secret, ou à rechercher sur les montagnes des herbes encore plus précieuses par leurs vertus salutaires [1]... Je n'écris pas pour les savans ; s'ils daignent jeter les yeux sur mes foibles productions, pour peu qu'elles leur paroissent pouvoir être utiles à quelqu'un, je suis sûr de leur indulgence [2]. » Un seul lecteur la lui refusa ; ce fut... Jean-Jacques. Il fit à l'auteur du *Botaniste françois* le reproche, bizarre dans sa bouche, d'être un imaginatif [3] !

Barbeu est pourtant plus qu'un simple vulgarisateur : il nous apparaît comme un des premiers propagateurs de la méthode naturelle, et ceci le range dans une honorable minorité de botanistes, car la classification artificielle de Linné régissait et devait régir longtemps encore la science des plantes [4]. Tournefort lui-même n'avait guère délimité qu'une demi-douzaine de familles naturelles. Mais si c'est à Barbeu que revient l'honneur d'avoir un des premiers su goûter la méthode naturelle, c'est à Adanson que revient celui de l'avoir énoncée et développée. C'est Adanson qui, dans ses *Familles des plantes*, en 1763, a créé toutes ces familles encore uni-

1. *Le Botaniste françois*, t. I, p. 10.
2. *Id.*, p. 154.
3. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, article Barbeu. Nous n'avons pu retrouver ce passage dans Rousseau.
4. En 1749, Th.-F. Dalibard, dans son *Floræ Parisiensis prodromus*, avait, le premier en France, appliqué le système botanique linnéen. En 1776, Bulliard, dans sa magnifique *Flora Parisiensis*, en 1816, Le Turquier-Delongchamps, dans sa *Flore des environs de Rouen*, suivent encore la méthode sexuelle de Linné.

versellement adoptées, des *Composées*, des *Campanulacées*, des *Ombellifères*, des *Labiées*, des *Crucifères*, des *Graminées*, etc. ; c'est à lui que Barbeu les a empruntées, ainsi que quelques genres. Mais il eut le malheur de ne point nommer Adanson : le vieux botaniste qui avait été nommé censeur de l'ouvrage, s'en froissa, et Barbeu demanda et obtint un autre censeur [1]. Quoi qu'il en soit, *Le Botaniste françois* a été et est encore un excellent ouvrage élémentaire. « On n'y trouve, dit M. Dupetit-Thouars, aucune découverte, mais celles qui ont été faites précédemment y sont mises en œuvre d'une manière exacte et très habile. »

Au *Botaniste françois*, Barbeu avait promis une suite [2]. En 1767 il donna, d'après le *Dictionnaire* de Dechambre, le *Dictionnaire de botanique* de H. Baillon et la *Biographie médicale* de Panckoucke, *Les âges des plantes*, Paris, 1767, 2 vol. in-12. La *Biographie* de Michaud intitule ce livre : « *Usages des plantes.* » En 1768, parut encore, au dire de Desportes, un *Manuel de Botanique*, in-12. Nous ne nions pas l'existence de ces ouvrages, mais nous n'avons pu les trouver nulle part, et le *Journal des Sçavans* qui avait fait du *Botaniste françois* un si vif éloge, et rendait compte de toutes les publications scientifiques nouvelles, ne les mentionne point dans ses colonnes de 1767 et 1768, pas plus que l'*Année littéraire*, de Fréron, de 1767, ou la *Bibliotheca botanica*, de Haller. D'ailleurs *Le Botaniste françois* seul aurait et a suffi à assurer la réputation de Barbeu comme botaniste, comme le *Floræ Parisiensis prodromus* a fait celle de son compatriote Dalibard. Aussi un botaniste moderne a-t-il eu raison de jeter quelques fleurs sur la mémoire de Barbeu, en lui dédiant le genre *Barbeuia* [3].

1. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*. — *Biographie de Michaud* : article Barbeu-Dubourg, par Dupetit-Thouars.
2. *Le Botaniste françois*, t. I, p. xx.
3. Ce genre a été créé par Dupetit-Thouars, et nous en donnons la description originale, à titre de curiosité : « *Dicotyledones-Apetalæ*

VI

LES AMIS DE BARBEU DU BOURG.

« Si j'avais hérité de dix esclaves, dit Barbeu du Bourg, j'en aurais bientôt fait un ami et neuf ingrats : car je ne sais rien de plus beau que de pouvoir faire des ingrats ni rien de plus heureux que de pouvoir acquérir un ami [1]. » Les amitiés qu'il méritait ne lui firent point défaut : il connut Jussieu, dont il a fait dans son *Botaniste françois* un si magnifique éloge [2] ; il se lia avec des savants italiens, avec des anglais comme Bolingbroke [3], avec des américains comme Franklin.

C'est probablement dans le salon des Matignon que Barbeu rencontra lord Bolingbroke, alors aussi célèbre comme écrivain que comme homme d'état : principal auteur du traité d'Utrecht, deux fois ministre, grandi par l'exil et par la haine de Walpole, il était revenu demander asile à la France en 1735. Comme il avait vendu La Source, lieu de son premier séjour, il loua en

incertæ sedis : G. 18, Barbeuia. Calix monophyllus, profunde 5-fidus ; lacinia concava membranacea ; corolla 0 ; stamina numerosa, filamenta complanata, brevia, fundo calicis inserta, antheræ oblongæ sagittatæ ; ovarium superum, styli 2 breves, crassi, hirsuti ; capsula biloba, bilocularis, loculis monospermis, semina affixa, semi-arillata. Frutex debilis sarmentosus vicinis plantis adhærens ; ramuli flexiles, debiles, folia alterna, petiolata, ovata-oblonga, glaberrima, lurida ; flores fasciculati ; pedunculus communis brevis elongatus, compressus. Tota planta sub desiccatione nigrescit. An quædam affinitas cum Prockiis ? A.-D. Barbeu du Bourg, *floræ Parisiensis nomine* Botaniste françois *autor.* » (Dupetit-Thouars, *Genera nova Madagascariensia secundum methodum Jussiæanam disposita*). Le genre *Barbeuia*, dont on ne connaît qu'une seule espèce, se trouve à Madagascar. Sprengel l'a classé parmi les *Rosacées* ; Dupetit-Thouars, dans les *Buxacées* et les *Tiliacées* ; Meissner, dans les *Euphorbiacées* ; enfin H. Baillon (*Dictionnaire de Botanique*, Paris, 1876), dans la famille des *Phytolaccées*, tribu des *Barbeuiées*.

1. *Petit code de la raison humaine*, notes, p. 112.
2. Tome I, p. 16.
3. Vicq d'Azyr.

Touraine la terre de Chanteloup qui devait plus tard devenir la retraite d'un autre exilé, Choiseul ; il y partageait son loisir entre l'étude et la société des gens de lettres et des savants auxquels il accordait la plus fastueuse hospitalité ; c'est là qu'il composa ses *Lettres sur l'histoire*, ses épîtres à lord Bathurst sur la retraite et l'étude, sa lettre à Pope sur le plan d'une histoire de l'Europe. Il y resta sept ans, renouant avec Voltaire, avec les Matignon, les relations contractées lors de son premier exil ; il ne les brisa jamais, et lorsque, revenu en Angleterre, il se sentit mourir d'un cancer au visage (1751), il légua au marquis de Matignon le diamant qu'il portait au doigt, tandis que la marquise recevait la bague de lady Bolingbroke. Il n'oublia pas non plus le précepteur des princes de Matignon : ce fut Barbeu qu'il chargea, dès 1741, de traduire ses lettres sur l'édition de Pope, lettres qui ne devaient être livrées au public qu'après la mort de leur auteur.

Barbeu du Bourg tint sa promesse : en 1752 parurent les *Lettres sur l'histoire, par Henry Saint-Jean, lord vicomte Bolingbroke, traduites de l'anglais*. Le nom de Barbeu ne se trouve nulle part dans cet ouvrage, pas même en initiales ; mais on ne tarda pas à le dévoiler, et Voltaire, qui avait l'épiderme fort sensible, répondit par quelques reparties aigres-douces à quelques critiques et rectifications que Barbeu lui avait adressées dans la préface du volume [1]. Il eut pourtant la franchise de défendre la cause des Lettres, que Grimm avait attaquées par besoin de mordre [2] et que d'autres avaient dépréciées comme contraires au dogme. Ce n'est pas que toutes les idées de Bolingbroke fussent orthodoxes, et Barbeu le savait mieux que personne : il en prévient les lecteurs dans son préambule, il supprime même un pas-

1. Voltaire, *Œuvres completes* (Garnier, Paris 1885), t. XXIII, p. 547 ; t. XXIV, p. 47 ; t. XXXVII, p. 521.
2. Grimm, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, etc. (Paris 1877), t. II, p. 152.

sage de la troisième lettre de l'édition de 1752, trop choquant pour les oreilles pieuses [1]. Mais il a l'esprit trop large pour en vouloir à son illustre ami ; cette tolérance ne l'empêchait point d'être profondément croyant, et quand dom Piolin l'accuse d'être un voltairien [2], il le juge mal. Nul homme n'a eu plus que Barbeu le respect des convictions d'autrui, partant le droit de revendiquer les siennes et d'en faire montre ; il sut garder intacte sa personnalité morale sans se départir un seul instant de son agréable commerce avec des intelligences qui ne partageaient point toutes ses idées. Pas plus qu'il ne s'offensait de leurs propos, il ne leur cachait ses propres sentiments. Quand il publiera le *Calendrier de Philadelphie*, il ne se gênera pas pour dire dans sa préface que, sans avoir les mêmes opinions religieuses que Franklin, il ne se fâche point de quelques-unes de ses pointes contre certains abus ; il croit pouvoir passer outre et les éditer du moment qu'elles n'intéressent pas le dogme. Le bonhomme Richard ne se froissa pas plus de cette franchise que le bonhomme Barbeu ne s'était offusqué de la sienne, et tous deux s'accordèrent toujours à penser que la courtoisie et la tolérance sont des formes de la charité.

C'est dire qu'un des plus beaux jours de Barbeu du Bourg fut celui où il fit la connaissance de Franklin. Le physicien, alors délégué des colonies américaines en Angleterre, vint passer quelques jours en France au mois de septembre 1767 et il y excita une grande curiosité. Les savants parisiens coururent voir le célèbre voyageur et se retirèrent ravis. Barbeu sans doute fut du nombre, car de là datent le début de la correspondance entre le médecin et le physicien et les premiers élans de sympathie de notre Mayennais pour les citoyens de la libre Amérique.

Ces liens d'amitié durent se resserrer au second séjour

1. Préface, p. 23.
2. D. Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. VI, p. 543.

en France de Franklin, en juillet 1769, et les lettres qu'ils s'envoyaient devinrent plus fréquentes encore et plus affectueuses. L'Américain confie les siennes tantôt à la poste anglaise, tantôt aux allants et venants, comme le docteur Lettson, médecin quaker, qui part de Londres pour Paris. Les deux correspondants y abordent une prodigieuse variété de sujets, Barbeu surtout, esprit investigateur, toujours en quête, pour s'instruire, d'un plus savant que lui : à pareille école il doit devenir, il devient électricien : « Il faudrait avoir l'esprit bien bouché pour ne pas devenir électricien avec vous » [1], écrit-il à Franklin ; et pour se rendre digne d'un tel maître il se met à l'étude et court emprunter à M. de Lor, professeur de physique, une histoire de l'électricité. Il en peut dès lors discuter savamment : un jour, c'est Franklin qui lui expose les rapports du magnétisme et de l'électricité ; un autre, c'est Barbeu qui lui soumet des difficultés techniques ou pratiques, choix du verre des bouteilles de Leyde, possibilité d'attendrir les viandes fraîches au moyen de l'électricité ; ou bien il s'attarde à parler médecine, hygiène, discute les causes de la mort par la foudre, la possibilité de sauver les foudroyés, l'utilité de la natation, la nécessité de la variolisation, et joint à sa missive son mémoire à la Faculté sur cette question d'actualité. Par hasard il applique son ingéniosité à faire des carrés magiques : il l'avoue à Franklin et les voilà tous deux prodigieusement intéressés par ces récréations mathématiques.

Constamment tenu en éveil par cette correspondance souvent hebdomadaire, Barbeu du Bourg s'avisa de passer du domaine spéculatif dans celui de la pratique, et il se fit inventeur. N'imagina-t-il pas un paratonnerre portatif destiné à protéger le piéton en marche pendant l'orage ? Le promoteur des paratonnerres ne put qu'encourager les essais ; l'instrument fut même construit ;

1. *Œuvres de M. Franklin*, t. I, p. 314.

un voisin de Barbeu, aussi habitant de la rue Copeau, M. Bairin de la Croix, ingénieur du cabinet de physique et d'optique du roi, se chargea de l'exécution. « On eut alors le parapluie-paratonnerre, le pépin-acrocéraunique, surmonté d'une tige de fer reliée au sol par un fil conducteur. Le porteur tenait l'appareil par un manche en bois isolateur et bravait la foudre sous le dôme de soie [1] ». Malheureusement l'esprit routinier des contemporains persista à n'employer contre les fureurs de l'orage que le vulgaire parapluie, et l'inventeur ne fit pas fortune. Il ne se découragea pas d'ailleurs, et entama de nouvelles expériences, longues et coûteuses cette fois, sur les fours à poulets et l'influence de la composition du sol sur les grains. Le résultat le plus net fut une forte brèche à ses finances, et Barbeu ne trouva point dans ses couveuses le secret de la poule aux œufs d'or.

Grâce à ces relations épistolaires, Barbeu était tout désigné comme éditeur des lettres de Franklin, et non des moins intéressantes, toute la correspondance scientifique. La traduction fut faite en grande partie par Lecuy, abbé des Prémontrés [2], mais ce fut Barbeu qui la revit, l'augmenta, et la publia en 1773 sous le titre d'*Œuvres de M. Franklin, docteur ès loix, etc., traduites de l'anglois sur la quatrième édition par M. Barbeu Dubourg, avec des additions nouvelles et des figures en taille-douce. A Paris, chez Quillau, MDCCLXXIII,* » en 2 volumes in-4°. Franklin consentit même à tirer de son portefeuille quelques lettres inédites en faveur de cette édition. On y trouve les lettres de Barbeu à Franklin, les réponses de Franklin à son ami d'abord, et à l'élite des savants de l'époque : Collinson, de la Société royale de Londres ; le physicien Dalibard, un Cénoman ; le Dr Heberden de Londres, etc.

1. *Lectures pour tous*, décembre 1902, p. 259.
2. J.-M. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées*. Paris 1869.

Une foule de sujets y sont traités, météorologie, géologie, acoustique, médecine, hygiène domestique, musique, économie générale et commerciale, et des études sur la salure de la mer y alternent avec des vues toujours ingénieuses sur les trombes, les étoiles filantes ou des considérations d'un intérêt beaucoup plus immédiat comme la construction des calorifères en Pensylvanie. Franklin avait gardé de son métier manuel un grand sens pratique, et son esprit éminemment utilitaire ne pensait point déroger en s'occupant d'améliorer la vie matérielle. Le bonhomme se fit même précepteur : il faut lire dans ce recueil les conseils qu'il donne à la jeune miss Stevenson, de Wanstead, ses réponses à d'enfantines questions de physique. « Je suis persuadé, dit Barbeu, que beaucoup de pères de famille désireraient un semblable Mentor à leur fille » [1]. Nulle part mieux que là n'éclate l'intimité des relations de Franklin et de Barbeu, l'activité investigatrice de leur intelligence dispersée sur tous les points, trouvant partout quelque chose à glaner, et l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de la prodigieuse fertilité d'esprit du bonhomme Richard ou de l'aimable érudition de son correspondant.

Du Bourg était pour Franklin plus qu'un ami : un allié. De bonne heure, il s'était épris d'enthousiasme pour la nation qui, de l'autre côté de l'Océan, réalisait ses idées les plus chères de justice, de sage liberté, de tolérance : « La Pensylvanie, écrivait-il, est le premier pays policé de l'univers où la tolérance réciproque de tous les cultes religieux ait été garantie par une loi authentique [2]. » Admirateur de cette nouvelle Salente, il fut dès le début un passionné de la constitution américaine, un vulgarisateur des idées et des institutions de là-bas. Barbeu suivit attentivement toutes les phases de la rivalité entre le Nouveau-Monde et l'Angleterre. Membre de

1. *Œuvres de M. Franklin*, t. II. *Discours préliminaire*, p. 5.
2. *Petit code de la raison humaine*, p. 87.

la société philosophique de Philadelphie, il lui donna beaucoup plus qu'une banale cotisation : son activité, sa propagande [1]. Il composa des brochures de circonstance, comme sa *Lettre d'un Philadelphien à un ami de Paris*, et vulgarisa en France les protestations anglophobes des Américains.

Dickinson, de Philadelphie, rédigea, pour dévoiler à l'Europe les vexations britanniques, un factum qui eut le plus grand retentissement en Amérique : trente éditions furent épuisées en six mois. Un jour Franklin le fait réimprimer à Londres, et Barbeu se charge de le traduire en français. Grâce à lui paraissent en 1769 les *Lettres d'un fermier de Pensylvanie aux habitants de l'Amérique septentrionale, traduites de l'anglais. A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, MDCCLXIX.* Barbeu leur adjoint une préface de vingt-quatre pages où il expose à grands traits l'origine des colonies anglaises du Nouveau-Monde, l'intolérance religieuse des nations d'Europe peuplant la Nouvelle-Angleterre de non-conformistes, le Maryland de catholiques, la Pensylvanie de quakers, New-York de huguenots allemands. la Virginie de protestants français. Il admire la simplicité de mœurs, l'esprit libéral, les sages constitutions des Américains, que viennent surprendre les vexations du despotisme anglais : l'entretien des troupes britanniques imposé aux colons par la métropole, la dissolution de l'Assemblée protestataire de New-York, le bill du timbre (1764). Ce bill soulève une opposition énorme, l'Amérique met en quarantaine le commerce de la métropole. L'Angleterre, fort sensible à la bourse, révoque l'impôt du timbre... pour le remplacr par d'autres droits sur le verre, le papier, etc., dont l'importation est réser-

1. *Transactions of the american philosophical Society held at Philadelphia.* Philadelphia, 1786. La page XXVII du tome II mentionne parmi les membres étrangers de la Société élus depuis janvier 1771 « Monsieur Dubourg of Paris » et, au nombre de ses compatriotes, Daubenton, l'abbé Raynal, Barbé de Marbois, La Fayette, Vergennes, le comte de Guichen, etc.

vée, à grand renfort de tarifs protectionnistes, aux négociants anglais. Telles étaient les décisions qui avaient soulevé l'indignation de Dickinson, et dont Barbeu expose la genèse : il sait déjà prévoir, à la fin de son préambule, la brouille définitive qui va éclater entre les deux pays, l'accroissement formidable de population et de puissance qu'en recueillera l'Amérique, et la prospérité future de l'Union.

Franklin d'ailleurs le tient au courant des événements. Lisez cette lettre qu'il écrit de Londres à du Bourg, le 2 octobre 1770 :

« Monsieur, je vois avec plaisir que nous pensons à peu près l'un comme l'autre au sujet de l'Amérique anglaise. Nous n'avons jamais prétendu que les colonies dussent s'exempter de contribuer aux dépenses communes et nécessaires au maintien de la prospérité du royaume. Nous soutenons seulement que, puisque nous possédons des Parlemens chez nous, que nous n'avons pas de représentation dans le Parlement de la Grande-Bretagne, c'est à nos propres Parlemens de décider ce que nous pouvons et ce que nous devons dans tous les cas donner à l'Angleterre, sans qu'elle ait aucun droit de nous arracher notre argent..... Les différends qui se sont élevés entre les deux pays coûtent déjà au commerce de l'Angleterre plusieurs millions sterling, et l'Amérique n'a fait que gagner dans la proportion même de cette perte. Le commerce de l'Angleterre consistoit principalement en superfluités, en objets de luxe et de mode, dont nous pouvons très bien nous passer. La résolution que nous avons prise de n'en plus importer jusqu'à ce que nous ayons obtenu une juste réparation des torts que nous avons soufferts n'a fait qu'encourager un grand nombre de manufactures. Quoique naissantes, elles vont s'étendre, s'accroître, se consolider, et bientôt il ne sera pas facile de nous les faire abandonner ; elles jouiront toujours de notre protection quand bien même nous viendrions, par une circonstance inattendue, à nous

réconcilier plus cordialement que jamais avec l'Angleterre [1]..... »

A ses brochures américanophiles, Barbeu ajoutait parfois des contes plaisants, et c'est un amusement de ce genre, inspiré d'ailleurs par la présente lettre de Franklin, qui donna naissance au *Calendrier de Philadelphie.* Voici le récit du fabuliste Barbeu. Après la mort de son maître Don Quichotte, Sancho, le bon Sancho, le légendaire souverain de Barataria, s'en va trouver à la caverne de Montesinos le magicien Parafaragaratamus ; l'enchanteur le frappe d'un coup de baguette et l'endort pour quelques siècles, après lui avoir promis, pour son réveil, le rôle de législateur d'un grand peuple. Solon-Sancho ronfle donc de son mieux, tout en conversant en songe avec Socrate, Aristide et Titus, qui complètent son éducation. Tiré de son sommeil séculaire, Sancho se trouve, dans un pays inconnu, en présence d'un bonhomme nommé Richard, de son métier faiseur d'almanachs. Richard lui explique que les Anglais persécutent ses compatriotes avec force impôts sur le timbre, le thé et bon nombre d'objets de luxe. Or, les colons sont trop amis du confort pour « boycotter » les produits anglais ; il s'agit de les convertir à une patriotique frugalité. Sancho donc les harangue sans grand succès, et ses apophtegmes ne les touchent guère ; il rentre alors en son palais où il ne trouve heureusement aucun docteur Tirtea Fuera pour lui interdire le chester et le bon vin, et avale force rasades en compagnie du bonhomme Richard, de sir Thomas et Mrs Rachel. Aussi ne tarde-t-il pas à trouver, au fond de son verre, un moyen d'inciter ses sujets à quitter un luxe ruineux pour une mâle simplicité : c'est de leur donner un almanach pourvu de belles maximes pour chaque jour de l'année.

Ce récit est en effet suivi du calendrier annoncé, avec ses moralités. C'est de la part de Barbeu un prétexte

1. *Correspondance inédite et secrete du docteur Franklin... depuis l'année 1753 jusqu'en 1790* (Paris, 1817), tome I, lettre 140, p. 393-394.

ingénieux pour donner au public un choix de ces maximes que Franklin excellait à faire, maximes pratiques qui prônent la tolérance, la philanthropie, le travail, et condamnent tous les vices. L'instant était bien choisi, car la vogue de Franklin était alors à son comble.

En effet, deux ans auparavant, Franklin, septuagénaire, avait encore une fois traversé l'Atlantique ; il débarquait en France, arrivait à Paris, et la capitale frémit d'enthousiasme pour le promoteur de la liberté américaine. Son effigie orna le pommeau des cannes, le couvercle des tabatières ; sa miniature sourit au cercle d'or des médaillons et sur l'émail des bracelets. Un vent de liberté qui soufflait des savanes du Nouveau-Monde avait grisé toutes les têtes : marquises poudrées et chevaliers de Saint-Louis s'engouaient du vieux républicain qui arrivait en bonnet de martre dans le salon de Mme Helvétius ou de Mme du Deffand. Sa résidence de Passy regorgeait de visiteurs : un jour, Turgot, qui venait de trouver fort à propos dans le vieux poète Manilius un vers de circonstance :

Eripuit cœlo fulmen sceptrumque tyrannis ;

un autre jour, le duc de la Rochefoucauld, Lavoisier. Il voisinait avec les assidus du salon d'Auteuil, la société de Mme Helvétius, Cabanis, l'abbé Morellet ; de temps en temps arrivait le bon Barbeu, qui venait voir à la fois son ami Franklin et son neveu Lair de la Motte [1], secrétaire du grand homme. Le neveu de Barbeu n'était pas d'ailleurs dans une sinécure, et Dieu sait combien

1. Jean Lair de la Motte, fils de Jean-Claude et de Renée-Jeanne Morice de la Rue, petit-fils de Michel Lair de la Motte, marchand cirier, qui, veuf de Marie Foulard, épousa le 22 novembre 1717, en l'église Saint-Martin de Mayenne, Renée-Louise Barbeu du Bourg, fille de Claude Barbeu et sœur de Jacques Barbeu (Renseignements communiqués par M. H.-J. Lelièvre, de Mayenne, allié de la famille Lair). Claude Barbeu se maria probablement deux fois : 1° avec Renée Morin (Contrat du 21 janvier 1687, devant Mesnage, notaire à Mayenne) ; 2° avec Françoise-Jeanne Gournay (contrat du 4 juin 1705). Renée-Louise naquit sans doute du premier lit, Jacques du second lit.

d'importuns assiégeaient la maison de Passy : solliciteurs en quête de recommandations, américains de passage, français prêts à franchir l'Atlantique, amateurs électriciens, prôneurs de constitutions nouvelles à essayer aux États-Unis, inventeurs de procédés infaillibles pour anéantir l'Angleterre, pour débarquer à Londres de formidables et invisibles corps d'armée ! Sceptique sous des apparences de naïveté, pyrrhonien malgré ses lumières de savant, imperceptiblement ironique sous sa froide politesse, Franklin écoutait tout, arrangeait tout, veillait à tout, ne rebutait personne, et sa bonhomie matoise laissait la France emballée, altérée d'idéal, éprise de rêveries généreuses, verser son sang et ses derniers écus pour la nation sœur et les Français ne se doutaient point que cet entraînement qui allait donner à l'Amérique le bonheur sous la république de Franklin, hâtait pour eux la banqueroute, la ruine, le prélude de la Révolution.

Bien des gens rêvent, à cette époque, d'une ère de paix et de fraternité, d'un état social rajeuni aux nécessités présentes, où tous les droits seraient sauvegardés, tous les bonheurs assurés, tous les abus réprimés, toutes les prospérités pour jamais enchaînées par la puissance du roi et la volonté de la nation. C'est l'ère des utopies, des études sociales, morales, philosophiques, surgissant de ce mouvement d'idées qui commence à l'*Esprit des Lois* pour finir au *Contrat social*, et qui sera l'esprit de la Révolution.

Barbeu du Bourg, lui aussi, imaginait un âge d'or, où la jeunesse aurait dansé des rondes dans les vertes prairies, en chantant des hymnes à l'Être Suprême, et où les vieillards, Mentors vénérables, auraient fait de la botanique. Il se mit en devoir d'élaborer la constitution de sa nouvelle Salente. Il avait lu, relu et couvert d'annotations l'*Esprit des Lois* ; un jour il publia le fruit de ses méditations et se révéla moraliste. Il précisa les termes de la religion et du droit naturels, les droits et

les devoirs de l'homme, du citoyen, du pouvoir, dans une série d'apophtegmes dont l'élégance et la finesse rappellent le style de Montesquieu. D'ailleurs il se plaisait à donner à ses pensées le ton d'une maxime ; déjà en 1768, le *Mercure de France* en avait inséré quelques-unes ; mais c'est en l'année 1774 qu'il en publia son principal recueil. Il les dédia à Franklin, qui en fut charmé, avec cette préface : « Monsieur, vous reconnûtes, dans la première esquisse de ce *Petit Code*, l'effusion simple et naïve de votre propre cœur : j'ai achevé de le développer autant que je l'ai pu et j'espère que vous ne vous y reconnaîtrez que mieux. S'il m'étoit échappé quelque chose de moins exact, daignez le rectifier ; c'est pour vous le soumettre que je vous l'ai dédié, ayant été assez heureux pour trouver réunis en vous un grand maître et un bon ami. Vous allez vous éloigner de cet hémisphère, et je ne puis vous suivre dans l'autre ; mais l'immense Océan que vous avez à traverser ne séparera point les meilleures parties de nous-mêmes, nos âmes seront toujours unies comme elles l'ont toujours été. Je me fais l'honneur de le publier et vous ne rougirez pas de l'avouer : vous pouvez avoir de plus nobles émules, mais vous n'avez point de plus fidèle serviteur. »

C'est en 1774 que parut à Londres, in-8°, ce *Petit code de la Raison humaine ;* en 1782, une deuxième édition, in-24, fut faite à Passy par l'imprimerie de Franklin [1] ; presque tous les exemplaires passèrent en Amérique. Enfin, en 1789, on le redonna au public en un volume in-12, avec cet avis : « L'auteur de ce livre l'avoit fait imprimer en 1782 pour en faire présent à ses amis. Assurément lorsqu'il en fit hommage à M. Franklin il ne prévoyoit pas qu'une révolution rapide le rendroit utile et même nécessaire à chaque citoyen. Il est du petit nombre de ces ouvrages qui, comme le *Contrat social*, sont trop au-dessus de leur siècle pour être ap-

1. Voy. *Connaissances nécessaires à un bibliophile,* par E. Rouveyre (Paris, 1899), t. III, section 25 du chap. VII, p. 150.

préciés par la multitude. Nous nous hâtons de le donner au public parce que le temps de son triomphe est venu. » Malheureusement les promoteurs de l'âge d'or qui commençait ne tardèrent pas à prendre comme bréviaire le *Père Duchêne* au lieu de l'opuscule du bonhomme Barbeu.

Barbeu y envisage très simplement la vie, les droits, les devoirs de l'homme ; sa liberté, source de ses devoirs naturels envers Dieu, envers lui-même, envers autrui ; autrui, c'est-à-dire la famille, puis la Société, qui reçoit, mais qui en retour assume la charge de protéger les arts, les sciences, la religion, le commerce, l'agriculture, et d'exercer la police. Si le contribuable a envers elle des obligations, il exerce sur elle un légitime contrôle, d'où l'exposé des droits et des devoirs civiques, des droits et des devoirs des officiers publics et de l'administration souveraine. Cela amène l'étude des diverses constitutions politiques. Enfin, l'auteur étudie les droits et devoirs réciproques des nations, blâmant la guerre, prônant la tolérance.

Dans toute cette argumentation, il entend ne s'appuyer que sur des principes universellement adoptés, rationnels, incontestables ; il ne veut pas baser sa morale sur un fondement métaphysique ou dogmatique : « Le grand livre de la Nature est notre premier catéchisme... et nous ne devons cesser de l'étudier que quand nous n'y trouverons plus rien à apprendre..... Quelques-uns ont voulu appuyer la morale sur la métaphysique : c'est vouloir bâtir en l'air l'édifice du monde le plus important. Contemplez l'ordre immuable de la nature et l'enchaînement des êtres, voilà la base que Dieu a donnée à la morale. Eh ! pourquoi lui en chercher d'autre ? » Tel est donc le fondement de nos devoirs ; telle doit être aussi la source de nos droits ; fi du *homo homini lupus* de Hobbes ! « Dieu nous a tous faits pour la société et pour l'assistance mutuelle. » « Il semble, à entendre les jurisconsultes et les financiers, que des droits peuvent

être créés d'un trait de plume, et il semble, à entendre les politiques et les guerriers, que des droits peuvent être fondés sur des coups de canon ! » Non, ils ont une origine plus profonde, ils découlent de l'harmonie universelle qui est la loi de l'univers et la volonté de la Providence, et l'égalité des droits découle de ce fondement naturel : « La liberté est aussi bien un don de Dieu que la royauté, don moins brillant mais non moins précieux. Si donc quelques hommes se disent rois par la grâce de Dieu, pourquoi les hommes ne se disent-ils pas libres par la même grâce ? »

Ainsi Barbeu est partisan d'une royauté respectueuse des droits de tous, d'un pouvoir souverain auquel la volonté nationale ait quelque part ; il n'en est pas moins profondément royaliste, et quelque admirateur qu'il soit des institutions américaines, il soutient que la monarchie est le mode de gouvernement qui convient le mieux à la France. La société qu'il se forge est bien celle dont rêvent alors les âmes aussi délicates que la sienne ; les principes sur lesquels il la fonde seraient parfaits si les hommes étaient aussi bons qu'il le prétend, et la révolution nécessaire à son avènement serait très belle, n'étaient les révolutionnaires. Mais son optimisme candide et sa bonté foncière ne pressentaient point les catastrophes prochaines, et je ne sais rien qui les reflète mieux que les deux jolies maximes par lesquelles je voudrais clore ce chapitre.

« L'espérance est une banque ouverte à tous les hommes, qui en fait vivre un grand nombre sur leur crédit et les laisse mourir sans rien solder [1].

« Faites le bien sans appréhender de faire des ingrats. Dieu vous rendra au double le bien que vous aurez fait à vos frères ; il vous rendra au centuple celui que vous aurez fait à vos ennemis [2]. »

1. *Petit code de la Raison*, page 92.
2. *Ibidem*, p. 98-99.

VII

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE

Les années 1775 et 1776 furent marquées en France par de nombreuses épidémies. Le gouvernement s'inquiéta; Malesherbes et Turgot consultèrent M. de Lassone, premier médecin de la reine et du roi en survivance, conseiller du roi en son Conseil d'État. Le savant leur démontra l'impossibilité de prendre des mesures prophylactiques sérieuses tant que les médecins, isolés, livrés à leurs propres ressources, ne pourraient se concerter, recueillir des documents, centraliser les observations ainsi recueillies. Louis XVI se décida dès lors à agir. Le 29 avril 1776, un arrêt du Conseil créait une commission officielle de huit médecins, qui devaient tenir une correspondance permanente avec tous les praticiens du royaume pour aviser aux moyens de combattre la contagion. De Lassone en fut nommé président; Vicq d'Azyr, membre de l'Académie des sciences, médecin du comte d'Artois, précédemment chargé de missions en pays contaminés, fut créé commissaire général; le choix des six autres médecins fut laissé à de Lassone. Il fut décidé que ces six commissaires pourraient être délégués partout où besoin serait pour protéger l'hygiène publique, et que Vicq d'Azyr ouvrirait un cours spécial auquel serait admis le public médical. La Commission se réunit le 13 août, le 1er septembre l'arrêt la concernant fut publié : la *Société de Correspondance royale de médecine* était fondée.

La Faculté vit d'un fort mauvais œil cette rivale [1];

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, tomes XI, XII, XIII, *passim*. — *Commentaires de la Faculté*. — A. Corlieu : *l'Ancienne Faculté de médecine de Paris* (Paris, 1877). — *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie*, année 1776.

Lorry et Maloët, qui faisaient partie de l'une et de l'autre, ne se gênèrent pas pour déclarer qu'ils démissionneraient immédiatement si la nouvelle institution devait léser les prérogatives de l'École. On entra donc en pourparlers et, le 8 octobre 1776, la Faculté nomma quatre députés en vue d'une entente avec de Lassone ; quelques jours après, le doyen Alleaume cessa ses fonctions, léguant à son successeur des Essarts des négociations fort délicates. Le nouvel élu alla en personne trouver de Lassone, lui exposa les alarmes de la Faculté et lui proposa, pour en sauvegarder les droits, une communication réciproque bisannuelle des travaux des deux sociétés ; de Lassone promit d'y réfléchir et ne s'engagea point. Des Essarts attendait sa réponse ; il attendit longtemps. La Commission s'augmentait de nouveaux membres, nommait des correspondants, proposait des sujets de prix et s'intitulait « Société royale de médecine établie pour entretenir sur tous les objets de médecine pratique une correspondance suivie avec les médecins les plus habiles du royaume et des pays étrangers. » Le 1er février 1778, elle tint même en grand apparat sa première séance publique dans la salle des actes du Collège royal.

Devant ces empiétements audacieux, la Faculté se met en rumeur, et le doyen dépêche à M. de Lassone, dans le courant du même mois, quatre plénipotentiaires afin de faire cesser le schisme ; de Lassone les reçoit poliment, mais froidement, et leur demande de rédiger leurs doléances. La rédaction faite, le doyen envoie à de Lassone lettres sur lettres ; elles restent sans réponse. Un jour, se dérobant tout à fait, le président de la Société royale déclara que ces missives étaient impolies et qu'il dédaignait d'y répondre. Le 11 avril, la Faculté s'assembla en grand tumulte ; les uns voulaient commencer sur le champ les hostilités ; d'autres, moins enragés, prônaient les moyens de conciliation ; leur voix fut étouffée, la réunion décida de faire opposition, auprès du Procureur du Parlement, à l'enregistrement des lettres paten-

tes créant la Société royale, et d'envoyer une adresse au roi. Celui-ci la prévint ; le garde des sceaux avisa les protestataires que Sa Majesté défendait de poursuivre cette affaire.

Mais l'*invidia medicorum* est fort tenace. Le 30 juin, la Société royale devait tenir une séance publique au Collège royal ; la Faculté fulmina en latin, huit jours à l'avance, une bulle d'excommunication contre tous ceux de ses membres qui n'auraient pas, dans le délai d'une semaine, quitté la Société royale ; le lendemain, elle présenta au Parlement une requête contre la séance de la société rivale, et le Procureur général, favorable à sa plainte, envoya à de Lassone une interdiction. Le 26 juin, le Conseil d'État annulait cette décision, rétablissait les docteurs membres de la Société royale dans tous leurs droits et privilèges académiques, faisait rayer par ministère d'huissier sur les registres de l'École la délibération du 22, et tolérait que les contrevenants rédigeassent leurs doléances contre la Société royale. La Faculté atterrée se soumit, la rage dans le cœur, et se réunit le 30 juin pour écrire ses plaintes, qui furent transmises au garde des sceaux vers le milieu de juillet. Elle eut pourtant la mince satisfaction d'avoir fait rejeter, par son intervention, la séance publique de ses adversaires du 30 juin au 20 octobre. En revanche, au mois de septembre, la Société royale vit enregistrer au Parlement et afficher en public les lettres patentes la concernant. La Faculté connut cette nouvelle le 18 septembre, et le doyen la lut le 22 à l'assemblée de l'École, au milieu d'une grande consternation.

Le règlement de la Société royale lui attribuait : le premier médecin de Sa Majesté comme président ; comme associés ordinaires, trente docteurs régents, dont vingt de Paris et dix de province ; douze associés libres résidant à Paris, soixante associés regnicoles, soixante étrangers et un grand nombre de correspondants. Le doyen et l'ancien de la Faculté de médecine en faisaient

partie de droit; enfin deux commissaires délégués par la Société devaient aller à la Faculté deux fois par an pour échanger des communications. Elle devait s'occuper des questions d'hygiène publique, épidémies, épizooties, remèdes nouveaux, de médecine théorique et pratique; elle proposait et décernait des prix sur les questions à l'ordre du jour.

Devant cette concurrence, la Faculté donna tout à coup dans les réformes : la rivale fondait des prix, elle aussi ouvrit un concours, et donna comme question le traitement de la fièvre miliaire des femmes en couches. La rivale prétendait au monopole de l'hygiène publique, la Faculté décida de faire revivre ses « *Prima mensis* », antique institution depuis longtemps languissante, et le doyen des Essarts, sur décret de la Faculté du 8 mars 1777, les réorganisa. Chaque docteur reçut un petit avis ainsi conçu : « *Doctor sapientissime ! Aderis, si placet, menstruis comitiis prima mensis dictis, hora quinta postmeridiana, cum decano...* » Barbeu du Bourg ne manqua point de se rendre à ces réunions, pour y entendre délibérer des maladies épidémiques et sporadiques en cours, des cas intéressants, des autopsies curieuses et de l'examen des nouveaux médicaments. Il y prit plus d'une fois la parole [1]. Le 25 juillet 1778, il y lut des observations sur l'eau aérée des brasseurs, prise en boisson pour la guérison de la gravelle; le 14 août, il demanda que des commissions fussent chargées de l'examen d'une nouvelle drogue anti-vénérienne dans laquelle il n'entrait point de substances métalliques; le 1er décembre, il y communiqua un nouveau mémoire sur les bons effets des eaux gazeuses dans diverses maladies.

La Faculté cherchait à reconquérir sa suprématie par tous les moyens. Le 20 octobre 1778, en présence d'Amelot et Franklin, la Société royale avait tenu sa

1. *Journal de Médecine, Chirurgie, Pharmacie,* années 1778 et 1779, *passim.*

grande séance publique. Le jeudi 5 novembre, la très salutaire Faculté de médecine de Paris tint à son tour des assises publiques et solennelles, et, tant la concurrence l'avait rendue progressiste, on y parla français[1] ! Jamais la langue de Virgile n'avait reçu pareil affront. La Société royale s'était illuminée de quatre-vingts bougies, la Faculté vida ses derniers sacs d'écus et en alluma deux cents. Il vint beaucoup de monde, de nombreuses dames en grande toilette caquetaient dans les tribunes. Le recteur de l'Université vint prendre place aux côtés du doyen, mais aucun membre du gouvernement ne fut invité. Le doyen des Essarts entama un grand discours, loua fort la Faculté, son indépendance, son désintéressement, rappela qu'elle avait rendu de grands services qu'aucune faveur royale n'avait jamais reconnus ; il glorifia cette pauvreté qui la forçait d'emprunter en ce jour solennel les locaux de la Faculté de théologie, mais qui lui permettait aussi de dédaigner l'intrigue et la cabale. Toutes ces allusions à la protection officielle dont jouissait la Société royale étaient couvertes d'applaudissements. Descemet parla ensuite, puis Barbeu du Bourg qui lut une sorte de statistique météorologique et médicale de l'année 1777. On l'avait aussi chargé de résumer les thèses d'hygiène soutenues par les bacheliers pour bien démontrer à l'assistance que la Faculté s'occupait, autant et plus que sa concurrente, de la santé publique ; son travail fut lu par Nollan. Cela dit, le président proclama lauréats du prix de la Faculté Goubelli, de Paris, et Gastelier, de Montargis. Il y eut encore un élégant éloge de B. de Jussieu par Le Preux, un mémoire de Majault sur les contrepoisons, une relation d'autopsie par Sallin. La séance dura trois heures, et chacun s'accorda à reconnaître qu'elle avait éclipsé l'éclat de celle de la Société royale.

La Faculté avait une autre arme : le pamphlet. Le

1. *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, tome XII, année 1778.

docteur Le Preux écrivait libelles sur libelles, plus violents les uns que les autres, contre de Lassone, Amelot, Hallé, Vicq d'Azyr ; il composa des comédies de circonstance, *Lassone voleur*, *prévôt et juge*, des chansons, *Noël nouveau*, *Chanson historique*, qui faisaient la joie des philiâtres et le désespoir de la police, car le roi avait défendu à la Faculté d'imprimer aucune réclamation. Il imagina des dialogues satiriques entre Pasquin et Marforio, dialogues où l'invention ne dépasse guère le niveau des soties et moralités du moyen âge. Qu'on en juge : Pasquin veut devenir médecin et s'adresse à la Société royale, figurée par une idole dont le trône est soutenu par l'Ambition, la Faveur, l'Artifice et l'Autorité ; non loin de là, un autel divinise l'Ingratitude sous les traits de Néron, l'Intrigue sous la figure d'un serpent, l'Intérêt sous la forme d'un tigre, et la Calomnie ; Vicq d'Azyr vient faire un grand discours, mais la foudre éclate, le renverse, brise tout, et du nuage fulgurant sort un enchanteur nommé Franklin ! Le magicien prononce le mot magique de *Liberté* et change d'un coup de baguette tous les sociétaires en animaux, veaux, tigres, loups, etc. Ces lourdes plaisanteries faisaient le bonheur des irréconciliables : ils riaient, dansaient, et chantaient, comme la cigale de la fable, car la bise était venue et la Faculté se trouvait sans asile. Chassée de ses écoles en ruine, elle avait quitté la rue de la Bûcherie pour venir demander abri à d'autres ruines, les anciennes écoles de droit de la rue Saint-Jean de Beauvais ; elle implorait, vainement d'ailleurs, le terrain du Cloître-Saint-Jacques de l'Hôpital, pour y établir ses pénates (1777). Pendant ce temps-là, les Écoles de chirurgie se faisaient construire un palais sur les fondations du Collège de Bourgogne [1], et la Société royale trônait au Louvre, au pavillon de l'Infante.

Les malheurs de la Faculté n'avaient point abattu sa

1. Emplacement de la Faculté de médecine actuelle.

fierté. Lorsque la Société Royale procéda, le 2 octobre 1778, à sa séance d'installation, Lorry donna lecture d'une missive du doyen et de l'ancien de la Faculté, refusant de s'y rendre ; de quatre lettres de démission, celles de Bouvart, Maloët, Darcet et Guenée, tous docteurs-régents ; enfin Lieutaud, premier médecin du roi, mû par une secrète répugnance, avait décliné d'occuper la place présidentielle. Ces affronts répétés causèrent un moment de stupeur, mais la vengeance ne tarda pas : la Faculté avait établi à son tour un comité de correspondance générale avec les médecins français, de Lassone lui fit refuser le contre-seing de circulation pour sa correspondance. Elle se rabattit sur un comité de vingt-quatre docteurs qui devaient s'assembler pour conférer sur la médecine : Lassone obtint du conseil du roi un arrêt défendant à ce comité de se réunir. Le 2 janvier 1779, la Faculté ferma ses écoles.

La Faculté était donc morte et enterrée après une longue et douloureuse agonie dont la Société Royale avait attentivement suivi les progrès, en donnant chaque jour au public le bulletin de santé de son ennemie. Dès le 19 décembre, elle la trouvait au plus mal, comme l'indique ce billet : « L'usage des bains et de l'ellébore n'a rien produit de satisfaisant ; on craint d'être obligé d'en venir à des remèdes violens et que la crise n'entraîne une désorganisation nécessaire dans un corps sans action et qui languit depuis longtemps. Bon-Sens. » Et quand l'issue fatale arriva, on chanta dans Paris :

Plus de mort ! Plus d'enterrement !
Les médecins ferment boutique.
Oh ! dit un curé, doucement !
Ils n'ont pas quitté la pratique !

Louis XVI comprit alors qu'il avait été trop loin, et l'ordre fut rapporté. Le doyen rouvrit donc le 13 janvier les portes de la Faculté, et le 15, les docteurs-régents convoqués écrivaient à Miromesnil : « Monseigneur, les

membres de la Faculté de Médecine se glorifient tous d'être français ; l'obéissance la plus prompte aux ordres du roi est un devoir dont jamais le sentiment ne s'est affaibli dans leur cœur. Quelque affreuses que soient les couleurs sous lesquelles la calomnie les a peints pour se ménager les moyens de consommer ses projets ambitieux, leur conduite est un témoignage authentique de leur soumission [1]. »

Où était le temps heureux où la Faculté altière, soutenue par le pouvoir royal, faisait dissoudre la Chambre royale des médecins provinciaux et poursuivre ses membres ? le temps où, cénacle de la science officielle, elle proscrivait victorieusement les innovations et les novateurs ? Plus grande avait été sa fortune, plus lamentable était sa chute ; et cette déchéance était méritée. Enlisée dans sa routine (nous l'avons vu pour la variolisation), occupée de mesquines querelles de préséance, elle avait laissé l'étranger distancer la France dans le mouvement médical ; maintenant elle se consumait en vains efforts pour subjuguer ceux de ses compatriotes qui tentaient de regagner le temps et le terrain perdus, qui reniant les formules usées, secouant le joug retardataire, créaient malgré elle l'Académie de chirurgie ; ou bien accueillant toutes les bonnes volontés, réhabilitant les médecins provinciaux, ralliant les novateurs et les expérimentateurs dédaigneux des traditions stériles, fondaient en dépit d'elle et contre elle la Société Royale. Quand la Faculté s'aperçut de son erreur, il était trop tard ; encore quelques années de misère, et elle allait être balayée, avec ses heureux et célèbres rivaux, par la tourmente révolutionnaire.

Pourtant, quelques-uns de ceux qui gardaient à la déchue quelque gratitude de son enseignement, tout en rendant justice au mérite de ses adversaires, eurent pour elle un mot de pitié, une velléité de relèvement. De ce

1. *Commentariorum Facultatis medicinæ Parisiensis tomus XXIV*, p. 179.



BARBEU-DUBOURG,

Médecin & Naturaliste.

nombre fut Barbeu du Bourg. Il eut le courage de se mettre entre deux feux, d'énoncer franchement son opinion sur cette lutte fratricide, de dire leur fait aux uns et aux autres sans se soucier des injures : « Je me suis fait de bonne heure, écrivait-il, une étude de prendre tous mes maux en patience et surtout de mépriser les injures qui ne tombent que sur moi ; j'y suis plus sensible quand elles portent sur mes amis. » A l'assemblée générale de Saint-Luc, en 1778, il s'interposa, prêchant la conciliation : son vieux tempérament de journaliste se réveilla et prit une dernière fois la plume pour écrire sa *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris à un de ses confrères au sujet de la Société Royale de Médecine* ; elle parut vers le mois de février 1779 ; il cherchait à y préciser les termes d'un accord possible, proposant de recourir à l'intervention royale pour réconcilier et amalgamer les deux groupes : la Faculté continuerait à avoir le monopole de la pratique médicale et de l'enseignement ; la Société Royale recevrait dans son sein quelques vieux médecins et la plupart des jeunes, se cantonnant dans le domaine purement spéculatif des travaux scientifiques et de la correspondance médicale avec les praticiens français et étrangers. Les uns, pensionnés par l'État, pourraient s'y adonner tout entiers ; les autres pourraient repasser, à leur gré, dans le corps exerçant de la Faculté. Tous les docteurs assisteraient de droit aux assemblées de la Société, et les Sociétaires éminents s'agrégeraient à volonté à la Faculté moyennant certains droits de dispense d'examens.

Le médiateur s'attira force invectives des intransigeants de la Faculté, une bonne part des qualificatifs de boucs, singes, ânes, veaux, moutons, dindons, oies, pies, geais, perroquets, vipères, frelons, chauves-souris, serpents à sonnettes et autres aménités que Pasquin décochait à « l'Arche de Noé », la Société Royale ; et je ne sais quelle main haineuse a griffonné sur l'exemplaire de la *Lettre* conservé à la Bibliothèque nationale ces mots

aujourd'hui jaunis : « par M. Barbeu du Bourg qui ensuite s'est fait sociétaire, ayant perdu sa femme, sa tête et son argent [1]. »

Une secrète sympathie portait en effet Barbeu vers cette Société qu'animait l'esprit de progrès. Ne comptait-il pas d'ailleurs parmi ses adhérents un bon nombre d'amis et de compatriotes, Franklin qui depuis 1776 en était associé étranger, Vétillard du Ribert, habile médecin manceau, correspondant regnicole, et bien d'autres ? Il se laissa aller à en fréquenter les séances, et finit par lui demander une place d'associé ordinaire qui lui fut décernée le 18 mai 1779 [2]. Ce jour-là Jacques Barbeu, sieur du Bourg et docteur-régent de la très salutaire Faculté de Paris, perdit pour jamais l'amitié de Jean Charles, sieur des Essarts et doyen de la même Faculté.

Barbeu trouva à la Société, dont il suivit assidûment les travaux, de quoi occuper les loisirs de sa vieillesse. Son grand âge, les tristesses du veuvage, l'avaient fait renoncer à la pratique ; il n'exerçait plus guère qu'en faveur des pauvres et de ses amis. Il passait ainsi ses derniers jours à faire le bien, à travailler, à enseigner les premiers principes de la médecine à son neveu Lair de la Motte : il composa pour lui des aphorismes médicaux qui furent lus à la Société Royale, et ne furent publiés qu'en 1780 en un volume in-12 de 104 pages, sous le titre d'*Éléments de Médecine en forme d'aphorismes* [3]. L'ouvrage comprend quatre parties, chaque partie des sections, chaque section des aphorismes. La *Gazette d'Épidaure* en avait autrefois donné quelques-

1. L'auteur du tome XIV des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, dit à la p. 315 au sujet de Barbeu : « Il venait de s'y agréger (à la Société Royale) c'est-à-dire de se déshonorer sur le bord de sa tombe ».

2. *Histoire et Mémoires de la Société Royale de Médecine pour 1777 et 1778*, page 14.

3. C'est probablement la traduction allemande de cet ouvrage que Wilhelm Engelmann cite, au nom de Barbeu du Bourg, dans sa *Bibliotheca medico-chirurgica* (Leipzig, 1848), sous le titre : *Erste Grunde der Arzneikunde*, aus d. Franz. V. J. Fr. Pichler, 8°, Strasbourg, 1783.

uns dans ses colonnes. Il y envisage les connaissances médicales sous trois points de vue : ce qui est certain, ce qui est probable, ce qui est douteux. Barbeu aimait beaucoup à donner à sa pensée le tour ingénieux de l'apophtegme si bien assorti à la finesse de son esprit, et plus d'une fois il arrive presque à l'originale et frappante concision des aphorismes d'Hippocrate ; il reproduit quelques-uns des préceptes du père de la médecine et ne souffre pas du rapprochement. Un semblable ouvrage ne saurait être analysé ; citons pour exemple deux maximes de Barbeu : « Dans un corps sain, l'âme est saine ; toutes les facultés de l'une et de l'autre se déploient tour à tour avec une égale aisance ; s'il y en a une qui prédomine, c'est que les autres ont été négligées. » « La vie est un passage laborieux, la naissance et la mort en sont la porte d'entrée et la porte de sortie ; de l'une à l'autre la pente est glissante. »

Barbeu du Bourg arrivait au bas de la pente : il avait quitté sa maison de la rue Copeau où il avait passé près de quinze ans, pour se retirer à l'abbaye Saint-Germain. Il travaillait avec ardeur, chargé d'une commission par la Société Royale, lorsque le 1er décembre 1779 il fut atteint d'une fièvre maligne. La mort vint le prendre le mardi 14 décembre 1779, à l'âge de soixante-dix ans et neuf mois.

Le lendemain il fut enseveli, devant la Faculté, à Saint-Germain-des-Prés, dans la chapelle Saint-Symphorien. Le 8 janvier 1780, la Faculté fit célébrer à son intention un service funèbre en la chapelle de ses écoles [1], et Vicq d'Azyr prononça son éloge à la Société Royale.

1. On lit, dans le *Commentariorum Facultatis Medicinæ Parisiensis tomus vigesimus quartus ab anno 1777 ad annum 17...*, sur la liste des docteurs-régents dressée le 6 novembre 1779 le nom de « *M. Jacobus Barbeu du Bourg, Cenomanensis, Regiæ Scientiarum Academiæ Stockholmiensis, Societatis regiæ Monspeliensis, Societatis Medicæ Londinensis et Philosophicæ Americanæ socius.* » A la page 324, sous la rubrique *Obitus Doctorum*, on note encore : « *Die Martis decimo quarto mensis decembris anni 1779 naturæ tributum persolvit*

Il ne paraît pas que Barbeu du Bourg soit jamais retourné dans sa patrie. Les occasions ne lui manquaient pourtant pas, car il y avait encore des Barbeu au Mans [1], à Laval [2], à Mayenne. Quand son oncle l'abbé J.-F. Chabrun de la Carlière mourut [3], après quarante ans de préceptorat au collège de Mayenne, Barbeu, retenu dans le tourbillon de la vie parisienne, ne put se rendre dans sa ville natale, et dut charger son parent, l'avocat Lair de la Motte, de régler les affaires d'héritage avec les familles Guyard et Gournay.

De nos jours la ville de Mayenne a baptisé une de ses

Magister Jacobus Barbeu du Bourg, et die Mercurii sequenti tumulatus fuit, præsente Facultate, in cœmeterio Capellanâ... Sancti Symphoriani in conventu abbatiali Sancti Germani de Pratis. Eidem vero collegæ die Sabbati octava mensis Januarii anni 1780 sacro solemni parentavit in scholarum sacello Facultas saluberrima. » Pourtant, la *Topographie historique du Vieux-Paris*, par Berty et Tisserand, Paris 1876, tome I (Région du Bourg Saint-Germain), ne cite point le nom de Barbeu parmi ceux des personnes inhumées à Saint-Germain-des-Prés.

1. La branche mancelle des Barbeu du Bourg remonte à Georges-Claude, apothicaire, échevin du Mans, né en 1696, mort au Mans paroisse Saint-Vincent, le 15 février 1761. Il épousa en décembre 1725 Marie-Magdeleine Dutertre ; il en eut deux fils : 1° Georges-François, négociant à Orléans, qui épousa à Blois en 1758 Anne-Claire Daubichon ; — 2° Vincent-Antoine, droguiste et maître apothicaire au Mans, qui épousa en juillet 1764 Renée-Marie Morin. De cette union : 1° Antoine-Georges-Vincent, négociant, épousa en 1779 Agathe-Françoise Garnier, et en secondes noces Jeanne-Marie Marlotteau ; — 2° Pierre-Louis ; — 3° Renée-Marie-Julienne qui épousa au Mans en 1773 F.-R. Cordelet, contrôleur des fermes du roi au Mans ; — 4° Julienne, qui épousa en 1788 Pierre-Michel Barbeu du Bourg du Rocher, négociant (*Inventaire des minutes anciennes des notaires du Mans*, par l'abbé Esnault, publié par l'abbé Chambois. Le Mans, 1895, t. I et II, passim).

2. Dans la Mayenne, la famille Barbeu se divise en nombreuses branches, les Barbeu du Bourg, les Barbeu du Boulay, les Barbeu du Tertre, les Barbeu de la Chevalerie (en Marcillé), les Barbeu de la Couperie en partie lavallois ; elle a donné à la ville de Mayenne et à l'abbaye de Fontaine-Daniel de nombreux magistrats. On en retrouve les noms dans le *Dictionnaire de la Mayenne* de M. l'abbé Angot, *l'Histoire des Seigneurs de Mayenne* par Guyard de la Fosse, *l'Histoire de l'abbaye de Fontaine-Daniel* de MM. Grosse-Duperron et Gouvrion, *l'Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans* par M. de Maude, *L'ancien Hôtel-Dieu de Mayenne* et les *Souvenirs du Vieux-Mayenne* de M. Grosse-Duperon.

3. Jean-François Chabrun de la Carlière, prêtre, principal du Collège de Mayenne pendant quarante ans, mort le 16 février 1767, fils de Jean Chabrun et de Renée Gournay, sœur de Simon Gournay de Fougerolles.

voies du nom de Jacques Barbeu du Bourg. Sa mémoire méritait cet hommage : toucher à toute science, s'y poser à peine, juste le temps d'en goûter le nectar, et s'envoler plus loin vers d'autres fleurs, voilà un plaisir exquis. Un petit nombre d'élus ont l'apanage de pouvoir ainsi multiplier leurs jouissances intellectuelles, et Barbeu fut de ces privilégiés. Ce devait être une agréable conversation que celle d'un homme à la fois moraliste, jurisconsulte, littérateur, théologien ; un homme qui avait parlé histoire avec Bolingbroke et botanique avec Jussieu, raisonné médecine avec Vicq d'Azyr et physique avec Franklin ; et qui loin de tirer orgueil de son commerce avec de tels esprits, avait gardé toute sa simplicité. Il savait allier l'érudition à la bonhomie, s'empreindre d'une douce philosophie relevée toutefois d'une pointe de malice : car s'il était incapable de garder rancune, il l'était de retenir un bon mot, l'épigramme qui pique, mais ne blesse pas. Et que l'on ne dise pas que ce savant souriant fut un inutile : si son activité trop dispersée ne lui a permis de faire aucune grande découverte, il a du moins apporté l'appoint de son influence à quelques œuvres bonnes. Médecin instruit et dévoué, l'un des premiers journalistes médicaux, défenseur de la variolisation, seule arme d'attente avant Jenner, vulgarisateur de la botanique bien avant les *Lettres* de Jean-Jacques Rousseau, tels sont ses titres à l'estime. Plus remarquable par ses qualités d'esprit que par son œuvre scientifique, il n'en fut pas moins, et dans toute l'acception du terme, ce qu'on appelait alors un honnête homme [1].

1. Pour la biographie de Barbeu du Bourg consulter : Ansart, *Bibliothèque littéraire du Maine, ou traité historique et critique des auteurs de cette province.* Chalons, Le Mans et Paris, 1784, t. I. — Carrère, *Bibliothèque littéraire, historique et critique de la médecine ancienne et moderne.* Paris, 1776, t. I, p. 313. — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne.* Mons, 1778. — Notice sur la vie des

ŒUVRES DE BARBEU DU BOURG

1° *Lettre d'un garçon barbier à M. l'abbé des Fontaines, auteur des Observations sur les écrits modernes, au sujet de la maîtrise ès arts.* 1743, s. l., in-12. (Anonyme, attribué à Barbeu par Vicq d'Azyr.)

2° *Daturne etiam vitalium organorum somnus?* Thèse quodlibétaire de Paris, 1er décembre 1746, in-4°.

3° *Utrum anni climacterici cœteris periculosiores?* Thèse cardinale de Paris, 27 avril 1747, in-4°.

4° *An variolarum morbus absque eruptione?* Thèse quodlibétaire de Paris, 29 décembre 1747, in-4°.

5° *An tracheotomiæ nunc scalpellum, nunc trigonus mucro?* Thèse quodlibétaire de Paris, 8 février 1748, in-4°.

6° *An motus* { *cordis ad vitam?* / *musculorum ad sanitatem?* }
Acte de vespérie du 21 août 1748.

7° *An paralyticis* { *aquæ thermales?* / *electricitas?* }
Acte doctoral du 26 août 1748.

8° *An hæmatosis* { *ab attritu?* / *a fermentatione?* }
Acte pastillaire du 18 décembre 1748.

grands hommes de la province du Maine. Ms. C 182² de la Bibl. mun. du Mans, f. 219. — J.-C. LEBRUN, *Essai de Topographie médicale de la ville du Mans et de ses environs.* Le Mans, 1812. — *Histoire de la Société royale de médecine.* Paris, 1780. *Eloge de M. Barbeu-Dubourg*, par Vicq d'Azyr, pp. 63-74. — *Mémorial de la Mayenne*, 1845, t. IV, p. 315, *Jacques Barbeu-Dubourg*, par J. R. P. — *Dictionnaire des sciences médicales, Biographie médicale.* Paris, Panckoucke, 1820, t. I. — *Biographie universelle ancienne et moderne.* Michaud, Paris et Leipsig, t. III. — DECHAMBRE, *Dict. encyclopédique des sciences médicales*, art. *Barbeu-Dubourg*, t. VIII. — RENOUARD, *Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine.* Le Mans, 1811. — N. DESPORTES, *Bibliographie du Maine.* Le Mans, 1844. — HAURÉAU, *Histoire littéraire du Maine*, 1870, t. I. — *La Grande Encyclopédie*, art. Barbeu-Dubourg. — ABBÉ ANGOT, *Dict. de la Mayenne*, t. Ier, Laval, 1900. — H.-G. LELIÈVRE DE LUCÉ, Notes généalogiques inédites. — *Le Bibliophile du Maine*, n° 11, p. 7. Laval, 1896.

9° *Lettres sur l'histoire par Henry Saint-Jean, lord vicomte Bolingbroke, traduites de l'anglois.* 1752, 2 vol. in-8°. (Traduction anonyme attribuée à Barbeu par Vicq d'Azyr.)

10° *Chronographie, ou Description des tems, contenant toute la suite des souverains de l'univers et des principaux événemens de chaque siècle depuis la création du monde jusqu'à présent, en trente-cinq planches gravées en taille-douce et réunies en une machine d'un usage facile et commode, par M. Barbeu du Bourg, docteur en médecine et professeur de pharmacie en l'Université de Paris, à Paris, etc.* 1753.

11° *Sommaire de chronologie en vers techniques,* in-8° de 3 pages. (Attribué à Barbeu par Desportes dans sa *Bibliographie du Maine*).

12° *Lettre d'un médecin à une dame au sujet d'une expérience de chirurgie faite à l'Hôpital de la Charité le 22 juin 1754.* S. l. n. d. In-8°. (Anonyme, attribuée à Barbeu par Vicq d'Azyr).

13° *Seconde lettre d'un médecin à une dame, etc.* S. l. n. d. In-8°. (Anonyme, attribuée à Barbeu par Vicq d'Azyr).

14° *Lettre à M. Ch***, doyen de la Faculté de médecine de Paris, au sujet d'un décret du 26 juin sur la nécessité des saignées réitérées, par M***, docteur régent de la même Faculté.* S. l. n. d., 2 éditions. (Anonyme, attribuée à Barbeu par Pauly dans sa *Bibliographie des Sciences médicales*, Paris, 1872). Doit être classée à l'année 1756.

15° *Lettre d'un garçon chirurgien à un de ses camarades actuellement en boutique à Avignon.* Avignon, s. d. (Doit être classée à l'année 1757). Signée : Alexandre Diastillet (pseudonyme de Barbeu du Bourg).

16° *Examen des eaux de Briquebec, par M. Barbeu-Dubourg, médecin et ancien professeur de la Faculté de médecine de Paris*, dans le *Journal de médecine, chirurgie, pharmacie,* de janvier 1761, t. XIV, pp. 46-51.

17° *Gazette d'Épidaure* (plus tard *Gazette de médecine*) *ou Recueil de nouvelles de médecine avec des réflexions pour simplifier la théorie et éclairer la pratique, par M. Barbeu-Dubourg.* Paris, 1761, 1762, 1763, in-8°.

18° *Recherches sur la durée de la grossesse et le terme de l'accouchement.* A Amsterdam, 1765, in-8°. (Anonyme, attribué à Barbeu par Vicq d'Azyr.)

19° *Le Botaniste françois, comprenant toutes les plantes communes et usuelles disposées suivant une nouvelle méthode et décrites en langue vulgaire, par M. Barbeu-Dubourg.* A Paris, 1767, 2 vol. in-12.

20° *Code de l'humanité*, *ou Loix immuables qui servent de base aux devoirs, aux droits et au bonheur de l'homme*, dans le *Mercure de France* de décembre 1768. Signé : J. Barbeu-Dubourg.

21° *Manuel de botanique.* 1768, in-12 (?).

22° *Les âges des plantes* ou *Usages des plantes.* 1767, 2 vol. in-12 (?).

23° *Mémoire à consulter pour Me Jacques Barbeu du Bourg et consorts, tous docteurs-régents de la Faculté de médecine de Paris.* Daté du 3 août 1768. Attribué à Barbeu.

24° *Mémoire à consulter, etc.* Daté du 4 septembre 1768. Attribué à Barbeu.

25° *Opinion d'un médecin de la Faculté de Paris sur l'inoculation de la petite vérole.* A Paris, chez Quillau, s. d., in-12. (Anonyme, attribué à Barbeu. Doit être classé à l'année 1769).

26° *Lettres d'un fermier de Pensylvanie aux habitans de l'Amérique septentrionale, traduites de l'anglois.* A Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1769. Traduction française anonyme, attribuée à Barbeu, avec préface de 24 pages, in-8°.

27° *Œuvres de M. Franklin, docteur ès loix, etc. Traduites de l'anglois sur la quatrième édition, par M. Barbeu-Dubourg, avec des additions nouvelles et des figures en taille-douce.* A Paris, chez Quillau, 1773, 2 vol. in-4°.

28° *Petit Code de la raison humaine, ou Exposition succincte de ce que la raison dicte à tous les hommes pour éclairer leur conduite et assurer leur bonheur, par M. B.-D.* Londres, 1774, in-8°. — Passy, 1782, in-24. — Paris, 1789, in-12.

29° *Précis sur l'histoire, les effets et l'usage de la saignée,* ou article *Saignée (Médecine thérapeutique),* extrait du *Dictionnaire encyclopédique.* Amsterdam et

Paris, 1778, in-12. (Attribué à Barbeu par Pauly, dans *Bibliographie des Sciences médicales,* Paris, 1874.) (?).

30° *Calendrier de Philadelphie, ou Constitution de Sancho-Pança et du Bonhomme Richard en Pensylvanie.* Philadelphie et Paris, in-12, 1778.

31° *Lettre d'un médecin de la Faculté de Paris à un de ses confrères au sujet de la Société royale de médecine.* (Anonyme. Doit être classée au mois de février 1779. Attribuée à Barbeu par les *Mém. secr. de la Rép. des Lettres,* février 1779).

32° *Éléments de médecine en forme d'aphorismes, par M. Barbeu-Dubourg, docteur et ancien professeur de la Faculté de médecine de Paris, de la Société royale de Montpellier, de la Société médicale de Londres, de l'Académie des sciences de Stockholm, de la Société philosophique de Philadelphie, etc.* A Paris, chez P.-Fr. Didot, in-12, 1780.

33° *Objections à M. Basselin sur la quadrature du cercle.* S. l. n. d. Attribuées à Barbeu par Vicq d'Azyr (manuscrites) (?).

34° *Projet d'un cours complet de médecine.* Date incertaine (manuscrit) (?).

35° *Lettre à Mlle X... sur les vents,* de date incertaine. Attribuée à Barbeu par Vicq d'Azyr (manuscrite) (?).

GASPARD DU TRONCHAY

La maison du Tronchay était originaire d'Angleterre et, d'après la tradition, remontait à un certain mylord Tronck. Quoi qu'il en soit, on sait qu'elle s'établit en Bretagne, où elle fonda une abbaye près de Dol; le nom de Perrin du Tronchay est cité dans l'association des gentilshommes de l'évêché de Rennes en 1370 ; son fils aîné, Briand, mentionné en 1427, épousa une demoiselle de la Saudraye, qui lui donna deux fils : Pierre, inscrit en 1482 au catalogue des gentilshommes [1], et Gilles, époux de Marguerite Cordel ou Cordeau, qui, le premier, s'établit au Maine ; il y possédait la seigneurie de Montargis, à laquelle il fit donner le nom du Tronchay par lettres patentes. Ce fut là le nouveau berceau de la famille, celui de Thomas, sieur du Tronchay, du Haut-Breil et de Baladé, époux de Jacquine Pitard, fils de Gilles, et du petit-fils de Gilles, Jean du Tronchay, sieur du Haut-Breil, qui fut licencié ès lois, enquêteur de Mayenne. C'est à lui sans doute que se rapporte la pierre tombale de « Jean Tronchay, sieur du Breil, » inhumé à Notre-Dame de Mayenne en 1556 ou 1557. En 1513, Jean du Tronchay avait demandé la main de Geneviève, fille de

1. Son fils, Raoul du Tronchay, sieur de la Saudraye, épousa Perrine Freslon de la Freslonnière ; de ce mariage naquit Jacques, sieur du Châtelier-Ramard, en la paroisse de Beton, chevalier, cité en 1513, époux de Plezon de Bouais. Jacques n'eut qu'une fille, Anne, qui s'allia à Guillaume Louail, chevalier, chef de la branche de la Saudraye-Louail.

Jean de Letoré, sieur des Loges ; elle lui donna plusieurs héritiers : l'aîné, Baptiste, sieur de Baladé en Aron [1], qui serait né à Sablé en 1508, selon La Croix du Maine, épousa, le 7 mars 1537, Jeanne Pancelot de la Paqueraye. Il cultiva les belles-lettres et fut conseiller au présidial du Mans où il mourut le 21 juin 1557 [2]. Son frère cadet,

1. On y voit encore une motte féodale.

2. Ses fils, neveux du médecin Gaspard, furent remarquables :

1° Le cadet, Louis-Baptiste, sieur de la Forterie, né au Mans en 1525, s'était acquis dès l'âge de vingt-deux ans une grande réputation de science ; il vivait dans l'étude, voyageant, visitant la France, ayant hâte de jouir des plaisirs intellectuels avant d'épuiser la tragique destinée que lui avait prédite l'astrologue Jacques Viard. Le drame ne se fit pas attendre. De retour au Mans, Louis se laissa séduire par les sermons de l'avocat Gervais Le Barbier de Francourt, qui y prêchait la réforme au début de 1560. Les troubles religieux éclatèrent ; en mars, mai, juin 1560, en 1561, des rixes sanglantes divisèrent catholiques et calvinistes. Le 3 avril 1562, les huguenots, maîtres du Mans, pillèrent les monastères à la voix du pasteur Merlin, saccagèrent les splendeurs de la Cathédrale, tandis que l'évêque Charles d'Angennes s'enfuyait en son château de Touvoie. Les protestants gardèrent la place jusqu'à la panique subite qui, le 11 juillet 1562, jour de sainte Scolastique, les jeta hors de la ville ; les désordres continuèrent alors dans la campagne du Maine. Après ces aventures, Louis du Tronchay dut quitter le pays, et écrivit une histoire des troubles religieux auxquels il avait pris part ; elle n'a pas été imprimée. Reconnu en 1569 à Thou, près de la Charité-sur-Loire, en Nivernais, par des troupes catholiques, il fut massacré. Les Réformés brûlèrent plus tard, pour le venger, le village de Thou.

2° Georges, frère aîné de Louis du Tronchay, né à Morannes, près d'Angers, en 1540, eut une destinée plus paisible. Grand amateur d'antiquités, versé dans la numismatique et la glyptique, c'était un artiste, jouissant des beautés de sa collection de médailles et de camées antiques qui faisaient l'admiration de son ami La Croix du Maine. Il écrivit sur la grammaire, composa des poèmes français, un livre d'étymologies, un livre des Proverbes à l'exemple d'Erasme, une Lettre en vers à Pascal Robin du Faux sur la mort de sa femme. Plusieurs de ses productions sont citées dans le tome II du *Menagiana*. Il rédigea les plaintes du tiers état du Maine pour les États de Blois. Une mort prématurée l'enleva au Mans, le 20 août 1582, à quarante-trois ans.

Des quatre autres enfants de Baptiste du Tronchay :

3° Jacques fut sieur de Launay ;

4° Louise épousa Eustache Neveu, sieur de la Bataille et du Coudray ;

5° Félix, sieur de la Noë ou de la Noue, en Morannes, appartint, comme son frère Louis du Tronchay, au parti de la Réforme ; ministre protestant à Beaufort-en-Vallée, à Saumur, il fut député au Synode national de Montauban ;

6° Enfin Nicolas du Tronchay, écuyer, sieur de Baladé en Aron, des Grandes-Maisons de Launay, de Bagnères, la Bohordière, la Sanguinière, Martigné et Champdemanche, receveur des tailles de La Flèche, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, maître des eaux et forêts du comté de Mayenne, puis grand audiencier de France, demeurant à Paris, rue Saint-André-des-Arcs, épousa, le 26 novembre 1581, Renée, fille de

Gaspard ou Gazal du Tronchay, naquit en 1524 ou 1525 à Mayenne la Juhel, comme on disait ; celui-là fut médecin.

François Le Bret, sieur de Plainchamp, conseiller au présidial d'Angers. Il eut la réputation d'être un des plus riches de son temps, et fit bien, car il eut à doter de nombreux enfants :

1° François, chevalier, sieur de Martigné, en Avessé, secrétaire du roi, pourvu grand audiencier de France à la mort de Thibaud des Portes, épousa Claude, comtesse de Brehan de Lisle. Son fils Louis, sieur de Martigné et de la Tour-au-Bègue. mort le 5 février 1710, épousa le 23 décembre 1670 Renée-Suzanne Huault, dame de Vayres, fille de Pierre, marquis de Vayres, comte de Jouy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, et d'Anne d'Heilly de Pisseleu, qui mourut en 1716. De ce mariage naquirent : *a*. Jean-Paul du Tronchay, chevalier, marquis de Vayres, qui épousa, le 4 septembre 1715, Anne Aubourg ; *b*. Jean-Louis, qui fut d'église ; *c*. Renée-Françoise, qui épousa, le 14 août 1690, Charles-François du Pouget, marquis de Nadaillac, et mourut le 5 janvier 1709 ; *d*. Geneviève-Marie, qui épousa, le 13 janvier 1695, Godefroy de Chaussecourt, comte de l'Espinasse, mort en 1709, et, en secondes noces, Philippe de Tournyol, sieur de Bournazeau, président de l'élection de Guéret.

2° Renée, mariée, par contrat du 18 avril 1610, à Charles Le Roy de la Potherie, conseiller du roi, procureur au Châtelet, d'où Robert et Claude Le Roy.

3° Catherine, mariée à Jean Gilles, chevalier, sieur de la Groie ou de la Grue, président des trésoriers de France à Tours, maître d'hôtel de Marie de Médicis.

4° Guillaume, sieur de Vion, conseiller au Grand Conseil en 1625, puis au Parlement de Paris ; époux de Françoise Sain, qui lui donna deux enfants : Charles, docteur en Sorbonne, chanoine de la sainte chapelle du Palais, à Paris, mort le 7 août 1714 ; Marie-Elisabeth, femme de François Mouster ou Moustier, sieur de Monguichet, secrétaire du roi, ambassadeur près des cantons Suisses.

5° Charles, chevalier, conseiller au Parlement le 30 août 1621, conseiller du roi en 1640, président de la troisième Chambre des enquêtes en 1645, intendant de Caen en 1646, épousa Louise Leboults, qui lui donna : une fille, Marie, et un fils, Louis, époux, en septembre 1668, d'Eléonore Le Pauvre. Louis, fils du précédent, capitaine au régiment de Picardie, eut pour enfants : Éléonore, épouse de J.-B. Pinot de la Godinaye, et Louis-Joseph-Denis, sénéchal, lieutenant général de Saumur en 1731, époux, en 1727, de Charlotte-Françoise Poulain d'Egrie. De ce mariage naquit Louis-Guy-Éléonore, le 28 février 1731.

Charles du Tronchay, chanoine de la Cathédrale du Mans dès 1595, mort le 30 juin 1630, et dont l'épitaphe de cuivre était dans la croisée de la Cathédrale, à droite de la nef, se rattache probablement à la même famille. Son mausolée avait été dessiné par Gaignières.

M. l'abbé Angot mentionne aussi : Jérôme du Tronchay, sieur de la Monnerie, époux de Catherine Sinan, et dont un fils, Damien, est chanoine de Chartres, en 1586 ; — Pierre du T., en 1586 ; — et les héritiers de Jacquine du T., épouse de Jean Le Breton, présentateurs à la chapelle des Perrouins, à Mayenne (1656).

Citons enfin, vers la fin du XVI[e] siècle, Anne du T., épouse de Jérôme Gueau ; — Marie du T., épouse de Claude Guestre, président du grenier à sel de Mamers ; — Charlotte du T., femme de Guillaume Le Febvre, sieur de la Butte, bailli de Mamers.

Nous ne possédons guère de renseignements sur lui que ceux fournis par l'avocat Blondeau et par La Croix du Maine qui semble l'avoir connu. Que fit-il ? que fut-il ? Sans doute un de ces prodigieux érudits du XVIe siècle, « expert en toute clergie », glouton de lettres, *librorum helluo*, connaissant par cœur Hippocrate, Galien, Aristote, Pline, Dioscoride, Elien, Nicandre, parlant latin, grec, hébreu, arabe, ébahissant les gens par sa faconde de polyglotte. Philosophe, évidemment, comme tous les beaux esprits de son époque qui pâlissaient sur les problèmes de la Scolastique et la Logique du Stagirite. Il s'adonna aussi à la philologie et s'amusa à réformer l'orthographe, ce qui était beaucoup moins dangereux que de réformer l'Église ou l'État. Sa grammaire française, avec une orthographe nouvelle de son invention, resta malheureusement en portefeuille ; c'est du moins ce que La Croix du Maine nous apprend. Peut-être fait-il une confusion, car il attribue aussi à Baptiste du Tronchay un *Traité de la Grammaire françoise, avec invention d'aulcuns caractères nouveaux*. S'il dit vrai, cette réforme de l'orthographe était vraiment une marotte de famille ; d'ailleurs elle hanta à cette époque pas mal de cerveaux, qui voulurent réagir contre l'abus des lettres étymologiques dont les humanistes Rabelais, Ronsard, des Périers, avaient surchargé la pauvre langue française. Les érudits se mirent à donner la chasse aux lettres parasites, Louis Meigret [1], Taillemont [2], Ramus [3] tranchèrent et taillèrent dans les mots dont quelques-uns faillirent périr de consomption. Le médecin Pelletier [4], un manceau, prôna l'orthographe phonétique, mais sa phonétique était celle de l'accent manceau. Il s'attira les

1. *Le Tretté de la Grammère françoèze*, fet par Louis Meigret, Lionoès. Paris, 1550, in-4°.
2. Ses deux ouvrages, *La Tricarite*, Lyon, 1536, in-8°, et *Discours des champs faez*, Lyon, 1553, sont écrits dans une orthographe bizarre un peu analogue à celle de L. Meigret.
3. *Gramere (fransoeze)*. Paris, 1562, in-8°.
4. *Dialogues de l'orthographe et prononciation françoise*. Lyon, 1555.

foudres de Meigret, qui écrivait d'après la prononciation lyonnaise. Malgré ces polémiques, malgré les divergences des dialectes provinciaux fatales à tous projets d'écriture phonétique, de la Noue préconisera encore cette théorie en 1596 à la fin de son *Dictionnaire des rimes* [1], et, en 1578, à l'exemple de du Tronchay, Honorat Rambaud [2], de Marseille, simplifiera la question en supprimant l'alphabet pour y substituer des lettres de sa façon.

Gaspard du Tronchay était encore poète, et portait avec raison sur ses armes l'emblème d'Apollon, le soleil d'or rayonnant sur champ d'azur [3]. Il composa des ouvrages latins et français, en vers et en prose, demeurés inédits. Fort lié avec le poète Jean-Antoine de Baïf, il lui dédia un poème intitulé *Le Jour ;* nous n'en avons point trouvé mention dans les œuvres de Baïf, qui ne dédia pas même un sonnet à son confrère du Parnasse. Il mit de la poésie jusque dans la médecine, et composa sur la santé un poème de 1.208 vers français de seize syllabes, intitulé l'*Allégresse* selon La Croix du Maine. L'avocat Blondeau lui en attribue un, latin, sous le titre de *De Sanitate tuendâ*. Ce n'est peut-être qu'une version latine du précédent. Il ne suivit sans doute pas toutes les rigueurs des bons principes d'hygiène qu'il avait rimés, car il fut atteint de la fièvre. Il en fit une complainte à Dieu en 262 vers, et la dédia à son confrère le médecin Pena [4].

1. *Dictionnaire des rimes françoises selon l'ordre des lettres de l'alphabet..... plus un amas d'épithètes recueillies des œuvres de Dubartas*. Genève, 1596, in-8°.

2. *La Déclaration des abus que l'on commet en écrivant et le moyen de les éviter et représenter naïvement les paroles, ce que jamais homme n'a fait*. Lyon, 1578, in-8°.

3. Les armes des du Tronchay sont : *d'azur, à l'aigle d'or, au soleil de même posé au canton droit du chef de l'écu*. — Plus tard, la branche de Vayres y ajouta deux aigles comme support, la couronne de marquis et la devise : *Solus intueor*.

4. Pierre Pena pratiquait à Paris, à la fin du XVI° siècle, et fut médecin de Louis XIII ; il mourut en 1620. Il signa aussi le procès-verbal de l'autopsie d'Henri IV, sans doute en qualité de médecin du roi.

Les listes doctorales de la faculté de Paris, fort incomplètes d'ailleurs pour cette époque dans l'ouvrage de Baron, ne mentionnent pas le nom de Gaspard du Tronchay. Il exerçait pourtant dans la capitale, mais il eut, paraît-il, quelque brouille avec Fernel qui aurait été jaloux de sa science. S'il quitta la ville à la suite de ces démêlés, c'est avant 1558, année de la mort de Fernel.

Gaspard du Tronchay prit le chemin de la Bretagne, berceau de ses ancêtres, et pratiqua la médecine à Rennes. Il y florissait encore en l'année 1584, malgré ses soixante ans bien sonnés. C'est dire que la mort ne tarda pas sans doute à rappeler à l'auteur du poème sur *La Santé* le couplet mélancolique du médecin de la grande danse macabre :

Long temps a qu'en l'art de phisique
J'ay mis toute mon estudie.
J'avois science et praticque
Pour guérir mainte maladie.
Je ne sçay que je contredie,
Plus n'y vault herbe ny racine
N'autre remède, quoy qu'on die :
Contre la mort n'a médicine [1].

Au dire de Blondeau, le docte médecin Gaspard laissa un fils, Mathurin du Tronchay, sieur de Vautorte, également humaniste, et qui fut, d'après ce biographe, « fort considéré à la cour de Henri III où il composa, entre

1. Pour la biographie de du Tronchay, consulter : Bibliothèque nationale, cabinet des titres : Cabinet d'Hozier, 324 ; *Ibid.*, Dossiers bleus, 647 ; *Ibid.*, Carrés de d'Hozier, 612. — Bibl. mun. du Mans, Mss de Négrier de la Crochardière, n° 351. — *Les Portraits des hommes illustres de la province du Maine*, par Blondeau. Le Mans, 1676. — *Bibliothèque françoise*, de La Croix du Maine et de du Verdier, sieur de Vauprivas. Paris, 1772, t. I, p. 259. — *Dictionnaire historique*, de Moreri. Paris, 1759, t. X. — *Dictionnaire topographique, historique et généalogique de la province et du diocèse du Maine*, par Le Paige. Le Mans, 1777, t. II, p. 309. — *Seconde partie de l'histoire de Sablé*, par Gilles Ménage (publiée par Hauréau). Le Mans, 1844. — *Essai de topographie médicale de la ville du Mans et des environs*, par J.-C. Lebrun. Le Mans, 1812. — *Histoire littéraire du Maine*, par B. Hauréau. — *La France protestante*, par Haag. Paris, 1853, t. IV. — *Dictionnaire de la Mayenne*, par l'abbé Angot, t. III.

autres ouvrages, un livre de l'*Instruction des Princes*». On trouve son nom parmi ceux des notables qui décidèrent, le 16 avril 1606, l'établissement d'un monastère de capucins à Mayenne. Le poète manceau Jacques Tahureau lui a dédié une pièce de vers [1].

1. A Mathurin du Tronchay, l'un de ses plus grands amys.

Si tu fis onq prouve de l'estincelle,
O mon Tronchay, du brandon furieux
Dont cet enfant, le plus puissant des dieux,
Nous va bruslant par sa flèche mortelle,
Si onq hélas ! quelque belle cruelle
T'a fait mourir des doux traits de ses yeux
Et si tu as d'un beau vers gracieux
Fait vivre après sa cruauté trop belle :
Vien, mon Tronchay, vien m'ayder à chanter
Le fier amour dont me fait enchanter
L'œil, mais trop beau, de ma Nimphe admirable,
Ou vien au moins, après que mon destin
Par cet amour m'aura fait prendre fin,
Pleurer sur moi, tendrement pitoyable.

(*Les poésies de Jacques Tahureau, du Mans, mises toutes ensemble et dédiées au révérendissime cardinal de Guise.* Paris, 1574).

ANDRÉ MELLÉ

On peut voir à la Bibliothèque Mazarine un vieux volume dont la reliure fatiguée protège des parchemins recroquevillés ; ce grimoire vénérable, bourré de notes latines, n'est autre que le *Liber procuratorius Nationis Gallicæ*, le registre de gestion des procureurs de la très honorable Nation de France en l'Université de Paris.

L'Université, dont le recteur était le chef suprême, comprenait quatre Facultés ; d'abord celles de théologie, de médecine, de droit canon, soumises à l'autorité de leurs doyens. La quatrième, celle des Arts, était la plus importante, car elle seule élisait le recteur, qui était toujours pris dans son sein ; ses étudiants se groupaient en quatre Nations, France, Picardie, Allemagne et Normandie, divisées elles-mêmes en tribus. Chaque Nation était gouvernée par son procureur, assisté de quelques dignitaires, censeur, trésorier, tous choisis parmi les professeurs ou les bacheliers. Le procureur, chef et syndic de la Nation, la convoquait au besoin, en présidait les assemblées, et était assesseur au tribunal du recteur [1]. Mais le procureur de la Nation de France avait des prérogatives plus hautes que celles de ses collègues, car il possédait le privilège d'assembler au besoin, et de présider la Faculté des Arts tout entière, lorsque le recteur manquait ou était absent. Telles furent les hautes fonctions dévolues en 1586 à André Mellé.

André Mellé, *Andræas Mellæus, Tremulanus Parenæus Lavallensis Cenomanus*, était né, comme l'indi-

1. Le tribunal du recteur se composait du recteur, président, des trois doyens, des quatre procureurs des Arts, d'un syndic et d'un greffier à vie

quent ces titres aussi pompeux que ceux d'un sénateur romain, à la Tremblaye en Parné près Laval. Il avait d'abord professé pendant cinq ans au collège du Plessis [1] en l'Université de Paris, puis rempli les fonctions de préfet dans le même collège. Lorsqu'il fallut remplacer le procureur sortant, Charles Gilmerius, doyen de la province de Reims, le rapporteur, maître Mathieu Bardoul [2], proposa de nommer son compatriote Mellé ; c'est en effet le préfet du collège du Plessis que désigna le choix unanime des écoliers de la Nation de France, le 10 février 1586. Cinquante ans auparavant, un autre Lavallois, Jean Morel, professeur au collège des Bons-Enfants, avait aussi occupé ce poste d'honneur [3].

Il était d'usage que le procureur fît choix d'une devise ; Mellé en prit deux : « *Non melle (mel) nisi apibus,* » et cette maxime fort stoïque : « *Nemo justus esse potest qui mortem, qui dolorem, qui exilium, qui egestatem timet ; aut qui his contraria æquitati anteponit.* » Ce dignitaire qui primitivement ne devait rester qu'un mois dans sa charge, aux termes d'une décision prise par la Nation le 13 janvier 1459, l'occupait en général deux mois. Le 9 avril 1586, Mellé, qui venait d'être reçu bachelier de la très salutaire Faculté de médecine de Paris, fut prorogé pour deux mois ; mais il ne pouvait l'être qu'une fois. A l'expiration de ses fonctions, il rendit aux cinq tribus de la Nation ses comptes de gestion qui furent approuvés. Marcellin Cordier *(Corderius)* lui succéda.

Trois événements graves avaient marqué le passage aux affaires de notre Lavallois : d'abord Me Philibert,

1. Le collège du Plessis, situé rue Saint-Jacques, à côté du collège de Marmoutiers, avait été fondé en 1323 par Geoffroy du Plessis, protonotaire de France, pour les écoliers pauvres des diocèses de Tours, Saint-Malo, Evreux, Rouen, Sens, Reims. Restauré en 1646 par l'architecte Lemercier, puis réuni à la Sorbonne, il servit de prison pendant la Révolution ; il fut ensuite occupé par l'École Normale, par quelques sections de la Sorbonne, et finalement rasé pour faire place au lycée Louis-le-Grand.

2. Mathieu Bardoul *(Bardolius)*, né dans le Maine, fut élu procureur de la nation du Maine, le 6 mai 1582.

3. *Liber procuratorius*, p. 15. — Jean Morel fut élu procureur de la Nation de France le 14 janvier 1537.

avocat de l'Université auprès du Parlement [1], mourut. On dut le remplacer ; Me Gaultier fut désigné.

Ensuite il lui fallut résoudre, de concert avec le recteur Jean Filesac, la question du grenier au parchemin. Une fois par an, au mois de juin, la foire au parchemin avait lieu pendant les fêtes du Lendit, dans la plaine Saint-Denis. L'Université partageait avec les parcheminiers du roi le privilège de choisir, la première, la quantité qui lui était nécessaire ; elle faisait ses emplettes en grande pompe, et les écoliers faisaient force ripailles en cette occasion de réjouissances ; c'est seulement lorsque l'Université était pourvue que les débitants ordinaires pouvaient faire leur provision. Mais le recteur touchait encore un droit sur la vente du parchemin (16 deniers parisis ou 20 tournois par botte). Il fallait qu'il pût la contrôler et estampiller les feuilles, car les parcheminiers, pour se soustraire à cet impôt, faisaient souvent entrer des liasses en fraude [2] ; une halle au parchemin avait donc été complaisamment offerte à l'Université par les Mathurins. Cette servitude fit l'objet de contestations qui duraient depuis cinquante ans lorsque Mellé arriva au pouvoir. En effet, après avoir longtemps donné une hospitalité gratuite au parchemin universitaire, les moines avaient demandé en 1537 qu'on leur payât un loyer. Leur réclamation fut entendue, et ce débours fut pris sur les fonds publics de l'Université. Mais en dépit de cette satisfaction, les religieux voulurent définitivement se débarrasser de ce bail. « Ces religieux, dit Crevier, n'étaient plus également sensibles à l'honneur de donner l'hospitalité à un corps tel que l'Université [3]. » Les pourparlers traînant en longueur, ils y mirent fin en fermant un beau jour la halle au parchemin.

A cette nouvelle, Jean Filesac convoqua en toute hâte

1. L'Université avait quatre avocats près du Parlement et deux avocats au Châtelet.

2. En 1585, un parcheminier avait été condamné par le parlement comme contrebandier à une amende de 40 écus d'or au profit du recteur. Pour s'éviter ces contestations, le recteur affermait son droit depuis 1561.

3. Crevier, *Hist. de l'Université de Paris,* Paris, 1761, t. VI, p. 342.

l'Université. On décida d'abord que le parchemin serait logé dans les bâtiments de la Nation à laquelle appartiendrait le recteur ; mais le recteur changeait tous les trois mois, c'eût été faire trop de déménagements. On se résolut donc à louer une salle à cet effet dans un des collèges de l'Université. Le 20 mai 1586, les quatre Nations chargèrent le trésorier et le recteur de chercher un local et de payer sur les fonds communs les frais du déménagement ; c'est le collège de Justice qui abrita désormais la précieuse denrée [1].

La dernière entreprise dont notre procureur eut à s'occuper, ce fut le maintien des saines doctrines contre les novateurs, je veux dire le fameux Giordano Bruno et ses sectateurs. « Fugitif de l'Italie, dit Crevier, où ses dogmes impies le mettoient en danger d'éprouver les traitemens les plus rigoureux, et cherchant un asyle dans des pays où il pût espérer plus de liberté, Paris lui sembla un séjour convenable à ses vues [2]... » Repoussé de Genève par le fanatisme de Bèze et de Calvin, Bruno avait gagné Lyon, puis Toulouse, puis Paris où il demanda au recteur de l'Université la permission d'enseigner publiquement la philosophie. Comme Henri III protégeait le solliciteur, le recteur accorda l'autorisation, et en 1582-1583, l'Italien exposa aux Parisiens les doctrines de Lulle ; puis il alla passer quelque temps à Londres, et revint à Paris en 1585-1586. Mais il résolut alors de divulguer ses idées à lui, idées fort audacieuses d'ailleurs, puisqu'il ne s'agissait de rien moins que de contester les dogmes péripatéticiens [3].

Bruno écrivit trois lettres, l'une aux fervents de la philosophie, l'autre au roi, la dernière au recteur. Il

1. « *Cum pergamenariis defuisset locus ad recipiendum pergamenum aliunde advectum, quatuor nationibus statutum est procuratorem a fisco et quæstorem Academiæ locum idoneum quæsituros conducturos, et ex ærario publico (sunt antea) præcium conductionis persoluturos esse, 20 maii 1586* ». (*Liber procuratorius, loc. cit*). — Voy. aussi Crevier, *loc. cit.*, t. VI, p. 382 et suivante.

2. Crevier, *loc. cit.*, p. 384.

3. Cf. Chr. Bartholmess, *Jordano Bruno*. Paris, 1846-1847.

demandait qu'on ouvrît un débat public où il se chargeait de combattre, ou tout au moins de discuter les principes de la physique d'Aristote. Le recteur, Jean Filesac, était un esprit large : il permit à Bruno de s'expliquer. Une foule énorme d'écoliers et de maîtres accourut à cette joute oratoire, qui commença le jour de la Pentecôte de l'année 1586 ; Jean Hennequin soutint la thèse, et Bruno, qui présidait, dirigea ses coups. Ils dissertèrent encore pendant trois jours sur la nature et l'univers, et l'Italien opposa au dogmatisme du Stagirite le critérium de «l'évidence,» seule lumière devant laquelle la raison humaine puisse s'incliner. Après cet éclat, on ne pouvait plus tolérer Bruno : il fut expulsé de l'Université de Paris, et reprit le cours de sa vie errante. Il partit pour Marbourg et continua son apostolat philosophique dans toutes les écoles de l'Allemagne, ici applaudi, là suspect ou pourchassé ; c'étaient autant d'étapes vers le bûcher sur lequel il devait finir à Rome, en 1600, moins de quinze ans après sa grande controverse à Paris. Mellé relata avec satisfaction sur son registre le bannissement du philosophe [1] : il oublia ce jour-là de regarder au verso de la page la devise — la sienne — dont le proscrit s'était certainement plus inspiré que les proscripteurs : « *Nemo justus esse potest qui mortem, qui dolorem, qui exilium, qui egestatem timet* ».

Bruno, dans sa fuite, avait entendu pour la dernière fois retentir à ses oreilles ce « *Galliæ tumultus* » qui déjà l'avait épouvanté à son arrivée à Paris, le murmure menaçant des dissensions politiques qui allaient bientôt éclater plus bruyamment et ensanglanter la France. Dans une pareille crise, l'Université achevait de se désorganiser. En 1580, 1581, 1582, la peste avait dispersé maîtres et écoliers ; en 1583 une nouvelle épidémie fit rage ; on songea même un moment à fermer l'Université : on se

1. « *Mense maio Jordanus Brunus Nolanus Italicus qui maximum numerum indigestarum propositionum contra Aristotelem et peripateticos defendendum suscepisset, nec unicam potuisset, cum maximo populi applausu expulsus est* ». (*Liber procuratorius, loc. cit*).

borna seulement à exclure les externes des collèges, et à ne plus faire de cours qu'aux internes. La peste finie, la politique se chargea d'en continuer les effets : la dissolution des mœurs, le relâchement de la discipline, la décadence des études, les dissensions philosophiques et religieuses accélérèrent la décadence. « En 1584, dit M. Ch. Jourdain, avant que la turbulence de la populace de Paris eût dégénéré en révolte ouverte, Henri III se plaignait déjà que les troubles avaient grandement diminué et dépravé l'Université ; les plus doctes étaient morts ou s'étaient exilés, et il ne s'était point trouvé de sujets en nombre suffisant pour les remplacer. Au lieu d'écoliers étaient entrés dans les collèges des solliciteurs et locataires de chambres, la discipline y étant pour la plupart délaissée [1]. » La Faculté des arts, qui avait trouvé assez d'énergie pour faire preuve d'intolérance contre Bruno, n'en avait point gardé pour tenter de se réorganiser, et dans la *Satire Ménippée* M. d'Aubray pourra dire tristement à M. Roze : « Où est l'honneur de notre Université ? Où sont les collèges ? Où sont les escholiers ? Où sont les leçons publiques où l'on accourait de toutes les parties du monde ? Où sont les religieux étudians aux couvents ? Ils ont pris les armes, les voilà tous soldats débauchez ! »

Ainsi, professeur, préfet ou procureur d'Université, Mellé n'eut sous les yeux que d'affligeants tableaux. Lorsqu'il eut résigné ses fonctions et griffonné au bas de son registre de gestion les arabesques de sa dernière signature et les volutes capricieuses de son paraphe, il se remit avec ardeur aux études de médecine. Il fut reçu licencié sous le décanat de Jean Riolan (1586-1587), après avoir soutenu dans le courant de l'année 1587 ses deux thèses : l'une sous la présidence de P. Collier : « *An ut vir sic mulier conferat ad generationem fœtûs ?* Aff. » ; — l'autre sous la présidence de N. Marchand : « *An*

1. Ch. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris au XVIIe et au XVIIIe siecle.* Paris, 1862, p. 2.

morbi capitis quam thoracis periculosiores ? Aff. »

Resta-t-il à Paris pendant les terribles jours du siège et les troubles de la Ligue ? Je ne sais. Toujours est-il qu'en 1602 on le retrouve établi comme docteur en médecine dans la ville de Laval, et marié à demoiselle Renée de Torchard. Il paraît qu'il consacra ses loisirs de praticien à cultiver les Muses, et La Croix du Maine nous apprend qu'il « a écrit plusieurs poèmes françois, soit Cantiques ou Noëls, traductions de poètes, sonnets de son invention, desquels il y en a quelques-uns d'imprimez. » Nous n'avons pu retrouver ces pièces.

Nous savons pourtant par ailleurs que Mellé fut un érudit et un curieux, et M. l'abbé Angot raconte qu'il fut victime de la plus cruelle mésaventure qui puisse arriver à un fureteur : la perte d'un document. Son voisin, Claude de Meaulne, seigneur de Rouessé, sachant qu'il se plaisait « à la recherche des antiquités de ce pays », lui avait un jour communiqué un parchemin intéressant, parchemin authentique, unique, introuvable, le testament de Guy VII écrit « de caractères antiques, garni de neuf sceaux pendants ». Mellé, fort intéressé par ce vieux texte de 1265, eut la malencontreuse idée de le montrer au procureur fiscal du comté de Laval, M. Annibal de Farcy. Ce magistrat peu scrupuleux s'empara de la pièce : en vain Mellé, bouleversé, s'indigna, discuta, supplia, l'autre ne voulut rien entendre. Notre médecin dut aller confesser, la tête basse, son malheur à M. de Meaulne. Celui-ci, qui avait besoin de son parchemin pour compléter ses titres de famille, porta plainte, et le juge des exempts condamna de Farcy, le 9 août 1614, à la restitution. Je ne sais ni où ni quand Mellé mourut, mais on peut penser qu'il ne fréquenta plus jamais les procureurs [1].

1. A consulter : *Bibliothèque françoise de La Croix du Maine et de du Verdier*, par Rigoley de Juvigny. Paris, 1772, t. I, p. 20. — *Histoire littéraire du Maine*, par B. Haureau, Paris, 1876, t. VIII, p. 179. — *Dictionnaire historique de la Mayenne*, par l'abbé Angot. Laval, 1902, t. III. — *Liber procuratorius Nationis Gallicæ*, Mss. 3312 de la Bibliothèque Mazarine, p. 145. (La signature d'A. Mellé figure à la p. 146).

JULIEN BÉRÉ

Julien Béré, Bere ou de Bere, naquit à Laval vers le milieu du XVIe siècle, de Jean Béré et de Marie Rebuffé. « Sa patrie, dit Ansart, ne lui offrant pas les ressources que l'étendue de son génie lui faisoit désirer, il n'y resta que le temps nécessaire pour apprendre les premiers principes de la langue latine et alla chercher des leçons plus relevées dans les écoles de Paris. Son application l'eut bientôt tiré de la foule ; ses professeurs, surpris de l'intervalle qu'il laissoit entre ses condisciples et lui, le suivirent de plus près et firent éclore tant de talens dans cet élève qu'il attira les regards et même l'admiration de l'Université. » Un tel sujet devait rapidement passer maître. On lui donna une chaire au collège d'Harcourt, où il enseigna pendant huit ans.

On pérorait beaucoup dans l'Université : l'éloquence de Béré fut mise à contribution. En 1571, probablement lors d'une séance solennelle, notre Lavallois prononça un long discours à la plus grande louange du grec et du latin. Il vengea ces deux nobles langues méconnues par d'obscurs blasphémateurs, « *hæc studia ab indigna et insolenti talium nebulonum criminatione* ». Il versa d'amères larmes en voyant s'éclipser à nouveau, au milieu des discordes civiles, les lettres que la munificence de François Ier avait fait briller d'un si vif éclat, « *ex diuturna jactatione gothicoque naufragio enatantes... densissimis ignorantiæ tenebris iterum immergere.* » Et après un éloge pompeux de la Grèce et de Rome, il termina son discours par cette enthousiaste péroraison : « Ah ! puissé-je raviver vos souvenirs, hâter votre course,

vous inciter à cultiver l'étude de l'éloquence, à approfondir celle de la langue grecque et latine avec toutes les ressources de votre esprit ! Mettez-vous bien dans l'idée que vous ne pouvez rien faire de plus digne de l'homme, de plus utile à l'intelligence, de plus propre à tous les genres de vie que d'employer à ces travaux le plus dur de vos labeurs, le meilleur de votre zèle. C'est là un port contre tous les orages de la fortune cruelle, le plus sûr abri où vous puissiez vous arrêter, vous reposer. C'est le refuge où vous vous sauverez, la citadelle d'où vous repousserez les traits du destin ; cette science n'est nuisible à personne ; salutaire à tous, nécessaire aux studieux, elle sera aussi l'amie des affligés, l'agrément des vieillards, la richesse des pauvres, la parure des riches, l'illustration des nobles. *Dixi !* »

Il semble que cette apologie de l'emploi des langues mortes au préjudice de la langue française ne soit qu'une pure déclamation de rhétorique, car à cette époque tous les ouvrages savants étaient écrits en latin. Mais il fait bon voir la Sorbonne écouter l'éloge du grec, elle qui avait si longtemps suspecté les langues hellénique et hébraïque qu'on enseignait au Collège de France ; on se rappelait encore les anathèmes furibonds fulminés par Noël Beda [1], qui avaient fait bien rire Clément Marot :

« L'ignorante Sorbonne ! . . . . . .
. . . .
Est défendu qu'on ne voise, alléguant
Hebrieu, ni grec, ni latin élégant,
Disant que c'est languaige d'héréticque.
O pauvres gens de sçavoir tout étiques ! [2] »

Après le discours de Béré, Marot n'aurait pu que faire amende honorable à la Sorbonne. Ce plaidoyer aurait été, d'après Ansart, imprimé à Paris en 1571, chez

1. Noël Bedier, dit Beda, principal du collège de Montaigu, syndic de la Faculté de théologie, adversaire acharné de la Renaissance, d'Érasme, de Berquin. Il mourut interné au Mont-Saint-Michel en 1536.
2. Marot. Au Roy, de son exil à Ferrare.

Mathieu David. Il fut sans doute réédité, car l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale, sortit des presses de Denis Dupré, en 1572 : *Juliani Beroei Lavalensis oratio ἀντιγαλλοδαιδάλους pro veteris Græci et Latini sermonis usu retinendo, habita Lutetiæ anno 1571; ad clarissimum virum et omni virtutum genere cumulatissimum Baronem Castri-Russi. Parisiis, ex typographia Dionysii a Prato, vià Amygdalina ad Veritatis insigne, 1572* [1]. C'est une brochure de dix-sept pages, précédées de deux pages de dédicace où l'auteur accable de louanges François de Maillé de la Tour-Landry, comte de Châteauroux, seigneur d'Entrammes au Maine [2].

A l'entendre, Béré était d'une timidité excessive, il s'en accuse dans sa préface et dans son discours : « *Pudore subrustico condita est (natura).* » Pourtant, il acceptait volontiers des éloges pompeux, si j'en juge par les pièces de vers qu'il insère en première page :

Juliano Beroeo, authori hujus orationis eloquentiss. Fr. Le Picard Rhotomagœus Caletensis :

Si quam vera fidem faciunt oracula vatum
Et sunt Pythagoræ dogmata vera senis,
Tullius eloquii princeps gentisque togatæ
Primus honos nundum mortis obivit iter;
Vivit adhuc, vel tu, mutato nomine, cœlo
Tractam hujus mentem, docte Beroee, capis!
Cur ita? Mellitos redolent tua dicta lepores
Et redivivus adest Tullius ore tibi.

D'ailleurs, pour ne pas faire de jaloux, sans doute, le complimenteur crut bon de congratuler toute la famille de Cicéron-Béré : il félicita son frère, Jean Béré, avocat au Parlement de Paris :

En lege fratris opus, cujus facundia tanta est,
Gratia quanta tua est, quantus in ore lepos.

1. Béré était encore à cette époque au collège d'Harcourt, car on lit à la fin de la préface : *Vale e Museo Haricuriano 3 cal. februarii, MDLXXII.*

2. Chambellan du roi et du duc d'Alençon, François de Maillé épousa, le 3 février 1564, Diane de Rohan. Il mourut en 1598.

Est vobis in eo paritas fraterna duobus
Sed vos dissimiles vita futura notat :
Nempe in purpureo dices tu jura senatu,
Alter opus medica clarus ab arte dabit.

Quoique simple étudiant en médecine, Béré fut élu procureur de la Nation de France en l'Université de Paris, le 7 des ides de juin 1573, au rapport de Jean Moreau ; l'unanimité des voix le porta à la place laissée vacante par Martin Gyard, de Poissy. Le nouveau dignitaire inscrivit sur le registre des procureurs ces deux devises, qui me font encore douter de sa timidité :

Famam extendere factis hoc virtutis opus.

Non levis ascensus qui petit ardua.

Son administration ne fut signalée pourtant par aucun fait bien saillant. Il fit seulement rassembler et mettre au net sur un beau registre les titres de la Nation de France. Il note aussi que des laïcs auraient voulu abolir les privilèges universitaires, mais que l'intervention du cardinal de Bourbon, évêque de Beauvais, sauvegarda ces droits ; l'affaire ne devait pas être bien sérieuse, car Crevier n'en parle pas. D'ailleurs, le prélat, en dépit de son titre de conservateur apostolique des privilèges universitaires, n'eût été, en une grave occurrence, qu'un protecteur fort tiède : « La faiblesse du cardinal de Bourbon, dit Crevier, est connue par toute l'histoire, il entra si peu dans les vues de l'Université dont il étoit protecteur par sa charge qu'il reçut dans ce temps-là même et lui envoya une requête des jésuites [1]. » Or, les jésuites étaient alors en guerre avec l'Université.

Béré écrivit également dans son Mémorial que cette année-là le duc d'Anjou, plus tard Henri III, fut proclamé et couronné à Paris roi de Pologne. Peut-être assista-t-il à la cérémonie, car tous les dignitaires de l'Université y furent convoqués ; et le recteur prit rang immédiatement après le Parlement.

1. Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, p. 299.

Le 23 septembre 1573, notre Lavallois remit ses fonctions à Claude Fannelet, de Sens. L'année suivante, le 13 juin 1574, il eut l'honneur d'être promu au rang suprême : il coiffa le bonnet à gland d'or et ceignit la ceinture violette, insignes de la dignité de recteur de l'Université. Il la représenta donc aux obsèques solennelles du roi Charles IX à Paris et à Saint-Denis, les 12 et 13 juillet. Dès le 22 juin, l'Université avait fait célébrer aux Mathurins un service pour l'âme du monarque. Le 9 août, l'Université présidée par Béré admit le curé de Saint-Germain-le-Vieux, Beuvart, à permuter avec Gilles Sçavant, qui céda en échange à son prédécesseur son canonicat de la cathédrale de Laon. Le recteur eut à s'occuper également des réclamations du médecin Maurice de la Corde, l'un des six docteurs exclus de la Faculté de médecine comme hérétiques par décisions de 1562, 1569, 1571 et 1573. De la Corde, pour rentrer dans ce corps, s'était fait octroyer par le roi des lettres de grâce, le 17 mai 1571. La Faculté refusa de l'admettre sans l'autorisation du recteur de l'Université qui devait connaître de ces délits. Le huguenot en référa au Parlement qui rendit, le 3 août 1573, une décision confirmant un arrêt de 1569 en sa faveur. Le recteur, avisé par le doyen, demanda qu'avant toutes choses, de la Corde abjurât publiquement son erreur devant l'Université. Celui-ci de réclamer encore auprès du Parlement : les magistrats déléguèrent Poesle au doyen de la Faculté de médecine, en vue d'un accommodement ; le refus fut formel, et le 24 septembre 1574, le recteur, qui était alors Béré, rédigea une requête contre la décision de la Justice. Ce fut son successeur Jean Deniset, qui reçut, le 28 décembre, la rétractation du calviniste ; d'ailleurs, quand il s'agit de la répéter devant l'Université assemblée, de la Corde fit défaut, et je ne sais s'il fut réintégré [1].

En 1575, Béré, redevenu simple bachelier en médecine, était principal du collège du Mans, en l'Université de

1. Égasse du Boulay, *loc. cit.*

Paris [1]. L'année suivante il passa ses thèses pour conquérir le grade de licencié; l'une sous la présidence de Jean Beauchesne : *An aquiloniæ quam austrinæ pleuritidis curatio difficilis ?* Le pauvre Éole fut rangé ce jour-là parmi les facteurs des pleurésies. La seconde thèse fut présidée par Le Gros : *An ut venæ sectio sic purgatio mentis affectibus salutaris ? Affirmative.* Baron [2] ne donne pas le titre de la thèse doctorale de Béré ; mais il nous apprend que la question débattue à l'acte pastillaire, le 12 décembre 1576, fut :

An { *febri quartanæ catharticum salutare ?*
paroxysmi die molienda purgatio ?

Ceci se passait sous le décanat d'Étienne Gourmelen (1574-1576) et de Claude Rousselet (1576-1578). En 1576, le nouveau docteur présida la thèse de Pierre Artuys : *An omnis a temperamento facultas ?* En 1587, celle de Pierre Pijart : *An nuptarum quam virginum morbi periculosiores ?* Je ne sais pourquoi Béré fut si rarement honoré de la présidence des actes de l'École ; peut-être sa santé était-elle trop chancelante pour lui permettre ces fatigues, car il mourut prématurément le vendredi 31 juillet 1598 [3].

1. Le collège du Mans fut fondé à Paris au début du xvi[e] siècle pour douze écoliers pauvres de ce diocèse par le testament du cardinal de Luxembourg, évêque du Mans. Le cardinal Louis de Bourbon y affecta l'hôtel que les évêques du Mans possédaient dans la capitale, rue de Reims, sur la montagne Sainte-Geneviève ; les statuts furent édictés en 1526. Les jésuites du collège de Clermont l'achetèrent en 1682 et le réunirent à leur établissement qui fut reconstruit sous le nom de collège Louis-le-Grand.

2. Th. Baron, *Quæstionum medicarum quæ circa medicinæ theoriam et praxim..... in scholis Fac. Med. Par. agitatæ sunt..... chronologica series.* Paris, 1752.

3. Commentaires Mss. de la Faculté de médecine, t. IX (1597-1604), f° 31, verso. « *M. Julianus Béré obiit die Veneris ultima julii anno 1598.* »

Pour la biographie de Béré, consulter :

Ansart, *Bibliothèque littéraire du Maine*, Chalons, Le Mans, Paris, 1784, t. I. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine.* — Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne.* Laval, 1900, t. I. — César Egasse du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, Paris, 1673, t. VI, pp. 737-738. — *Liber procuratorius Nationis Gallicæ*, mss., Bibl. Mazarine, n° 3312, f° 106 (la signature de Béré y figure).

ALLARD

Le 18 mars 1789, les représentants des communes des cinq sénéchaussées d'Anjou se rassemblèrent à l'hôtel de ville d'Angers pour rédiger leurs cahiers de doléances et nommer huit députés aux États-Généraux. M. Milscent, lieutenant civil de la sénéchaussée, trônait au fauteuil présidentiel, assisté du procureur du roi et du greffier Baret. M. le lieutenant civil était ce jour-là en veine d'éloquence : il parla de sa profonde sensibilité, du monstre de la tyrannie, de l'abime du despotisme ; il sut flétrir comme ils le méritaient les scandales du pouvoir arbitraire, trouva des accents émus pour pleurer la patrie expirante, louer l'indépendance de la vertu, la bonté du roi et les réformes de M. Necker.

Quand l'orateur fut à bout de métaphores, on s'occupa de la fusion des cahiers de vœux en un cahier unique, ce qui demanda deux séances, après quoi l'on procéda aux élections.

Elles durèrent deux jours, les 20 et 21 mars. Bariller de Pallée, le négociant Riche, l'avocat Brevet de Beaujour, furent nommés scrutateurs, et l'assemblée du Tiers désigna ses huit représentants : c'étaient Milscent, Constantin-François Chassebœuf-Volney, bourgeois, Louis-Marie de la Revellière de Lépeaux, bourgeois, Brevet de Beaujour, Riche, Th.-M.-G. Desmazières, conseiller au présidial, J.-C. Le Meignan, lieutenant criminel de Baugé, et Louis-François Allard, médecin à

Château-Gontier. Les nouveaux élus acceptèrent immédiatement leur mandat [1].

Allard était né à Craon. Son père, René Allard, négociant, était un des notables ; en effet nous le voyons convoqué en 1770 par le Conseiller du présidial, ainsi que maître Jacques-René Chassebœuf [2], avocat à Craon et ancien administrateur de l'hôpital, pour délibérer sur les réformes à apporter à la mauvaise gestion de l'Hôtel-Dieu de Craon. René Allard avait épousé Marthe-Marie Gousset ; le 10 mai 1734, elle lui donna un fils qui reçut les noms de Louis-François [3].

Louis-François conquit très jeune le grade de docteur en médecine de la Faculté d'Angers, le 19 novembre 1754 [4]. Son diplôme gagné, il songea à s'établir, et le 22 février 1759 il épousa Marie-Marguerite Millet, fille de Jean-Aubin Millet, bourgeois, et de Marie-Marguerite Chevron du Boullay. Ce mariage le fixait à Château-Gontier et il se fit agréger au collège des médecins de cette ville. En 1786, avec ses confrères Theulier [5] et Jousselin [6], il rédigea et envoya à l'intendant un mémoire sur la situation sanitaire de la cité et sur ses eaux minérales ferrugineuses, fort prisées dans la région sous le nom d'eaux de Pougues. Le docteur Allard n'avait pas tardé à jouir d'une grande popularité : il avait un cœur d'or. Il s'en cachait pourtant, toujours accueillant à la demande, mais revêche aux remerciements, dissimulant

1. Archives nationales, B[a] 13, procès-verbal de nomination des députés pour la sénéchaussée de Château-Gontier.

Archives nationales, C[14], procès-verbal d'assemblée des communes des cinq sénéchaussées d'Angers, Baugé, Beaufort, La Flèche et Château-Gontier.

2. Père de Volney.

3. D'après un autre document, Allard serait né le 17 août 1735. (Archives nat., F[1] C III, Mayenne 3). Robert et Cougny donnent la date du 10 mai 1734.

4. Archives nationales, F[8] II.

5. René Theulier, reçu docteur de la Faculté d'Angers le 23 août 1759, médecin à Château-Gontier ; il y exerçait encore en l'an XII.

6. Louis Jousselin, reçu docteur de la Faculté d'Angers le 23 décembre 1776, médecin à Château-Gontier.

sa charité sous des façons brusques : les pauvres écoutaient ses semonces d'un air contrit, car il leur donnait sans compter son temps, ses soins, et son argent qu'ils ne manquaient pas d'aller boire à la santé du bourru bienfaisant. Voilà pourquoi, lorsqu'il fallut élire un député, les voix des électeurs nommés au premier degré par la ville de Château-Gontier se portèrent sur le médecin Allard [1].

Il n'avait point brigué cet honneur ; il ne crut pas devoir le décliner. Ce philanthrope grondeur trouvait, à bon escient d'ailleurs, autant de défauts à reprendre dans l'état social que chez ses clients, et il s'associait tout à fait aux paroles de Milscent demandant des réformes : « Rassemblés sous les voûtes de l'auguste demeure de leur souverain, avec quelle ardeur je vois les François poser les fondements de la puissance et de la tranquillité publiques ! Approfondir les besoins de l'État et connoître ses ressources ; prévenir les déprédations et la perversité des ministres ; établir une juste proportion entre les provinces ; assurer la plus exacte répartition des charges publiques entre tous les citoyens ; réformer des impôts moins intolérables encore par leur énormité que par la tyrannie insultante des exacteurs ; encourager le commerce et le protéger ; rapprocher la législation de nos mœurs, donner au citoyen la liberté, à l'homme la dignité, porter partout le flambeau de la raison, le génie du

1. Le 22 mars 1789, Milscent écrivait au lieutenant général de la sénéchaussée d'Anjou, en lui rendant compte des élections : « M. Allard, médecin à Château-Gontier, homme de 55 ans, on en parle comme d'un homme de bon sens, intègre, instruit dans sa partie. » (Arch. nat., B[a] 13, fascic. 3, pièce 22). Dans la même lettre, Milscent parle de Volney dans les termes suivants : « Cet homme a un talent extraordinaire pour se faire des partisans ; il estoit dans sa chaise immobile et tous nos habitans des campagnes alloient lui demander mistérieusement qui ils devoient nommer. Il est en général adoré ou détesté, les honnêtes gens gémissent d'un choix semblable, qu'on a qualifié de scandale... Ses idées sont aussi exaltées que son caractère. » Milscent voulait même démissionner pour ne pas siéger aux côtés de Volney, mais la Galissonnière l'en dissuada. Le 6 mars 1789 un ouvrage de Volney, la *Lettre de M. C. F. de Volney à M. le Comte de S...t*, avait été condamné par le Parlement.

patriotisme, le respect pour l'humanité, tel est, Messieurs, l'aperçu rapide des opérations de l'Assemblée la plus solennelle, la plus célèbre dont se soit jamais honoré aucun empire de l'Europe [1]. »

M. Allard partit donc pour Versailles, le gousset garni des 400 livres que la province d'Anjou allouait aux députés pour leurs frais de route, et trompant les ennuis du voyage en rêvant à la régénération de la France. Dans la ville royale, les députés affluaient de toutes parts, un peu dépaysés, mais conscients déjà de leur force, et se sentant poussés par l'élan confus des aspirations nationales. Ils se réunirent d'abord le 4 mai, dans la procession des États où les trois ordres paradèrent avant d'entrer en lice. Qu'on se figure la pompe de la cérémonie. Précédés du vol du cabinet, des princes du sang roulant carrosse à grand fracas, les gardes du corps caracolant aux portières, les souverains arrivent à Notre-Dame de Versailles ; le cortège alors s'ébranle : en tête les Récollets, le clergé versaillais ; puis sur deux files les députés du Tiers, et parmi eux ces pauvres Vannetais qui ont gardé leurs vestes et leurs *bragou-braz* de bure, et regardent derrière eux, étonnés, éblouis, les courtisans chamarrés, la noblesse, la musique du roi, le clergé fourré d'hermine, gazant de dentelle la pourpre ou le violet du rochet, et là-bas, l'ostensoir rayonnant entre les mains de l'Archevêque de Paris, entouré des princes du sang, du Roi, de la Reine, de la Cour. Et le long serpent humain, scintillant de cierges, gagne lentement, sous le soleil, l'église Saint-Louis, et tout Versailles, tout Paris, se presse aux fenêtres, dans les rues, sur les avenues, les plus hardis des curieux envahissant la crête des murs, la cime des toits. Le soir, dans le splendide décor de la salle des Menus, eut lieu la séance royale, puis la réunion du Tiers, premier conflit avec les privilégiés.

1. Cahier contenant les vœux des Communes de la Province d'Anjou, A Angers, de l'Imprimerie de Pavie, rue S. Laud. 1789.



JEAN-FRANÇOIS ALLARD
DOCTEUR-MÉDECIN
DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Brisé de fatigue, M. Allard rentra à son domicile, pavillon Journé, cul-de-sac de l'Hôtel de Limoges, n° 5 [1], et déposa avec une notable satisfaction son costume de cérémonie, habit, veste et culotte de drap noir, manteau court, cravate de mousseline et tricorne sans ganse ; il avait bien gagné, ce jour-là, les douze livres d'indemnité quotidienne que lui allouait la sénéchaussée de Château-Gontier. Allard venait de jouer son rôle de législateur ; trois jours après il revint au rôle de médecin : on vint le chercher pour un de ses collègues. M. Héliand, député du Mans, dangereusement malade, avait déjà consulté deux praticiens : que pouvait-il faire contre trois ? Le soir même, le moribond guérit pour toujours et de sa fluxion de poitrine et de l'ambition politique [2].

Nous n'avons point à raconter les détails de la longue lutte du Tiers contre les résistances des deux autres ordres ; les députés d'Anjou tiennent leurs électeurs au courant des événements grâce à la chambre de correspondance élue à cet effet. Le terme « des délais, écrivent-ils, n'est peut-être pas loin d'expirer. Sitôt que la nation sera bien convaincue qu'il n'a rien été oublié de ce qui pourroit tendre à rapprocher les deux ordres privilégiés, qu'en un mot toutes les voies de conciliation ont été employées pour réunir tous les membres de la patrie, l'assemblée des communes se déterminera dès lors à se constituer en un corps national et à régler en cette qualité les intérêts de la nation [3]. » On sait comment elle s'y décida le 20 juin au Serment du Jeu de Paume : Allard s'y trouve comme les autres et signe la protestation du Tiers entre Lesterpt et Millon de Montherlant.

1. Almanach royal pour 1790.

2. Lettres de M. R. Maupetit, député à l'Assemblée Nationale Constituante. Lettre du 8 mai 1789, dans *Bulletin de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne*, 2e série, t. XVII, 4e trimestre de 1901, p. 446.

3. *Lettre de MM. les députés de la sénéchaussée d'Anjou à leurs commettans*. Versailles, le 14 mai 1789. Signée Milscent, Volney, Allard, etc., députés, Pilastre, Leclerc, adjoints. (*Correspondance de MM. les députés des communes de la province d'Anjou avec leurs commettans, etc.* Angers, Imprimerie de Pavie, 1789).

Trois jours après, c'est la séance royale ; sept jours après, la réunion des trois ordres ; le Tiers état est vainqueur, l'Assemblée nationale constituante est formée.

Les tergiversations du roi, les résistance maladroites du clergé et de la noblesse, entretiennent dans le pays et dans l'assemblée une agitation dont le parti du désordre fait son profit : les malandrins répandent partout l'épouvante, saccagent les châteaux en province, affluent dans Paris, futurs vainqueurs de la Bastille. Le renvoi de Necker donne un prétexte aux démagogues, qui crient bien plus haut encore lorsque le prince de Lambesc, gouverneur d'Anjou, bouscule aux Tuileries à la tête du Royal-Allemand les émeutiers à cocardes vertes sortis du Palais-Royal à la voix de Desmoulins. Enfin arrive la nuit fameuse du 4 août ; entraînés par l'éloquence de M. de Noailles, nobles et prêtres résignent à l'envi leurs privilèges et droits seigneuriaux ; à deux heures du matin, au sortir de la séance, les députés angevins écrivent et signent en hâte la bonne nouvelle à leurs concitoyens [1]. De cette nuit mémorable, on perpétuera le souvenir enthousiaste par la frappe d'une médaille destinée aux députés ; Allard va chercher la sienne à la suite de ses collègues, en signe le reçu et passe la plume... à Robespierre [2].

La France est libre, mais elle meurt de faim ; la disette est mauvaise conseillère, le peuple s'agite, dénonce à tort ou à raison. Le maire d'Angers, Claveau, est accusé d'agiotage, d'accaparement des blés et farines, et vient protester de son innocence auprès des députés d'Anjou et de l'Assemblée [3]. La grande discussion sur le *Veto*

1. *Correspondance de MM. les députés... d'Anjou*, t. II, p. 35.
2. *Collection de documents inédits sur l'Hist. de France. Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats-Généraux de 1789*, par A. Brette, Paris, 1894. *Etat de distribution des médailles frappées... en mémoire de l'abandon des privileges*. La planche V du t. II porte la signature d'Allard.
3. *Correspondance de MM. les députés de la province d'Anjou, etc.* T. II, p. 63.

royal est une autre occasion de désordres : Mirabeau, Mounier montent à la tribune, le *Veto* absolu va triompher peut-être. Mais le Palais-Royal veille : les émeutiers rédigent au café de Foy des motions incendiaires, parlent de marcher sur Versailles pour terroriser les menées royalistes ; ils se passent la liste de proscription des députés favorables au *Veto*, Mounier en tête, et bien d'autres, dont Allard. Mais l'Assemblée est loin, trop loin : le jour n'est pas encore venu où la force lui arrachera la proscription des Girondins ; la garde nationale barre le chemin de Versailles aux bandes de Saint-Huruge. D'ailleurs l'Assemblée docile s'incline, et le *Veto* suspensif est admis, le 11 septembre, par 673 voix contre 325, dont celle d'Allard, données au *Veto* absolu.

Saint-Huruge s'y était pris trois semaines trop tôt ; les 5 et 6 octobre, la route de Versailles est libre, les massacreurs de Maillard ramènent à Paris la famille royale, et l'Assemblée Nationale surprise par les événements se met en quête d'un logis dans la capitale.

M. Allard, qui commençait à craindre pour l'avenir, devint plus revêche que jamais. Le 4 novembre, laissant l'Assemblée provisoirement installée dans le palais de l'Archevêque de Paris, il demanda un congé de quinze jours [1] et s'en alla revoir la ville de Château-Gontier et admirer la grâce avec laquelle son fils Aubin portait l'uniforme de capitaine de la garde nationale castrogontérienne. A son retour, les députés avaient pris possession de la salle du Manège aux Tuileris. Allard s'établit près de là, cul-de-sac du Coq Saint-Honoré à l'Hôtel d'Artois [2], demeure moins paisible assurément que le pavillon Journé. Parmi les locataires, il retrouva quelques collègues, l'avocat Biroteau de Burendières, député du Poitou, l'avocat Francheteau de la Glaustière, député des

1. *Procès verbal de l'Assemblée Nationale imprimé par son ordre.* Paris, 1789. T. VI, n° 116.
2. *Almanach royal pour 1791.* — La rue du Coq (auj. rue Marengo) reliait la rue de Beauvais à la rue Saint-Honoré.

Marches de Bretagne, et le curé Bertereau, député de la sénéchaussée du Maine.

D'ailleurs les députés ne restaient guère chez eux : il y avait souvent deux séances par jour, et le travail abondait dans les commissions. L'Assemblée faisait force besogne : elle commença par retirer à Allard sa qualité d'angevin pour l'adjoindre à la représentation du nouveau département de la Mayenne, qui englobait l'ancienne sénéchaussée de Château-Gontier. Puis vinrent les réformes religieuses, la création des arrondissements métropolitains et des diocèses départementaux. Quand il fallut fixer le siège du trône épiscopal de la Mayenne, le 6 juillet 1790, M. Boislandry, rapporteur du Comité ecclésiastique et de constitution, proposa la ville de Laval ; aussitôt Maupetit se lève et intercède pour Mayenne ; Allard réclame pour Château-Gontier [1] ; l'Assemblée passe outre et crée l'évêché de Laval.

Quelques jours après, on termina les débats sur la constitution civile du clergé qui traînaient depuis le 29 mai : Allard, qui était profondément religieux, ne crut pas devoir appuyer une loi qui bouleversait la hiérarchie ecclésiastique et soulevait des questions de conscience. Cette fois encore il se sépara de la gauche et vota contre la constitution civile comme il avait voté contre le *Veto* suspensif.

Le 2 novembre il fut, en sa qualité de médecin, nommé membre du comité de Salubrité de l'Assemblée nationale [2], créé sur l'initiative du docteur Guillotin et présidé par lui ; le bureau fut installé au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, devenu bien national et évacué par les moines depuis le commencement de 1790. Allard n'avait que deux pas à faire pour gagner les locaux du comité, par les couloirs de planches recouvertes de toi-

1. *Gazette nationale ou le Moniteur universel*, du mercredi 7 juillet 1790. Compte rendu de la séance du 6 juillet.
2. *Proces verbal de l'Assemblée nationale*, Paris, 1790. T. XXXV, n° 459.

les rayées qui reliaient la salle du Manège aux bâtiments des Feuillants et des Capucins. Aux archives nationales, il ne reste pas trace des travaux de cette commission ; le dossier est vide, et ne contient qu'une liste manuscrite des membres du comité [1]. On sait seulement qu'il devait s'occuper de l'enseignement et de la pratique de la médecine, des établissements hospitaliers et sanitaires, et de l'hygiène publique.

Les réformes de la Constituante vinrent justement porter le trouble parmi les ministres même de la santé publique : la suppression des corporations bouleversait leurs us et coutumes, et, le 13 août 1791, la communauté des chirurgiens et le corps des apothicaires de Château-Gontier envoyaient à leur député Allard une lettre de protestation contre leur dissolution ; vœux stériles ! plaintes vaines ! L'Assemblée a bien d'autres soucis que l'exercice de la pharmacie et de la chirurgie ! Les événements se précipitent sous la menace de l'anarchie à l'intérieur et de la guerre étrangère ; la fuite de Varennes accélère la chute de la royauté, et c'est au milieu de ces graves événements que l'Assemblée nationale constituante termine ses travaux, en octobre 1791.

La Constituante avait décidé que ses membres ne seraient pas éligibles à la Législative ; d'ailleurs Allard n'aurait brigué aucun nouveau mandat ; la politique, depuis qu'il en connaissait les dessous, ne lui inspirait plus que de la répugnance. A quoi bon n'être que le témoin impuissant de cette course à l'abîme que personne au monde ne pouvait plus arrêter ? Plus morose que

1. Archives nationales, D XXVI, 1. Le Comité se composait d'abord de tous les médecins députés à l'Assemblée nationale : Guillotin président ; Gallot, secrétaire ; Fos de la Borde ; La Vie ; La Loi ; Meyer ; Salle ; Thoret ; Girerd ; Allard ; Fisson Jaubert ; Dufau ; Descotes ; de Sèze ; Boussion ; Blin ; Campmas ; — membres non médecins : La Merville, vice-président ; Perisse du Luc, vice-secrétaire ; l'évêque d'Autun ; Rabau ; Gossin ; Lebrun ; Malouet ; Bureau de Puzi ; l'abbé de Bonnefoy ; la Rochefoucault ; de Delley d'Azier ; du Mouchet ; Livré ; Bousmard ; Lanjuinais ; l'abbé Grégoire ; Creuse de la Touche ; — sécrétariat : de Ricke ; Ternois ; Simon ; Petit.

jamais, il revint à son métier de médecin et de philanthrope, laissant son confrère Paigis prendre sa place à l'Assemblée législative.

Malheureusement la ville de Château-Gontier, jadis paisible, ne tarda pas à devenir aussi troublée que Paris [1]. Au mois d'octobre 1793, les Vendéens, battus à Cholet, passent la Loire à Saint-Florent-le-Vieil, gagnent Varades, Ingrandes, Candé, Segré, et occupent Château-Gontier ; ils n'y restent que quelques heures, le temps de se reformer, de massacrer le juge de paix et quelques autres jacobins notoires, et partent vers Laval, pour aller battre les bleus à Entrammes. Les Vendéens disparus, les républicains réintégrent Château-Gontier ; c'est le règne de la terreur : afficher le jacobinisme, c'est se compromettre en cas de retour possible des chouans ; le réprouver, c'est se désigner au tribunal révolutionnaire. Les sans-culottes sont féroces comme tous les gens qui ont eu peur, et les perquisitions font rage : aristocrates, prêtres, modérés, suspects sont appréhendés, emprisonnés. Le 21 janvier 1794, on guillotine l'aumônier de l'hôpital, un curé et un cordelier ; au mois d'août, on exécute encore le curé de Châtelain, l'officier Malécot, on fusille l'ancien curé de Préaux ; la garde nationale est sur les dents, la ville est un camp plein de troupes dont les colonnes sillonnent le pays ; pourtant, les chouans rôdent aux environs, Joli-Cœur, Va-de-bon-cœur et Danse-en-l'ombre, Jambe d'Argent et La Gaîté battent la campagne. En vain les généraux d'Halancourt, Vachot, Humbert, d'Aage, Dumoulins, Chabot, Descaën, Josnet, Danican, Duhesme, lancent leurs colonnes mobiles contre les brigands de Scépaux ; les escarmouches sont continuelles, et, en juin 1797, Jambe d'Argent a l'audace d'attaquer, d'ailleurs sans succès, Château-Gontier.

Dans cette ville en état de siège, un homme circule en paix : c'est Allard. L'indépendance est alors un délit, la

1. Voy. Jean Morvan, *Les Chouans de la Mayenne*. Paris, s. d.

charité suspecte, la pitié criminelle ; lui garde le front haut, il prie, il donne. Dans l'hiver de 1795, il casse lui-même du bois qu'il porte aux religieuses détenues aux Ursulines ; il soigne avec la même ardeur les blessés de Va-de-bon-cœur et les fusiliers de d'Halancourt. Il ne fallait rien moins qu'une popularité à toute épreuve, une estime au-dessus de toute suspicion pour sauver la tête d'un homme qui osait, en pleine Terreur, faire tout son devoir, se dévouer à tous, amis et ennemis, et, forçant le respect, désarmant la délation, intimidait par les audaces de sa charité la commission révolutionnaire elle-même.

Vers la fin de 1796 et le début de 1797, la lutte se ralentit ; le coup d'état du 18 fructidor la ravive, on pourchasse les insermentés trop tôt sortis de leur cachette, les émigrés imprudemment rapatriés ; mais c'est heureusement la dernière convulsion des luttes civiles. Le Consulat est établi, la France respire et se réorganise. En 1801, le curé insermenté Bréhéret peut rentrer dans son église, Saint-Remy de Château-Gontier, dont la révolution avait fait une halle aux grains et un arsenal. Son paroissien Allard lui fut d'un secours précieux : le vieux médecin, qui prenait au sérieux ses fonctions de conseiller de la fabrique, fit beaucoup pour l'embellissement de l'église, et les archives de la fabrique de Saint-Remy ont conservé des marchés passés par lui avec David père, d'Angers. Un de ces contrats, dressé le 8 avril 1806, concernait l'exécution de deux belles statues de saint Remy et de saint Sébatien qui devaient flanquer le grand autel.

Le 14 prairial an XI, Allard fut élu au premier tour de scrutin par 107 voix sur 130 au collège électoral du département de la Mayenne. Sa vieillesse fut triste : il était devenu veuf avant 1809 ; il perdit encore successivement ses trois fils, et vécut assez pour voir l'émeute et la chouannerie menacer de nouveau Château-Gontier en 1812 et en 1815. Il fut, jusqu'au dernier jour, d'un dévouement et d'une charité inépuisables, et lorsqu'il

mourut, le 30 juin 1819, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, ce fut pour la ville un deuil public ; jamais la devise *transiit benefaciendo* ne fut mieux appliquée qu'à cet homme de bien [1].

1. Son portrait, dessiné au crayon par Moreau, se trouve au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, parmi les portraits non gravés et inédits des députés à l'Assemblée nationale, formant la Collection Dejabin, cote Na 42.

Pour la biographie d'Allard, consulter : *Mouvement provincial en 1789. Biographie des députés de l'Anjou depuis l'Assemblée constituante jusqu'en 1815*, par M. Bougler. Paris, 1865, t. I, p. 274-276 ; — *Revue de l'Anjou*, 1856, p. 237-239. — *Histore de l'église du Mans pendant la Révolution*, par Dom Piolin, t. VII, p. 16. — *Documents historiques sur Château-Gontier premiere baronnie de la province d'Anjou*, par l'abbé M. Foucault, Laval 1883, p. 105 et passim. — *Chroniques craonnaises*, par M. de Bodard de la Jacopière. Le Mans, 1871, p. 373. — *Dictionnaire des parlementaires français*, par A. Robert et G. Cougny. Paris, 1889, t. I. — *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par l'abbé Angot. Laval, 1900, t. I. — *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publ. par le ministère de l'Inst. publ. *Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats-Généraux de 1789*, par A. Brette. Paris, 1894, t. II, p. 38. — *Les médecins dans l'histoire de la Révolution*, par Miquel Dalton. (Chronique médicale, 15 novembre 1901).

PAIGIS

Le 25 août 1791, à neuf heures du matin, les membres de l'Assemblée électorale du département de la Mayenne se réunirent à Laval, dans l'église des ci-devant Cordeliers, sous la présidence du procureur général syndic Enjubault. Après le discours d'ouverture, les citoyens Joseph Gaudin, René Guillard-Fresnay, René Le Chat, et Desrochers, doyens d'âge, furent nommés scrutateurs provisoires, et J. Dalibourg devint secrétaire provisoire ; on désigna enfin les commissaires chargés de la vérification des pouvoirs, après quoi les assistants allèrent se restaurer, car un législateur à jeun ne saurait faire de bonne besogne. Le soir même, à trois heures de relevée, les pouvoirs étant vérifiés, les électeurs procédèrent au choix du président, et les suffrages se portèrent sur l'évêque constitutionnel Villar.

Le vendredi 26, dès six heures du matin, tous étaient rassemblés pour élire les scrutateurs définitifs et le secrétaire définitif, qui fut Dalibourg. L'évêque prit alors la parole et invita les assistants à la messe du Saint-Esprit. « Cette proposition, dit le procès-verbal, a été accueillie avec transport, » et l'on hâta « le moment d'aller demander à l'Etre Suprême la grâce de ne porter son choix que sur de vrais amis de la Constitution, et sur des hommes aussi instruits qu'honnêtes gens [1]. » L'après-midi fut consacré à de nouvelles délibérations.

Le 27 août, Dalibourg et Bissy furent élus députés. Le 28, le premier tour de scrutin pour le troisième siège

1. Procès verbal de l'Assemblée électorale du département de la Mayenne. Arch. nat., C[1] (46-60)[3], C 137.

à la Législative ne donna pas de résultat ; au deuxième tour, la majorité fut acquise à M. François-Pierre-Marie-Anne Paigis, médecin, électeur de Grez-en-Bouère, district de Château-Gontier, par 202 voix, contre 100 données à Grosse du Rocher, de Lassay [1].

Paigis était né à Azé, près de Château-Gontier, le 7 juillet 1760. Il fit probablement ses études médicales à Angers : toujours est-il qu'en l'année 1789 il pratiquait, son art dans le bourg de Gennes. Il se montra fort partisan des idées nouvelles et fut envoyé à l'Assemblée électorale qui se tint à Laval du 28 juin au 6 juillet 1790, pour nommer les administrateurs du nouveau département de la Mayenne. Le 3 juillet, Paigis fut élu par 242 voix, avec Sourdille de la Valette, membre du département pour le district de Château-Gontier. Il assista à la session de juillet du Conseil départemental, avec les trente-cinq autres membres, réunis aux Cordeliers pour désigner les membres du Directoire de la Mayenne. A la session de novembre, il siégea de nouveau parmi les administrateurs du département, et, le 4 du même mois, fut affecté au Comité d'aliénation des biens nationaux formé au sein de cette assemblée [2]. En 1791, il était, comme nous venons de le voir, du nombre des électeurs à la Législative, et remplaça, comme député de l'arrondissement de Château-Gontier, son confrère Allard, qui ne pouvait se représenter en vertu du décret de non-rééligibilité des Constituants. On nomma après lui les cinq autres députés qui devaient compléter la représentation mayennaise. Sur l'initiative de l'évêque Villar, l'Assemblée termina ses travaux par une messe solennelle et un *Te Deum* à la Trinité. Le 1er septembre, avant de se séparer, elle vota une adresse d'adhésion aux décrets de l'Assemblée Constituante, et émit le vœu que le nouveau parlement conservât la constitution de 1791 [3].

1. Il fut élu le soir.
2. Archives nationales, F1c III, Mayenne 5.
3. Procès-verbal de l'Assemblée électorale du département de la Mayenne.

L'Assemblée législative devait se rassembler le 1er octobre 1791 ; Paigis se rendit à Paris et élut domicile rue des Grands-Augustins, n° 31 [1]. Surexcitée par la gravité des événements, l'opinion publique suivait attentivement les élections, discutait les tendances de la nouvelle Assemblée, les périls intérieurs et extérieurs auxquels elle aurait à parer. La politique est dans toutes les bouches ; mille journaux jettent alors leurs nouvelles en pâture à la curiosité ; factums, pamphlets, avis, almanachs, déblatèrent, raillent, pérorent, donnent la liste, discutent les mérites des représentants du peuple. Tel follicule nous apprend que « Pagès » est un « homme à système [2] », et l'*Almanach historique et critique*, qui s'imprime à Coblentz, crible d'épigrammes les nouveaux Solons. A son goût, le médecin Paigis, « ce législateur, est un excellent physiologiste ». Quant à Grosse du Rocher, son collègue, « c'est sur ce rocher que se repose l'Assemblée Nationale ; vous voyez à quoi elle tient ! [3] »

Dédaignant ces plaisanteries faciles, l'élu est tout fier de son mandat, fier d'arborer son insigne, une plaque rayonnante portant les tables de la Constitution et des droits de l'homme. Le 2 octobre 1791, Paigis est validé avec les autres députés mayennais [4]. Le 4 octobre, il prête le serment constitutionnel [5]. Tous les représentants, debout, jurent de vivre libres ou de mourir ; puis les doyens d'âge et le garde des archives apportent l'acte constitutionnel, le déposent sur la tribune ; la salle se lève ; le premier, le président Pastoret promet fidélité à

1. *Almanach royal*, 1792.
2. *Liste des députés à la nouvelle Législative, contenant leurs noms et qualités, leur caractere et leurs principes, avec des anecdotes relatives*. Paris, chez Laurent, 1791, in-8°, p. 11.
3. *Almanach historique et critique des députés à la première Assemblée législative pour l'année 1792*. A Coblentz, de l'Imprimerie des princes françois, p. 86.
4. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale, imprimé par son ordre*. Paris, 1791, t. I, p. 10.
5. *Ibid.*, p. 29.

la loi, et à sa suite, les 491 membres de l'Assemblée répètent le serment.

Paigis fut nommé, le 22 octobre, membre du comité d'examen des comptes [1], séant au couvent des Capucins, et réélu à la même fonction le 8 mars 1792 [2].

L'année suivante, il fut victime d'une mésaventure : en qualité de membre du Comité des rapports et pétitions, il avait été chargé d'un rapport sur l'interdiction d'un administrateur de l'Ain. Le 13 février 1792, au soir, son portefeuille sous le bras, il passait tranquillement dans la Cour des Ministres, aux Tuileries, pour aller soumettre son travail au Comité, aile du Noviciat, aux Feuillants. Un homme, qui depuis quelques instants le suivait dans l'ombre, bondit, lui arrache ses papiers, s'enfuit. M. le Rapporteur ébahi chancelle, tourne, s'arrête, reprend ses esprits, crie au voleur ! Le voleur est déjà loin. Paigis courut à sa poursuite dans tous les coins des Tuileries, mais on sait quel dédale de rues, d'impasses, de cours, encombrait alors le Carrousel, et protégea la fuite du coupable. Le pauvre député, tout essoufflé, n'eut d'autre ressource que de porter plainte au commissaire de police de la section, et s'en fut, fort penaud, confesser son infortune à ses collègues. Plus de rapport ! plus de pièces originales ! Bérard lui apprit qu'un quart d'heure auparavant, un individu était venu demander à quelle heure arriverait le rapporteur, et que deux hommes fort agités étaient aussi passés pour s'en enquérir : le guet-apens était prémédité. Cet attentat fut dénoncé le lendemain à l'Assemblée, et, sur la demande de Paigis, on chargea le Directoire du district de Nantua de reconstituer les minutes perdues [3]. C'est la seule fois qu'il prit la parole dans l'enceinte de la Législative ; peut-être trouvait-il qu'elle comptait, à commencer par Roland, assez de gens qui parlaient pour ne rien dire.

1. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, p. 200.
2. *Ibid.*, t. VI, 1792, p. 86.
3. *Moniteur*, 1792, p. 46, et *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*.

Le même jour, sur sa motion sans doute, l'Assemblée décida d'entendre sur le champ le rapporteur du Comité de surveillance, au sujet de quatre détenus de Château-Gontier, incarcérés voici pourquoi. Un adjudant de la garde nationale de la ville, un brigadier de gendarmerie, un tanneur et un quatrième citoyen, gens fort perspicaces, avaient deviné à certains indices qu'une grande émeute ravagerait la ville de Château-Gontier, dans la nuit du 29 au 30 septembre 1791. Sourdille, l'adjudant, court prévenir la municipalité du péril imminent, passe outre aux ordres d'un commandant incrédule, renforce les postes de sa propre autorité, fait des patrouilles. Suivi de ses coaccusés, il désarme de braves gardes nationaux qui rentraient tranquillement chez eux et qu'il prend pour des conspirateurs. L'aube arrive, les brigands, intimidés sans doute, n'ont pas paru. La ville apprend le danger auquel elle a échappé, et Sourdille, tout fier d'avoir sauvé la situation, est tout simplement mis aux fers, en compagnie des autres étourdis, par les autorités de son ingrate patrie. L'affaire suivit la voie administrative, c'est-à-dire la plus longue, et les inculpés gémissaient depuis plus de trois mois sur la paille humide des cachots, lorsqu'enfin, le 13 février, l'Assemblée nationale décida qu'il n'y avait pas lieu de les décréter d'accusation et leur rendit la liberté qu'ils avaient trop bien défendue[1].

Paigis siégeait parmi les modérés constitutionnels, et se fit inscrire à la Société des amis de la Constitution ou Club des Feuillants,[2] qui tenait ses séances au couvent de la rue Saint-Honoré ; il y retrouva son compatriote et collègue Richard de Villiers. A la fameuse séance du 10 août 1792, les députés jurèrent de périr pour la défense de la liberté et de l'égalité. Paigis était sans doute absent, car il fut admis à prêter ce serment à la séance de nuit

1. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*. Paris, 1792, t. V, p. 182. *Moniteur* du 15 février 1792.

2. Challamel, *Les Clubs contre-révolutionnaires*. Paris, 1895, p. 315, 322. *Liste des membres du Club*, 4 octobre 1791.

du 12 [1]. Quelques jours après, il vota, de même que son parti, contre la mise en accusation du « traître Lafayette »[2]. Ce vote lui fit le plus grand tort et il s'en fallut de peu que les sociétés jacobines ne réclamassent pour les députés indulgents le même châtiment que pour le général transfuge. Lorsque les électeurs mayennais eurent à élire leurs conventionnels, la candidature de Paigis ne fut pas même proposée.

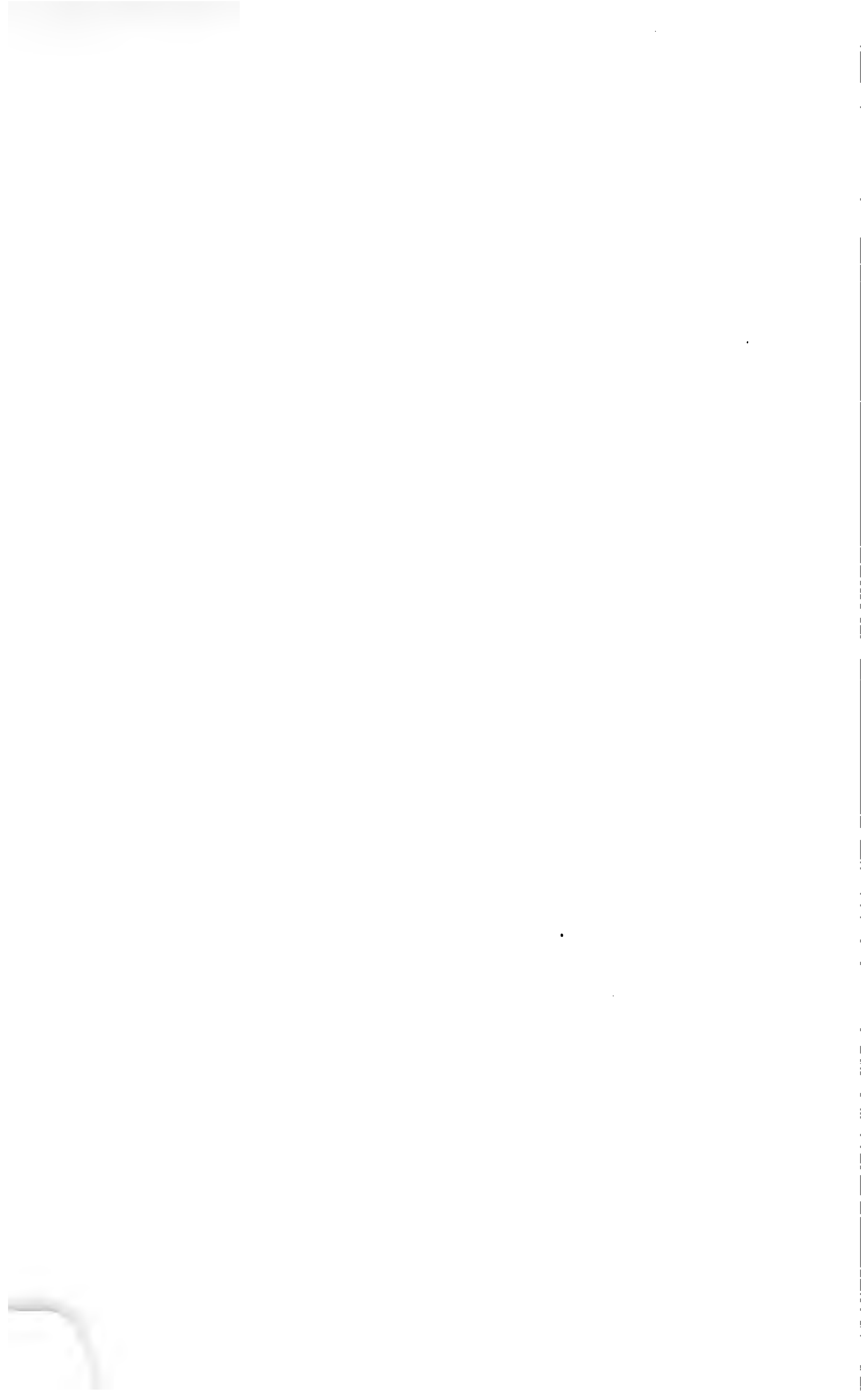
Paigis revint pratiquer la médecine à Gennes, mais pas pour longtemps sans doute, car il ne figure pas sur la liste, dressée en l'an XII, des médecins autorisés à exercer dans le département et s'était adonné à la culture. Il fut maire de la commune de Gennes une première fois depuis le 13 mai 1808 jusqu'en 1814, et de 1830 à 1835 [3]. D'autre part, il n'avait pas renoncé à toute ambition politique ; désigné par arrêt consulaire du 1er prairial an VIII, il représentait le canton de Bierné au conseil d'arrondissement, dont il présida la première réunion, le 15 messidor an VIII [4]. Il fut membre du collège électoral du département pour l'arrondissement de Château-Gontier, mais mal vu du despotisme impérial qui le considérait comme un jacobin. Ce fut bien pis encore au retour des lis. Il eut beau recueillir, le 14 novembre 1820, une voix pour la députation, être nommé, le 25 février 1824, scrutateur de l'Assemblée électorale, le personnel administratif le regardait comme un révolutionnaire dangereux. Il fut dénoncé comme tel en 1823. En octobre 1824, le sous-préfet de Château-Gontier, d'Ozouville, demanda sa destitution ; aussi les amis du suspect diminuèrent, et le nombre de voix qu'il réunit aux sessions suivantes du collège électoral ne put l'en faire nommer scrutateur [5]. Malgré les foudres administratives, il n'en

1. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale,* séance du 12 août 1792, p. 155.
2. 19 août 1792.
3. Archives nationales, F^{1c} III, Mayenne 3.
4. Archives nationales, F^{1c} 5.
5. Arch. nat., F^{1c} III, Mayenne 4.

garda pas moins sa place de conseiller d'arrondissement jusqu'en 1839 ; il démissionna à cause de son grand âge, et fut remplacé, le 29 septembre de la même année, par le notaire Pénil, adjoint au maire de Saint-Denis-d'Anjou. Il se retira à Château-Gontier et devint alors un de ces vieux messieurs qui, lents et voûtés, promènent leur désœuvrement dans les rues vides des petites villes et font de la stratégie du bout de leur canne sur le sable du jardin public : il devisait de longues heures sur les bancs du *Bout-du-Monde* ou les fauteuils du cercle de la ville, avec les notaires, les médecins retraités et le président du tribunal [1]. La mort vint l'interrompre le 23 février 1855.

1. Foucault, *Documents historiques sur Château-Gontier*. Ce cercle comptait parmi ses membres les médecins Paigis, Binet, Chevallier, Jousselin, Tertrais, et les officiers de santé Georges et Jean-Remy Levayer.

Pour la biographie de Paigis, consulter : Queruau-Lamerie, *Les Députés de la Mayenne à l'Assemblée législative de 1791*. Mayenne, 1884. — Robert et Cougny, *Dictionnaire des Parlementaires français*. Paris, 1889. — Miquel Dalton, *Les Médecins à l'Assemblée législative* (*Chronique médicale*, 1er mai 1902). — Abbé Angot, *Dictionnaire historique de la Mayenne*. Laval, 1902, t. III.



PLAICHARD-CHOLTIÈRE

René-François Plaichard de la Choltière [1] naquit à Laval le 10 octobre 1740 ; il alla conquérir d'abord à Angers, en 1758, le grade de maître ès arts, puis entreprit à la Faculté de Montpellier ses études médicales ; il y revêtit la robe de Rabelais le 30 juin 1762 [2]. Le nouveau docteur revint s'installer dans sa ville natale et y épousa, en 1765, Marguerite-Geneviève Renusson ; elle lui apporta douze mille livres de dot, une maison rue des Ursulines et quelques terres dans les communes de Cossé, de Viré et d'Avénières [3].

1. Son père, René Plaichard, sieur de la Choltière, mourut prématurément, laissant plusieurs enfants, tous mineurs, à la charge de sa veuve, Pauline-Anne ou Antoinette Aveneau de la Grancière. Le conseil de famille réunit Me Sébastien Plaichard, prêtre, Me Joseph Leduc, prêtre, Jean Le Chauve, maître chirurgien juré, et Gabriel Choquet. Un acte du 20 juillet 1743 nomma tuteur l'abbé Sébastien Plaichard (Archives de la Mayenne, B 233, f° 24). — Le 26 septembre 1744, une sentence du siège ordinaire de Laval confirma la demande en retrait lignager du lieu de la Choltière, en Argentré, cédé par l'abbé René-Joseph Plaichard à Jean Le Lamier, sieur des Prés-Neufs, demande formulée par Anne Aveneau, veuve Plaichard, et les frères et sœurs de son mari, Antoinette Plaichard, épouse de Jean Le Chauve, Marie Plaichard, Nicolas Plaichard, sieur de Bois-Martin, et Jean Plaichard, sieur du Tertre (Archives de la Mayenne, B 675). Le nom du conventionnel mayennais a été très diversement orthographié dans les documents de l'époque : Pléchard, Ploichard, Plaischard, Chollière, Cholière, Chottière, Chotère, Choture.

2. Autrefois, à l'Université de Montpellier, le candidat à l'acte doctoral revêtait la robe de Rabelais.

3. Etat de la fortune des représentants du peuple. — Archives nat., C 353 = CII. 1838, 169. Les Bonnelières et l'Honnière, commune de

Une fille et deux garçons naquirent de cette union [1].

Homme instruit, médecin capable, Plaichard, sans répit, court la campagne et la ville : à peine s'arrête-t-il entre deux visites pour bavarder un peu avec quelque connaissance : justement Madame de la Jourdonnière est à sa fenêtre, et Plaichard aime beaucoup taquiner Madame de la Jourdonnière ; la brave dame est, comme toute bonne dévote, fort à l'affût des potins, et les bourgeoises de Laval s'inquiètent de savoir qui sera nommé au siège épiscopal du Mans, vacant depuis longtemps ; à propos, le docteur, qui trotte toute la journée, doit être bien informé : et questions de pleuvoir ; malheureusement les titulaires prédits par le médecin sont tous morts depuis au moins trois ans, et le perspicace praticien s'enfuit sous les éclats de rire et court pour rattraper le temps perdu ; les malades sont si peu patients [2] ! Plaichard était encore médecin de l'hôpital de Laval et y glanait quelques cas curieux, bons sujets d'articles pour les journaux médicaux auxquels il collaborait de temps à autre.

Vint l'année 1789 ; Plaichard qui, par profession, connaissait mieux que personne les misères sociales, accueillit avec transport les idées de réforme et se lança dans le mouvement politique comme bon nombre de ses confrères : « Du moment qu'il s'agit de Constitution, disait un almanach du temps, tous les médecins veulent donner leur avis. » De fait, les élections municipales

Cossé, les Tonelières, commune de Viré, le Garoulai et la Rousselière, commune d'Avénières. — De son chef, Plaichard possédait en 1789-1792 la Grancière, commune d'Astillé, la Fauvelière, commune de Vaiges, une maison rue du Hameau et diverses sommes en rentes et placements. — Le total de la fortune du ménage, en biens mobiliers et immobiliers, se montait à 46.470 livres. — En 1791-1792, Plaichard acheta des biens nationaux : une maison à Laval ; la Gougeonnière, commune de Bonchamp, pour 12.500 livres ; l'état de sa fortune, en 1795, était de 40.120 livres.

1. Sa fille épousa M. Bigot pendant la Révolution.

2. Queruau-Lamerie, *La vie à Laval au XVIII[e] siècle. Extrait des correspondances de Mesdames Lemonnier de la Jourdonnière et Royer-Dubignon*. Laval, 1883, p. 21.

des 10-16 février 1790 proclamèrent Plaichard et Choquet, tous deux médecins, officiers municipaux, le chirurgien Lebourdais-Durocher notable, le chirurgien Hubert maire de Laval. Le 18 juillet 1790, notre homme fut nommé membre du bureau de la municipalité. En août 1791, Plaichard était au nombre des électeurs réunis aux Cordeliers de Laval, sous la présidence de l'évêque Villar, pour nommer les députés à la Législative ; les Mayennais, furieux d'avoir vu Laval supplanter leur ville comme chef-lieu du département et siège de l'évêché constitutionnel, se coalisèrent pour faire échec aux candidats de la cité rivale; en vain les Lavallois prônaient Enjubault-Bouessay et Plaichard ; le 30 août 1791, Richard de Villiers leur enleva le huitième siège. Il fallait encore nommer les suppléants : deux scrutins ne donnèrent pas de résultat ; au troisième, Plaichard obtint 134 voix, Serveau-Touchevalier, d'Evron, 112 ; ils furent désignés comme suppléants, avec Jourdain-Durocher, d'Ernée, en troisième lieu [1].

Au mois de novembre suivant, Laval procéda à de nouvelles élections municipales, mais la position était difficile : les finances en détresse, les approvisionnements entravés; la populace, misérable d'ailleurs, toujours prête aux violences, à l'émeute ; une situation équivoque entre les excès du jacobinisme et les menaces de la contre-révolution; tout cela n'était guère encourageant, et personne ne se souciait d'accepter la place de maire de Laval ; un premier, un deuxième élu démissionnèrent ; le 15 novembre, on nomma Plaichard : il était alors à Paris ; à son retour il déclina cet honneur qui échut enfin, le 12 décembre, à son confrère Lepescheux d'Auvais [2].

Vinrent les élections à la Convention nationale ; le 2 septembre 1792, an quatrième de la Liberté et pre-

1. Archives nat., C[I] (46-60) 3; C 137.
2. Abbé Angot, *Mémoires épistolaires sur la Révolution à Laval,* de Duchemin de Villiers. Laval, 1896, p. 217.

mier de l'Egalité, les électeurs du département de la Mayenne se rassemblèrent à dix heures du matin en l'église Notre-Dame de Mayenne ; au bureau provisoire siégeaient Chouquet, président, doyen d'âge, Bault, Homo, Paillard et Gaultier; le lendemain, l'évêque Villar fut nommé président, Chartier secrétaire, Midy scrutateur avec Lejeune et Jamet; chacun jura de maintenir la Liberté et l'Egalité. L'après-midi, le citoyen Lair de la Motte vint, au nom des administrateurs du district, témoigner aux électeurs la joie de la ville de Mayenne, fière de les posséder dans ses murs ; il flétrit « les rois ligués », les « cohortes ennemies », les esclaves avilis des tyrans orgueilleux, le joug honteux de la servitude, et déclara aux délégués que dans cette cité leur patriotisme leur valait « autant de frères et d'amis que de citoyens. » Discours du président, allocution de Cheminant au nom des juges de paix, nouvelle réponse de Villar, c'étaient des frais d'éloquence bien longs pour l'attente des ambitions impatientes : enfin le scrutin s'ouvrit et le premier député nommé fut Bissy le jeune. Le 4 septembre, Esnue-Lavallée, Grosse-Durocher, Enjubault, le 5, Serveau, furent promus représentants du peuple; le jeudi 6, à sept heures du matin, la séance reprit; le premier tour ne donna pas de majorité; au deuxième, les voix se partagèrent sur Chartier et Plaichard; au troisième, le président proclama conventionnel le citoyen Plaichard-Choltière, désigné par 287 voix contre 113, et les applaudissements de l'assemblée réveillèrent les échos de Notre-Dame [1].

La Convention devait se réunir le 20 septembre ; Plaichard gagna Paris et s'installa 72, rue d'Argenteuil [2], non loin du local de l'Assemblée, le Manège des Tuileries ; il était encore à deux pas de la Maison-Bre-

1. Archives nat., Convention. C II 2 ; C 179. Procès-verbal des élections de la Mayenne.
2. *Almanach de la Convention nationale pour l'an III de l'ère républicaine.* Paris, 3e année de l'ère républicaine.

teuil, où siégeait la Commission des secours publics, créée le 2 octobre au sein de la Convention, et dont il était membre : secours publics, mendicité, vagabondage, salubrité des hôpitaux et des prisons, aumônes pour les grandes catastrophes, police sanitaire et hygiène publique, tels sont les nombreux chapitres qui rentraient dans les attributions de ce Comité.

L'année 1793 commence, le procès de Louis XVI attise les haines ; les lourdes et basses voûtes du Manège sont pleines de murmures : invectives des Montagnards, applaudissements des tricoteuses, grognements des jacobins des tribunes à la dévotion de Marat, grondent par-dessus la houle des députés. Le 15 janvier 1793, Plaichard répond : *oui* à la question : *Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique ?* Au deuxième appel nominal : *Le jugement sera-t-il ratifié par les assemblées primaires ?* il est absent ; le 16, se joue la tête du roi, et pendant plus de soixante-douze heures, des voix, du haut de la tribune, scandent la rumeur de la salle ; sur les bancs du public, tricoteuses et pères Duchêne fument, boivent, guettent les verdicts, les accueillent de cris de joie quand c'est : *la mort !* de hurlements de fureur quand un courageux opinant comme Plaichard ne réclame que la détention du coupable et son bannissement à la paix ; des cris de forcenés lorsque, le 19, ne pouvant plus sauver la tête de Louis XVI, quelques modérés votent, sans succès, pour le sursis ; et Plaichard est du nombre ; il est de ceux que Marat chaque soir dénonce dans l'*Ami du Peuple* aux fureurs jacobines comme « suppôts de la clique, partisans du despotisme, têtes à perruque qui tremblent de condamner le tyran [1]. »

De plus en plus les démagogues l'emportent ; en vain Plaichard, avec la Plaine, vote le 13 avril 1793

1. *Journal de la République française*, par Marat, l'ami du peuple. Samedi 19 janvier 1793.

la mise en accusation de Marat : c'est lui fournir, avec l'acquittement prévu, l'occasion d'un nouveau triomphe ; la Montagne prend l'offensive, les Girondins succombent le 31 mai : c'est la dictature de Robespierre et le règne de la Terreur jusqu'au 9 thermidor (26 juillet 1794). La chute du tyran fut vite suivie de la mise en accusation de ses partisans : le 3 frimaire an III (29 novembre 1794) Plaichard vota celle de Carrier.

Des opinions modérées, des votes favorables à Louis XVI, c'est plus qu'il n'en fallait, avant la réaction thermidorienne, pour menacer la tête de notre homme, quoiqu'il n'ouvrît jamais la bouche pour prendre part aux débats ; il était de ces muets de la Plaine ou du Marais qui attendaient silencieusement la fin des orages politiques ; et, voyant la guillotine ou la prison éclaircir d'inquiétante façon les rangs de son parti, il alla s'enterrer sans bruit dans le moins dangereux des Comités : depuis le 29 prairial an II (7 juin 1794), il est secrétaire du Comité d'instruction publique et en signe à ce titre les arrêtés et procès-verbaux ; il y retrouve l'évêque Noël Villar, que son mandat législatif a éloigné de son trône épiscopal; il en est réélu membre le 17 frimaire an III, le 18 germinal et le 17 thermidor an III [1] ; il n'y fait pas grand tapage, sommeillant paisiblement dans un coin des vastes appartements de la Maison Elbeuf [2], du commencement à la fin des séances [3] ; il considérait probablement le sommeil comme la moins compromettante des attitudes. Parfois, cependant, le brave homme se décidait à travailler et l'occasion était

1. Le Comité comprenait en l'an III : Boissy d'Anglas, Plaichard, Lakanal, Petit, Grégoire, Massieu, Noël Villar, Thibaudeau, Bonet, Arbogast, Coupé, Guyton de Morveau, L. Bourdon, Lindet, Chénier et Lequinio.

2. Maison Elbeuf, place Marat et rue Saint-Nicaise, tout contre l'ancien hôtel de Longueville, sur l'emplacement actuel de la place du Carrousel.

3. « Plaichard-Choltière, bon et brave homme qui dormait depuis le commencement jusqu'à la fin des séances, probablement le plus sage et sans contredit le plus heureux de nous tous. » (*Mémoires sur la Convention et le Directoire*, par A.-C. Thibaudeau, 2e éd., Paris, 1827, p. 76.)

belle : relever de ses ruines l'enseignement public à tous les degrés et le rétablir sur de nouvelles bases, telle était l'énorme tâche du Comité ; en outre il fallait, à chaque instant, faire face aux exigences urgentes : ainsi, la suppression de l'antique Faculté de médecine en septembre 1793 a suspendu le recrutement médical, et l'on manque d'officiers de santé : en dix-huit mois plus de six cents sont morts aux armées de la République ; il faut y pourvoir : trois médecins, Fourcroy, Duhem et Plaichard, au nom du Comité d'instruction publique, se concertent avec A. Prieur, Treilhard et Thuriot du Comité de Salut public ; c'est de ces conférences que sortit trois mois après, le 7 frimaire an III (27 novembre 1794), le rapport de Fourcroy : il créait à Paris une Ecole de santé, et le règlement qu'il édictait est encore la base de l'organisation intérieure des Facultés de médecine ; ce projet fut voté le 14 frimaire avec une simple modification adjoignant à Paris deux autres écoles, Strasbourg et Montpellier ; celle de Paris devait compter trois cents étudiants ; dans chaque district de la République un élève de 17 à 26 ans devait être choisi par deux officiers de santé du chef-lieu de district et par un citoyen notoirement républicain, après examen de son civisme et de ses connaissances scientifiques élémentaires. Ces élèves, qu'on appela Elèves de la Patrie, recevaient pendant trois ans un traitement annuel égal à celui des élèves de l'Ecole centrale ; au cas d'envoi d'un élève aux armées, son district fournissait son successeur à l'Ecole [1].

Après l'émeute du 12 germinal an III (1er avril 1795), la Convention proscrivit Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Huguet, Barrère et Léonard Bourdon comme complices des perturbateurs. Léonard Bourdon dirigeait l'Institut des Jeunes Français : il fallut pourvoir à son remplacement. Le 19 prairial an III (7 juin

1. Ce mode de recrutement des élèves dura trois ans. Voy. A. Prévost, *La Faculté de médecine de Paris... de 1794 à 1900*. Paris, 1900, p. 8.

1795), la Convention décida d'entendre dès le lendemain sur ce sujet le rapporteur du Comité d'instruction publique ; le 20 prairial donc (8 juin 1795), Plaichard vint lire son travail [1] : l'Institut des Jeunes Français, installé dans les ci-devant prieurés Martin et Popincourt, était, dit-il, dans un état pitoyable et présentait « l'affligeant tableau du désordre dans toutes ses parties : presque point de discipline intérieure, peu de moralité, peu de progrès dans les connoissances élémentaires et nulle base de comptabilité ; les dépenses, qui se font toujours par les mains de la citoyenne Bourdon, s'accroissent d'une manière excessive : le quartier courant aura coûté plus de 100.000 livres, sans compter les vêtements des élèves, car ils sont aujourd'hui presque nus [2]. » L'orateur conclut donc à la suppression de cette école ruineuse ; mais que faire des orphelins des militaires indigents morts pour la Patrie, des enfants des soldats pauvres en service actif, des morts ou des blessés de l'explosion de Grenelle et des colons victimes de la Révolution ? La Convention doit assurer l'existence des fils de ses défenseurs ; « elle leur doit le vêtement et la nourriture, elle leur doit aussi l'instruction, mais sans luxe et sans superfluités, et bornée aux connoissances essentielles qui suffisent pour en faire des citoyens utiles à eux-mêmes et à la Patrie [3] ».

Justement, il existait à Liancourt (Oise) un Institut militaire fondé en 1780 par le duc de la Rochefoucauld et transformé, par une ordonnance du 10 août 1786, en une sorte de maison d'éducation pour les enfants des

1. *Rapport fait à la Convention nationale au nom des Comités réunis d'instruction publique et des finances, sur la question de savoir s'il est utile ou non de conserver l'Institut des Jeunes Français établi dans le ci-devant prieuré Martin, sous la direction de Léonard Bourdon*, par le citoyen Plaichard-Choltière, député du département de la Mayenne. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris, s. d. Imprimerie Nationale, in-8°, 8 p.
2. Plaichard, *Ibid.*
3. Plaichard, *Ibid.*



René-François PLAICHARD de la CHOLTIÈRE

Député a la Convention nationale

Membre du Conseil des Anciens

soldats invalides ou retraités; son directeur, le capitaine en retraite Morieux, avait su en faire un « chef-d'œuvre d'économie rurale et domestique, une école de frugalité, de travail et de bonnes mœurs [1]. » Plaichard proposa de fusionner l'Institut des Jeunes Français et l'Institut Morieux; les deux cent dix élèves de Léonard Bourdon n'y coûteraient que 547 livres 10 sols de pension annuelle, soit un total de 114.870 livres, le quart des dépenses de l'Institut des Jeunes Français ; le programme des études comprendrait la lecture, l'écriture, les mathématiques, la musique, l'exercice militaire et l'apprentissage de l'habillement, de la cordonnerie, de la serrurerie, de la menuiserie et de la charpenterie.

1. Dire de l'*Ecole nationale de Liancourt* qu'elle était une école de frugalité n'était pas exagéré, s'il faut en croire la description que nous en a faite un élève entré en 1795, Guillaume Bosquillon, plus connu dans les annales de la musique sous le nom de Wilhem.

« Elevés et entretenus aux frais de la République, écrit-il, nous manquions à peu près de tout. Je me souviens qu'en une certaine année, couverts de vestes assez légères et portant des culottes courtes, nous étions presque tous sans bas et sans souliers, au mois de nivôse ; alors nous n'avions pas de pain non plus et chaque jour on envoyait quelques-uns de nous sur la route de Paris, pour voir s'il n'arrivait pas de la farine.

« Dans ce château, les vastes appartements sans vitres nous servaient de dortoirs et nous avions des couchettes d'hôpital sur lesquelles était une paillasse surmontée d'un mince matelas dont nous nous servions en guise de couverture. D'autres salles, à double et triple courant d'air, formaient les classes où le pauvre professeur cherchait à ne pas transir, en concentrant la chaleur de sa respiration dans les plis de l'énorme cravate qui lui montait jusqu'au nez ; nous, sans cols et la face violette, nous l'écoutions en grelottant.....

« Au réfectoire, nous étions tous debout et rangés par escouades de dix à treize, autour de petites tables rondes et grossières; l'élève de corvée pour chaque table apportait de la cuisine souterraine une soupe claire dont chacun prenait une cuillerée à son rang; arrivaient après, en nombre exact, de petites portions de basse viande; la ration de pain brun et pâteux était grande et épaisse comme un jeu de cartes. Au souper, c'était une grande gamellée de riz liquide où surnageaient quelques grignons de lard qui étaient enlevés au premier tour par les plus adroits. Cet unique plat du soir variait, selon la saison, en vieux fromage de gruyère ou en salade au pur vinaigre, en pois chargés de pucerons, en haricots tachés ou en pommes de terre mal épluchées. Tandis que nous étions attablés pour si peu, un habile lisait à haute voix les *Hommes illustres de Plutarque* ou l'*Histoire générale des voyages ;* mais les mauvais conseils de notre estomac l'emportaient quelquefois sur les bons exemples de vertus et de dures privations. » (*Semeur de l'Oise* du 14 juillet 1842.)

Enfin, pour loger les six cents élèves que devait contenir l'école réorganisée, on s'empresserait de lui affecter le ci-devant château de Liancourt.

La Convention adopta le projet et chargea de l'organisation les Comités d'instruction publique et des finances ; tout le poids en retomba sur Plaichard, et pendant trois semaines il n'y eut point, dans toute la Convention, d'homme plus affairé ; il maintint comme inspecteur et promut au grade de chef de bataillon le citoyen Morieux ; mais il fallait compléter l'enseignement, devenu fort insuffisant, que le brave capitaine donnait avec ses vétérans ; le 30 prairial Plaichard, au nom des Comités réunis, proposa comme directeur comptable, avec 6.000 livres d'appointements, le citoyen Crouzet, ancien principal et professeur de rhétorique en la ci-devant Université de Paris ; il demanda qu'on ajoutât au programme des études le dessin et les mathématiques, avec le concours de deux professeurs à 3.000 livres, et qu'on fixât à sept ans l'âge d'admission des recrues. La Convention y souscrivit.

Enfin tout fut prêt, et Plaichard, lassé de courir toujours de Liancourt à Paris et de Paris à Liancourt, poussa un soupir de satisfaction en pensant aux bons petits sommes qu'il allait pouvoir refaire dans les fauteuils du Comité. Il écrivait le 11 messidor à son ami Midy, membre du Tribunal criminel du département de la Mayenne : « J'ai été six jours absent pour le placement de cinq ou six cents enfants, orphelins des défenseurs de la Patrie. Ce n'est pas, comme tu le vois, un petit embarras, et me voilà aujourd'hui père et chargé de la plus nombreuse famille de la République, qu'il faut alimenter, vêtir et loger, ce que j'espère mettre à exécution dans le courant de cette décade, non sans beaucoup d'obstacles et bien de l'embarras [1] ».

Le 30 fructidor, l'Ecole reconnaissante envoya une

1. Lettre citée par M. Queruau-Lamerie (*Conv. de la Mayenne*).

délégation conduite par Crouzet porter les remerciements des pupilles de la patrie à la Convention, aux Comités, et surtout à Plaichard. « Ils ne sont plus orphelins, s'écria l'orateur, puisque la patrie les a accueillis dans son sein maternel et qu'elle a voulu leur tenir lieu de père ! » Le 3 vendémiaire (25 septembre 1795), sur la réclamation de Crouzet, Plaichard, au nom des Comités d'instruction publique et des finances, demanda à la Convention de nommer à Liancourt un sous-directeur à 5.000 livres, un professeur de grammaire, un professeur de géographie et un officier de santé à 4.000 livres; de porter à 4.000 livres les honoraires des maîtres de mathématiques et de dessin, de fixer à six cents le nombre des élèves, alors réduit à quatre cents. Le projet de Plaichard fut voté : l'école de Liancourt, origine des futures écoles d'arts et métiers, était fondée.

Le 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795), l'insurrection des royalistes vint encore troubler Paris; les émeutiers occupaient la rue Honoré, la place Vendôme, le Palais-Egalité, et furent écrasés à Saint-Roch. Plaichard qui, pour son malheur, habitait à côté, rue d'Argenteuil, fut pris dans la bagarre, arrêté, retenu dans une section. Le lendemain, la Convention se comptait : Lesage-Senault se lève et demande que le Comité de sûreté générale fasse délivrer le représentant de la Mayenne ; mais les ordres ont été déjà donnés et le Président annonce à l'Assemblée que le citoyen Plaichard a été mis en liberté.

Avant de se séparer, la Convention promulgua, le 22 août 1795 (5 fructidor an III), la Constitution de l'an III et décida que les deux tiers des membres du nouveau corps législatif seraient pris dans son sein; le 13 fructidor (30 août) on tira au sort les conventionnels à maintenir; Plaichard n'en fut point; mais comme le total des députés élus n'atteignit pas le taux voulu, on reprit cent quatre législateurs au sein de la Convention :

Plaichard fut du nombre le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) ; le lendemain, 5 brumaire, il était affecté par le sort au Conseil des Anciens, séant aux Tuileries, dans l'ancienne salle de la Convention.

On y délégua Plaichard à une infinité de commissions, et plus spécialement à celles qui traitaient des questions sur lesquelles il avait prouvé sa compétence : enseignement public, écoles centrales, écoles de santé, exercice de la médecine, etc. Il siège le 2 pluviôse an IV dans le Comité chargé d'examiner la résolution du 1er pluviôse touchant l'envoi aux départements et aux armées du discours du Président des Cinq-Cents sur l'anniversaire du 21 janvier ; le 18 prairial, il étudie l'établissement d'un cinquième Tribunal correctionnel dans l'Hérault voté le 16 ; le même jour une commission est formée pour examiner la résolution du 16 concernant l'école de Liancourt, et le 23, les commissaires rendent aux travaux antérieurs de Plaichard un délicat hommage en demandant qu'il leur soit adjoint, ce qu'ils obtiennent. Le 10 messidor, il s'agit du projet du 8 sur les écoles centrales des départements ; le 26, le député de la Mayenne réclame et se fait accorder un congé de quatre décades et va se reposer des soucis de son mandat dans sa bonne ville de Laval.

A son retour, il examine, le 20 vendémiaire an V, la résolution du 19 mettant 100.000 francs à la disposition des deux commissions d'inspecteurs ; le 1er nivôse, la décision du 28 frimaire exemptant du droit de patente les médecins, chirurgiens, officiers de santé, les peintres, sculpteurs et graveurs en tant qu'artistes non mercantiles ; le 25 nivôse, la décision du 22 sur l'exploitation et la fabrication des poudres et salpêtres ; le 26 pluviôse, la décision du 25 sur la libre circulation des grains en France ; le 5 ventôse, le projet du 3 réduisant à 25 francs par mois l'indemnité accordée aux élèves des écoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg par la loi du 14 frimaire an III.

Le 1er germinal an V (21 mars 1796), Plaichard est élu secrétaire du Conseil des Anciens et signe en cette qualité les procès-verbaux de l'Assemblée ; il n'en est pas moins encore, le 9 floréal, membre de la commission chargée de rendre compte du résultat des travaux de l'Institut national sur l'établissement des Bibliothèques nationales et le dépôt des livres.

En dehors de la Convention et du Corps législatif, Plaichard prit encore une part active à la restauration des études médicales : Académie de chirurgie, Société Royale, Faculté de médecine, avaient disparu dans la tourmente ; la Terreur passée, quelques hommes de valeur décidèrent de former une nouvelle Société [1] ; à la sollicitation de Sédillot [2], le ministre les assura de son approbation, et le 29 ventôse an IV la municipalité du IIe arrondissement émit également un avis favorable. Le 2 germinal an IV (22 mars 1796), la « Société de santé de Paris » ouvrit sa première séance dans une des salles du Lycée des Arts, au Palais-Egalité, ci-devant Royal ; trente-trois assistants signèrent le procès-verbal, et parmi eux les députés Fourcroy et Plaichard, anciens membres du Comité d'instruction publique de la Convention ; Noël Villar, l'accoucheur Baudelocque, Chaussier, Cadet-Devaux, Antoine Dubois, Desgenettes, Heurteloup, Hallé, Portal, Sabatier, Vauquelin. L'Assemblée, qui prit le 27 pluviôse an V le nom de « Société de médecine de Paris », était organisée sur le plan de l'ancienne Société Royale : elle se réunissait tous les dix jours et tenait séance publique deux fois par an ; son bureau organisa des concours, décerna des prix et établit un service de consultations

1. Voy. *Recueil périodique de la Société de santé de Paris*. Paris, an V, t. I, p. 13. — *Historique de la Société*, par Sédillot, dans *Mémoires de la Société de médecine de Paris séante à l'Hôtel de Ville*. Paris, 1817, in-8°.

2. Le bureau de la Société se composait de : Desessarts, président ; Sédillot aîné, vice-président ; Sédillot jeune, secrétaire général ; Bouillon-la-Grange et Roussille-Chamseru, secrétaires ; Venier, vice-secrétaire.

gratuites l'après-midi de chaque décade; il publia aussi un bulletin et des mémoires; Plaichard-Choltière, alors membre résidant, faisait partie avec Pelletier, Piet, Lafisse, Andry, Auvity, Botentuit et Bousquet, du Comité de rédaction.

Le 1er prairial an V, Plaichard sortit du Conseil des Anciens, ainsi que l'avait décidé le 15 ventôse le tirage au sort pour le renouvellement partiel du Corps législatif. Il reprit alors à Laval l'exercice de la médecine; de membre résidant, il passa au rang d'associé national de la Société de médecine de Paris [1]. L'année suivante, un coup terrible vint le frapper, la mort de son fils aîné.

Ce jeune homme, ancien capitaine des grenadiers du Corps législatif et adjudant général des armées de la République, dans le corps du général Bonaparte [2], vint passer quelques jours à Laval; il décida d'aller faire une partie de chasse dans la forêt de Concise, dont son père possédait quelques taillis ; le fusil sur l'épaule, il partit le 17 thermidor an VI, après midi, avec trois compagnons : J.-B. Michel, employé aux bureaux du payeur général de la Mayenne ; Paillard-Dubignon et Pierre Guays ; ils avaient fait une lieue gaiement et cheminaient sur la route de la Gravelle, au point où elle relie la forêt de Concise au Pont-Valentin : tout à coup, une quinzaine de brigands, vêtus de carmagnoles, se démasquent, mettent en joue Paillard et Guays en leur criant : « Bas les armes ! on veut vous causer ! on ne vous veut point de mal ! » Guays, effrayé, hèle Choltière et Michel, restés à vingt pas en arrière : « Bas les armes ! » répètent les chouans, qui se précipitent sur les chasseurs, les entourent, leur demandent des passeports. « Qui êtes-vous, dit Choltière ? De quel droit nous arrêtez-vous ? » Les agresseurs, sans répondre, reculent

1. *Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie françaises et étrangeres*, ou *Recueil périodique de la Société de médecine de Paris*. Paris, 1817, t. LIX (Liste des membres de la Soc.).
2. *Almanach national, an IV.*

et tirent sur la petite troupe ; Dubignon reçoit deux balles à bout portant et se laisse choir, sans aucun mal ; à la deuxième décharge, Plaichard tombe en criant : « Je suis mort ! » Les assassins l'achèvent à coups de crosse sur la tête, dépouillent son cadavre, en partagent le butin, non sans disputes : l'un d'eux brandit le chapeau de la victime, orné du bouton d'or d'adjudant général, et crie joyeusement : « On a tué un pataud ! c'est un pataud ! » Paillard-Dubignon et Michel, ligotés, brutalisés, étaient les témoins impuissants de cette scène sauvage ; les chouans voulurent d'abord les garder comme otages jusqu'à plus ample informé ; finalement, ils se décidèrent à relâcher les deux captifs désarmés ; les « bleus » ne se le firent pas dire deux fois et coururent, tout tremblants, prévenir la famille Plaichard et le commissaire du Directoire [1].

Dès le lendemain, 5 août 1798, ce fonctionnaire transmit au Ministre de l'Intérieur la déposition des survivants ; une nouvelle lettre, le 19, avisa le Ministre que toutes les recherches pour mettre la main sur les coupables étaient demeurées vaines. Le crime avait eu lieu à une portée de fusil à peine de la ferme des Buttes, sans que les habitants, qui battaient le blé dans l'aire, se fussent portés au secours des victimes ; quant à leur témoignage, il fut nul : personne n'avait rien vu ou voulu voir, tant était grande la terreur qu'inspiraient les brigands, et sûre la vengeance qu'ils tiraient des dépositions défavorables ; ils assassinaient en plein jour, en plein village, sans opposition, et les témoins n'hésitaient pas entre le silence et la mort. Le 24 janvier 1824, M. Bernard Plaichard de la Choltière acheta au prince de la Trémoïlle quelques hectares de cette forêt de Concise où son frère avait péri de si tragique façon.

Un arrêté préfectoral du 8 juillet 1803 nomma Plai-

1. Archives nat. F^{1c3}, Mayenne, 8.

chard médecin consultant de l'hôpital de Laval ; un autre, du 18 vendémiaire an XII, le promut président du Conseil de santé des hôpitaux. Enfin, le 3 frimaire an XII (25 novembre 1803), le préfet de la Mayenne, baron Harmand, proposa notre homme au Ministre de l'Intérieur comme membre du Jury médical de la Mayenne : « Il est, écrit-il, ancien médecin, fort instruit, plein de zèle et de désintéressement ; il a les idées libérales..... ; il est médecin consultant de nos hôpitaux [1]. » Le 25 nivôse an XII (16 janvier 1804), Plaichard fut désigné comme membre du jury, ainsi que Bucquet, jeune médecin de la nouvelle école, instruit et actif, qu'il avait accueilli et soutenu contre la malveillance jalouse et la cabale des médecins de vieille roche. Cet aréopage était chargé d'examiner les candidats aux diplômes d'officier de santé, pharmacien, sage-femme, herboriste, désirant exercer dans le département ; le président du jury devait être un professeur de l'Ecole de Paris : ce fut, cette année-là, Lassus, l'ancien professeur de médecine légale qui avait été chargé en 1795 de procéder à l'autopsie du « petit Capet », Louis XVII. Les examinateurs touchèrent chacun 300 livres d'indemnité, ainsi qu'il appert du reçu contresigné le 21 thermidor an XII par Victor Plaichard-Dutertre, receveur des hospices de Laval. Nous verrons dans une étude ultérieure dans quelles conditions fonctionna le jury médical mayennais.

Le 4 octobre 1808, Plaichard-Choltière fut élu membre du Corps électoral par 957 voix sur 1.277 ; il figure même en cette qualité sur la liste dressée en 1808 des cinq cent cinquante contribuables mayennais les plus imposés.

La loi du 28 pluviôse an VIII avait créé les Conseils généraux des départements ; l'arrêté consulaire du 8 prairial convoqua celui de la Mayenne pour le premier

1. Archives nat. Lettre du Préfet de la Mayenne au Ministre de l'intérieur du 3 frimaire an XII. (Cote F^8 II.)

thermidor an VIII : il se tint à la date indiquée, à 10 heures du matin, sous la présidence du préfet Harmand et du secrétaire général Defermon ; Plaichard était conseiller général [1] : il fut nommé, le 4, membre de la commission du rapport sur les pertes causées par la guerre civile, rédigea son mémoire en deux jours et le lut à la séance du 6 en demandant un dégrèvement pour les intéressés. Il siégea au Conseil général jusqu'à sa mort ; en 1812, il apposa sa grosse signature au bas de l'adresse du Conseil félicitant Sa Majesté l'Empereur et Roi de la naissance « de l'Enfant Royal, espoir de la France. »

M. Plaichard-Choltière s'éteignit le 25 août 1815, à l'âge de soixante-quinze ans [2].

1. Archives nat., F^{1c5}, Mayenne, 1.

2. M. le comte de Lastic a bien voulu nous autoriser à reproduire le portrait de Plaichard, pastel de Ducreux, qu'il possède dans sa collection. Nous lui en exprimons tous nos remerciements.

Consulter pour la biographie de Plaichard : *Petite biographie conventionnelle, ou Tableau moral et raisonné des 749 députés, etc.* Paris, chez Eymery, 1815. — *Vie politique de tous les députés à la Convention nationale pendant et apres la Révolution*, par M. Robert. Paris, 1814, p. 337. — *Les députés de la Mayenne à l'Assemblée législative*, par Queruau-Lamerie. Mayenne, s. d. — *Les médecins à l'Assemblée législative*, par Miquel Dalton (*Chronique médicale* du 1er mai 1902). — *Dictionnaire des parlementaires français*, par Robert et Cougny. Paris, 1889. — *Histoire de Laval*, par S. Couanier de Launay. Laval, 1856, p. 534. — *Les Conventionnels du département de la Mayenne*, par E. Queruau-Lamerie. Laval, 1885. — *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, publiés par J. Guillaume. Paris, 1894, t. II, p. CI. — *Dictionnaire historique de la Mayenne*, par l'abbé Angot, t. III. Laval, 1902. — *Proces-verbaux des séances de la Convention Nationale et du Conseil des Anciens* et *Moniteur universel*, passim.

P.-H.-H. BODARD DE LA JACOPIÈRE

Sans la Révolution, M. de la Jacopière aurait coulé une vie paisible d'homme de finance jouissant de rentes respectables, possédant hôtel à la ville et « folie » à la campagne, herborisant avec passion, et les botanistes marseillais l'eussent appelé leur Mécène. Grâce à la Révolution, le citoyen Bodard vécut pauvre, sous les déguisements divers d'officier royaliste, de major sans troupes, de lecteur d'un prince polonais, de chirurgien militaire et de docteur en médecine ; son existence tient du roman, et c'est le roman d'un botaniste.

Pierre-Henri-Hippolyte Bodard de la Jacopière naquit à Craon, le 12 avril 1758, d'une vieille famille de robe depuis longtemps établie dans le pays [1]. Il était le cadet. Son frère aîné, Henri, fut procureur du roi au présidial d'Angers, et échevin de cette ville. Quant à Pierre, il fit ses humanités au collège de La Flèche. Très jeune encore, il vint à Paris et entra au contrôle des finances ; mais il profitait de ses instants de liberté pour se délasser de l'aridité des comptes et du prosaïsme du papier timbré en faisant de la botanique. C'était d'ailleurs une passion de famille, car son frère l'échevin s'en occupait lui aussi et figura en 1778 parmi les fondateurs du Jardin botanique d'Angers, en 1789 parmi les membres de la Société des botanophiles de cette ville ; et je gage que les séjours du cadet à Angers avivaient encore leur réciproque amour des plantes.

A Paris, Bodard était un assidu des cours du célèbre

1. Armes : *d'azur, au dard d'or accompagné de 3 têtes de loup d'argent ; au chef d'or, chargé d'une épée posée en fasce.*

Antoine-Laurent de Jussieu, alors démonstrateur de botanique au jardin du roi, et le maître et le disciple, rapprochés par leur passion commune, ne tardèrent point à se lier d'amitié. De temps à autre, le jeune homme allait rendre visite à sa tante, la présidente Thiroux d'Arconville; et c'était là encore aller au cours, car cette dame, femme de capacité, femme de grand savoir et de conversation aussi riante qu'édifiante, avait composé un *Traité des passions*, un gros livre de pensées et de réflexions morales, et un *Essai sur la putréfaction !* Aussi ne s'étonnera-t-on point que ses salons de Paris ou de Meudon aient été le rendez-vous des savants et des beaux esprits ; Macquer et Bernard de Jussieu y coudoyaient Anquetil, Poultier et Lavoisier, et M. de Malesherbes y voisinait avec La Curne de Sainte-Palaye. Bientôt Bodard obtint à Marseille une place lucrative, belle occasion d'étudier la flore méridionale ; il n'y manqua point, et parcourut la Provence, le Languedoc, et les landes bordelaises ; il eut la joie de découvrir aux environs de Bordeaux des plantes rares, la Vallisnérie, l'*Anthericum planifolium Lin.* ; trouvaille précieuse si l'on pense que son maître Jussieu n'en possédait point d'exemplaire dans son herbier, et que le docte Desfontaines, professeur de botanique au jardin du roi, n'avait rencontré l'*Anthericum* qu'en Barbarie. Desfontaines et Jussieu reçurent donc un exemplaire de l'*Anthericum* ; la présidente d'Arconville, qui s'occupait de botanique à ses heures, dut accueillir la nouvelle avec intérêt, et Bodard fut réjoui dans son cœur.

Il ne tarda pas à avoir d'autres soucis, plus pénibles : la Révolution suivait son cours ; après le 20 juin, le 10 août, après la Législative, la Convention, la Terreur. La ville de Marseille, que les commissaires de la Convention voudront démolir et appeler Ville-sans-nom, Marseille tenta de résister ; une armée royaliste se rassembla, pour se disperser, sans chefs, presque tout de suite. Ceux qui s'étaient compromis dans ce mouvement

gagnèrent Toulon, que les royalistes avaient livré aux anglo-espagnols. Bodard s'y réfugia avec sa jeune femme, une demoiselle Viret. Le 17 novembre 1793, elle lui donna un fils qui reçut les noms de Diego-Antoine-Jérôme-Marius.

La place investie par Dugommier, foudroyée par l'artillerie de Bonaparte, dut capituler. Les proconsuls de la République vont éclaircir les rangs des rebelles par des massacres, en attendant d'envoyer le reste à la guillotine; il faut fuir, la mer seule est libre : en pleine nuit d'hiver, le 18 décembre 1793, douze mille personnes affolées se ruent dans le port, sautent dans les barques, voguent vers le large; beaucoup de chaloupes, surchargées, chavirent ou se heurtent dans l'obscurité, le flot roule des épaves et des cadavres, et l'horreur de ces scènes sinistres est éclairée par la lueur des flammes qui dévorent les forts, des explosions de leurs poudrières. Bodard, l'uniforme en lambeaux, faisait force de rames, pour sauver sa femme et son fils nouveau-né; il arriva au milieu de la flotte britannique : les marins anglais refusèrent de le prendre à leur bord : cette générosité ne leur eût rien rapporté. Heureusement, les fugitifs furent recueillis par la *Louiscarde*, vaisseau napolitain de 74 canons. La traversée dura trente jours, et 2.400 personnes s'entassaient à bord du bâtiment! Enfin on fit relâche à Porto-Longone, dans l'île d'Elbe. Bodard et les siens furent charitablement accueillis par la famille Catalani, et la jeune hôtesse donna au bébé le lait que le sein maternel, tari, lui refusait. En retour, Bodard ne pouvait offrir à ces braves gens d'autre récompense que celle de la reconnaissance : il n'avait rien pu emporter, dans sa hâte, et il lui restait huit sous! Par bonheur, il n'avait point affaire à l'hospitalité anglaise.

Le 25 janvier 1794, le bateau jeta l'ancre dans le port de Naples. Le roi, les tantes de Louis XVI rivalisèrent de générosité envers les réfugiés, qui formèrent une colonie à Castellone de Gaëte. L'antique voie Appienne

traversait ce site enchanteur ; là les patriciens romains venaient goûter les charmes de la campagne, dans ces maisons somptueuses dont les débris parsèment encore la région ; là Cicéron tenait d'éloquents propos sous les pins et les térébinthes de sa villa de Formian, avant d'y périr sous les coups des assassins soudoyés par Antoine. Bodard, qui avait puisé dans l'éducation de son siècle un vif amour de l'antiquité, parcourait ces lieux célèbres, admirant les restes de la puissance romaine, la majesté de ces ruines gigantesques qui bravaient les menaces du temps : « C'est, dit-il, sur les collines qui dominent Castellone de Gaëte au royaume de Naples, bâtie sur les ruines de l'antique Formian, maison célèbre de Cicéron, que j'ai été à portée d'observer les plus beaux monumens antiques. Je ne puis me rappeler sans étonnement la solidité du ciment avec lequel ces entonnoirs, ces réservoirs dépuratoires et ces aqueducs sont construits, les frais immenses qu'ils ont dû coûter, et l'art avec lequel ils ont été exécutés... Je publierai dans un ouvrage séparé quelques observations sur plusieurs points d'antiquité peu connus et remarquables à Gaëte, à Formian et aux environs, tels que les tombeaux de Cicéron, de Munatius Plancus (aujourd'hui appelé Torre d'Orlando), de Vitruve, la Fontaine d'Artacie [1]. »

Bodard faisait de l'archéologie sans que l'histoire naturelle y perdît rien ; il explorait les coteaux brûlés par le soleil, couverts d'un maigre tapis d'euphorbe épineuse et de sarriette de montagne qui parfume l'atmosphère tiède de ses senteurs aromatiques ; il s'enfonçait dans les frais vallons, à l'ombre des oliviers et des caroubiers, et cueillait sur la tombe de Munatius Plancus les jolies corolles des crocus ; dans les fissures des murailles antiques, il prenait des insectes, et guettait sur la pierre l'apparition de ces petits lézards qui aiment à faire la sieste au soleil et qu'on appelle des geckos ; il étudiait leurs

1. *Des engorgemens des glandes*, p. 128-129.

mœurs, et les étudia si bien que, pour avoir touché l'irritant liquide de leurs glandes, il en garda le souvenir cuisant d'une dermatite labiale. Un autre jour, il découvrit avec bonheur, dans un des pans du riche manteau de verdure que le temps avait jeté sur une ruine romaine, certaine touffe de véronique cymbalaire dont nous aurons à reparler.

Bodard resta deux ans à Gaëte; mais la santé de sa femme s'altérait de plus en plus, et il résolut d'aller chercher pour elle à Naples des soins plus éclairés. A Naples, il se lia avec le docteur Vicenzo Petagna, professeur de botanique à l'Université, l'aida même à rédiger son ouvrage *Della faculta delle piante*, Naples, 1796. Mais il faisait cher vivre dans cette grande cité, et bien qu'un peu plus riche que le Juif errant, puisqu'il possédait huit sous à l'Ile d'Elbe, Bodard dut se mettre à la recherche d'une position sociale et quelque peu lucrative. Des amis lui procurèrent un brevet de major au service de l'ordre de Malte; il allait partir, lorsque sa femme mourut, lui laissant la charge d'un orphelin de trois ans ; le malheureux ne voulut point alors abandonner l'enfant à des mains étrangères et demanda un congé ; et lorsqu'il aurait pu gagner son poste, Malte tomba au pouvoir des Français (1798) en attendant l'invasion anglaise (1800). Le brevet de l'ordre de Malte n'avait plus de valeur, et M. Bodard n'était plus qu'un chevalier errant.

Cependant, les affaires intérieures de la France semblaient s'améliorer pour lui : les élections de l'an V indiquaient des tendances royalistes, des émigrés se hâtaient de rentrer dans leur pays. L'exilé, prudemment, attendit, mais il commença à se rapprocher du nord de la péninsule, et gagna Rome (1796). En sa qualité de botaniste, il trouvait partout des confrères, c'est-à-dire des amis : il fit connaissance, dans la ville éternelle, d'un jésuite péruvien, Dom Gaspard Xuarez, connu par sa réédition, en 1777, du *Prodrome de la*

Flore du Pérou et du Chili. Ce religieux cultivait avec amour, dans un jardinet qu'il possédait près du Vatican, quelques plantes rares ; un jour que Bodard et le Révérend Père étaient fort altérés par une discussion botanique, ce dernier prépara quelques tasses d'un certain chocolat que le Français, gourmet par nationalité et par tempérament, déclara incomparable ; il s'empressa d'en demander la recette, et son hôte lui communiqua en grand mystère qu'il avait mêlé au cacao des fruits des arachides de son jardin. Essayer ce breuvage, c'était l'adopter ; mais comme Bodard était curieux, et botaniste, il résolut en outre d'étudier minutieusement l'arachide. Or, un certain abbé Radel entretenait aussi cette plante dans son jardin botanique de Saint-Pierre-aux-Liens ; Bodard entra en relations avec ce savant homme, qui classait déjà ses végétaux par familles naturelles alors que les systèmes de Linné et de Tournefort étaient encore presque partout suivis ; et, du jardin de M. Radel au jardin de Dom Xuarez, M. Bodard allait, venait, infatigable, surveillant la germination, la croissance, la floraison, la fructification curieuse de son arachide ; et ce temps ne fut point perdu, comme nous l'allons voir.

Le 4 août 1797, notre homme était encore à Rome, car il herborisait ce jour-là dans les ruines du Colisée, et dressait la liste des plantes sauvages et des herbes folles qui enguirlandaient ces arcades géantes ; mais son séjour allait prendre fin, et Bodard, après avoir reçu, en compagnie d'autres émigrés, la bénédiction du Pape Pie VI, se dirigea vers Pise.

C'est là qu'il apprit la nouvelle du coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797) : le chemin de la France lui était de nouveau fermé. Il rencontra là un compatriote, un certain M. de Bienville, médecin et auteur d'un *Traité des Erreurs populaires sur la santé*, édité à La Haye en 1775 ; cet homme de bien, émigré comme lui, l'engagea à étudier les sciences médicales ;

mais, en attendant le diplôme doctoral, il fallait vivre : Bodard s'engagea en qualité de lecteur chez un prince polonais exilé à Pise, le prince Rzevuski, et suivit, le reste du temps, les cours de l'Université. Un beau jour, le prince fut, je ne sais pour quelle cause, atteint d'une fluxion érysipélateuse du visage : et rouge, hideux, méconnaissable, enflé comme un magot, étouffant et gémissant, il appela M. Bodard à son secours. M. Bodard, botaniste, avait une grande connaissance des simples ; il envoya chercher du tussilage, le fit fumer en feuilles et boire en infusion au malade ; le prince cracha comme une fontaine, et dégonfla d'autant : au bout de deux heures il avait retrouvé son facies normal, il fit rappeler Bodard et se confondit en remerciements.

C'est dire que les études médicales n'avaient point détourné Bodard de sa science de prédilection ; il s'était fait agréger à l'Académie des Géorgophiles ou Société d'agriculture de Florence, et communiqua à cette docte compagnie deux mémoires de botanique, mémoires qui furent imprimés à Pise en 1798. Le premier concernait la *Veronica cymbalaria*, cette jolie plante qu'il avait rencontrée déjà à Castellone et retrouvée aux environs de Pise.

« La véronique cymbalaire, dit Boreau, assez répandue dans les contrées voisines de la Méditerranée, avait été connue de Tournefort et déjà figurée par Buxbaum, mais Linné l'avait méconnue et l'avait rattachée à la triviale véronique hédérée ; notre auteur en donna une description complète et l'établit sur des caractères positifs et irréfragables ; elle a été adoptée depuis par tous les botanistes, et tant que la science sera cultivée parmi les hommes, le nom de Bodard restera inséparable de celui de la plante qu'il a su le premier signaler d'une manière rationnelle. Peut-être le célèbre Savi, auteur du *Flora Pisana*, avait-il vu avec peine qu'un étranger fît connaître une plante si répan-

due dans son pays : tout en l'admettant dans son *Botanicon Etruscum* publié en 1808, il en fait honneur à Bertoloni sans faire aucune mention du nom du premier descripteur. » Soit, rendons à Bodard ce qui est à Bodard ; ne lui marchandons point l'immortalité qu'une humble plante confère à son premier descripteur, et que sa mémoire revive à jamais dans le souvenir des auteurs de Flores et des fervents de la nomenclature ! Mais, hélas ! il n'en faut point jurer : à leur tour, les botanistes modernes, trop avides de conquérir à ce compte quelque renommée, s'empressent de débaptiser et de rebaptiser les pauvres fleurs, et il n'est plus guère de végétal qui ne possède aujourd'hui une douzaine de vocables spécifiques accolés aux noms d'autant de parrains.

Le deuxième travail de Bodard traite des plantes qu'il appelle *hypocarpogées*, c'est-à-dire celles qui enfouissent leur fruit dans le sol, où il arrive à maturité ; il prit comme exemples *Arachis hypogea*, qu'il avait si longuement étudiée à Rome, *de visu* et *de gustu*, *Anthirrhinum cymbalaria* Linné, *Trifolium subterraneum* Lin., *Cyclamen Europœum* Lin., *Glycine subterranea* Lin., *Glycine monoïca* Lin., *Lathyrus amphicarpos* Lin., *Vicia hypocarpogea* Bodard. Cet opuscule fut remarqué, même au loin, et M. Tessier en rendit compte à l'Institut de France [1].

Ces recherches et la conquête du titre de docteur en médecine de la Faculté de Pise (25 mars 1799) procurèrent à notre homme d'agréables relations avec les professeurs de l'Université de Pise, Georges Santi, titulaire de la chaire d'histoire naturelle, et son collaborateur Dom Gaëtano Savi, Raddi, Vitman, professeur à Milan, etc. Il s'occupa de traduire en français, sous les yeux de l'auteur, *le Voyage au Montamiata*, de G. Santi, traduction qui parut à Lyon en 1802. Il publia également

1. *Journal de l'Agriculture française*, t. IX, p. 298.

des traductions en langue italienne de deux ouvrages du docteur Voulonne, dont l'un, relatif à la valeur de la médecine active par rapport à la médecine expectante, avait été couronné par l'Académie de Dijon. Plus tard, profitant de sa science de polyglotte, il donnera encore des versions italiennes de quelques volumes d'Octave de Ségur.

Bodard était attaché à l'hôpital Sainte-Claire de Pise, et il y multipliait les expériences sur son thème favori, l'étude des simples et leur substitution aux médicaments exotiques. Dès 1797 il essaya sans succès le *Conium maculatum* contre le cancer du sein ; et plus tard, avec un meilleur résultat, le remplacement de l'*Asa fœtida* par un mélange d'extraits de pavot et de diverses plantes fétides ; mais il n'avait garde de délaisser en thérapeutique ses plantes favorites, la *Veronica cymbalaria* et le tussilage. Cependant, l'invasion française faisait des progrès dans la Péninsule : en 1799, les troupes françaises envahirent la Toscane, entrèrent dans Pise ; Bodard ne s'enfuit pas, il attendit ; il soigna avec le plus grand dévouement ses compatriotes malades ou blessés qui encombraient l'hôpital de Pise ; il sauva la vie de l'adjudant-général Gauthier, gravement atteint, conquit son amitié, lui raconta sa triste odyssée ; le médecin en chef Andral [1] s'intéressa également à son confrère exilé. Bodard fut attaché comme médecin à l'état-major, et, en 1801, reprit avec les soldats le chemin de sa patrie. Ils arrivèrent au sommet du Mont-Cenis : devant eux l'horizon s'étendait, immense et lumineux ; les yeux de l'exilé se remplirent de larmes, et il montra la France à son fils.

Chemin faisant, la botanique reprenant ses droits, Bodard recueillait les plantes de la montagne, des fleurs de France, cette fois. Il courut, au plus tôt,

1. Andral, médecin en chef de l'armée d'Italie, devint médecin du roi Murat et membre de l'Académie de médecine. Il fut le père de Gabriel Andral, le célèbre adversaire de Broussais.

revoir son pays natal : la tempête y avait laissé bien des ruines et son frère, délégué par le comte d'Artois auprès de Charette, avait été tué, le 8 mars 1796, au combat de Sainte-Marie-du-Bois. A Paris, il retrouva avec bonheur son vieux maître Desfontaines, devenu membre de l'Institut, et sa tante Thiroux d'Arconville ; elle eut le temps d'entendre tout à loisir le récit des aventures de son neveu, car elle ne s'éteignit que le 23 décembre 1805. « A l'âge de 85 ans, écrit Bodard, son esprit avait conservé toute son amabilité, tout son feu, et son imagination n'avait rien perdu de la fraîcheur et des grâces de la jeunesse. » De fait, bien que les œuvres complètes de la bonne dame formassent un nombre respectable de volumes, le travail intellectuel n'avait point, chose rare, hâté l'heure de sa fin.

Bodard s'installa dans la capitale et reprit l'exercice de la médecine : il habita d'abord 3, boulevard Saint-Denis, puis 56, rue du Faubourg-Poissonnière. M. Bodard était un homme très occupé, excessivement occupé, si j'en juge par ses titres nombreux de médecin légiste du Tribunal de la Seine, de secrétaire de la Section d'histoire naturelle de la Société de médecine pratique de Paris, de membre du Cercle médical séant au Collège de France, de correspondant des Sociétés de médecine pratique de Montpellier, de Bordeaux, des Sociétés des Amis des arts d'Aix et d'Évreux, des Sciences et Lettres de Livourne, des Géorgophiles de Florence, de l'Ordre académique des Indefessi d'Alexandrie. Encore trouvait-il le temps de faire, depuis 1804, un cours public de botanique. Il faut dire qu'il envisageait cette science à un point de vue tout spécial : en 1808, lors du blocus continental, la Société de médecine de Bordeaux mit au concours la question suivante : « Quelles sont les substances indigènes qui peuvent être substituées avec succès aux médicaments étrangers ? » Bodard envoya un mémoire qui obtint le second prix. L'année suivante, il mettait son cours, tout d'actualité, sous le

patronage du Ministre de l'Intérieur (27 mars 1809) et inaugurait solennellement ses leçons dans la Salle de l'Athénée des Arts, à l'oratoire de la rue Saint-Honoré, le 28 août 1809. Les encouragements officiels ne lui manquèrent pas : le 24 novembre 1809, le duc de Feltre, ministre de la guerre, lui écrivait : « Nos contrées renferment dans leur propre sein les richesses qu'elles sont forcées d'arracher à un sol étranger » ; et M. Bodard se trouvait fort honoré des félicitations de Monseigneur l'Archichancelier (17 octobre 1809), de Monseigneur l'Architrésorier (18 novembre 1809), de Monseigneur le Ministre des finances (21 octobre 1809) et de Monseigneur le Prince-primat (29 janvier 1810). Il en reçut d'autres de tous les souverains que l'impérieuse volonté de Napoléon contraignait à subir le blocus continental, les empereurs d'Autriche, de Russie, les rois de Prusse, de Wurtemberg et de Danemark. C'est que M. Bodard s'était fait l'apôtre de la pharmacopée nationale ; il démontrait « qu'il est possible d'exercer la médecine sans le secours de la plus grande partie des productions étrangères [1] » ; à chaque plante médicinale exotique, il opposait, dans ses leçons, tout un cortège d'espèces indigènes ; il prétendait que, dans plus de la moitié des cas, on peut substituer au quinquina, comme fébrifuge, la camomille ; on avait essayé, dans les Landes, la culture de l'arachide, et Bodard ne parlait rien moins que de lui faire supplanter le cacao. Et Raspail ne fut jamais plus enthousiaste pour le camphre que le docteur Bodard pour la camomille et le tussilage.

Il avait demandé au Ministre de l'intérieur, Montalivet, l'autorisation d'entretenir une correspondance officielle avec un ou deux médecins de chacun des cent trente départements de l'empire, à seule fin de propager ses doctrines et de découvrir, dans les végétaux européens, de nouvelles ressources thérapeutiques [2] ; cette

1. *Cours de bot. méd. comp.*
2. « Grâce au zèle des praticiens savans qui, sous les auspices d'un

besogne lui demandait un travail énorme, et la subvention gouvernementale suffisait à peine à payer son secrétaire ; mais il était plein d'enthousiasme ; il recommandait son tussilage au Comité médical de consultation gratuite du Xe arrondissement, et il importunait son confrère Caillard, un médecin de l'Hôtel-Dieu, pour qu'il essayât la camomille contre la fièvre tierce.

En 1810, Bodard donna un exposé complet de ses théories dans son *Cours de botanique médicale comparée* qui parut en 2 volumes in-8°. — En 1816 il réédita un opuscule qu'il avait publié en 1807 sur la scrofule ! Mais qu'on ne se trompe pas au titre : il s'agit bien moins des ravages de la scrofule que de l'apologie du tussilage, ce *Tussilago petasites* et *T. farfara* que Pline et Galien recommandaient déjà sous le nom de *bechion*, et que préconisent aussi Mattiole, Forestus et le Dr Petagna. Et comment ne pas l'adopter quand on saura que cette plante jouit de « propriétés éminemment toniques, alexitères, balsamiques, incisives, résolutives et minoratives [1], » par conséquent anti-scrofuleuses ?

Quant à la pathogénie du lymphatisme formulée par Bodard, elle est à peu près celle qu'enseignaient les auteurs à son époque : il considère la scrofule comme un état de faiblesse de l'organisme caractérisé par l'atonie des solides et les altérations du système lymphatique ; elle est due à une alimentation défectueuse de l'enfant, à la succion d'un mauvais lait, c'est-à-dire,

gouvernement paternel, veulent bien s'associer à nos travaux en correspondant avec nous des divers points de la France, nous découvrons fréquemment dans nos plantes indigènes des moyens de remplacer un grand nombre d'autres médicamens que nous faisons venir à grands frais du Nouveau-Monde. Ces derniers, souvent avariés dans les magasins, dans les traversées, ou sophistiqués par la cupidité mercantile, sont toujours d'un prix trop élevé pour que la classe peu aisée puisse se les procurer, tandis que les premiers, croissant pour ainsi dire sous nos yeux, peuvent s'obtenir toujours frais, peuvent être renouvelés à volonté et offrir constamment des secours non moins efficaces, plus analogues aux constitutions européennes, et d'un prix auquel tout le monde peut atteindre. » (*Des engorgemens des glandes*, p. 120.)

1. *Des aff. scrofuleuses*, p. 17.

écrit-il, « des sucs imparfaits, plutôt séreux que laiteux, prompts à s'aigrir, et d'autant plus disposés à s'épaissir qu'ils sont reçus dans des vaisseaux trop affaiblis pour corriger l'imperfection de ce fluide ; il obstrue insensiblement les couloirs délicats du système lymphatique et surtout du système glandulaire dont les fibrilles sont prodigieusement déliées et peu susceptibles de mouvement. Arrêtée dans son trajet, cette lymphe s'y dénature de plus en plus, corrode et détruit de proche en proche les fibres vasculaires qui la renferment ; celles-ci se décomposent, s'affaissent les unes sur les autres, se confondent et se changent en une suppuration cotoneuse, laiteuse, séreuse ou albumineuse. Lorsque la chaleur vitale enlève la partie la plus fluide de cette masse décomposée, elle laisse comme sédiment ces amas fibreux et inorganiques que l'on remarque dans les tumeurs écrouelleuses [1]. » D'ailleurs, l'auteur regarde comme « engorgements » scrofuleux beaucoup de choses qui n'en sont pas : ganglions, tophus, nodus, exostoses (!), goîtres, bubons, carreau, hydatides, stéatomes, athérome et méliceris ; il y a dans cette liste de Bodard bien des lésions à rayer du chapitre de la scrofule.

Ce que tous ces vieux médecins avaient bien vu, et bien décrit, c'était le tempérament scrofuleux, c'étaient les relations habituelles entre cette constitution et ce que l'on appelle aujourd'hui les manifestations ganglionnaires, péritonéales, pulmonaires et osseuses de la tuberculose ; ils connaissaient le terrain, ils ignoraient le microbe qui germe de préférence sur ce milieu, et ils en expliquaient tant bien que mal les effets tangibles par l'action de cette lymphe corrosive que tout le monde invoquait, faute de mieux, depuis Galien.

La levée du blocus continental porta un grand coup à la propagande du docteur Bodard, et les plantes étran-

1. *Loc. cit.*, p. 55-56.

gères recommencèrent à faire concurrence aux nôtres dans les bocaux des pharmaciens. Bodard, fatigué de la vie de Paris, se décida à revenir finir ses jours à Craon, dans les domaines familiaux rachetés après la Révolution [1]. Souvent d'ailleurs il était venu, loin des tracas de la capitale, se retremper dans l'air natal et y semer la bonne parole en matière de thérapeutique : il racontait à qui voulait l'entendre comme quoi, à ses vacances de 1803, il avait guéri avec sa poudre de camomille, *Anthemis nobilis*, une épidémie de fièvres qui avait sévi sur le Craonnais, et, en juin 1809, rétabli, toujours grâce à la camomille, un tisserand de Livré atteint depuis dix mois d'une fièvre que le quinquina avait été impuissant à juguler.

Redevenu provincial, notre médecin put se livrer tout à son aise à son étude favorite : il connaissait les stations des plantes rares, il vous eût enseigné sur quel coin des rives de la Loire et de la Mayenne vous pourriez trouver l'*Euphorbia palustris* et il n'aurait point manqué, en passant par Saint-Clément de Craon, de vous signaler l'endroit où il avait rencontré, en juillet 1809, certaine tige de digitale qui était haute de six pieds. Il apportait à la botanique tout l'enthousiasme d'une imagination vive, d'un cœur sensible et d'un esprit investigateur; et partout, dans tous ses écrits, cette préférence se fait jour : « L'étude de la nature, dit-il, est une source inépuisable de jouissances ; mais de toutes les parties dont elle se compose, la connaissance des plantes, que le citoyen de Genève appelle la plus riche et la plus aimable des trois divisions de l'histoire naturelle, est celle qui a toujours réuni le plus de suffrages. Chérie par la jeunesse à laquelle elle inspire le goût des plaisirs vrais et de la vertu, elle continue de nous charmer jusque dans l'âge le plus avancé. Cultivée dans tous les temps par l'artiste et par le philoso-

1. Probablement vers 1825. Il ne figure plus sur la liste des médecins parisiens donnée par l'*Almanach royal pour 1826*.

phe, par l'habitant des campagnes comme par le riche habitant des cités, la botanique fut même honorée des héros et des plus grands monarques. Cette étude attachante et sublime calme les passions tumultueuses, donne de l'élévation à l'âme, fait admirer l'Intelligence suprême qui veille sans cesse à la conservation et au renouvellement des êtres, et conduit à cette philosophie douce qui fait le charme de la vie [1]. »

Ainsi Bodard avait pu goûter dans l'exil, comme Jean-Jacques fugitif au val de Travers, le calme apaisant de l'étude ; l'exilé n'est plus seul lorsqu'il sait communier avec la nature, y trouver un aliment à sa curiosité, une diversion à ses tristesses ; au savant perdu loin des siens, l'humble fleur est une amie, et pourtant il n'a point mangé cette plante mystérieuse qui fait oublier la patrie.

Bodard était arrivé au soir de sa journée ; le travail et la charité l'avaient bien remplie ; il s'éteignit à Craon, au milieu de sa famille, le 25 décembre 1826. Son nom fut noblement porté par son fils, qui devint l'historien de son pays, l'auteur des *Chroniques craonnaises*.

1. *Cours de bot. méd. comp.*, t. I, p. XIII.

Pour la biographie de P.-H.-H. Bodard de la Jacopière, consulter : Boreau, *Notice historique sur la vie et les travaux de P.-H.-H. Bodard de la Jacopière* (in *Mém. de la Société Académique de Maine-et-Loire*), Angers, 1860, t. VIII, pp. 24 et suivantes. — Bodard de la Jacopière, *Chroniques craonnaises*. Le Mans, 1871, p. 370. — Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*. Laval, 1900, t. I.

OUVRAGES DE BODARD

1° *Mémoire sur la Véronique cymbalaire. — Dissertation sur les plantes hypocarpogées.* Pise, 1798, in-8°.

2° *Phénomène observé sur une femme de Pise*, franç. et ital. Pise, 1800. (Cas de tumeur maligne greffée sur un kyste dermoïde de l'ovaire droit, avec ascite hémorrhagique. — Obs. reproduite à la p. 101 du livre *Des Engorgemens des glandes*).

3° *Trad. italienne de l'ouvrage du Dr Voulonne sur la médecine active et expectante.* Florence, 1801.

4° *Trad. italienne du Mémoire sur les fièvres intermittentes du Dr Voulonne.* Florence, 1801.

5° *Examen du Manuel de toxicologie du Dr Frank, moyens proposés par le Dr Bodard de composer une toxicologie plus complète.* Paris, 1805, in-8°.

6° *Trad. française du Voyage au Montamiata et dans le Siennois, de G. Santi.* Lyon, an X (1802), 2 vol. in-8°.

7° *Trad. italienne de la Flore des jeunes personnes*, déjà traduite en français par Octave de Ségur, de l'anglais de Miss Priscilla Wakefield.

8° *Trad. italienne des Lettres élémentaires sur la chimie d'Octave de Ségur.*

9° *Mémoire sur la Camomille romaine.* (In *Journal de médecine pratique et de bibliographie médicale*, août 1809).

10° *Propriétés médicales de la Camomille noble employée comme fébrifuge.* Paris, 1810, brochure in-8°.

11° *Analyse du Cours de botanique médicale comparée...* Paris, 1809, brochure in-4° de 19 pages.

12° *Cours de botanique médicale comparée, ou exposé des substances végétales exotiques comparées aux plantes indigènes.* Paris, 1810, 2 vol. in-8°.

13° *Des affections scrofuleuses vulgairement connues sous le nom d'écrouelles ou humeurs froides et observations sur l'utilité des feuilles et des racines du tussilage dans le traitement de cette maladie.* Paris, 1807,

in-18. — 2ᵉ édition, Paris ? — *Des Engorgemens des glandes, vulgairement connus sous le nom de scrofules, écrouelles ou humeurs froides ; de l'utilité des diverses préparations des feuilles et des racines de tussilage dans le traitement de ces maladies*,.... ouvrage utile... suivi d'une dissertation sur les plantes hypocarpogées. 3ᵉ éd., Paris, 1816, in-8°.

14° Selon Boreau, Bodard a donné quelques articles au *Dictionnaire des Sciences médicales*. Il ne figure pas sur la liste des collaborateurs donnée en tête du tome I, 1812.

BUCQUET

Parmi les membres les plus jeunes de l'Académie royale des sciences on citait M. Jean-Baptiste-Marie Bucquet, que la savante assemblée nomma en 1777 adjoint dans sa section de chimie. Le nouvel académicien était en outre docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, membre de la Société royale de médecine, et censeur royal. Il mourut le 24 janvier 1780, âgé de trente-trois ans à peine, en sa maison de la rue Jacob, près la rue des Deux-Anges. Il avait professé la chimie pendant dix ans : c'est un de ses élèves, le célèbre Fourcroy, qui lui succéda dans sa chaire particulière [1] avant d'obtenir celle du Jardin du Roi.

Bucquet laissait à la charge de sa femme, Claude Leredde de Launay, un orphelin, Jean-Baptiste-Denis, né à Paris le 15 novembre 1771, rue des Fossés-Saint-Jacques, à l'Estrapade. L'enfant commença ses études au collège Sainte-Barbe qu'il quitta en 1787 ; puis il entra, sur les conseils de sa mère, dans la carrière médicale. Il fut attaché à l'Hôtel-Dieu d'abord comme élève externe, dans le service de Corvisart; puis comme

1. Fourcroy, protégé du secrétaire de la Société royale de médecine, Vicq d'Azyr, s'était présenté en 1778 pour obtenir le bénéfice du legs Diest (gratuité de la réception au doctorat en médecine). En haine de la Société Royale, la Faculté de médecine de Paris rejeta sa demande. Bucquet protesta vivement contre cette injustice et offrit d'avancer les fonds pour la réception du candidat; Fourcroy refusa à son tour, mais d'autres amis l'obligèrent, et il put être reçu en 1780.

interne [1]. La Révolution avait alors baptisé, ou plutôt débaptisé l'établissement du nom de « Grand Hospice de l'Humanité. » Elle n'avait besoin ni de savants ni de chimistes, au dire de Coffinhal; mais elle manquait tout à fait de médecins, tant les épidémies, les balles des chouans, des Vendéens et des coalisés faisaient de vides dans le corps de santé militaire ! Bucquet avait épousé à Paris, en 1793, Mlle Balluet des Tournelles; on l'envoya faire son voyage de noces à Niort, en qualité de chirurgien de deuxième classe de l'armée de l'Ouest. Les pérégrinations de la campagne l'amenèrent en 1798 à Laval; la ville lui plut, et il résolut de s'y établir.

Bucquet, rentré dans la vie civile, eut des débuts assez pénibles : en butte à l'hostilité mal déguisée de ses confrères, médecins de la vieille école, il ne trouva guère d'appui que chez l'ancien conventionnel Plaichard-Choltière ; mais les faveurs administratives ne tardèrent pas à le dédommager de ses déboires : il fut nommé en 1799 médecin des prisons de Laval, à 400 livres d'appointements; la même année, le 4 messidor an VII, il fut chargé de suppléer dans la chaire d'histoire naturelle de l'École centrale de Laval le professeur titulaire Fanneau-Lahorie [2].

La loi du 3 brumaire an IV avait créé dans chaque département une école centrale ; celle de Laval fut installée dans les bâtiments de l'ancien Collège. L'enseignement comprenait trois sections, de deux ans d'études chacune; la première, réservée aux enfants de douze ans au moins, était pourvue de trois chaires :

1. Il y avait alors un nombre illimité d'élèves externes et treize élèves internes attachés au service des hôpitaux de Paris; les internes, choisis par les chefs de service, étaient nommés pour un temps indéterminé. Cet état de choses dura jusqu'au 4 ventôse an IX (23 février 1802). A cette date on réorganisa le service de santé, et le corps de l'internat des hôpitaux de Paris fut fondé : il a célébré son centenaire en 1902. (Voy. la préface de l'*Annuaire de l'Internat*. Paris, 1897).

2. Queruau-Lamerie, *L'Ecole centrale du département de la Mayenne* (*Bull. de la Comm. historique et archéologique de la Mayenne*, t. VII, 1893).

dessin, langues anciennes et sciences naturelles. Fanneau-Lahorie [1], administrateur du département, fut élu professeur d'histoire naturelle le 6 ventôse an VI, mais il n'ouvrit sans doute jamais son cours, car il fut envoyé comme député au Conseil des Cinq Cents. Bucquet le remplaça avec plaisir pour attendre, sans trop d'ennui, de voir grossir sa clientèle ; il commença ses leçons par l'étude des minéraux. A l'expiration de son mandat législatif, Fanneau accepta le poste de conservateur des forêts de Liège ; Bucquet fit alors valoir ses titres auprès du préfet de la Mayenne, qui le nomma professeur titulaire le 18 ventôse an XI ; il inaugura son cours par l'étude des corps.

Ce furent là ses belles années de naturaliste ; il courait, infatigable, par monts et par vaux, fouillant les haies, les chemins creux, les rochers escarpés des bords de la Mayenne, pour enrichir son herbier et faire des échanges avec le botaniste fougerais Bachelot de la Pilaye. Les profanes peuvent rire de ces cartons gonflés de végétaux, où la plante ressemble à la fleur comme une momie à une jolie femme ; mais c'est une momie dotée d'un état civil, et qui garde en outre, dans son parfum de fleur sèche, le charme d'un souvenir. D'ailleurs, le Dr Bucquet ne bornait pas ses soins à la conservation de ces squelettes de plantes : il organisa le Jardin botanique de l'Ecole centrale qui, sans coûter plus de 1.800 livres d'entretien annuel, finit par contenir treize cents végétaux exotiques et plus de trois mille espèces indigènes, classées d'après le système de Linné : les savants ne conçoivent pas la nature sans étiquettes. Notre médecin créa en outre une serre, orgueil du jardinier Doudet, et planta une pépinière modèle. Sa qualité de directeur du Jardin lui donnait le droit d'habiter près de ses fleurs, dans la cour du Collège, et il occupa ce logis jusqu'en 1837.

1. Fanneau de la Horie (Charles-Julien), élu député le 20 germinal an VII (avril 1799).

Bucquet est donc un des premiers botanistes mayennais, un précurseur de Desportes [1] et des auteurs anonymes du *Catalogue* de 1838 [2]. Son herbier, qui fut offert par son fils au Musée de Laval, renferme des raretés locales : « Plus d'un botaniste mayennais, dit M. L. Daniel, à qui j'emprunte quelques-uns de ces détails, s'estimerait heureux d'avoir à son actif la découverte du *Chrysosplenium oppositifolium*, du *Doronicum*, du *Quercus ilex*, du *Lycopodium clavatum*, du *Geaster hygrometricus*, du *Phallus impudicus*, et la série des lichens que nous venons d'énumérer [3]. »

Si le jardin botanique était riche, le cabinet d'histoire naturelle de l'École était fort pauvre et ce n'était pas trop du zèle de Bucquet à parcourir les carrières voisines de Laval pour en meubler un peu les vitrines. Notre médecin, minéralogiste à ses heures, nota les principales roches de la Mayenne, les marbres de Saint-Berthevin et d'Argentré, les calcaires de Laval, de Saint-Germain-le-Fouilloux chargés « d'empreintes de coquillages » ; la « mine limoneuse en rognons ou en grains » d'oxyde de fer, abondante à Evron, Châtres, Saint-Christophe, Saint-Pierre-la-Cour, du Bourgneuf, et exploitée par cinq grosses forges ; et les concrétions calcaires des grottes de Saulges, et la « serpentine » (?) de Montigné. Je devine la secrète allégresse du bonhomme en train d'étiqueter la collection, contemplant les facettes scintillantes des cristaux d'une géode, les mamelons d'une stalactite ; ils sont pleins de poussière, mais d'une si vénérable poussière ! Et dans la pièce où flotte un vague parfum de moisissure et d'alcool émané des bocaux, un rayon de soleil vient frôler la vitrine,

1. Desportes, *Flore de la Sarthe et de la Mayenne*. Le Mans, 1838.
2. *Catalogue des plantes monocotylédones et dicotylédones qui croissent spontanément dans le département de la Mayenne*, par une Société de botanistes. Laval, 1838. — Bucquet y collabora peut-être.
3. L. Daniel, *loc. cit.*, p. 53.

iriser la nacre d'un gypse, cribler un morceau de granit des étincelles du mica, chatoyer sur l'or éteint du dos des vieux livres, et reluire sur un crâne aux tons de vieille cire. Je vous le dis en vérité, ce sont là les jouissances du naturaliste.

Malheureusement, Bucquet n'eut pas le temps de poursuivre ces études; sans quoi nous aurions à le citer comme l'ancêtre des géologues mayennais, bien avant Boullier qui décrira en 1826 l'une des premières espèces signalées dans la riche faune dévonienne de la région [1]; bien avant Blavier, l'auteur de la *Statistique minéralogique* de 1837 [2]! Pourtant il convient de le signaler, pour lui faire prendre rang, comme l'auteur des notices d'histoire naturelle départementale insérées dans l'*Annuaire de la Mayenne* pour l'an XII [3].

Bucquet codifia à l'usage de ses élèves une partie de ses observations; il composa des « Tableaux élémentaires d'histoire naturelle pour servir aux leçons de l'Ecole centrale de la Mayenne », Laval, an IX et an X. Sur les huit exemplaires qu'il a pu consulter, M. Queruau-Lamerie en compte un de généralités, cinq de minéralogie, mentionnant les gisements principaux du département; deux de botanique. Bucquet professa la zoologie en l'an X, mais n'en dressa pas de tableau synoptique. Ainsi se succédaient dans ses leçons la botanique, la zoologie, la minéralogie, la chimie, la physique, l'agriculture, la médecine usuelle, la météorologie même, car il avait installé à l'école un petit observatoire.

La loi de floréal an X supprima les écoles centrales; celle de Laval subsista jusqu'en l'an XII; puis, aux ter-

1. E. Boullier, *Note sur une espèce de polypier fossile (Favosites punctatus)*, in *Annales linnéennes*, 1826.

2. Blavier, *Essai de statistique minéralogique et géologique du département de la Mayenne*. Paris, 1837.

3. D'après M. L. Daniel. — Cité comme auteur anonyme par M. D. Œhlert dans ses *Notes géologiques sur le département de la Mayenne*. Angers, 1882, p. 7.

mes de l'arrêté du 27 floréal an XII, elle fut remplacée définitivement par l'École secondaire, origine du lycée actuel. Bucquet perdit sa place de professeur, au plus grand dam de l'histoire naturelle locale ; il demeura néanmoins à la tête du jardin botanique, mais avec la douleur de voir disparaître la pépinière qu'il avait eu tant de peine à planter. *Barbarus has segetes !...*

Libéré de ses fonctions pédagogiques, Bucquet se donna tout entier à la médecine. La loi du 19 ventôse an XI allait le forcer d'échanger son certificat d'aptitude de 1794 contre un diplôme doctoral : il en prévint l'effet en se décidant, dès pluviôse an XI (1803), à présenter et soutenir sa thèse devant l'École de médecine de Paris. Ce travail, dédié à son oncle J.-B. Bucquet, porte pour titre : *Dissertation sur une maladie particulière du poumon.* Il faut avouer que ce n'est pas le meilleur de ses travaux, et pour cause : Laënnec n'a pas encore publié son immortel *Traité de l'auscultation médiate* (1819). Aussi, faute de signes physiques d'auscultation, l'observation reste-t-elle pour nous un ensemble de considérations vagues, sur un cas de diagnostic imprécis, ce qui lui enlève aujourd'hui tout intérêt scientifique.

Le 19 messidor an XI, le nouveau docteur fut nommé médecin titulaire de l'hospice de Laval, et par arrêté préfectoral du 18 vendémiaire an XII (11 octobre 1803), secrétaire du conseil de santé des hôpitaux. Sur la recommandation du préfet Harmand, le ministre de l'intérieur le créa membre du Jury médical du département, qui tint sa première session en l'an XII. En l'an XIII, Bucquet fut investi de la charge de médecin des épidémies de l'arrondissement. Vers la même époque, il fut nommé membre correspondant de la Société de l'École de médecine de Paris.

C'est un arrêté du ministre de l'intérieur en date du 12 fructidor an VIII qui avait constitué au sein de la Faculté de médecine réorganisée cette société savante ;

elle comptait parmi ses adhérents Hallé, Thénard, Dupuytren, Chaussier, Laënnec. Un arrêté du 30 ventôse an XII compléta ses cadres, la pourvut d'associés nationaux, étrangers, et de correspondants. Elle n'eut certes pas de membre plus zélé que Bucquet qui lui transmettait régulièrement des communications : le 8 messidor an XIII, une observation d'accidents nerveux graves après une pyrexie guéris par la galvanisation ; le 4 juillet 1811, un cas de diathèse cancéreuse chez un enfant, accompagné de deux dessins coloriés ; Alibert en fut nommé rapporteur ; le 9 avril 1812, un mémoire sur une luxation du genou en arrière (luxation du tibia en avant, des auteurs modernes) ; Percy fit un rapport à ce sujet le 17 avril 1817. Nous donnerons plus loin un bref résumé de l'observation de Bucquet, car elle est peu connue, et il s'agit d'une lésion rare. Adam, qui mentionne d'ailleurs le travail de Bucquet, n'a pu en relever que soixante cas dans la science [1].

Mais la climatologie médicale surtout passionnait notre homme ; en 1806, en 1807, en 1808, en 1809, il ne se passe guère de semestre sans qu'il envoie à la Société un volumineux travail de statistique pathologique et nosométéorique. Ce genre d'études était alors à la mode ; l'ancienne Société Royale de médecine, la Faculté elle-même, dans ses *prima mensis*, en avaient encouragé l'essor, et le mouvement se réveillait, par delà la Révolution, au sein des nouvelles sociétés savantes, héritières de la Société royale. Toute sa vie, Bucquet s'appliqua, avec une persévérance, une patience dignes d'un meilleur sort, à la nosographie : relevés météorologiques journaliers, relevés des maladies régnantes, des conditions épidémiques locales et saisonnières, telle est l'ingrate besogne à laquelle il consacrait ses loisirs. Sans doute, il y a des rapports entre les conditions climatériques et les maladies, mais,

1. Adam, *La luxation traumatique du genou en avant* (*Gazette des Hôpitaux*, 30 janvier 1892).

même à l'heure actuelle, ils sont bien loin d'être précisés. Bucquet se basait sur des données au moins problématiques, sinon bizarres ; aussi peut-on craindre que, malgré quelques constatations vraies et intéressantes, une grande partie de ses longues recherches ne soit demeurée stérile. Voici, en effet, quel est le système de notre auteur ; il est exposé dans un rapport de Pinel sur les observations de Bucquet, lu à la Société de médecine le 26 mars 1807, avec des conclusions d'éloges et d'encouragement.

« L'auteur a entièrement pris pour guide l'*Annuaire météorologique* que publie M. Lamarck, c'est-à-dire qu'il a subordonné ses considérations sur le caractère, le nombre et la succession des maladies régnantes aux variations de position que prend la lune par rapport au soleil et à une région particulière de la terre. » Avec Lamarck, Bucquet appelle constitution boréale le nombre de jours que la lune met à parcourir la portion de son orbite qui a une déclinaison boréale; de même pour la constitution australe; il divise donc l'année en équinoxes lunaires, c'est-à-dire en vingt-six ou vingt-sept constitutions tant australes que boréales. Sur ces bases il dresse des tables synoptiques, divisées en trois parties :

1re Partie, subdivisée en treize colonnes. — 1° Jour du mois, 2° jour correspondant de la constitution boréale ou australe, 3° points lunaires, 4° et 5° maxima et minima thermométriques, 6° température en général, 7° température de l'atmosphère, 8° lumière du jour, 9° vents, 10° et 11° pression barométrique, 12° état hygrométrique, 13° état du ciel.

2e Partie. — 1° Date et durée de la constitution boréale ou australe ; 2° division lamarckienne des jours en équinoxiaux antérieurs, moyens antérieurs, lunisticiaux, moyens postérieurs, équinoxiaux postérieurs ; 3° caractères généraux de la constitution ; 4° désignation des maladies observées dans la « catastase » cor-

respondante. Bucquet entendait par ce mot l'action combinée des points lunaires et de l'état atmosphérique de la constitution boréale ou australe sur les maladies de la constitution immédiatement consécutive ; 5° mortalité particulière des cinq ordres de jours de la catastase ; 6° rapprochement des lésions organiques constatées anatomopathologiquement pendant la catastase ; 7° traitement employé contre ces maladies.

3ᵉ Partie. — Sommaire de la mortalité, des maladies d'une constitution ; remarques particulières, thérapeutique, etc.

« On voit par cette exposition succincte, remarquait Pinel,..... que le principal changement qu'il a introduit dans la méthode de décrire une constitution médicale tient à la considération de l'influence lunaire sur l'atmosphère terrestre et à celle de ses inégalités. M. le rapporteur pense qu'un pareil rapprochement donnera peut-être dans la suite quelques résultats ignorés. »

L'œuvre la plus intéressante de Bucquet, parce qu'elle parle beaucoup moins des catastases, des jours lunisticiaux et des planètes, et beaucoup plus des réalités tangibles, c'est la *Topographie médicale de la ville de Laval et de son territoire*, écrite en 1808, communiquée le 17 août 1809 à la Société de l'Ecole de médecine ; elle n'a été publiée que récemment par M. L. Daniel. C'est une étude élégamment écrite et encore exacte sur beaucoup de points.

Bucquet commence par invoquer Hippocrate, immortel auteur du *Traité de l'air, des eaux et des lieux*, le premier des livres d'hygiène publique et de géographie médicale, trésor d'observations judicieuses, en dépit de théories parfois erronées. C'est d'ailleurs le moment où l'homme de Cos va revenir à la mode et patronner une partie de l'école médicale du début du XIXᵉ siècle. Bucquet s'en inspire, lui aussi : il en citera plus d'un passage.

Nous passerons rapidement sur l'esquisse un peu fan-

taisiste qu'il trace de l'histoire de Laval, sur sa description du pays, du climat, des productions naturelles, de la nature du sol : le bassin de Laval, quoique sans grands reliefs, n'est jamais plat, toujours ondulé, mamelonné par mille coteaux enchevêtrés, coupés de vallons où courent de nombreux ruisseaux ; des mares stagnent dans tous les trous, dans les chemins creux, impraticables en hiver, bourbiers au printemps, ornières desséchées en été ; trop souvent l'eau est trouble, infestée de débris organiques en putréfaction, et les gens viennent en puiser là où les bêtes ont déjà barboté. Le climat est froid, humide, incessamment rafraîchi par les nuages et les brouillards de la Manche qui prolongent les hivers et font l'automne plus précoce.

Les habitants qui vivent sous ce ciel ont une hygiène déplorable. L'enfant est sale, allaité par de mauvaises nourrices, ou gavé d'un lait aigri dans des biberons malpropres ; dès six mois, ou plus tôt, on le bourre d'une lourde bouillie de sarrasin cuite dans un poëlon crasseux, de soupe même ! Si l'enfant parvient à vivre et à grandir, malgré ce régime, le surmenage précoce, les journées entières passées à faire courir la navette sur la trame du métier, au fond d'une cave noire, accroîtront sa misère physiologique, dans la classe pauvre. Aussi la mortalité infantile est-elle effroyable : les quinze centièmes des enfants meurent au cours de la première année, un tiers avant dix ans. L'adulte vit de soupe, de lourdes galettes de blé noir, de pain de seigle ou de sarrasin mal levé, mal cuit ; il mange rarement de la viande, et boit de l'eau croupie, prise au puits proche du fumier ; il s'en dédommage le dimanche au cabaret, en avalant de nombreuses bolées de cidre, ou des verres d'eau-de-vie de cidre, et rentre cuver son ivresse dans une maison sans étage, basse, humide, presqu'aussi sombre que la cave à tisser, et dont le plancher de terre battue recueille précieusement tous les miasmes et s'imbibe de toutes les ordures. Voilà pour le phy-

sique : le tableau est peu flatté ; il est encore vrai pour beaucoup de traits, dans la classe agricole et pauvre.

Quant au moral, Bucquet ne se montre pas censeur plus bienveillant : le Lavallois — le Mayennais, en général — n'est ni très imaginatif ni très intellectuel ; son jugement est sain, mais lent, et il cache sous une écorce un peu épaisse, un bon sens robuste doublé d'une roublardise tenace ; paysan, il aura une méfiance très grande pour toute innovation ; petit propriétaire terrien, il vivra, casanier, dans la routine de ses petites occupations, de ses petites habitudes, lisant peu, chassant, pêchant, mangeant bien, buvant volontiers et dormant mieux encore ; il n'est pas très gai, pas très triste non plus, indolent, apathique. Les femmes, tard formées, tôt fanées, ne sont guère plus exubérantes que les hommes, et vieillissent vite. Enfin, sous le rapport de la propreté, la Mayenne ne ressemble que de très loin à la Hollande.

Ceci dit, l'auteur passe à l'énumération des maladies endémiques, et elles sont nombreuses sous ce climat automnal : « *Autumnus morborum nutritor* », dit Hippocrate. Ce ciel entretient, en effet, un tempérament « mol et humide », le *laxum* des méthodistes, l'asthénique de Brown, le lymphatisme en un mot : « Ici, dit Bucquet, le chorion est dense et serré, la peau flasque et sans force expulsive, toujours imbibée par une atmosphère humide, nullement dissolvante, son inhalation est considérable..... Il ne peut dès lors rien transpirer et toutes ces matières viciées retenues donnent naissance aux altérations des liquides et facilitent celles de la peau [1]. » C'est à cette pathogénie un peu fantaisiste qu'il attribue la fréquence des dermatoses, teignes, gale, impetigo, etc.

Ces affections ne sont pas d'ailleurs les plus graves : le pire, c'est que, grâce au mode de puériculture que

1. Bucquet, *in* Daniel, p. 113.

nous signalions tout à l'heure, la gastro-entérite et le muguet sévissent d'une façon désastreuse sur les nourrissons ; le muguet, si fréquent, « et presque toujours méconnu, ce qui occasionne la mort d'un très grand nombre d'enfants parce qu'il devient confluent et qu'il gagne le tube intestinal [1]. » Ces deux facteurs de mortalité persistent encore de nos jours, grâce à la routine du biberon à tube, si dangereux pour les bébés, mais si commode pour les nourrices ! et que les efforts des médecins ont tant de peine à déraciner. Le rachitisme, dû aux mêmes causes, est banal ; la scrofule aussi domine : un tiers de la population en présente, d'après Bucquet, les stigmates frustes ou patents ! La péritonite tuberculeuse, la phtisie pulmonaire, surtout, moissonnent chaque année un fort contingent ; il signale encore la fréquence du goître, de l'idiotie, de l'imbécillité, de l'épilepsie, et enfin des manifestations arthritiques : goutte, rhumatisme, cancer. Il consacre encore quelques pages à « l'affection de la rate » bien fréquente, dit-il, parce que « les forces digestives doivent être écrasées, le système de la veine-porte embarrassé et les vaisseaux chylifères disposés à l'engouement dans un pays où la transpiration est sans cesse contrariée par l'humidité froide des habitations et de l'atmosphère, où la circulation abdominale est ralentie par une vie sédentaire qui concourt puissamment à refroidir la surface du corps, où enfin la nourriture est lourde, acescente, et dépourvue de sucs nourriciers [2]. » Le tableau symptomatique qu'il en donne est un peu complexe ; il y englobe probablement des cas de péritonite tuberculeuse avec ascite, de cirrhose de Laënnec, et surtout de paludisme : c'est avec raison qu'il incrimine à ce dernier point de vue, comme son maître Hippocrate, les « eaux sans mouvement et sans profondeur telles que

1. Bucquet, *in* Daniel, p. 125.
2. *Ibid.*, p. 123.

sont les nôtres, *bibentibus autem lienes semper magnos esse et compressos, ventres vero duros et tenues ac calidos* [1]. »

Avec le régime alimentaire précité, personne ne s'étonnera non plus de la fréquence de la dyspepsie chez les Lavallois.

Au chapitre des maladies épidémiques saisonnières les plus communes, Bucquet signale en été la fièvre bilieuse (la typhoïde) — elle n'a guère diminué depuis; — en automne la fièvre intermittente ; enfin, l'hiver réalise le maximum de mortalité annuel : au début, les cacochymes et les vieillards sont emportés par les premiers froids ; à la fin (« quarante jours avant l'équinoxe vernal »), font rage les affections pulmonaires aiguës, pleurésies et péripneumonies ; le printemps, heureusement, fait compensation : *saluberrimum ver est.*

L'auteur remarque, et à juste titre, que, dans la Mayenne, toutes ces pyrexies ont un caractère commun, la faiblesse des réactions organiques : chez des tempéraments asthéniques, la maladie avorte, demeure subaiguë, peu franche, et traîne ; les crises sont peu accusées, les sudorales en particulier, « et la peau ne sert véritablement d'émonctoire que par les nombreuses variétés d'exanthèmes chroniques dont elle devient le siège [2]. » Je souligne cette phrase, car la théorie du rôle du tissu cellulaire et cutané comme émonctoire est revenue en faveur de nos jours, cette fois avec des preuves cliniques et expérimentales.

Bucquet en conclut que le thérapeute aura plutôt recours ici à la médication stimulante, car « il y a plus à soutenir la nature qu'à la réfréner. »

Il termine son ouvrage en signalant la fâcheuse répercussion de l'incurie administrative sur un état sanitaire déjà peu brillant : des cimetières sont installés en

1. Bucquet, *in* Daniel, p. 124.
2. *Ibid.*, p. 128-129.

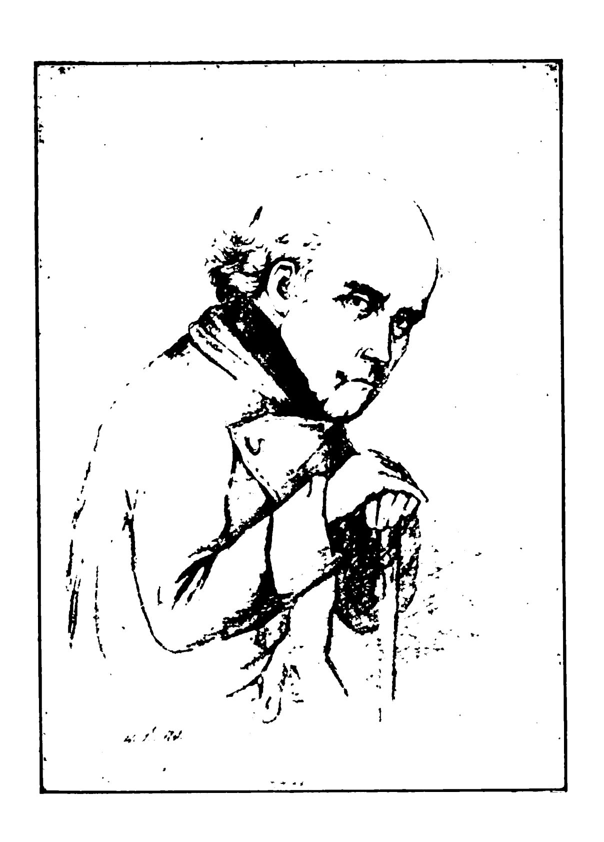
pleine ville, en plein bourg, contre l'église; les cadavres enterrés trop près de la surface : ce sont là des foyers permanents d'infection. On voit, au coin des rues, des bourbiers, des eaux stagnantes, des dépotoirs immondes qui rivalisent de pestilence avec les tanneries et les abattoirs. Les vidanges sont déposées trop près des agglomérations, l'inspection des viandes est mal faite, l'eau insalubre, sale, souillée encore par le rouissage du chanvre et du lin. Je n'oserais affirmer que les critiques de Bucquet ne fussent encore malheureusement fondées pour bon nombre de villes du département.

Ce travail fut la première étude sérieuse sur la géographie médicale mayennaise, et le docteur Lemercier-Motterie, de Mayenne, exploita plus tard la même mine en écrivant, pour l'*Annuaire de la Mayenne* de 1841, son *Aperçu sur la statistique et sur la topographie médicale du département de la Mayenne*. Une énorme liasse de manuscrits a été consacrée par Bucquet à des études analogues, demeurées manuscrites : Ephémérides médicales de Laval (trésor d'observations cliniques et anatomo-pathologiques minutieusement prises), rapports, comptes-rendus au Conseil de santé des hôpitaux; il dépouilla même, pour parfaire ses statistiques, les anciens registres paroissiaux de la Trinité de 1660 à 1830, et une partie de ces notes a servi à Boullier pour son livre sur l'*Eglise et la Paroisse de la Trinité de Laval* [1]. Enfin il dut prendre une grande part à la rédaction du rapport sur la situation sanitaire de la ville de Laval en 1812, dressé par le Conseil de salubrité dont il était alors secrétaire [2].

Le 1er mars 1821, la Société de l'École de médecine

1. Boullier, *Rech. hist. sur l'église et la paroisse de la Trinité de Laval, sur le prieuré de Prix et sur le chapitre de S. Tugal.* Laval, 1845, p. 89.

2. *Rapport sur l'histoire médicale de l'année 1812 fait à M. le Maire de la ville de Laval par le Conseil de salubrité le 13 octobre 1813.* Laval, 1 broch. imprimée de 28 p., signée de Plaichard, Lepescheux, Rozières, docteurs en médecine; Rondelou, docteur en chirurgie; Tellot et Dry, chirurgiens; docteur Bucquet, secrétaire.



JEAN-BAPTISTE-DENIS BUCQUET

MÉDECIN

(Cliché de M. Prosper Brou).

de Paris avait tenu sa dernière séance; la création de l'Académie royale de médecine la rendait désormais inutile, et bon nombre de ses membres échangèrent en effet leur titre de sociétaire contre un fauteuil académique. Le 1er juin 1823, Bucquet fut nommé membre correspondant de l'Académie de médecine.

Il faisait encore partie de nombreuses commissions et sociétés savantes : il fut correspondant de la Société d'agriculture de Seine-et-Oise, de la Société libre des arts du Mans, et, en 1809, correspondant de la Société de médecine de Paris, qu'il ne faut pas confondre avec la Société de l'École de médecine. Plus tard, un arrêté ministériel du 12 avril 1827 le confirma dans ses fonctions de membre du jury médical du département que présidaient Orfila et Pelletan, professeurs de la Faculté de Paris. Médecin en chef des hôpitaux de Laval, président du Conseil de santé des hôpitaux de cette ville, nous le retrouvons en 1840 dans les rangs de la commission du monument d'Ambroise Paré. Le 19 octobre 1830, une ordonnance royale l'avait nommé conseiller municipal, mais il avait toujours décliné toute fonction politique et refusa. Le dernier portrait que nous ayons de lui, et que M. Daniel a reproduit dans sa Notice, date de la fin de sa vie : sous le haut front dégarni, l'œil brille, vif encore, et l'on devine que les lèvres, malgré leur pli morose, ne sont point déshabituées du bon sourire consolateur. Ce visage glabre émerge des plis d'une immense cravate, sur laquelle ondulent de longs cheveux, blancs comme les boucles d'une perruque bien poudrée. La silhouette qu'a dessinée le crayon de Beauvais ne manque pas de pittoresque, et ce petit vieillard malicieux, boutonné jusqu'au col dans sa longue redingote, courbé sur sa canne à pommeau, semble un personnage échappé des contes d'Hoffmann ou du Cabinet des antiques de Balzac. Il ne tarda pas à aller rejoindre chez les ombres les ombres des vieux marquis, des vieux chevaliers et des vieux conseillers ; il s'étei-

gnit le 12 juillet 1841, laissant la réputation méritée d'un médecin instruit et dévoué, et d'un croyant charitable. N'est-ce pas, d'ailleurs, l'indice infaillible d'une grande bonté d'âme que d'avoir pratiqué la médecine pendant plus de quarante ans sans devenir misanthrope [1] ?

1. Bucquet fit souche de médecins : son fils, le Dr Louis-Marie-Anatole Bucquet, et son petit-fils, le Dr Henri Bucquet, exercèrent à Laval.

Voy. *Recherches historiques sur les botanistes mayennais et leurs travaux. M. Bucquet*, par Lucien Daniel. (*Bull. de la Société d'études scientifiques d'Angers*, nouvelle série, XXIIIe année, 1893, avec deux portraits). — *Dictionnaire historique de la Mayenne*, par l'abbé Angot. — M. Gustave Lelièvre, de Mayenne, nous a également fourni des documents généalogiques dont nous le remercions.

OUVRAGES DE BUCQUET

Imprimés.

1° *Tableaux élémentaires d'histoire naturelle pour servir aux leçons de l'Ecole centrale de la Mayenne,* par le citoyen Bucquet, professeur ; à Laval, chez Portier, an IX et an X.

2° *Dissertation sur une maladie particulière des poumons,* présentée et soutenue à l'Ecole de médecine de Paris le..... pluviôse an XI, par J.-B.-D. Bucquet. Paris, an XI, 1803. (Observation d'une femme de tempérament pléthorique, souffrant, depuis l'âge de 46 ans, d'une dyspnée chronique avec poussées congestives aiguës intercurrentes ; Bucquet attribue, avec raison, semble-t-il, ces troubles à la ménopause, mais, faute de signes d'auscultation, il est impossible de savoir s'il s'agit d'un cas d'emphysème avec poussées congestives, ou d'accidents asthmatiques vrais, ou de congestion pulmonaire à répétition chez une arthritique.)

3° Dans l'*Annuaire du département de la Mayenne* pour l'an XII. Laval, an XII. Notes d'hist. naturelle. (Anonyme.)

4° *Topographie médicale de la ville de Laval et de son territoire,* par M. Bucquet, médecin. (In *Bull. de la Soc. d'ét. scient. d'Angers.* Angers, 1894, XXIII[e] année, 1893, nouv. série, publ. par M. L. Daniel.)

5° *Rapport au Conseil de salubrité de la ville de Laval,* 1812. (Anonyme.)

6° *Extrait d'une observation sur le galvanisme,* par M. Bucquet, médecin à Laval, associé correspondant. (*Bulletin de la Faculté de médecine de Paris et de la Société établie dans son sein,* 1[re] série, an XIII, n° 12, t, I, p. 173. Paris, 1812.)

7° *Sur une luxation du genou en arrière.* (Luxation en avant, des auteurs modernes). (*Ibid.*, 1817, n[os] 3 et 4, p. 318-352). (Homme de 49 ans, blessé au cours d'un

incendie par la chute d'un mur, dans la nuit du 5-6 avril 1811. — *Plaie du creux poplité*, large de 4 pouces, donnant issue à 3 pouces des condyles fémoraux; tibia remonté en avant du fémur, rotule au tiers inféro-antérieur de la cuisse. Pas de douleur, pas d'hémorrhagie. Réduction et pose d'un appareil par le Dr Rondelou, la famille ayant refusé l'amputation. Suppuration, fusées purulentes; mort au deuxième jour dans un état typhoïde ataxo-adynamique. — A l'autopsie, réduction parfaite; paquet vasculonerveux intact; face antérieure de l'articulation intacte; déchirure de la face postérieure de la capsule, des muscles et ligaments postérieurs, sauf les insertions du biceps et de la patte d'oie; infiltration séropurulente et lardacée des parties molles. Dénudation des condyles fémoraux jusqu'à 1 pouce au-dessus d'eux. *Bord du condyle tibial interne fracturé,* mais le petit fragment est maintenu par le périoste. — Ainsi le choc sur le côté externe de la cuisse a luxé le fémur d'abord en dedans; l'homme est tombé, le pied fixé par les débris, et l'épiphyse fémorale, contournant le tibia, a passé en arrière et perforé le creux poplité. — Bucquet ajoute de longues considérations sur l'historique et le traitement).

8° *Notice historique sur les hôpitaux de la ville de Laval,* dans l'*Annuaire du département de la Mayenne* pour 1838.

Manuscrits (en partie d'après M. L. Daniel).

9° *Cours d'histoire naturelle.*

10° *Ephémérides médicales de Laval (1803-1811) avec notes médicales (1811-1830),* continuées par son fils jusqu'en 1860. Ce registre, bien rédigé, contient un grand nombre d'observations intéressantes avec résultats d'autopsie. (Bibl. de Laval.)

11° *Observations météorologiques (1803-1815),* en collab. avec Maupetit. (Bibl. de Laval.)

12° *Relevé statistique de l'état-civil de la ville de Laval pendant 170 ans (1660-1830).*

13° *Histoire médicale des années XII, XIII, du premier trimestre de l'an XIV et de l'an 1806; Mémoire sur les maladies ayant régné à Laval le 1er semestre de*

1806; Suite de l'histoire médicale de 1806; Histoire médicale de 1807. (Rapports communiqués à la Société de l'Ecole de médecine de Paris en 1807 et 1808. Voy. le *Bull. de la Société.*)

14° *Rapport sur la mortalité dans la Mayenne.* (Communiqué à la Société de l'Ecole de médecine de Paris le 31 mars 1808.)

15° *Observation de diathèse cancéreuse chez l'enfant.* (Envoyé à la Société de l'Ecole de médecine de Paris le 4 juillet 1811, lue le 16 août.)

16° *Notices historiques sur Ambroise Paré.* (Complétées par son fils vers 1838-1840.)

17° *Documents pour servir à l'histoire de Laval.*

18° *Documents relatifs aux hospices de Laval et spécialement à l'hôpital Saint-Julien.* (Notes nombreuses.)

LE MONDE MÉDICAL MAYENNAIS

PENDANT LA RÉVOLUTION

(1789-an XIV).

I

LE MONDE MÉDICAL MAYENNAIS AU XVIII[e] SIÈCLE

I. — L'une des solennités les plus brillantes que connussent, après leur fête patronale, nos vieilles corporations, c'était la grande procession de la Fête-Dieu. A Laval, elles se groupaient ce jour-là de grand matin, dans l'ordre de préséance fixé par l'ordonnance de Maître Hardy de Levaré (27 avril 1689). Voici donc, sur le coup de sept heures du matin, le cortège qui se met en branle au son des cloches de la Trinité, lancées à toute volée. Les vieilles rues tortueuses sont jonchées de fleurs et tendues de blanc : chaque habitant a drapé la façade de son logis de sa plus belle toile lavalloise, piquée de bouquets de roses, et les riches bourgeois ont orné leurs fenêtres de « tapisseries, tableaux et autres choses honnêtes ». Tous les curieux sont aux balcons, tête nue, accompagnant les psaumes à mi-voix, en regardant scintiller à perte de vue le double cordon de cierges, et chatoyer les bannières des corporations. En tête, s'avancent les terrassiers et maçons ; plus loin, les tissiers, potiers d'étain, poëliers, teinturiers, tanneurs, ciergiers, barbiers, chirurgiens et apothicaires, puis les orfèvres, les gardes des marchands,

les négociants en draps, les toiliers, enfin, devant le dais, les notables bourgeois, le corps de ville, les pèlerins de Saint-Jacques et les pauvres de l'Hôpital général ; mais, à droite et à gauche du clergé, défilent, comme une escorte d'honneur, messieurs les avocats et médecins ; ils portent à la main un cierge ou un bouquet, et s'avancent par rang d'ancienneté, prenant le pas sur les notaires et procureurs [1]. A Craon, l'ordonnance est la même : les recarreleurs de souliers ouvrent la marche, suivis des maçons, tailleurs et vendeurs de victuailles ; les chirurgiens et apothicaires sont perdus dans la foule des corps de métiers, derrière les ciergiers et orfèvres, devant les marchands toiliers, le corps de ville, les notables, les pauvres et le clergé ; mais autour du dais se pressent « messires » les médecins, gardant la préséance sur les gens de robe qui ferment le défilé avec les huissiers et sergents, les gens de la gabelle et de la maréchaussée [2].

Ainsi, les gens de Saint-Luc affirment leur supériorité sur les gens de Saint-Côme, et le Collège des médecins pontifie au rang d'honneur tandis que la communauté des chirurgiens piétine parmi le troupeau des métiers serviles. Ne croirez-vous pas après cela le médecin s'il vous affirme que son titre doctoral le tire de roture ? qu'il est plus noble que ces bourgeois cossus qui s'entichent d'un vain simulacre en doublant leur nom de celui d'un champ ou d'une lande à grand renfort de particules ? Si vous en doutez, il vous rappellera que, sur le cercueil des docteurs de Paris et de Montpellier, on place l'épée et les éperons ; qu'au « doigt médical » des nouveaux docteurs de Montpellier, on passe l'anneau d'or, l'anneau qui est, dit Rabelais, « le signe antique de noblesse ».

A tout seigneur tout honneur ! Commençons par Messieurs les médecins. Vingt-trois universités se par-

1. La nouvelle ordonnance du 24 mai 1777 ne parle plus des médecins. Voy. J. Raulin, *La Procession de la Fête-Dieu à Laval.* (*Bull. Comm. de la Mayenne*, t. IV, 1884-85, page 201).

2. Bodard de la Jacopière, *Chroniques craonnaises*, 1re éd., p. 619-620.

tageaient, au XVIIIe siècle, l'honneur de les former : c'étaient celles de Paris (fondée en 1200), Montpellier (1289), Avignon (1303), Orléans (1306), Cahors (1332), Angers (1364), Orange (1365), Aix (1409), Poitiers (1431), Caen (1432), Valence (1452), Nantes (1460), Bourges (1464), Bordeaux (1441), Reims (1547) ; les écoles de Pau et de Dijon avaient été ouvertes au XVIIIe siècle ; enfin il en existait dans les pays annexés, à Douai (1562), Dôle (1424), Besançon (1564), Pont-à-Mousson (1572) et Strasbourg (1621). La plupart de nos médecins mayennais se firent recevoir à Angers ou à Caen, quelques-uns à Montpellier.

Ainsi pourvus de leur diplôme universitaire, les jeunes docteurs allaient s'installer dans la ville de leur choix. Dans les localités où il n'y avait pas d'agrégation, tout docteur ou licencié pouvait exercer la médecine à condition de présenter ses lettres au juge de police du lieu et de les faire enregistrer au greffe de la juridiction [1]. Mais dans les agglomérations importantes, les médecins formaient une communauté ou collège qui, sans conférer aucun grade universitaire, exigeait de ses nouveaux adeptes la formalité de l'agrégation. Le collège des médecins était présidé par le doyen. Il avait ses statuts, ses fêtes, ses armoiries. Celui de Château-Gontier, formé en 1789 des trois médecins Theulier, Allard et Jousselin, blasonnait : *d'argent à une bande d'azur chargée de trois larmes d'argent* ; il célébrait la Saint-Luc, le 18 novembre [2]. A Mayenne, le corps des médecins portait : *d'azur à deux boîtes couvertes d'or posées en fasce.*

L'édit de février 1692 avait créé des offices vénaux héréditaires de conseiller médecin juré ordinaire du roi. Le Conseiller médecin du roi s'occupait, de concert avec les chirurgiens jurés, des rapports de justice :

1. Edit royal de Marly, mars 1707.
2. Foucault, *Documents historiques sur Château-Gontier*, Laval, 1883. — Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, art. *Château-Gontier.*

mais, comme il était leur supérieur hiérarchique, il touchait une indemnité de 5 # par jour en cas de déplacement, de 50 sols pour un rapport dans le lieu de sa résidence, tandis que le chirurgien n'était payé que 4 # pour son voyage, 40 sols pour un rapport ou une visite dans sa ville, et 4 # pour une exhumation ou une autopsie. Le conseiller-médecin du roi affirmait encore la suprématie médicale en assistant à la tentative, au premier, au dernier examen et à la prestation de serment des candidats à la maîtrise en chirurgie [1] ; il lui était alloué 3 # pour sa présence. Il assistait également à l'examen des candidats apothicaires et inspectait les boutiques des pharmaciens : il avait le droit de régler leur tarif de vente des médicaments. Parmi les conseillers-médecins mayennais au XVIIIe siècle, nous citerons, à Mayenne, Emmanuel-Alexandre Boullevraye et Michel Palicot de la Touche (1770), A.-J.-B.-F.-G. Ponthault (1776) ; à Laval, les deux Jean Deschamps de la Bellangerie, père et fils.

Le médecin étant réputé exercer un art libéral était dispensé de taille et de collecte, « privilège qui lui a été confirmé par un arrêt de la Cour des Aydes de Paris, rendu en 1657, en faveur du sieur Saint-Agnan ; par un second arrêt de la même cour en faveur d'un médecin de Chinon et par un troisième arrêt encore plus récent du 11 janvier 1730 qui confirma une sentence qui déchargeoit M. Charpentier, médecin, de la collecte et de la taille à laquelle les habitants de la ville de Craon l'avoient nommé ». Les médecins avaient même part, non seulement aux faveurs, mais encore aux honneurs : à Laval, le règlement du 31 août 1683 pour l'administration de l'hôtel de ville, décida que parmi les conseillers de ville assistant le juge-maire et les quatre échevins, figurerait un délégué du corps des médecins, chirurgiens et apothicaires ; dans l'assemblée

1. Arrêt du Parlement, 3 septembre 1740.

générale de l'hôtel de ville on convoquait en outre les six plus anciens avocats, les quatre doyens des marchands toiliers, les deux anciens des marchands de vin, le grand garde des merciers, l'ancien des tissiers, des notaires royaux et des médecins [1]. Le nouveau règlement promulgué en 1730 décida même que, non seulement un député des médecins serait délégué à l'assemblée générale, mais encore que le deuxième échevin serait pris dans le corps des avocats et des médecins. — A Ernée, les médecins étaient également représentés dans le corps de ville [2].

Montrer cette déférence au corps médical, ce n'était que justice, car les médecins donnaient gratuitement aux pauvres leurs bons offices. M. Ch. Trouillard dit, dans ses notes, que, à Mayenne par exemple, ils se réunissaient dans ce but à l'entrée de l'église Notre-Dame, dans la tour de droite ; on lit ailleurs dans un vieil acte que les docteurs se rassemblèrent *ad cupam Nostræ Dominæ*. Les médecins soignaient encore les malades des hôpitaux sinon gratis, du moins pour une rémunération extrêmement faible ; tantôt ils s'en chargeaient à tour de rôle, tantôt ils se partageaient le service. Parfois même il y avait tant de docteurs que les malades étaient traités fort mal ou pas du tout, chacun faisant sa visite à son heure, et les prescriptions se contredisant : c'est ainsi qu'une véritable anarchie régnait de 1699 à 1722 à l'hôpital Saint-Julien de Laval, tant les guérisseurs y étaient nombreux : François et Mathurin Devernay, Guillaume Savari, Tauvry, Dubourg-Guays, René Le Hirbec, Lemercier, Douard ! En 1722, on n'en comptait plus que trois : Dubourg-Guays, Lemercier et Douard qui fut remplacé à sa mort par J. Deschamps ; en 1734,

1. Voyez Léon Maître, *Le Maine sous l'ancien régime*. Laval, 1867, p. 65 et 74.

2. La municipalité comprenait des représentants des quatre classes d'habitants : 1° ecclésiastiques ; 2° juges, avocats, médecins ; 3° bourgeois ; 4° marchands (E. Delaunay, *Etude historique sur Ernée avant la Révolution*. Laval, 1879, p. 20).

les abus reparurent et le désordre fut si grand que le bureau de l'hôpital décida de ne conserver qu'un seul médecin, Jean Deschamps ; les autres furent remerciés, mais ne se retirèrent pas sans protester. Lemercier rédigea ainsi sa dernière quittance d'appointements : « Je reconnois avoir reçu 70 # en conséquence de la sentence de ce jour, pour honoraire du quartier de janvier fini le 31 mars, sans approbation de la susdite sentence et sauf à me pourvoir par appel. Laval, le 31 mai 1734. » Cette opposition ajourna sans doute l'exécution de la mesure, car ce n'est que le 29 décembre 1747 que le Conseil de Ville décida de ne garder à Saint-Julien qu'un médecin, nommé pour deux ans et rééligible. De nouvelles contestations s'élevèrent au sujet du droit de nomination ; l'affaire alla jusqu'à Paris. En 1758, le procureur général Jolly de Fleury invita les administrateurs à admettre dans l'établissement tous les médecins et chirurgiens de Laval, et en 1764 tous avaient repris part en effet, comme par le passé, au traitement des malades.

Les médecins de l'hôpital eurent aussi parfois maille à partir avec... leurs victimes. Le 1er novembre 1747, un soldat trépasse à l'hôpital Saint-Julien ; le chapelain arrive tranquillement, muni de son gros livre et de son goupillon, pour procéder à l'inhumation ; mais de mort, point ; le « tombeau » est vide : et l'aumônier de courir à la recherche du défunt, et celui-ci de rester introuvable, et l'ecclésiastique d'écrire de sa plus belle encre un procès-verbal de ce fait extraordinaire ! On apprit enfin que le médecin de quartier, Dubuisson, ayant eu besoin d'un sujet pour une démonstration publique d'anatomie avait fait enlever subrepticement et transporter nuitamment au Jeu de Paume l'infortuné soldat. Le 4 novembre, le cadavre disséqué fut ramené dans sa chapelle sépulcrale, et le chapelain invité à lui rendre les derniers devoirs ; mais le bonhomme prétendit qu'on lui avait changé son mort, refusa de l'enterrer et rédigea

un nouveau procès-verbal. Il fallut que Dubuisson vînt en personne témoigner de l'identité de feu son client, et le pauvre soldat put enfin goûter le repos éternel qu'il avait bien mérité [1].

Ayant entendu gémir toute la journée l'humanité souffrante, les médecins avaient à chasser chaque soir une forte dose de mélancolie ; ils n'y manquaient point : tel, à Ernée, le docteur Le Nicolais, brave homme et d'humeur gaie, qui, chaque soir, délaissait les joies sévères du foyer pour aller à sa « Société » deviser, boire frais, et jouer aux dames polonaises. Il y trouvait d'ailleurs bonne compagnie d'honnêtes pères de famille : les avocats Jeudry et Guyard de la Touche, M. Tanquerel, rapporteur du point d'honneur, M. Aubin, chevalier d'honneur au bureau des finances d'Alençon, Bichain, officier commensal de la maison du roi, le père Le Pannetier, Jacques Le Nicolais et autres bons bourgeois, sans compter le curé, l'abbé de Gruel, qui venait de temps en temps perdre quelques liards aux dames. Or un beau jour, ou plutôt une vilaine nuit de l'année 1760, voici que des malfaiteurs s'introduisent dans le jardin Saint-Jacques, enfoncent les contrevents du vide-bouteilles, y pénètrent, boivent les liqueurs, brisent poële en faïence et jeu de dames. Le lendemain matin les sociétaires surpris en trouvèrent les débris dans les massifs, et constatèrent avec horreur le sac de leur pavillon. Furieux de cette audacieuse violation du droit de propriété, ils coururent porter plainte auprès du bailli d'Ernée contre cette « noirceur sans exemple ». Malheureusement les talents du docteur Le Nicolais ne purent guérir les fractures multiples du poële et des fauteuils, et il fallut racheter un autre mobilier [2].

II. — Les chirurgiens formaient, lorsqu'ils étaient en nombre suffisant, des corporations qui se recrutaient

1. Voyez sur les médecins de l'hôpital de Laval les dossiers manuscrits Bucquet, à la Bibliothèque municipale de Laval.
2. Arch. de la Mayenne, B 1.693-1.760.

soit par réception, soit par agrégation, et possédaient elles aussi statuts et armoiries. A Mayenne, ils célébraient en grande pompe, le 27 septembre, la fête de saint Côme et saint Damien ; ils assistaient en corps, ce jour-là, en l'église Notre-Dame, à une grand'messe solennelle qui leur coûtait la somme de 10# ; leur blason portait *d'azur à 3 lancettes d'or posées 2 et 1* [1]. A Laval, l'écu était *coupé d'argent et de gueules, à 3 boîtes, 2 en chef, 1 en pointe, de l'un dans l'autre.* A Château-Gontier, existait également une communauté de chirurgiens ; à Craon, en 1700, ils étaient sept dans la corporation.

Quant à l'administration intérieure de ces corporations, elle fut plus d'une fois modifiée dans le courant du XVIIIe siècle ; elle subit le contre-coup des luttes de préséance qui divisaient à Paris la Faculté de médecine et les chirurgiens de Saint-Côme. Peu à peu ceux-ci s'affranchirent du joug des médecins, et chaque édit royal sur la chirurgie marque une nouvelle étape dans l'émancipation des chirurgiens.

En janvier 1606, un édit de Henri IV avait créé dans chaque communauté de chirurgiens du royaume deux chirurgiens jurés commis aux rapports de justice, choisis par le premier médecin de Sa Majesté ; d'autre part, le premier barbier du roi, supplanté en 1668 par le premier chirurgien du roi, nommait dans chaque communauté un lieutenant juré, ayant droit de juridiction et charge d'examiner et de recevoir les candidats à la maîtrise en chirurgie.

Il y eut tant de conflits de pouvoir entre ces fonctionnaires relevant de suzerains ennemis qu'un édit royal de février 1692, confirmé par arrêt du Conseil d'État du 2 septembre 1692, dépouilla le premier médecin de son privilège et fusionna les deux charges. Du même coup, le roi apaisa les dissensions et remplit les coffres de

1. Grosse-Duperon, *L'ancien Hôtel-Dieu de Mayenne*, Mayenne, 1902, pp. 88-89.

l'État : il créa des offices héréditaires de chirurgiens jurés royaux, ayant droit de juridiction et d'inspection sur les chirurgiens du ressort, procédant à la réception des aspirants, et commis aux rapports de justice conjointement avec le conseiller-médecin du roi. Ces dignités exemptaient de taille et de collecte ; elles étaient indépendantes du premier médecin, du premier chirurgien, et des communautés de chirurgiens, car elles étaient vénales et n'importe quel chirurgien pouvait les acheter, sans même s'agréger à la communauté du lieu : il suffisait qu'il s'installât dans la ville pour laquelle cette place était créée. Il y avait deux de ces offices dans les villes pourvues de communautés, un dans les autres localités. Cependant, on permit aux corporations d'acquérir ces offices, ce qu'elles firent presque toutes pour s'éviter des concurrents dangereux ; en 1693, les chirurgiens de Château-Gontier empruntèrent 1.320# à cet effet ; ceux de Laval les imitèrent, et requirent homologation de ce traité le 4 octobre 1721.

En septembre 1723, le chirurgien Maréchal, très en faveur auprès du Roi, obtint un nouvel édit qui rétablit les offices de lieutenant et de greffier du premier chirurgien dans les communautés de province, en leur conférant les droits et devoirs des offices précédents ; c'était les ramener sous sa juridiction. Maréchal choisit ses représentants sur trois candidats présentés par les autorités municipales et pris parmi les membres de la communauté du lieu ; ces lieutenants n'existaient d'ailleurs que dans les villes sièges de cours royales, archevêchés, évêchés, parlements, chambres des aides, des comptes, bailliages, sénéchaussées, présidiaux. En attendant plus ample informé, l'édit de 1723 imposa provisoirement aux corporations provinciales les statuts de la compagnie des chirurgiens de Versailles.

Le 16 septembre 1727, un arrêt du Conseil d'État décida que, pour être admis dans la communauté des villes non pourvues de lieutenant, les candidats auraient

à se faire recevoir par le lieutenant de la ville la plus proche, indiqué par le premier chirurgien, puis à se faire agréger à la compagnie de la localité de leur choix ; en cas de refus de cette communauté, l'aspirant n'aurait qu'à présenter dans le délai d'un mois ses lettres de maîtrise et l'indication du premier chirurgien au prévôt de la corporation récalcitrante ; alors il y serait agrégé d'office.

Le 24 février 1730, un édit de Marly promulgua des statuts définitifs, qui furent imposés à toutes les communautés du royaume ; il créa de plus des places de lieutenant et de greffier dans toute ville, quelle qu'elle fût, comptant un corps de six chirurgiens au moins. C'était faire trop de lieutenants, et créer d'innombrables conflits de juridiction : une nouvelle déclaration du 3 septembre 1736 vint en restreindre le nombre, ne les maintint que dans les villes sièges de cours royales ; elle décida en outre que les lieutenants ne devaient le serment qu'au premier chirurgien du roi, et non aux autorités municipales. Malgré cela, il y eut souvent des altercations, les lieutenants du siège du bailliage prétendant régir tout le bailliage, ceux de l'évêché tout le diocèse, et tous deux la portion de bailliage ou de diocèse qui tombait dans leur ressort. Il fallut qu'une déclaration du 29 mars 1760 leur rappelât l'article IX des statuts de 1730 : leur juridiction était limitée à celle de la justice ordinaire ou spéciale du lieu, et non aux bornes, beaucoup trop étendues, du ressort.

Quelle était donc, au moment de la Révolution, l'organisation d'une communauté de chirurgiens[1], par exemple celle de Laval, dont les statuts, du 13 août 1729, avaient été confirmés par lettres patentes du 24 février 1730 ? A la tête de la compagnie était un lieutenant, choisi par le premier chirurgien du roi sur trois candidats présentés par le maire et les échevins ; il exerçait également

1. Voy. *Statuts et règlemens pour les chirurgiens des provinces*, etc. Paris, 1749.

la suprématie sur les communautés des villes de son ressort, à moins qu'une de ces villes n'eût, elle aussi, son lieutenant [1].

Un greffier [2], également choisi par le premier chirurgien, s'occupait du contentieux, tenait à jour les registres des réceptions et des délibérations, qui étaient visés également par le lieutenant; au mois de janvier de chaque année, il rédigeait la liste des maîtres anciens, et des candidats reçus, et cet état était transmis au premier chirurgien du roi. Le greffier était ordinairement un maître chirurgien « entendant les affaires », et n'en jouissait pas moins de ses prérogatives de maîtrise. A défaut d'un chirurgien, on pouvait prendre un homme de bonne vie et mœurs, présentant les capacités requises. C'est ainsi qu'à Mayenne, en 1752, le greffier de la communauté des chirurgiens était un apothicaire, R. Liger.

Une fois par an, le lieutenant du premier chirurgien, accompagné de son greffier, inspectait les boutiques et les instruments des maîtres chirurgiens de sa ville; il touchait pour ce dérangement la somme de 3#, son greffier 1#.

Quant aux chirurgiens de la circonscription, ils étaient inspectés une fois par an par le lieutenant seul. Il examinait leurs instruments, leur provision de drogues, entendait leurs doléances et recevait les plaintes formulées contre eux.

A côté de ces représentants du suzerain, la compagnie possédait ses dignitaires particuliers : le doyen [3] et le

1. Voici quelques noms de lieutenants au XVIII[e] siècle : à Château-Gontier, Recoquillé (1771); à Mayenne, Martin Le Faucheux (1752), Georget-Bretonnière; à Laval, Joseph-André Hubert, nommé par lettres de M. de la Peyronie, le 18 janvier 1743; François Hubert, son fils.

2. Voici quelques noms de greffiers au XVIII[e] siècle : à Laval, Tellot (1789), François Hubert (1780), Jean Le Chauve (1758), Fr. Esnaut (1765); à Mayenne, R. Liger (1752), Salin (1784).

3. Au XVIII[e] siècle, citons parmi les doyens : à Laval, Joseph Hubert (1783), Perier (1758) ; à Mayenne, René Mesnage (1752) ; à Château-Gontier, François Jousselin (1778). Parmi les prévôts : à Laval, Roche (1758), Fr. Hubert (1765); à Mayenne, Barthélemy Mesnage (1752).

prévôt. Celui-ci devait prêter serment entre les mains du lieutenant ; élu pour un an, il était chargé de la gestion des affaires particulières de la communauté, de la recette des deniers communs, de l'application des règlements et de la distribution des pénalités ; il faisait également les visites nécessitées par l'hygiène publique.

Les dignitaires s'assemblaient tous les lundis, et convoquaient les maîtres au besoin ; ceux-ci siégeaient par rang de réception.

La communauté des maîtres en chirurgie, ainsi organisée, assurait son recrutement de deux façons : ou bien en s'agrégeant un chirurgien reçu maître dans la communauté d'une autre ville, ou bien en recevant des aspirants à la maîtrise.

Pour se faire agréger à la communauté de la ville où il voulait désormais arborer son enseigne, le chirurgien n'avait qu'à subir un examen probatoire de trois heures devant la compagnie tout entière. Mais cette tolérance donna lieu à quelques abus : des candidats insuffisamment instruits se faisaient recevoir maîtres dans de petites communautés peu sévères, et puis facilement agréger à des communautés moins indulgentes, qui les eussent certainement éliminés s'ils n'en avaient ainsi éludé les épreuves. Des lettres patentes du 31 décembre 1750 réprimèrent cette fraude, en ordonnant plus de rigueur dans les examens, un contrôle plus sérieux des titres du candidat, une mention de ses épreuves et de ses certificats sur les lettres de maîtrise, enfin en défendant d'agréger à une communauté tout chirurgien qui n'aurait pas exercé pendant dix ans au moins dans sa précédente résidence.

Quant à l'aspirant au grade de maître en chirurgie, il avait à subir un nombre d'épreuves et un temps de stage variables selon l'importance du lieu où il voulait exercer. Voici ce qu'on exigeait de lui s'il voulait exercer dans une ville pourvue d'une communauté et d'une lieutenance du premier chirurgien : il devait d'abord être « apprentif »

chez un maître en chirurgie appartenant à une communauté, pendant deux années ininterrompues ; ce maître ne pouvait avoir qu'un apprenti à la fois ; le certificat d'apprentissage qu'il délivrait devait être enregistré dans la quinzaine de sa date par le greffier du premier chirurgien. Ensuite, l'apprenti allait faire un stage de trois ans chez un maître, dans une ville pourvue ou non d'une communauté ; ce stage fait chez un chirurgien d'armée ou dans un hôpital des frontières était réduit à deux ans ; il ne durait plus qu'un an à l'Hôtel-Dieu, à la Charité ou à l'Hôtel des Invalides à Paris.

L'apprentissage maintenu dans les statuts de 1730 fut supprimé par la Déclaration royale du 12 avril 1772. On n'exigea plus alors qu'un stage de trois ans chez un maître en chirurgie quelconque, ou de deux ans dans les hôpitaux de Paris, plus un an de cours au moins dans les Ecoles de chirurgie de Paris, ou sous les professeurs des communautés de province.

Voici le modèle d'un traité passé entre J.-G. Sauvé, chirurgien à Bourgon, et R. Duchesne, chirurgien à Vitré, pour l'éducation de J.-J. Sauvé :

« Entre nous soussignés d'une part Jacques Sauvé, maître en chirurgie, et Jean Sauvé, moy dit Jean Sauvé sous l'autorité de mon père, et René Duchesne, maître en chirurgie en cette ville d'autre part, avons fait le présent traité qui suit, savoir que moy dit Duchesne m'oblige de montrer la chirurgie au dit Jean Sauvé, sans rien luy cacher, comme aussi moy dit Sauvé promet et m'oblige de travailler assidûment pendant l'espace de deux ans, auxquelles conditions le présent traité a été réglé comme suit : savoir que moy dit Sauvé père m'oblige de payer pour mon fils cent vingt-cinq livres le premier jour de son entrée en apprentissage, pareille somme de quatre mois en quatre mois jusqu'à la fin de deux ans, au moyen duquel payement moy dit Duchesne m'oblige de donner la pension, le coucher, comme également si ledit Sauvé ne se trouve pas content d'être

chez moy comme moy mécontent de luy, il nous sera libre à l'un et à l'autre de se quitter sans dédomage fors la pension de cent vingt-cinq livres qu'il payera au prorata du tems qu'il aura resté chez moy, comme est expliqué ci-dessus, comme aussi moy Duchesne m'oblige de l'exempter de tirer à la milice. Le présent fait double sous nos seings à Vitré le quatorze may mil sept cent quatre-vingts.

« J. Sauvé, Jean Sauvé, Duchesne [1] ».

Une fois muni de ses certificats d'apprentissage, de stage et de cours, le récipiendaire faisait choix d'un conducteur, parmi les maîtres reçus au moins depuis cinq ans de la ville où il allait subir ses examens. Ce parrain signait avec le candidat une requête au lieutenant, y joignait les certificats précités, plus un extrait baptistaire, un certificat de catholicisme, un de bonne vie et mœurs. Sur le vu de ces pièces, le lieutenant et le prévôt convoquaient l'aspirant, lui faisaient subir une interrogation sommaire ou « tentative » et, s'ils le jugeaient digne, l'immatriculaient et l'assignaient à un mois pour passer le premier examen.

Neuf jours avant ce terme, le candidat, escorté de son conducteur, allait porter au domicile de chacun des maîtres des billets de convocation dressés par le greffier et signés par le lieutenant. Au jour dit, il comparaissait devant le jury, composé du lieutenant, du prévôt, de quatre maîtres désignés par le sort, et pendant deux heures on l'interrogeait sur les principes de la chirurgie, les tumeurs, les plaies et les ulcères. Reçu, on le renvoyait à deux mois, sinon, on l'ajournait à trois mois.

Le deuxième examen durait trois semaines. Pendant la première (semaine d'ostéologie), le prévôt, le lieutenant et deux maîtres interrogeaient le patient un jour sur l'ostéologie, puis, à quarante-huit heures d'intervalle, un jour sur les fractures et luxations, les bandages et appa-

1. Document communiqué par M. Léon Sauvé, de Vitré.

reils. — Pendant le second septenaire (semaine d'anatomie) le candidat subissait un jour une épreuve orale d'anatomie et une épreuve pratique de médecine opératoire sur un cadavre ou un animal; deux jours après, les questions portaient sur les opérations chirurgicales, amputations, opérations du trépan, de la taille, de la hernie, de la fistule, traitement des plaies. — Enfin, à la troisième reprise (semaine des médicaments), venait un examen sur la saignée et les médicaments.

Échappé à ces multiples embûches, l'aspirant n'avait plus qu'à subir l'examen final ou de rigueur; il était toujours flanqué de son parrain, qui répondait de lui, et réparait, sage Mentor, la faute commise par son pupille dans ses épreuves. Devant toute la communauté assemblée et le médecin du roi, le récipiendaire était interrogé par le lieutenant, le prévôt et six maîtres tirés au sort; son conducteur n'avait, bien entendu, ni voix délibérative ni part à l'interrogation. En cas de succès, le jury délibère, rend son verdict; alors, sur le vu des certificats et actes dont ses lettres de maîtrise feront mention, le nouveau maître est admis à prêter serment entre les mains du lieutenant du premier chirurgien; il jure de se conformer aux lois et règlements sur l'exercice de sa profession, de se faire assister d'un maître de la communauté dans les opérations décisives, d'avertir le curé de la paroisse lorsque l'un de ses clients sera en danger de mort, enfin de s'établir dans la localité qu'il a désignée et non ailleurs, sauf permission écrite de la communauté. Le jury prend acte de ce serment, signe les lettres de maîtrise que contresigne le greffier; l'élu n'aura plus qu'à les faire enregistrer au siège royal.

Voici le modèle d'une de ces lettres de maîtrise : nous la reproduisons *in extenso*, car elle n'est pas tout à fait conforme à la formule prescrite « pour les villes où il y a communauté ».

« Martin Le Faucheux, lieutenant de M. le 1er Chirurgien du Roy en la ville, duché pairie, ressort et élection

de Mayenne, à tous ceux qui présentes lettres verront salut, sçavoir faisons que, veu la requête à nous presentée par René Cherbonnier, chyrurgien issu du mariage de François Cherbonnier et de Renée Gouaux, en date du seize septembre présent mois, expositive que depuis dix-neuf ans environ il auroit fait aprentissage de l'art de chyrurgie chez Barthélemi Mesnage, maître chyrurgien de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et ensuitte exercé le mesme art en différentes villes de ce Royaume avec honneur et sans reproches, et désirant aujourd'huy se faire recevoir maître chyrurgien pour la ville et dépendences de Mayenne il offroit subir ses trois examens, ce qu'il a fait en trois jours différens, le premier sur les principes de chyrurgie, chapitre singulier, le second sur les playes, apostemes, fractures et luxations, le troisième sur les maladies des os, la saignée, les médicamens et les bandages, auxquels trois examens ayant suffisamment satisfait ainsy qu'il paroist par les actes inscrits sur le registre de notre Communauté arrestez en notre ditte chambre, tout considéré, nous Lieutenant susdit avons iceluy Cherbonnier, en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté par l'édit du mois de septembre 1703, receu et recevons par ces présentes maître barbier et chyrurgien pour la ville de Mayenne et dépendances pour dorsenavant exercer ledit art de chyrurgie, tenir boutique ouverte et jouir des privilèges tout ainsy que les autres maîtres, à la charge de luy de bien et fidèlement garder et observer les statuts et ordonnances Royaux concernants ledit art selon leur forme et teneur, tout quoy le serment de luy préalablement pris il a promis exécuter ; et luy avons délivré ces présentes signées de notre main et fait en notre chambre de juridiction le 25 septembre 1752, du consentement de maître Emanuel Alexandre Boulvaye, conseiller du Roy et son médecin ordinaire pour la ville de Mayenne, de Martin Le Faucheux, lieutenant, de Barthélemi Mesnage, prévost, de René Mesnage, doyen, de Jean Cordelay et

Charles Sénéchal. (*Signé*) : M. Le Faucheux, B. Mesnage, R. Mesnage, J. Cordelay, Sénéchal, R. Liger, greffier [1] ».

C'est en raison de la proportion décroissante des épreuves et des frais d'examen avec l'importance du futur théâtre de ses exploits, que le candidat devait faire mettre sur les lettres l'indication de sa résidence, et jurait de ne s'installer que là. En effet, le candidat qui voulait exercer dans une ville de seconde classe, sans communauté ni lieutenance, était encore soumis à deux ans d'apprentissage et à trois ans de stage, mais il n'avait à passer que deux examens de trois heures chacun, devant le lieutenant, le prévôt et deux maîtres ; l'un sur l'anatomie (spécialement sur l'ostéologie) et les fractures et luxations ; l'autre sur la saignée, la pathologie externe et les médicaments. La prestation de serment suivait la réception.

Enfin, le chirurgien des bourgs et villages n'était plus assujetti qu'à deux ans d'apprentissage, deux ans de stage, et un seul examen de trois heures devant le lieutenant, le prévôt et le doyen de la communauté dans le ressort de laquelle il comptait s'établir et vivre de trente-six métiers ; c'est un pauvre chirurgien de campagne que nous montre un facétieux almanach d'Epinal sous cette rubrique : « Voilà l'homme sans pareil qui donne des lavemens et fait des envois dans l'intérieur, il rase, vend toutes sortes de confitures et de cire luisante, plaide les procès et ferre les ânes, enseigne la danse, raccomode la faïence et joue la comédie, le tout proprement et à bon marché [2]. » Et il faisait encore de la médecine, illégale sans doute, mais il était le seul guérisseur patenté qu'on trouvât alors dans les campagnes.

Les candidats payaient pour leur réception dans une ville possédant communauté : 10# au lieutenant, 4# au

1. Document obligeamment communiqué par M. Grosse-Duperon.
2. *Le facétieux Réveille-matin, ou choix de bons mots*, etc. Epinal s. d., in-12.

greffier, au prévôt, au doyen et aux examinateurs ; 2# à chacun des maîtres présents, pour le premier examen ; mêmes frais pour chaque examen de trois semaines, sauf aux maîtres présents ; à la dernière épreuve, mêmes droits qu'à la première ; et, pour finir, les frais de réception, plus 100# pour la bourse commune de la communauté. Enfin le médecin convoqué trois jours à l'avance à la tentative, au premier et au dernier examen, et au serment, touchait 3# par assistance.

Dans une ville de seconde classe, c'est-à-dire sans communauté, l'aspirant payait pour tous frais d'examen et de réception une somme de 106#, 30# au lieutenant, 30# pour les interrogateurs, 20# au greffier, 6# au médecin, 20# à la bourse commune. — Enfin, pour exercer dans un bourg ou village, le récipiendaire ne déboursait plus que 70#.

Si l'on ajoute à tout cela les frais accessoires, la pension des années d'apprentissage ou de stage, on voit que les charges étaient en somme considérables [1]. Cependant la carrière n'était pas fermée aux pauvres méritants : les garçons chirurgiens qui donnaient leurs soins aux indigents dans les hôpitaux gagnaient maîtrise presque sans débours. L'article XXIV des lettres patentes d'août 1682, créant à Laval l'Hôpital général, disait en effet : « Nous voulons que le corps des Chirurgiens de la ville de Laval donnent et nomment un

1. Le chirurgien Lemercier, de Craon, écrivait, le 20 avril 1774, à des personnes qui lui proposaient un apprenti : « Vous me demandez, Monsieur, si je puis me charger d'enseigner les premiers principes de la chirurgie à l'élève pour lequel vous vous intéressez : je suis mortifié de vous refuser ; une santé trop délicate, des talents bornés sont des causes plus que suffisantes pour m'engager à de pareilles obligatious. Si toutefois ce jeune homme persiste à vouloir être chirurgien et à commencer en province, si vous me trouvez bon à quelque chose, je me charge de lui trouver une place préférable à la mienne. Le temps des apprentissages est de deux années. Cette loi ancienne est encore d'usage ; elle est utile pour des élèves bornés du côté du génie, abusive, ennuyeuse et dispendieuse pour les commençans favorisés des dons de l'esprit et de la nature. Les Chirurgiens d'Angers, capitale de l'Anjou, prennent pour deux années d'apprentissage 900# et 1.000#. Dans les villes inférieures, on pourroit trouver à 700 ou 800# ». L'apprentissage fut supprimé en 1772.

d'entre eux tour à tour ou un compagnon capable, pour servir gratuitement audit hôpital et y assister les pauvres et les officiers domestiques d'iceluy, pour les indispositions communes et les maladies ordinaires des officiers et domestiques. Et après six ans de service, ledit compagnon chirurgien gagnera sa maîtrise sur les certificats des directeurs au nombre de six, et aux mêmes droits et privilèges que tous les autres maîtres, sans être tenu de païer aucunes jurandes ni autres droits ni faire par lui aucun chef-d'œuvre [1] ». Ces dispositions n'étaient d'ailleurs pas particulières à Laval, et les gagnant-maîtrise des hôpitaux étaient également favorisés ailleurs. Les statuts de 1730 confirmèrent leurs privilèges en portant qu'ils ne subiraient, pour être agrégés à la communauté, qu'un seul examen de trois heures, et ne paieraient que le quart des droits ordinaires et la moitié du don à la bourse commune.

D'autre part, beaucoup d'aspirants, leur stage terminé, s'engageaient comme chirurgiens dans la marine, aux colonies ou aux armées, afin d'amasser un léger pécule pour leurs frais de maîtrise.

III. — Nous arrivons maintenant à l'intéressante corporation des barbiers. Un édit de mars 1673 avait créé des places de barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes, ayant le privilège exclusif de faire le commerce des cheveux, de fabriquer et vendre les perruques ; en novembre 1691, un nouvel édit réserva aux seules villes à cours royales, parlements, bailliages et sénéchaussées, les dignités de maîtres jurés barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes. La corporation des barbiers de Laval était organisée sur le modèle de celle des chirurgiens, avec doyen, prévôt, syndic ; ses membres arboraient comme enseigne une bannière de tôle, peinte en bleu, portant deux rasoirs en sautoir et trois palettes pendantes [2] ; ils

1. Art. XXIV et LXIX.
2. L. de la Beauluère, *Recherches sur les corporations d'arts et métiers du comté-pairie de Laval avant 1789*. Laval, 1853.

célébraient leur fête patronale le jour de la Saint-Louis. Leurs statuts, accordés par lettres patentes du 6 janvier 1725, étaient de ceux auxquels il ne faisait pas bon contrevenir ; en 1741, la corporation demanda à la justice d'interdire à un rebelle d'exercer « l'art de barbier-perruquier-baigneur-étuviste, de razer, faire, vendre ni débiter aucunes perruques, achepter ny vendre aucuns cheveux », et de lui infliger une forte amende, et des dommages-intérêts à payer à la caisse commune [1]. Il y eut également des barbiers-perruquiers à Mayenne, à Château-Gontier et à Ernée.

Au début, les chirurgiens avaient prétendu exercer une certaine suprématie sur les barbiers-perruquiers ; la déclaration royale du 30 novembre 1717 vint leur rappeler que c'était outrepasser leurs droits, que les deux corps étaient indépendants l'un de l'autre. Cette autonomie persista, alors même qu'ils furent soumis au même chef : en effet, le 10 février 1719, une déclaration royale ruina les jurandes de 1691 et 1692 et replaça sous la juridiction du premier chirurgien du roi aussi bien les barbiers que les chirurgiens. Le premier chirurgien ajouta donc à l'état-major de chaque corporation de barbiers ses représentants, lieutenant et greffier. Les aspirants à la maîtrise, ayant fini leur apprentissage, exécuté leur chef-d'œuvre et subi les épreuves définitives, durent désormais prêter serment entre les mains du lieutenant ; celui-ci touchait 5# pour sa peine, et son greffier 1# 10 sols. Parmi ces dignitaires au XVIIIe siècle, nous relevons, à Laval, les noms des sieurs Bodard et Cretté, auxquels François de la Peyronie, seigneur de Marigny, premier chirurgien, décerna, le 10 octobre 1737, des brevets de lieutenant et de greffier de la communauté des barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes [2].

Divers jugements du siège ordinaire de Laval, dit La Beauluère, d'après Pichot de la Graverie, déclarent

1. Arch. de la Mayenne, siège ordinaire du Comté de Laval, B 402.
2. Arch. de la Mayenne, B 286.

que les maîtres barbiers-perruquiers de Laval ne peuvent empêcher les particuliers d'exercer le même état dans la paroisse d'Avénières, car elle est considérée comme paroisse rurale et aucun maître n'y est établi ; mais ils ont ce droit dans la paroisse de Saint-Vénérand, où demeurent des maîtres barbiers. D'ailleurs ces particuliers n'étaient pas leurs seuls concurrents : il y avait encore les chirurgiens. En effet, dans la seconde moitié du XVIIe siècle (1656), les médecins, victorieux des chirurgiens, avaient fait réunir en un seul et même corps les chirurgiens proprement dits, et les barbiers-chirurgiens ; depuis lors, les chirurgiens avaient gardé le droit de raser et de tondre leurs concitoyens, à défaut de celui de les affubler de perruques, privilège réservé aux barbiers-perruquiers.

IV. — Cependant, si, à la fin du XVIIe siècle, la Faculté de Médecine de Paris était parvenue à rabaisser les chirurgiens, ses ennemis, jusqu'à l'humiliante promiscuité des barbiers-chirurgiens [1], au début du XVIIIe siècle le premier chirurgien du roi et le corps de Saint-Côme s'efforcèrent de se relever, de reconquérir leur indépendance : ils y parvinrent. L'édit de 1618 avait transféré du premier barbier au premier chirurgien du roi l'autorité sur toute la chirurgie et la barberie du royaume, autorité un moment amoindrie par la fondation des chirurgiens-jurés-royaux, puis rétablie par la création des lieutenants du premier chirurgien dans les communautés de chirurgiens et de barbiers. Il fallait que la chirurgie, art libéral, rompît nettement avec la barberie, art servile : le 23 avril 1743, une déclaration royale enleva au premier chirurgien tout pouvoir sur les barbiers ; elle reconnut pour l'avenir aux maîtres barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes le droit exclusif

1. Voy. *Le Barbier de village*, par M. Angot, amusant récit de l'opération malheureuse tentée, en 1528, par le barbier Dominique Corbin, de Saint-Pierre-la-Cour (*Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne*, 2e s., t. V, 1892, pp. 318-321).

d'exercer la barberie, en leur défendant, bien entendu, de se mêler d'aucune besogne chirurgicale. D'autre part, pour accentuer la différence entre les barbiers-barbants et le corps de Saint-Côme, cette déclaration exigea que tout candidat à la maîtrise en chirurgie fût désormais pourvu de la maîtrise ès arts. Ce grade incorporait les chirurgiens à l'Université ; il leur donnait le droit de porter la robe ; il en faisait presque les pairs des médecins. Ceux-ci s'indignèrent fort de cet affranchissement de leurs anciens esclaves. De leurs antiques préséances les Docteurs ne gardèrent plus qu'un vain simulacre, un semblant d'hommage : en effet, l'aspirant à la maîtrise en chirurgie, escorté de son présentateur, allait prier le médecin du roi d'assister à sa tentative, à son premier et à son dernier examen et à sa prestation de serment ; et le Docteur, mis à la place d'honneur, à la droite du jury des chirurgiens, n'était qu'un témoin des épreuves : n'interrogeant pas, ne votant pas, il contresignait seulement les lettres de maîtrise et recevait 3# pour ce rôle muet.

Le jour où Saint-Côme obtint la charte libératrice, l'enthousiasme fut grand dans la capitale aux écoles de chirurgie. En province, tout au moins dans les villes privées de faculté de médecine, où par conséquent les chirurgiens avaient été beaucoup moins molestés par les médecins, la joie fut moins vive : quelques vieux chirurgiens de sens rassis ne manquèrent pas de dire que le latin n'était rien moins que nécessaire pour bien manier la lancette. Voici ce qu'écrivait à ce sujet un des praticiens les plus remarquables de notre pays, le chirurgien Lemercier, de Craon, à des gens haut placés qui voulaient lui confier l'apprentissage d'un jeune protégé :

« Craon, le 20 avril 1774. Monsieur, j'ai reçu votre lettre avec tout le plaisir. Ce qui manque à ma satisfaction c'est de n'être pas connu de vous, et que vous ne m'ayez pas nommé le patriote qui vous a donné une si

favorable opinion de moi ; je serois à l'occasion de lui en marquer ma juste reconnoissance. Le jeune homme que vous me proposez n'a que treize ans, c'est un âge tendre ; cependant s'il est grand, robuste et fort, il peut commencer la chirurgie. La modicité de sa fortune le prive-t-elle de la langue latine ? Les chirurgiens de nos jours semblent avoir plus d'égards pour un sujet qui sait le latin, ne sût-il que cela, que pour celui qui l'ignore, quand même ce dernier posséderoit parfaitement sa partie. Il faut en convenir, celui qui fait des progrès dans la langue latine a plus d'aptitude que celui qui en est privé. Dans quelque état que ce soit, on réussit toujours si on a envie de s'avancer et l'amour du travail. L'illustre M. Petit n'apprit le latin qu'à l'âge de quarante-cinq à cinquante ans, ce qui prouve que l'on peut être instruit en chirurgie sans la connoissance de cette langue. Vous ne m'avez point parlé s'il sçait le latin ou s'il ne le sçait pas. Je désire que cette digression ne vous déplaise pas [1] ».

Bien entendu, l'édit de 1743 n'avait pas d'effet rétroactif et autorisait les chirurgiens-barbiers actuels à continuer jusqu'à leur mort l'exercice de la barberie et de la chirurgie ; mais ces praticiens avaient la faculté de renoncer, par écrit, à la barberie, devant le lieutenant du premier chirurgien ; cette abjuration leur permettrait de participer à toutes les prérogatives nouvelles des chirurgiens ; mais ils seraient frappés d'une déchéance irrémédiable s'ils se risquaient à commettre le moindre acte de barberie après cette rétractation. C'est ainsi que s'éteignirent dans le courant du XVIII[e] siècle les derniers barbiers-chirurgiens.

De nouvelles mesures vinrent encore détourner les maîtres en chirurgie de l'exercice de la barberie : le

1. Cité par Guardia, in *Gazette médicale de Paris*, 1869. L'obligation de la maîtrise ès arts pour les chirurgiens, prescrite par l'édit de 1743, ne fut pas maintenue : la Déclaration du 12 avril 1772 n'en fait plus mention ; ce titre devint facultatif en province.

10 août 1756, des lettres patentes royales confirmées par arrêt du Conseil d'État, proclamèrent que les maîtres en chirurgie seraient réputés exercer un art libéral et scientifique à condition qu'ils renonçassent à la barberie, n'y mêlassent aucune profession mécanique, aucun négoce ou trafic ; dès lors ils devenaient exempts de l'inscription au rôle des métiers, de la taxe de l'industrie, du guet, de la corvée, de la collecte ; ils étaient rangés parmi les notables bourgeois, éligibles aux charges municipales, et autorisés à avoir deux élèves dispensés de tirer à la milice. Plusieurs des nouveaux privilégiés ne se hâtèrent pas de profiter de ces avantages, et attendirent tranquillement une occasion pour faire valoir leurs droits. Ainsi le chirurgien Jean Sauvé, sieur du Bourg, établi, depuis 1759 au Bourgneuf-la-Forêt, ne fit enregistrer qu'en 1769 ses lettres de maîtrise au siège de l'élection, lorsqu'il se vit nommé assesseur-collecteur de la taille pour 1770 ; un arrêt de l'élection, du 2 juin 1769, notifia cette mesure aux manants du Bourgneuf et leur enjoignit de décharger Sauvé de la collecte. De même encore le chirurgien René Sauvé, de la Croixille, reçu en 1765, ne fit enregistrer ses lettres sur les remembrances de l'élection de Laval que le 23 juin 1769. Pierre Maurice, sergent du duché-pairie de Mayenne résidant à Juvigné-des-Landes en avertit, le 3 septembre 1769, le général des habitants de la paroisse de la Croixille ; aussi lorsque Sauvé fut nommé, le 9 décembre 1780, collecteur de la taille, on dut accepter sa démission et en élire un autre.

V. — Pour en finir avec l'ancien régime, un mot sur les sages-femmes. Elles devaient d'abord faire deux ans d'apprentissage soit chez une maîtresse sage-femme, soit chez un chirurgien-accoucheur, soit dans une Maternité. Dans certaines villes les élèves sages-femmes étaient défrayées de leurs dépenses d'entretien, et on leur faisait des cours. Parmi les démonstrateurs qui se chargèrent de leur instruction, il faut citer :

G. Le Vayer, chirurgien à Château-Gontier; Georget-Bretonnière, à Mayenne (1778); Segretain, à Laval. Le stage fini, l'aspirante présentait au lieutenant du premier chirurgien dans le ressort duquel elle voulait s'établir, une requête accompagnée de son extrait de baptême, de ses certificats d'apprentissage, de bonne vie et mœurs, de religion catholique ; au jour fixé, elle venait subir pendant trois heures les interrogations du lieutenant, du prévôt, du doyen, des chirurgiens et de la sage-femme jurée ; si elle y satisfaisait, elle prêtait serment entre les mains du lieutenant. Les frais étaient de 37# dans les villes de première classe. — Dans les villes de seconde classe, le jury n'était plus composé que du lieutenant, du prévôt et du doyen, et le débours montait à 23#. — Enfin les sages-femmes des bourgs et des villages ne comparaissaient que devant le lieutenant et le prévôt, en versant 10# ; on pouvait même les recevoir gratuitement sur le vu d'un certificat d'indigence délivré par leur curé.

VI. — Nous n'avons pu trouver beaucoup de documents nous renseignant sur le taux des honoraires médicaux au XVIIIe siècle. Ils n'étaient pas, paraît-il, extrêmement élevés : en 1725, le chirurgien Lemercier, de Craon, toucha 150# pour avoir fait une castration à un laboureur aisé. Pour des interventions plus modestes, nous voyons, en 1739, le juge du comté de Laval condamner à son audience du lundi le sieur Hignard, maître d'école, à payer à Joseph Hubert, maître chirurgien, la somme de 14# 10 sols, « pour s'être fait raser et poudrer pendant quatre ans et deux mois et saigner deux fois [1] ». Cela n'était pas cher, et il fallait que ce M. Hignard fût un fesse-mathieu pour contester cette note : mais je n'en veux point médire.

Une visite de médecin se payait selon l'état social du client, de 10 à 40 sous sous l'ancien régime ; en 1732, un

1. Arch. de la Mayenne, B 394.

médecin de Craon demandait 3 livres pour aller voir un malade à Athée. Encore ne devait-il pas laisser dormir ses notes : l'article 508 de la Coutume d'Anjou spécifiait que les médecins, chirurgiens et tous gens de métier ne pouvaient, après deux ans, réclamer leur salaire sans titre écrit. Pendant la Révolution, 2 francs étaient le tarif moyen : en l'an VIII, à Paris, le célèbre Jussieu faisait ses visites pour 2 francs chez des bourgeois cossus [1] !

Quant aux appointements hospitaliers ils variaient, mais étaient modiques : à l'hôpital Saint-Julien de Laval, les comptes de 1685 portent 80# aux deux médecins et 80# au chirurgien [2]. De 1699 à 1713, les deux chirurgiens, René Devernay et François Le Chauve, touchent chacun 80# par an ; de 1713 à 1722, ils sont quatre (Périer, Trillon, Demaillé et Pouget) et n'ont plus que 40# par tête ; mais, de 1728 à 1736, leurs collègues et successeurs Le Chauve et Barbé gagnent 120# chacun. En 1764, on alloue au médecin de l'hôpital Saint-Julien un traitement annuel de 200#, au chirurgien 240#, alors que quarante ans plus tard, le même établissement paiera, par décision du 14 vendémiaire an XII, 600 francs à son médecin ordinaire [3], 400 francs au chirurgien ordinaire, 100 francs au médecin et au chirurgien consultants. — A Mayenne, en 1742, dit M. Grosse-Duperon, le chirurgien Ménage se contentait de 45# par an pour faire le service de l'hôpital du Saint-Esprit [4]. — A Craon, en 1748, le chirurgien devait assister deux fois par jour les blessés de l'hôpital, faire les saignées et donner les lavements aux hommes, le tout pour 50# par an. Quant aux médecins, ils visitaient par quartier les hospitalisés, chaque jour, sans aucune rétribution [5].

1. Voy. *La France médicale*, 25 juin 1903, p. 233.
2. La Beaulùère, *Les Comptes de l'Hôtel-Dieu Saint-Julien de Laval* (*Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne*, 1890, t. II).
3. Bibl. de Laval. Dossiers mss. Bucquet.
4. *L'ancien Hôtel-Dieu de Mayenne*, p. 87.
5. Bodard de la Jacopière, *Chroniques Craonnaises*, 2e éd., p. 672.

VII. — Puisqu'il s'agit de comptes, [1] c'est bien le moment de parler de MM. les apothicaires. Pour parvenir au grade de maître apothicaire, il fallait se soumettre à l'obligation de l'apprentissage, du stage, passer deux examens et faire un chef-d'œuvre. Les apothicaires étaient ordinairement dans la même corporation que les épiciers, ciriers et confiseurs. A Laval pourtant, les épiciers droguistes, au lieu de frayer avec les apothicaires, faisaient partie de la communauté des marchands. Le chef-d'œuvre avait lieu en présence des délégués de ces diverses professions ; le candidat apothicaire était examiné sur le choix, la préparation et le mélange des médicaments, sur les plantes médicinales et le droguier; il devait exécuter trois compositions pharmaceutiques. Le candidat épicier-droguiste devait « faire le discernement et l'eslection des drogues et épices » ; l'aspirant cirier, un cierge; et l'aspirant confiseur, une « confiture de la saison ». Notons que cette association de la pharmacie et de l'épicerie-confiserie persista très longtemps : en 1814, le prospectus de « M. Foubert, pharmacien, rue de Beaudais, à Mayenne » annonce que cet honorable commerçant « tient fabrique de chocolat de santé, liqueurs fines, épicerie et eaux-de-vie en gros et détail. »

La police de ces professions était exercée par leurs divers représentants ; les gardes des apothicaires, élus pour trois ans, inspectaient avant la mise en vente les

1. Voici entre mille autres une note d'apothicaire mayennais et un échantillon des prix :

« Turcan à La Fosse doit à Liger, apothicaire :

Du 6 juin 1739 par luy une médecine purg...............	1#	
Du 7 six onces de sirop à 3^{s} l'once........................		18^{s}
Plus 2 gros confection d'hyacinte....................		10^{s}
Une prise de citro..................................		5^{s}
Une once huille laurier...........................		4^{s}
Du 23 7bre pour sa f^{e} une prise de citro avec ʒ gr. vomitif.....		10^{s}
	3#	7^{s}

« Receu le contenu au mémoire cy-dessus par Turcan fils dont quitte à Mayenne ce dernier juin 1743. R. Liger. »

En 1732, un apothicaire de Craon délivrait une médecine purgative au prix de 30 sous.

sucreries, les épices, câpres, safran, cannelle, etc., et convoquaient les gardes des épiciers pour la visite de ces marchandises ; ils inspectaient également les produits pharmaceutiques, mais sans l'assistance des gardes des épiciers, ceux-ci n'ayant pas le droit de vendre les drogues médicales. Les gardes visitaient aussi les boutiques des apothicaires et des épiciers.

Il y avait à Laval un corps d'apothicaires, ayant comme blason : *d'azur, au mortier d'or, garni de son pilon de même, et accompagné en chef de deux vipères affrontées d'argent.* Ces armes étaient sculptées sur une poutre d'une maison portant le numéro 9 de la rue du Pilier-Vert, à côté d'une plaque de marbre portant cette inscription : *Arx vitæ, fuga mortis.* C'était là évidemment une enseigne d'apothicaire [1]. Les pharmaciens de Laval n'étaient pas nombreux au début, si l'on en croit la Chronique de Guillaume Le Doyen :

Ung seul apoticaire avoit
En Laval, qui bien peu avoit
De bouestes pour parer boutique
. . . .
Gaudin on dit qu'estoit nommé
Homme de bien moult famé.

Le 23 janvier 1598, des lettres patentes, enregistrées le 21 février 1598, confirmèrent les statuts de la corporation. En 1703, la communauté comptait treize maîtres. M. La Beauluère dit qu'un arrêt du Conseil du 3 avril 1703 et une ordonnance de l'intendant l'imposèrent à 390# pour les deux sous par livre ; et qu'en 1708, elle fut taxée à 126# et les deux sous par livre pour la suppression des offices des greffiers des insinuations et enregistrement des brevets d'apprentissage et autres actes, charges que la déclaration royale du 19 mai 1705 réunit aux communautés d'arts et métiers. Les pauvres apothi-

1. Voy. *Bull. de la Comm. hist. de la Mayenne*, 1re part, t. III, 1881-83, p. 20 ; — et La Beauluère, *Rech. sur les corp. d'arts et métiers du comté-pairie de Laval avant 1789*. Laval, 1853.

caires-confiseurs-ciriers avaient encore d'autres débours : ils devaient fournir la torche blanche de cire neuve qui allumait chaque année le feu de la Saint-Jean ; les flambeaux de cire blanche portés à la procession de la Fête-Dieu par les officiers du roi et de la ville ; enfin les épices ou présents d'usage au seigneur de Laval et aux grands personnages de passage. La Beauluère a donné la liste des friandises qui furent offertes, en 1653, à la princesse de Tarente [1].

A Mayenne, les apothicaires avaient comme armes : *de sable à un pot couvert d'argent*. Citons, parmi ceux qui tinrent boutique en cette ville au XVIIIe siècle, Jean Godard, natif de Villaines, époux de Marie Goussault, établi paroisse Saint-Martin (1750) ; son fils, Jean-Julien Godard-Beauchesne ; Jacques Chevalier, sieur du Taillis, époux de Marie-Louise Godard ; René-Joseph Esnault de Grazon, qui fut conseiller de ville (1771) : enfin deux jansénistes fervents, Guillaume Alis et Michel La Cour, qui distribuaient autant de portraits de M. Pâris et d'écrits jansénistes que de potions à leurs clients.

Les pharmaciens de Château-Gontier portaient : *d'argent, à deux vipères tortillées, affrontées de gueules surmontées d'une couronne d'or*, les fameuses vipères qui entraient dans la composition de la thériaque.

En février 1776, un édit royal, daté de Versailles, abolit les jurandes, communautés de commerce, d'arts et métiers, y compris celles des apothicaires, et proclama la liberté des métiers. Necker rétablit ce qu'avait ruiné Turgot ; le 25 avril 1777, un édit royal créa à Paris un Collège de pharmacie comprenant les maîtres apothicaires, et leur défendit d'exercer l'épicerie. Ces mesures ne furent pas appliquées aux apothicaires de province.

1. *Loc. cit.*, p. 74.

II

LA RÉVOLUTION ET LA DÉSORGANISATION MÉDICALE. MÉDECINS POLITIQUES, SOLDATS ET FONCTIONNAIRES.

I. — A l'aurore de la Révolution, on manquait de secours médicaux dans les campagnes mayennaises : les cahiers de doléances de 1789 s'en plaignent plus d'une fois. Celui de Torcé-en-Charnie demande des religieuses, les médecins et chirurgiens « étant très rares dans ce canton ». Celui d'Ahuillé réclame une sœur de charité pour secourir les malades, exposés à périr faute de remèdes ; à Sainte-Marie-du-Bois, à Vimarcé, on demande qu'il y ait dans chaque paroisse au moins une sage-femme examinée et reçue par des chirurgiens habiles : de fait, les femmes mouraient souvent en couches par défaut de soins, et la mortalité infantile était considérable. Le 25 avril 1777, un arrêt du Conseil d'État avait bien prescrit d'envoyer annuellement cent boîtes de remèdes pour les enfants, dans les provinces du Maine, du Perche, de Normandie, de l'Orléanais, de la Bourgogne, de la Champagne, de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Flandre ; mais elles étaient destinées seulement aux nourrissons des pauvres de Paris élevés à la campagne, et les autres n'en profitaient pas. Le cahier de Connée, lui, propose tout un plan de réorganisation : il y aurait des médecins et des chirurgiens des pauvres, un par circonscription de 5.000 âmes, soit en moyenne quatre paroisses ; le receveur des impôts de la paroisse paierait à l'homme de l'art 10 sols par visite, sur certificat du curé ; ce fonctionnaire serait forcé de marcher à la première sommation, puni d'une amende en cas de refus ; enfin il fournirait les remèdes, à moins qu'on n'appelât un apothicaire dans chaque bureau de

district. Le cahier de Vimarcé propose également la création d'un médecin des pauvres pour quatre paroisses, payé 19 sols la visite.

Avec une telle pénurie de médecins, bien des gens périssaient sans secours, ou se faisaient estropier, empoisonner ou duper par les charlatans : ceux-ci pullulent. Ce sont les rebouteurs qui, de père en fils, traitent les entorses, remettent les côtes et les « brichets décrochés », « cernent » les maux de toute espèce en prononçant des paroles cabalistiques ; il y a encore la sorcière[1], avec ses herbes et ses incantations ; le jugeur d'eau qui fait de l'uromancie et soigne bêtes et gens ; sans compter le marchand de spécifiques et de remèdes secrets qui, dans les foires, vient dresser ses tréteaux et débiter sa panacée aux badauds, avec l'autorisation de Sa Majesté et de la Société royale de médecine.

Mais tous ces guérisseurs sont considérés, on les révère ou on les craint, et peu de voix s'élèvent contre eux : seuls les cahiers de Connée et de Sablé demandent qu'on les poursuive. Mais il y en avait tant ! Les archives judiciaires du XVIII[e] siècle sont pleines de procès pour exercice illégal de l'art de guérir ; la communauté des chirurgiens de Laval en intente à chaque instant. En 1722, elle fait interdire à Renée Le Bail d'exercer la chirurgie : la coupable est condamnée à 500# d'amende[2]; en 1727, on instruit contre le laboureur Joseph Raison, qui prescrit et distribue des médicaments [3]; le lieutenant du premier chirurgien, Joseph Hubert, fait poursuivre, en 1747, la femme Lebec qui fait des saignées tout comme un maître chirurgien juré[4]; en 1765, Farcy, qui vend des médecines et soigne les malades à domicile [5]. Vers

1. Voy. P. de Farcy, *Un procès de sorcellerie à Château-Gontier* (en 1774-75) (*Bull. de la Comm. hist. et arch. de la Mayenne*, t. IV, 1892, p. 119).
2. Arch. de la Mayenne, B 571 (1722).
3. Arch. de la Mayenne, B 121 (1727).
4. Arch. de la Mayenne, B 428 (1747).
5. Arch. de la Mayenne, B 139 (1765-66).

la même époque, la sénéchaussée de Saint-Ouen-des-Toits bannit de la châtellenie pour neuf ans le charlatan Blaise D... dont les remèdes ont tué Françoise Messager, femme de Henri Huneau, de Saint-Ouen, car c'est là un privilège que la loi réserve aux médecins [1].

Si l'on manquait de médecins et de chirurgiens, à cette époque, que dire des spécialistes ? Il n'y avait d'oculistes ni à Craon, ni à Angers, ni à Rennes, ni à Nantes ; en 1717, le chirurgien Lemercier, de Craon, ne connaît comme oculistes dans toute cette région de l'Ouest que deux frères bénédictins : l'un à Marmoutiers en Touraine, l'autre à Tiron dans le Maine ; il est forcé d'écrire au célèbre Louis pour lui demander de faire admettre à l'Hôtel-Dieu de Paris un pauvre cultivateur de Denazé atteint de cataracte double qu'il ne sait où faire opérer ailleurs. — Quant aux spécialistes dentistes et herniaires, l'article LXX des statuts de 1730 leur demande bien de subir un examen de pratique devant une communauté de chirurgiens, mais ils ont souvent plus de dextérité que de science et commettent des imprudences fâcheuses.

II. — Nous venons de parler des cahiers de doléances : presque partout les membres du corps médical prirent part à leur rédaction. N'étaient-ils pas mieux placés que les autres pour apprécier l'étendue des misères sociales ? Citons, entre mille, parmi les signataires, Rondelou et Bameule à Argentré, J.-P. Sauvé à Saint-Ouen, Deslandes à Fougerolles, Delamare à Bouère, Duhoux, Vettier, Le Nicolais à Ernée dont le médecin Jeudry présida l'assemblée.

L'influence, la popularité des médecins et chirurgiens les désignaient également aux suffrages de leurs concitoyens, et plus d'un glissa sur la pente et se lança dans la politique. A Laval, dans les rangs de la municipalité élue les 10, 11 et 16 février 1790, figurent le chirurgien

1. Arch. de la Mayenne, B 1.199.

François Hubert, maire, les médecins Plaichard et Choquet, l'apothicaire Paillard-Houisière, officiers municipaux, le chirurgien Le Bourdais du Rocher, notable. Le 18 novembre de la même année, le médecin Boullevraye est nommé officier municipal. En novembre 1791, au contraire, devant la gravité de la situation, des répugnances se manifestent : successivement élus, Choquet et Plaichard refusent la place de maire ; elle passe à Paillard-Houisière, qui l'accepte d'abord, mais démissionne le lendemain ; et c'est à Lepescheux d'Auvais qu'échoit définitivement, le 12 décembre, la dignité tant redoutée. En décembre 1792, Lepescheux réélu sera assisté de Boullevraye comme officier municipal et du chirurgien Hubert fils, des apothicaires François Hubert et Bidault, comme notables, jusqu'au jour de sa révocation par Thirion et Esnue-Lavallée. En novembre 1794, le représentant en mission Boursault désignera Pierre Hubert comme substitut du procureur de la Commune. Pendant ce temps, Plaichard siège à la Convention. — Dans les rangs de l'opposition, nous trouvons au contraire le chirurgien Segretain, lithotomiste de Monsieur, qui signe, le 5 juillet 1792, avec cinq cents royalistes de Laval, une adresse au roi protestant contre les violences des Jacobins et l'internement des prêtres réfractaires.

A Meslay, les insermentés trouvèrent un détracteur, et les intrus un apologiste enthousiaste en la personne du citoyen Duchesne, chirurgien. Ce praticien rédigea, en faveur de la Constitution civile du clergé, une sorte de catéchisme intitulé : *La maladie à la mode* [1], par demandes et réponses. Il dédia sa brochure au citoyen Villar, évêque constitutionnel de la Mayenne. Voici un échantillon de ses arguments chirurgico-théologiques :

« Je dis que les démocrates sont les seuls vrais observateurs de la loi de Jésus-Christ, oui les seuls, parce

1. *La maladie à la mode, par demandes et réponses.* **Laval, Faur et Cie, 1792, in-8° de 40 p.**

que sans s'inquiéter de toutes les affaires d'aujourd'hui ils ont juré sur les fonts baptismaux de demeurer fermement attachés à leur religion. — Et pourquoi ? — Parce qu'ils savent qu'elle ne peut changer et que, fidèles à leur serment, quelque événement qui puisse arriver, jamais rien ne sera capable d'ébranler leur foi, leur confiance et surtout de leur faire oublier ce grand commandement : Un seul Dieu tu adoreras. — Je dis au contraire que les aristocrates sont les seuls qui veulent renoncer à la loi de Jésus-Christ parce que, sans cesse occupés des affaires du temps, ils oublient l'essentiel qui est les premiers principes de la religion, disent-ils. — Et pourquoi ? — Parce qu'ils n'ont pas cette foi ferme des démocrates qui leur donne la force de résister aux insinuations perfides de ces prêtres ambitieux qui se font un devoir scrupuleux de troubler des consciences faibles et chancelantes dans la pratique de la vertu. — Et pourquoi ? — Pour se faire un parti nombreux, il est vrai, mais aussi peu redoutable que difficile à faire revenir de son erreur. Pauvres aristocrates ! Si vous aviez comme les démocrates cette confiance en Dieu, je vous le demande, verrions-nous cette division affligeante régner parmi nous ? O aveuglement de l'esprit humain ! »

Duchesne avait d'ailleurs des procédés spéciaux pour dissiper cet aveuglement : avec l'aide des patriotes de Meslay, il attachait sur des ânes les catholiques réfractaires et les menait ainsi de force à la messe de l'intrus. Le curé jureur, son grand ami, était un sieur Le Bastard-Razelière, ci-devant ouvrier à Lassay, ordonné prêtre, en 1792, par l'évêque constitutionnel. Le chirurgien et le curé s'entendaient fort bien et dénonçaient de concert force suspects : en une nuit, ils en firent arrêter et conduire à Laval une douzaine. Le 4 juin 1793, le Directoire du département ordonna à nouveau de fermer les églises non desservies par des prêtres assermentés ; Duchesne, escorté de gardes nationaux de Meslay, alla clore celles d'Arquenay, de Bazouges, de Saint-Denis-

du-Maine. En dépit de son zèle pour la Révolution et de son ardeur à acheter des biens nationaux, il fut emprisonné comme fédéraliste en l'an II, mais bientôt relâché. D'autres périls l'attendaient dans ses foyers.

En février 1796, les chouans de Lechandelier et de Tercier attaquèrent Meslay, refoulèrent les bleus (deux compagnies) dans l'église, mais battirent en retraite à l'arrivée des volontaires de Ballée. D'ailleurs, la commune de Meslay, en dépit des moyens de persuasion du citoyen Duchesne, était fort mal vue du Directoire pour son « insouciance et son incivisme » (mars 1797), et quand notre chirurgien se présenta en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, la municipalité ne daigna même pas le recevoir. Le 20 octobre 1799, les chouans revinrent encore, au nombre de douze à quinze cents ; patriotes et soldats se réfugièrent dans l'ancienne chapelle du château, que Duchesne avait acquise nationalement ; il était du nombre des assiégés ; ils y entassèrent leurs objets les plus précieux, les archives de la mairie, des vivres et des munitions, s'y barricadèrent solidement, et repoussèrent l'assaut. Les royalistes firent alors jouer la mine : l'explosion coupa en deux le juge de paix, fracassa les cuisses de l'agent de la commune, en blessa cinq ou six autres, le reste se rendit. Trois des gendarmes furent fusillés ; Duchesne, plus heureux, fut gardé pour soigner les blessés ; il put s'échapper avec sa malle, bien garnie ; les soldats réfugiés dans l'église purent s'enfuir à Château-Gontier. Les brigands brûlèrent les archives et demandèrent à leurs captifs une rançon de 10.000# [1].

A Craon, nous trouvons, en 1790, dans les rangs du Conseil de district le chirurgien Fronteau, maire de Denazé. Château-Gontier a député Allard à la Constituante, Gennes enverra son confrère Paigis à la Législative.

1. Voy. Dom Piolin, *L'Eglise du Mans pendant la Révolution*, Le Mans, 1868, t. I, p. 254-255, et A. Angot, *Dictionnaire de la Mayenne*, articles *Duchesne* et *Meslay*.

Le 4 février 1790, les habitants d'Ernée maintinrent à la mairie le médecin Jeudry, maire depuis 1761 ; le docteur Le Nicolais fut officier municipal, et l'apothicaire Millaut de Claireau, notable. Par contre, le Conseil de district d'Ernée, élu le 15 juillet 1790, ne compta dans son sein aucun représentant du corps médical.

A Lassay, le docteur Piette de Montfoucaut, membre du district, était un des plus fidèles lecteurs, et même correspondant, de la royaliste *Gazette de Paris*, où fulminait le journaliste Durozoy.

Le médecin Letourneux, de Landivy, fut élu, en juin 1790, l'un des trente-six administrateurs du département.

A Mayenne, trois chirurgiens figurent sur la liste des membres du Club des amis de la Constitution; en 1791, le président de cette société est le docteur Morice de la Rue, ancien échevin. En pluviôse an III, le représentant Baudran nomme maire de Mayenne le médecin Voile, qui refuse ce poste ; son collègue Ponthault, par contre, acceptera, en l'an XI, de faire partie de la municipalité.

Pour faire de la politique, il fallait encore à cette époque-là, outre la dose habituelle d'ambition, un certain degré de conviction : car l'enjeu pouvait être sérieux. Parmi ceux qui en retirèrent de cruelles mésaventures, on peut citer trois chirurgiens, deux de Bourgon, un de Saint-Hilaire-des-Landes, les Sauvé.

Jacques-Guillaume Sauvé, ci-devant sieur des Alloteries en Juvigné-des-Landes, exerçait à Bourgon depuis plus de trente ans lorsque la Révolution éclata. Il suivit le mouvement : en 1791, il assistait comme électeur du canton de Juvigné à l'Assemblée électorale réunie à Ernée pour nommer les curés constitutionnels. De fait, le curé insermenté de Bourgon, l'abbé Boutillier de la Chèze, ne montrait aucun enthousiasme pour les décrets de l'Assemblée Nationale ; le 1er juin 1792, Sauvé l'accusa même, auprès du directoire du district, de tenir des propos « d'un incivisme notoire » ; il

dénonça également ses acolytes, le vicaire Le Troye et l'abbé Dinomais — celui-ci pourvu d'un bénéfice pour tenir les petites écoles, — qui manifestaient des sentiments aussi répréhensibles et entretenaient « un foyer d'aristocratie ». Le directoire du département, avisé, décida de mander ces trois ecclésiastiques à Laval, et ordonna à la municipalité de choisir d'autres écolâtres [1].

Il n'en fallait pas tant pour lui susciter de dangereuses inimitiés qui se manifestèrent bientôt. Aux insultes succédèrent les actes : dans la nuit du 11 septembre 1792, on mit le feu à son bûcher, et l'incendie faillit gagner sa maison ; heureusement les secours arrivèrent à temps pour la protéger. Les administrateurs du district mandèrent les officiers municipaux de Bourgon, qui ne purent ou ne voulurent découvrir les coupables, et leur intimèrent l'ordre de se montrer plus vigilants. On publia au prône que quiconque s'opposerait à l'installation du curé constitutionnel serait poursuivi selon toutes les rigueurs des lois. Le curé Boutillier de la Chèze quitta son presbytère le 20 septembre 1792, avec Le Troye, pour aller mourir en exil, à Jersey ; Dinomais resta caché à Bourgon [2] ; quant à l'intrus, il se garda bien de mettre les pieds dans une paroisse aussi peu sûre.

Mais les ennemis de Sauvé ne désarmèrent pas : dans la nuit du 29 juin 1792, fête patronale de Bourgon, une bande de jeunes gens vint casser les vitres du « pataud d'chirugien » ; la municipalité n'intervint pas, et Sauvé requit trois gendarmes d'Ernée pour dresser procès-

1. A. Angot, *La Révolution et l'instruction populaire dans la Mayenne*, Laval, 1891. — A Bourgon, la fondation des petites écoles comprenait les deux Mélattières, en Bourgon ; c'est ce qu'on appelait le Collège des Mélattières. Contrairement à ce que dit dom Piolin (*Eglise du Mans*, t. VII, p. 444), Le Troye n'était pas en même temps principal de ces écoles. Seul, Dinomais en était chargé, et le faisait en une maison de la prestimonie des Bouvrons au bourg de Bourgon, louée à cet effet de M. Michel Le Roux, chanoine de la Collégiale de la Madeleine de Vitré, pourvu de ce bénéfice dont la charge était une messe basse à dire par semaine en l'église de Bourgon (M. Léon Sauvé).

2. Au Concordat, Le Troye devint curé de Bourgon et Dinomais, curé de la Croixille.

verbal du délit. Il réclama alors au directoire d'Ernée une douzaine de gardes nationaux pour sa protection ; le district lui accorda douze gardes du corps jusqu'à la fin des troubles (en fait, ils ne restèrent guère que vingt-quatre heures à Bourgon) et chargea le juge de paix de Juvigné de chercher les coupables. Le département, avisé, blâma sévèrement la municipalité de Bourgon de sa mollesse ; il lui intima, le 9 juillet 1792, l'ordre d'assurer la tranquillité publique et la sécurité personnelle de Sauvé et de sa famille. Mais Sauvé, craignant pis, jugea prudent de quitter le pays et alla exercer son art à Vitré ; les dangers qu'il avait courus pour la cause de la liberté le firent admettre d'acclamation à la Société populaire de cette ville.

Son fils, Jean-Julien Sauvé, également chirurgien, habitait à Bourgon dans la même maison ; il était fort aimé dans la région, et en bons termes avec le curé Boutillier ; mais leurs rapports se tendirent un peu par suite des divergences de leurs opinions ; néanmoins c'est à lui que le pasteur, à son départ pour la déportation, confia la relique de la vraie Croix, trésor de son église. Jean-Julien Sauvé ne suivit pas son père à Vitré ; il crut pouvoir rester à Bourgon où il comptait encore beaucoup de sympathies : il en fut même élu maire à la fin de 1792. La situation était critique : les communes voisines, le Bourgneuf, Saint-Ouen-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour, étaient pleines de chouans qui donnaient la main à ceux de la Bretagne et prenaient leur mot d'ordre au château de Launay-Villiers où se cachait le marquis de la Rouërie ; la bande des frères Pinson, qui avait déjà battu les patriotes au Bourgneuf en septembre, recommençait ses incursions. Le lendemain même de l'installation de Sauvé, des gendarmes d'Ernée et de Gorron, en route pour le Bourgneuf, tombèrent la nuit dans une embuscade où ils faillirent rester (27 décembre 1792). Ceci se passait à un kilomètre à peine de Bourgon. Le directoire de la Mayenne envoya sur les lieux un de ses

membres, Pottier-Verdrie, à la tête de six cents gardes nationaux de Laval, d'Ernée, de Vitré ; la troupe battit le pays jusqu'au 1er janvier 1793, sans découvrir un seul brigand. Sa seule conquête fut celle des vases sacrés des églises de Bourgon et de Saint-Pierre-la-Cour, où aucun intrus n'avait osé se risquer ; elle en dévasta le mobilier, pilla la maison du curé, les logis abandonnés par les paysans terrorisés, le bourg vide. Les patriotes volèrent aussi toutes les provisions du pays, et même celles de Sauvé : il réclama et obtint une indemnité en février 1793.

Aux termes du décret de levées militaires du 24 février 1793, Sauvé fut nommé commissaire de recrutement du district. Il se trouvait à ce titre, le 16 mars, à la Croixille ; il s'entendit alors avec Marie-Colinière, juge de paix de Juvigné, pour faire arrêter le sieur François Toulou, qui avait coupé, avec d'autres laquais et fermiers des « ci-devant », l'arbre de la Liberté de la Croixille. Ces levées, qui allaient provoquer l'explosion de l'insurrection vendéenne, grossirent le nombre des chouans d'un fort contingent de réfractaires, et tout le pays fut en état de guerre. En juillet 1793, il fallut occuper militairement les cinq communes révoltées ; encore les postes ne pouvaient-ils réprimer tous les désordres. Pour payer la solde de cette armée, le directoire imposa les communes de Bourgon, Launay, le Bourgneuf, Saint-Pierre, Saint-Ouen ; les conseillers généraux de ces localités durent garantir ces sommes sur leurs personnes et leurs biens. Sauvé avança de sa poche les 4.000# demandées à Bourgon, mais il menaça le district de démissionner, si on le jugeait suspect au point d'en venir à de pareilles mesures de coercition. Le directoire du district s'empressa de reconnaître, dans un arrêté du 14 septembre 1793, que le chirurgien-maire s'était toujours comporté en « bon citoyen et zélé fonctionnaire ». Le directoire du département le proclama, le 16 septembre, « bon citoyen et excellent patriote » et lui envoya plusieurs exemplaires

imprimés de cette motion pour qu'il pût l'afficher. Sauvé occupait, on le voit, un poste fort difficile : forcé de s'appuyer, pour rétablir l'ordre, sur un parti dont les maladresses avaient déchaîné le désordre ; n'ayant pour réprimer le brigandage des chouans que des gardes nationaux indisciplinés commandés par des orateurs de club, et presque aussi dévastateurs que les révoltés ; bravant la haine des uns, défiant la suspicion des autres, il tint tête, coûte que coûte, à l'anarchie. Trop d'honnêtes gens courbèrent alors le front et se tinrent cois, regrettant un passé impossible ou laissant prendre le pas à des exaltés dont les excès compromirent la cause des réformes nécessaires ; Sauvé eut le mérite d'agir, de faire pour le mieux ; il montra de l'énergie et du courage civique : sa vie fut plusieurs fois en péril, et les troubles firent des victimes dans sa famille. Le 21 thermidor an II (8 août 1794), les chouans tuèrent, en plein bourg de Bourgon, son cousin Paul-Jacques Bodin, jeune homme de vingt-cinq ans, qui refusait de les suivre, et deux autres garçons. Le beau-père de Sauvé, Lodiel, n'avait pas voulu suivre sa famille réfugiée à Vitré, et était resté malgré le danger dans sa terre de Montguyon, en Saint-M'hervé (Ille-et-Vilaine) ; quatre chouans pénétrèrent dans la maison, dans la nuit du 1er au 2 août 1794, attachèrent le vieillard, lui ouvrirent les veines ; ils firent ripaille avec ses provisions en le regardant mourir saigné à blanc [1].

D'ailleurs, la commune de Bourgon était si peu sûre, dès 1793, que, au début d'octobre, Sauvé jugea prudent de se séparer de sa fillette, Thérèse-Perrine ; la domestique, une femme Bertier, fit à pied, la nuit, avec l'enfant dans ses bras, les trois lieues qui séparaient Bourgon de Vitré pour échapper aux chouans ; elle la remit

1. Les assassins furent connus. C'étaient les nommés Hubert, Carré dit Piquet, Coeffé dit Poil-de-Vache, Bourni dit Grandjean. Ils eurent leur châtiment : Bourni fut probablement exécuté à Rennes ; Hubert et Carré, pensionnés par la Restauration, furent tués, le 30 mai 1832, à Touchaineau, dans une rencontre avec les troupes de Vitré.

saine et sauve à son grand-père J.-G. Sauvé, réfugié à Vitré comme nous l'avons vu. Le chirurgien lui-même faillit être tué : un jour qu'on le convoquait à Ernée, il dut emprunter au détachement de Vitré cantonné à Bourgon une escorte de quatre hommes ; le district lui remboursa les frais d'étape de ses gardes. Mais, quelques jours après, les troupes étant absentes de Bourgon, voici que les chouans, peut-être commandés par l'un des Cottereau, pénètrent dans le bourg en demandant la tête du maire. Celui-ci, prévenu à temps, s'esquive, gagne les champs, puis Vitré ; les brigands cernent sa maison, la fouillent de fond en comble malgré les protestations de la maîtresse du logis qui affirme que son mari a été appelé près d'un malade. Tout-à-coup retentit le cri de sauve qui peut ! Les bleus rentrent à Bourgon ; les chouans s'enfuirent à la débandade, salués de quelques salves qui en jetèrent quelques-uns sur le carreau. Parmi ces morts on reconnut un nommé Foucher ; on ne s'étonnera pas d'apprendre que Sauvé avait rendu, autrefois, à cet homme d'importants services. Après cette chaude alerte, Sauvé se décida à rester à Vitré ; sa femme et sa fille quittèrent le bourg presque désert, et vinrent le rejoindre ; il ne put revenir rendre ses comptes de gestion municipale que le 17 novembre 1800.

Un dernier mot sur les mésaventures d'un cousin de J.-G. Sauvé des Alloteries, François-René Sauvé, chirurgien à la Templerie d'Echerbay. Représentant de ce hameau à la municipalité de Saint-Hilaire-des-Landes, il se signala parmi les partisans du nouveau régime : le 25 mars 1791, il signe avec les autres officiers municipaux le constat du refus du serment civique opposé à leurs injonctions par le curé Cormier et ses vicaires ; le 30 décembre 1791, il signe l'acquisition d'un immeuble dépendant de la cure et acheté nationalement par la commune pour servir d'hôtel de ville ; le 17 décembre 1792, il prend lui-même à bail quelques terres du temporel de la Templerie. Il fut mal inspiré d'afficher de pareils sen-

timents si près du foyer contre-révolutionnaire de Bourgon ; une nuit, des chouans vinrent en armes heurter à sa porte pour en tirer vengeance ; Sauvé n'eut que le temps de s'enfuir en costume sommaire par un escalier dérobé, et d'aller se terrer dans le taillis voisin, pendant que son fils, pour gagner quelques minutes, parlementait par la fenêtre avec les nocturnes visiteurs. Ceux-ci impatientés enfoncent la porte, fouillent la maison, pillent les armoires sans oublier la cave, s'emparent de Ricoux, beau-frère du chirurgien, l'entraînent et le tuent à quelques mètres du hameau (1793). Sauvé put gagner Ernée, où il resta.

III. — A ceux que n'intéressait pas la politique, la Révoluion fournit d'autres délassements : l'une des institutions qui valurent le plus de popularité au nouveau régime, ce fut certainement de permettre aux bourgeois paisibles de se déguiser en guerriers ; en se ménageant ainsi l'appui de la vanité publique, il devint intangible. L'apothicaire quitte sa seringue et prend le fusil ; le médecin, le chirurgien eux-mêmes peuvent ceindre l'épée, porter le gracieux habit bleu à revers écarlate, le bicorne en bataille : ils sont chirurgiens des gardes nationales. Ainsi les citoyens de Mayenne ont pour chirurgien major Lemaire ; les habitants d'Ernée peuvent admirer aux parades le chirurgien Jean-René Jeudry du Hameau, en tenue de chirurgien aide-major ; et son compatriote et collègue, Jacques-Philippe Sauvé, est du nombre des vingt gardes délégués par le district à la Fédération parisienne du 14 juillet 1790.

Mais bientôt il fallut être soldat pour de bon : le 25 octobre 1791, le ministre de la guerre, Duportail, aux termes du décret rendu le 15 par l'Assemblée Nationale, écrit au directoire du département de nommer un chirurgien pour le bataillon des volontaires nationaux de la Mayenne : ce fut Lemesle de la Maisonneuve qui partit[1].

1. Arch. nat., F1c, III, Mayenne 5.

— Plus tard, le décret de la Convention du 1er août 1793, met à la disposition du ministre de la guerre, en réquisition permanente, tous les pharmaciens, officiers de santé, chirurgiens et médecins de dix-huit à quarante ans, et plus d'un fait la grimace. Puis la chouannerie éclate ; on requiert des praticiens pour escorter les colonnes mobiles qui battent le pays à la poursuite des brigands. En septembre 1798, le médecin Boullevraye courut les champs pendant trois jours, sous une pluie battante, à la suite d'un détachement qui d'ailleurs ne prit pas un seul chouan. Il rentra chez lui grelottant et crachant le sang, envoyant au diable le métier de chirurgien militaire et de gendarme [1]. Qu'ils étaient loin, ces défilés en grand apparat, ces belles revues des Fédérations de 1790 et de 1791, où l'on retrempait de bon vin son patriotisme et son éloquence !

IV. — Des coups fâcheux atteignirent, à l'époque qui nous occupe, les études médico-chirurgicales. La Société royale de médecine dut se dissoudre : mais elle comptait peu de membres correspondants dans notre pays : citons pourtant Frebet-Labrière, de Craon. Puis vinrent la suppression de l'Académie de chirurgie et celle des corporations.

L'Académie de chirurgie avait imprimé à son art le plus bel essor et, grâce à elle, l'école française, fière des noms de La Peyronie, La Martinière, Morand, Louis, Garengeot, brilla d'un vif éclat au XVIIIe siècle ; son grand mérite avait été de faire pour les chirurgiens ce que la Société royale de médecine fit plus tard pour les médecins : coordonner et grouper les efforts des praticiens de province et de ceux de la capitale, et exciter entre eux une utile émulation. Elle comptait dans le pays mayennais quelques correspondants de mérite : à Laval, Segretain ; à Craon, Lemercier [2], homme aussi modeste

1. A. Angot, *Mém. épistolaires sur la Révolution à Laval*, Laval, 1896, p. 181.

2. Lemercier (Marin-Etienne) étudia la chirurgie à Paris sous le professeur Disdier, de l'Académie de chirurgie, et vint s'établir à Craon : il

qu'habile et d'un renom mérité ; lié avec quelques-unes des célébrités de l'époque, Bouvart, Sabatier, Petit, il entretint une correspondance suivie avec Louis, secrétaire de l'Académie de chirurgie. Ce dernier lui envoyait chaque année les sujets de prix mis au concours par l'Académie, et Lemercier lui transmettait à son tour des observations intéressantes et des mémoires de chirurgie. Aussi, le 18 avril 1776, Lemercier obtint-il une des cinq petites médailles d'or que l'on décernait aux chirurgiens provinciaux les plus zélés ; Louis s'empressa de l'en aviser, et Lemercier de lui en exprimer sa plus vive reconnaissance. Le brave homme conserva même avec un soin jaloux, au fond d'un tiroir, le numéro de la *Gazette de France*, du 29 avril 1776, qui mentionnait son nom avec celui des autres lauréats.

y acquit bientôt une assez grande réputation pour s'attirer la jalousie des chirurgiens d'Angers; il était, dès 1768, chirurgien de l'hôpital de Craon. Il envoya à l'Académie de chirurgie plusieurs mémoires, un entre autres sur « l'hydropisie de l'article du genou, » et à Louis de nombreuses observations de clinique ou de technique chirurgicale ; il lui demandait très souvent conseil. Louis, de son côté, lui apprenait les nouvelles scientifiques ; fort enragé contre l'opération de la symphyséotomie que venait de découvrir le médecin Sigault (1768), il finit par convertir Lemercier à sa façon de voir. — Lemercier avait deux fils pour lesquels il composa un petit traité d'éducation. — Une partie de la correspondance de Lemercier avec Louis a été publiée par M. Guardia (*Les mœurs chirurgicales au XVIIIe siècle*, in *Gazette médicale de Paris*, août-septembre 1869), et par M. le docteur Lacronique (*Etude hist. sur les médailles et jetons de l'Acad. roy. de chirurgie*, Châlon-sur-Saône, 1902. p. 24). J'en détache ce court billet : « Monsieur Louis, je vous aurois plutôt fait mes sincères remercimens des deux exemplaires que vous m'avez fait passer sur la symphyse des os pubis, si j'eusse joui d'une parfaite santé depuis quelques mois ; j'ai lutté contre une fluxion de poitrine : heureusement j'ai été le vainqueur de cette maladie. Les partisans de M. Sigault ne peuvent être que des médecins de sa classe et des chirurgiens aveugles ; presque tous les médecins et chirurgiens des provinces se laissent persuader et croient avec le peuple que les nouvelles découvertes sont des présens de la Divinité. Que de victimes sacrifiées à l'ignorance ! — Vous m'obligerez, Monsieur, de recevoir avec plaisir une bourriche contenant trois perdrix rouges, trois perdrix grises et une bécasse, laquelle bourriche doit vous arriver par le coche du Mans : elle est chargée le 4 du présent mois. J'ai beaucoup de joie à vous prouver ma reconnoissance, je désirerois pouvoir plus. Les bontés que vous avez continuellement pour moi ne s'effacent point de ma mémoire, j'y répondrai sans cesse en faisant des vœux à l'Eternel pour votre conservation. J'ai l'honneur... etc. Lemercier ».

A Ernée, l'Académie de chirurgie comptait encore un affilié en la personne de Jacques-Philippe Sauvé ; déjà titulaire d'une médaille de bronze décernée par cette savante compagnie, ce chirurgien obtint pour ses travaux, en 1792, l'une des cinq médailles d'or de 100# que l'Académie prenait sur les fonds à elle légués par La Peyronie et distribuait chaque année aux cinq chirurgiens français qui auraient envoyé le meilleur mémoire ou les trois plus intéressantes observations. Le 21 avril 1792, Louis écrivit cette bonne nouvelle au protecteur du lauréat, Richard de Villiers, alors député d'Ernée à l'Assemblée législative :

« Monsieur, l'Académie de chirurgie vient de récompenser l'émulation de M. Sauvé qui a l'honneur d'être connu de vous ; au lieu d'une médaille d'or de la valeur de 100#, je viens de lui envoyer un assignat parce que la médaille aurait doublé de prix par celui où se trouve l'or par le malheur des temps. Mais l'Académie a fait frapper, cette année, en bronze les médailles qui auraient dû être en or. Voudriez-vous bien, Monsieur, faire parvenir à M. Sauvé celle qui est cy-jointe avec un programme qui lui apprendra que l'année prochaine l'Académie de chirurgie aura pour 1.500# de récompenses à distribuer, et l'année prochaine pour mille écus à l'occasion d'un prix triple sur une question de.... pante dont on n'a pas donné solution satisfaisante dans deux précédens concours. Nous voyons avec douleur, par affection pour l'humanité, au bien de laquelle notre art est consacré, que sa culture est négligée et que les têtes sont exaltées sur d'autres objets que ceux relatifs aux progrès des sciences et des arts. Permettez-moi de me féliciter de l'occasion qui me procure l'avantage de vous assurer du respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Louis, aux Écoles de chirurgie [1] ».

1. Cette lettre nous a été obligeamment communiquée par notre collègue et ami, M. Louis Sauvé.

De Villiers écrivit à son tour à Sauvé pour le féliciter ; comme les routes n'étaient pas sûres, il l'informa qu'il attendrait une occasion de toute sécurité pour lui faire parvenir la médaille, bien qu'en un bronze vil l'or pur se fût changé. « Je vous réitère, lui dit-il, mes félicitations et vous proteste du plaisir que je ressens à apprendre qu'un de mes chers compatriotes se distingue glorieusement dans un art aussi nécessaire à l'humanité ». Les événements privèrent notre chirurgien de l'honneur de se distinguer dans un nouveau concours : le 8 août 1793, un décret de la Convention supprima l'Académie de chirurgie.

Cette savante compagnie avait cependant vécu plus longtemps que les corporations médicales : les décrets de mars et juin 1791 avaient dissous les corporations, aboli maîtrises et jurandes ; la loi du 19 juin 1791 liquida les offices de barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes. Ces décisions ne furent pas acceptées sans protestations : le 13 août 1791, les chirurgiens et apothicaires de Château-Gontier écrivirent au docteur Allard, leur député à l'Assemblée constituante, pour réclamer le maintien de leur communauté ; ce fut d'ailleurs en pure perte. Collèges de médecins, communautés de chirurgiens, corporations de barbiers furent dissous, et une époque vint où chacun eut assez à faire de sauver sa tête, sans encore se mêler de sauver les institutions.

V. — Cependant, nos héros échappèrent, en général, à la guillotine, et même à la prison ; sans doute, Moreau-Duboulay fut incarcéré, en 1793, comme suspect ; Boullevraye, en 1794, comme aristocrate ; Duchesne, de Meslay, comme fédéraliste ; J.-B-M. Sauvé, de Saint-Hilaire, en 1795, comme dangereux ; et Douard, revenu de Marie-Galante dans sa ville natale, comme espion américain, en 1793. Mais la majorité de leurs collègues prirent le sage parti de ne pénétrer dans les prisons qu'à titre de fonctionnaires : en 1792, quand les prêtres insermentés du département furent réunis aux Corde-

liers de Laval, on dispensa de la détention ceux que la maladie rendait intransportables ; mais on exigea de ces privilégiés un certificat de maladie renouvelé tous les trois jours, délivré par l'un des trois médecins désignés à cet effet, et qui n'étaient pas des moins « patriotes ». Une fois les prêtres déportés, nobles, ecclésiastiques réfractaires, chouans, suspects, vinrent prendre leur place dans les prisons de Laval. Il fallait des médecins pour en surveiller l'état sanitaire, qui était d'ailleurs déplorable, et la maison d'arrêt devint un foyer d'épidémies ; deux médecins succombèrent à la contagion [1]. Le chirurgien Hubert [2] et le médecin Choquet occupèrent ce poste pendant quelque temps.

Mais, en dépit des arrestations, la conspiration — la conspiration des regrets — avait partout des affiliés. Les prêtres réfractaires, cachés à Laval et aux environs, gardaient des fidèles et des bienfaiteurs. Parmi leurs zèlatrices les plus ferventes on comptait les demoiselles Lepecq, couturières-chasublières, rue Paradis, commensales habituelles de mademoiselle Choquet, et dispensatrices de ses aumônes. Mademoiselle Choquet était la la sœur du médecin, mais personne n'eût osé soupçonner de charités contre-révolutionnaires la famille d'un si bon républicain ; et les bonnes filles, à l'abri de son nom et de son patriotisme, purent continuer, pendant toute la Terreur, leur périlleux dévouement. Au fond, le brave docteur, qui grommelait toujours contre les ci-devant, se douta bien un peu, je gage, de tout ce manège-là : mais il n'en voulut rien dire ; il était trop philanthrope pour désapprouver la pitié [3].

Lorsque les têtes des prisonniers commencèrent à tomber, l'ingéniosité du comité révolutionnaire créa un beau jour pour les médecins une fonction nouvelle, iné-

1. Dom Piolin, *L'Eglise du Mans durant la Révolution*, Le Mans, 1868, t. III, p. 87. Nous n'avons pu trouver leurs noms.
2. Hubert fut nommé chirurgien des prisons de Laval en octobre 1791.
3. Boullier, *Mémoires ecclésiastiques concernant Laval et ses environs pendant la Révolution*, Laval, 1841.

dite, horrible : celle d'empailleur des guillotinés ! Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1792), on amena à Laval un des chefs vendéens, le prince de Talmont, mourant presque du typhus, et, à la lueur des torches, on le guillotina sur l'heure. Le conventionnel Esnue-Lavallée avait ordonné d'exposer sa tête sur une pique à la porte du ci-devant château de Laval ; le 9 pluviôse, les citoyens Brutus Bescher et Publicola Garot, membres du comité révolutionnaire, mandèrent le chirurgien Tellot. Tellot arrive, Bescher et Guilbert lui intiment l'ordre de vider sur le champ et de momifier le chef du prince, afin qu'il se conserve plus longtemps, salutaire épouvantail des aristocrates ; le chirurgien, surpris, objecte qu'il n'a ni drogues ni instruments. — Qu'à cela ne tienne ! Va chercher le nécessaire, et si tu ne reviens pas, les fusiliers sauront te trouver ! — Tellot rapporte un crochet, trouve sur la table la pièce anatomique, deux bouteilles d'eau-de-vie et un boisseau de tan, et exécute, par force, la répugnante besogne. Cinq jours après, le 13 pluviôse, Enjubault de la Roche, ancien député à la Constituante, et Jourdain du Rocher, ex-administrateur du département, furent décapités comme fédéralistes ; un membre de la Commission Clément, sabre au côté, pistolets à la ceinture, escorté de quelques acolytes armés jusqu'aux dents, revint chercher Tellot ; le praticien dut recommencer le même travail. Pendant qu'il enlevait la cervelle et bourrait le crâne de tan, Bescher, Guilbert, Garot, Le Roux, Marat Quantin, jouaient avec les têtes, les insultaient, les piquaient avec des épingles ! Ils voulurent les ficher eux-mêmes sur les piques, qui furent plantées à côté de la précédente à la porte du château ! On força Tellot d'accepter 36# pour ces opérations [1].

Après les fédéralistes, on tuait des chouans, à tel point que la masse des cadavres enterrés en 1796 ren-

1. E. Queruau-Lamerie, *Notice sur quelques députés du département de la Mayenne pendant la Révolution*, Laval, 1881, pp. 77-78.

dait bossu le cimetière de Mayenne, menaçait la ville d'une épidémie et soulevait les protestations des officiers de santé. Mais il en restait toujours et la besogne journalière des médecins était fort périlleuse : trottant par tous les temps dans les campagnes, ils risquaient de recevoir les balles des brigands ; et s'ils rencontraient une patrouille de bleus, c'étaient des interrogatoires sans fin à subir, des papiers à exhiber ; heureux encore le praticien, s'il n'était pas arrêté et mené au chef-lieu du district le plus voisin où l'on vérifiait son identité. Avec cela, le pauvre homme est mal payé, ou pas du tout, tant la misère est grande : la clientèle riche a disparue : elle est à l'étranger ou en prison ; les gros jacobins ne lui offrent que des assignats, et il n'ose réclamer quelques sous au vulgaire sans-culotte de peur de se faire traiter d'antidémocrate.

Il y avait pourtant lieu de prendre des mesures urgentes d'assistance publique, d'assurer des soins aux indigents et une rémunération légitime à leurs médecins : la loi du 22 floréal an II, titre IV, créa les médecins de district. Un officier de santé à 500# résidant au chef-lieu de district, deux autres à 350# pris dans le territoire du district, furent chargés de secourir à domicile les malheureux inscrits sur « le livre de la bienfaisance nationale ». Ils marchaient à la première réquisition de l'agent national ; sur un billet du médecin remis à cet agent, la municipalité du lieu avançait au malade les honoraires du médecin et se faisait elle-même rembourser par la caisse du district.

Tellot, Boutevillain-Grandpré, à Laval, remplirent la charge de médecins des pauvres ; Autin, à Mayenne, demanda à son ami, le conventionnel François, un mot de recommandation pour l'obtenir ; le 12 brumaire an III, le directoire d'Ernée nomma à cet office Mulot-Buffetière, Rousseau et F.-R. Sauvé, fugitif de Saint-Hilaire-des-Landes.

VI. — L'abolition des corporations de chirurgiens,

avait supprimé, par contre-coup, l'instruction et la réception des sages-femmes. Aussi toutes les matrones du pays s'étaient faites sages-femmes, non sans soulever les protestations des diplômées. En août 1792, la femme Etièvre, de Saint-Sulpice, dénonce au directoire du département la femme Doucin, qui, sans brevet, lui fait une concurrence illégale : mais l'autorité n'inflige à la coupable aucun châtiment et se borne à lui ordonner de suivre des cours d'obstétrique [1] !

Il est juste de dire que les administrateurs mayennais cherchèrent de bonne heure à promulguer des mesures efficaces pour recruter de nouvelles sages-femmes. Dès 1791, à la session générale des administrateurs du département, séance du 8 décembre, Sourdille lut un projet d'organisation de cours d'obstétrique provisoires à Laval. Quelques chirurgiens s'étant trouvés dans les rangs de l'Assemblée, l'orateur demanda au président d'appeler à la tribune ceux d'entre eux qui voudraient prendre la parole et faire les observations dictées par leur compétence. Hubert, qui avait déjà professé la tocologie à Laval, vint donner son avis, ainsi que Segretain. Ainsi remanié, le règlement élaboré par Sourdille fut lu et adopté. En voici le texte :

Un seul cours est ouvert provisoirement ; le démonstrateur sera choisi au concours parmi les chirurgiens établis dans le département depuis quatre ans au moins et pourvus d'un certificat de bonnes vie et mœurs de leur municipalité ; il sera nommé pour trois ans, et rééligible. Il fera par an deux cours, l'un à partir du 1er avril, l'autre à partir du 1er septembre ; à leur ouverture il prêtera le serment civique et recevra celui des élèves, en présence des commissaires du directoire du département.

Les élèves admises seront des femmes ou filles âgées de vingt à trente ans, pourvues d'un certificat de bonnes vie et mœurs et présentées par leur municipalité ; s'il y

1. Arch. nat., F1c, III, Mayenne 5 : C. R. des opérations du Directoire du département, août 1792.

a plus de deux aspirants par district, le directoire départemental fera son choix sur l'avis du démonstrateur ; au contraire, si les districts ne fournissent pas les deux élèves réglementaires, on complètera les cadres en choisissant dans les autres.

L'école sera installée à l'Hôtel-Dieu de Laval ; chaque cours comprendra quatorze élèves, et les sages-femmes de la ville seront tenues d'y assister. Les élèves reçoivent une indemnité de 20 sols par jour, les administrateurs de l'hôpital mettront six lits à la disposition de la clinique obstétricale.

L'examen final durera deux jours, chaque séance au moins trois heures ; tous les médecins et chirurgiens du département seront invités à s'y rendre comme examinateurs ; deux commissaires du directoire surveilleront les épreuves ; le président du jury sera élu à la majorité des voix [1].

Un arrêté du directoire du département, de février 1792, fixa au 1er avril la date du concours pour la place de démonstrateur : Boutevillain fut nommé.

Malheureusement les événements politiques troublèrent fortement tous ces beaux projets, qui restèrent à peu près lettre morte. Ils furent repris plus tard, comme nous le verrons.

III

LA RÉORGANISATION MÉDICALE
LA LOI DE VENTOSE AN XI ET LES JURYS MÉDICAUX

I. — La suppression des collèges de médecins, des communautés de chirurgiens et de sages-femmes, avait laissé le champ libre aux empiriques. Personne ne pou-

1. Procès-verbal de la session des adm. du dép. de la Mayenne, séance du jeudi 8 décembre 1791 (Archives nat., F1c III, Mayenne 5).

vant plus les attaquer ou les contrôler, ils profitèrent de l'aubaine ; barbiers, herboristes, rebouteurs, religieuses sécularisées, se mirent en devoir de soigner, à qui mieux mieux, l'humanité souffrante.

D'autre part, bon nombre d'étudiants en médecine ou d'apprentis en chirurgie, surpris en cours d'études par la suppression des Facultés de médecine, de l'Académie et des communautés de chirurgiens, avaient complété, tant bien que mal, leurs connaissances scientifiques et s'étaient installés dans la ville de leur choix sans pouvoir s'autoriser de la sanction d'un diplôme. Sans doute, la Convention, qui avait besoin de médecins pour ses armées, avait créé, par la loi du 14 frimaire an III, les trois écoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg, sans compter celles qu'on organisa dans les pays conquis, à Pavie par exemple ; mais les officiers de santé, formés en hâte dans ces écoles, étaient envoyés aux ambulances des armées de la République. Aussi les trois quarts des nouveaux médecins qui vinrent s'installer dans la Mayenne sous le Directoire et le Consulat étaient-ils d'anciens médecins militaires : les uns avaient servi dans la marine : Raillon à Nantes, Plessis et L.-F. Sauvé à Brest ; les autres dans les armées de terre, comme Lottin, Christophe, Enjubault, Lemesle-Maisonneuve, Talvat, Rondelou qui fit la campagne d'Italie, Le Vayer et Bucquet qui servirent dans l'armée de l'Ouest, Pradel qui fut chirurgien-major à la 76e demi-brigade, Serres à la 148e, Louis Bessin à l'armée des Ardennes, Guynot à l'armée du Nord et Rossignol au 8e hussards.

Enfin, les vieux maîtres en chirurgie, les docteurs des anciennes Facultés, qui avaient survécu à la Révolution exerçaient encore leur art ; ils firent la grimace en voyant leurs nouveaux concurrents, des officiers de santé instruits à la diable aux armées, entre deux victoires, et des docteurs qui n'avaient passé qu'une thèse au lieu de quatre, et en français encore ! Rozière, un docteur de

Pavie ! Rondelou, un docteur de « l'École de santé de Paris ! » Fi ! Cependant, pour des gens qui avaient vécu dans les camps, ils ne parlaient pas trop mal leur langue ; voici le préambule que Rondelou mit à la tête de sa thèse sur les hémorrhagies utérines, un vrai cours de galanterie médicale, comme un chapitre de physiologie écrit par M. de Florian !

« Le sexe destiné par la Nature à propager l'espèce et à conserver les êtres qu'il protège et alimente pendant neuf mois dans son sein, destiné à écarter des faibles enfans les épines qui entourent les premiers jours de l'existence ; le sexe qui répand le charme sur la vie et fait l'ornement des sociétés, qui vivifie tout par sa présence et dont les grâces viennent calmer les inquiétudes qui obscurcissent la carrière de l'homme, ce sexe, dis-je, est aussi celui que la Nature a rendu le plus faible et qu'elle a le plus exposé aux causes destructives.

« Il fallait, pour la conception, le développement et l'accroissement du germe, que la femme jouît d'une sensibilité exquise, d'une flexibilité générale, et d'une douceur qui la pliât à toutes les vicissitudes de la maternité. Mais peut-on ne pas gémir quand on voit la foule des maux qui l'accablent dès son berceau, ou plutôt dès l'époque où elle jouit du sentiment d'elle-même ? Ne semblerait-il pas que la Nature veut l'avertir de bonne heure que les plaisirs sont toujours rapprochés des maux, et que, pour jouir des uns, il faut se préparer aux autres ? Peut-être ces rudes épreuves sont-elles une préparation à de plus rudes encore.

« Le tempérament de la femme est si différent de celui de l'homme que quelques écrivains, plus enthousiastes que justes, plus occupés de leur imagination que de la vérité et de la raison, en avaient fait un être d'une nature essentiellement différente de celle de l'homme. Aristote avait poussé le délire jusqu'au point de la considérer comme une espèce de monstre, comme un homme manqué.

« Il est plus convenable d'adopter l'idée de ceux qui regardent l'homme et la femme comme un seul être séparé en deux parties pour l'accomplissement des lois de l'économie vivante, parties qui ont besoin de la réunion pour former un tout parfait, un ensemble exact. Cette idée, si elle n'est pas juste, est au moins celle d'une imagination riante, embellie par les idées du bonheur et par les grâces de la sensibilité. S'il faut caresser des idées chéries, occuper son âme d'hypothèses, encore vaut-il mieux embrasser celles qui rendent à la précieuse moitié de la société les droits qu'elle mérite, la place et la dignité qu'elle doit occuper [1] ».

II. — En somme, des empiriques, des étudiants sans diplômes, d'anciens médecins militaires, des docteurs et des maîtres en chirurgie de l'ancien régime, tel était le personnel hétéroclite du monde médical mayennais sous le Consulat ; l'anarchie régnait, la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803) tenta la réorganisation, et voici les mesures qu'elle édicta.

Les docteurs en médecine des anciennes Facultés, les maîtres en chirurgie reçus dans les communautés de chirurgiens purent continuer à exercer comme par le passé ; mais Saint-Luc et Saint-Côme eurent désormais mêmes droits, mêmes prérogatives.

Les praticiens installés sans diplôme depuis moins de trois ans (car les autres bénéficiaient de l'article 23, dont nous reparlerons) durent se faire recevoir docteurs ou officiers de santé; on leur accorda de ne payer que le tiers des droits d'examen.

On ne maintint plus, en effet, que deux grades dans la hiérarchie médicale : l'un, le doctorat en médecine ou en chirurgie, était conféré par les écoles de santé après soutenance d'une thèse ; le diplôme d'officier de santé était, au contraire, délivré, après trois examens, par un

1. *Hémorrhagies utérines.* Dissertation présentée et soutenue à l'école de médecine de Paris, le 3 vendémiaire an XI, par J.-B. Rondelou (de Laval). Paris, an XI, 1802.

jury départemental ; les candidats devaient avoir étudié pendant six ans chez un docteur, ou cinq ans dans un hôpital civil ou militaire, ou trois ans dans une école de médecine ; les trois épreuves portaient : 1° sur l'anatomie ; 2° sur la pathologie interne ; 3° sur la pathologie externe et la pharmacie. Mais, tandis que le docteur pouvait exercer partout, l'officier de santé était cantonné dans son département.

La loi de ventôse créa donc dans chaque département un jury médical présidé par un professeur de Faculté, assisté de deux docteurs en médecine du département choisis par le Premier Consul. Ce jury était chargé d'examiner les candidats à l'officiat de santé et les aspirantes sages-femmes désirant s'établir dans son ressort, tout comme autrefois les prévôts des communautés de chirurgiens. La loi du 21 germinal an XI le préposa également à la réception des pharmaciens de deuxième classe et des herboristes.

Pour constituer le jury médical de la Mayenne, le préfet Harmand transmit au ministre de l'Intérieur la liste des praticiens du département, avec ses appréciations personnelles. « Trois, dit-il, particulièrement méritent d'être distingués par leurs talents, leurs connaissances, leur zèle pour les progrès de l'art et leur dévouement au gouvernement.

« Le premier est le citoyen Bucquet (Jean-Baptiste-Denis) ; quoique le plus jeune des médecins, des études commencées de bonne heure et pendant longtemps suivies sous les meilleurs maîtres, les dispositions naturelles les plus heureuses soutenues de la plus vive ardeur pour le travail ont porté ses connoissances et son expérience à un degré fort supérieur à son âge. Instruit de toutes les sciences qui favorisent le progrès de celle à laquelle il s'applique particulièrement, il réunit tout ce qu'il faut pour soutenir un nom que son père et son oncle ont honoré. Dans l'exercice de ses fonctions de professeur d'histoire naturelle, il a acquis une facilité précieuse dans

toute espèce d'enseignements et de démonstrations. C'est, en tout, un sujet très distingué, et le témoignage que je vous en rends est aussi celui du citoyen Corvisart qui l'a formé et qui est content de son ouvrage. C'est à tous ces titres que je lui ai confié le soin et la surveillance de nos hôpitaux, dont il est le médecin ordinaire. Je ne pouvais mettre en meilleures mains la santé et la vie des pauvres... Le citoyen Plaichard-Choltière (René-François) ; il est ancien médecin, fort instruit, plein de zèle et de désintéressement ; il a les idées libérales ; il a accueilli et soutenu le citoyen Bucquet dans ses premiers pas dans la carrière, contre la cabale et la jalousie qui lui préparaient tous les dégoûts ; il est médecin consultant de nos hôpitaux. Le troisième est le citoyen Segretain (Esprit-Louis-François). Il est depuis longtems docteur en chirurgie et en possession de la plus grande réputation. A l'instruction et aux talens dont il a donné des preuves brillantes, il a joint l'amour de son art et de ceux qui y apportent des dispositions. Il est chirurgien consultant et honoraire des hospices, son âge ne lui permettant pas les travaux journaliers, n'ayant plus la main assez sûre pour les grandes opérations. Ces trois citoyens forment le Comité de santé ; la plus parfaite harmonie existe entre eux, ce qui est assez rare entre les médecins et chirurgiens [1] ».

Le ministre désigna Bucquet et Plaichard ; les autres membres du jury furent les pharmaciens Louis Jarry, Gabriel Bidault, L.-Jér. Cottereau, Paillard-Houisière. Le président fut le professeur Lassus, de Paris. L'aréopage reçut cette année-là, dans sa session du 18 au 21 thermidor an XII, sept officiers de santé, six pharmaciens, deux sages-femmes, aucun herboriste. Les pharmaciens et officiers payèrent un total de 1.260 francs pour les honoraires du jury et 1.340 pour les hospices de Laval, somme qui fut encaissée par le receveur Plaichard-Dutertre.

1. Arch. nat., F 8, II.

En l'an XIII, le jury se réunit de nouveau ; le mercredi premier jour complémentaire de l'an XIII, il reçut deux officiers de santé, Alex. Sauvé, de Saint-Hilaire-des-Landes, et Le Chauve ; un pharmacien, Augustin Margerie, de Lassay. Les 600 francs de droits perçus sur eux furent partagés entre les examinateurs (285 francs) et le receveur des hospices (315 francs).

Dès sa première session, le jury s'était plaint des abus de toute sorte qui régnaient dans l'exercice de l'obstétrique et de la médecine.

D'abord, de nombreuses matrones s'occupaient des accouchements, mais les sages-femmes étaient en nombre insuffisant : en l'an XIV, un relevé officiel n'en compta que cinq dans tout l'arrondissement de Mayenne, dont deux seulement nouvellement reçues [1]. Cette pénurie de sages-femmes tenait à ce que les louables décisions prises par l'administration mayennaise, en 1791, n'avaient guère eu de suite : les malheurs du temps n'avaient pas tardé à interrompre les cours de tocologie organisés par Sourdille. Le titre V de la loi du 19 ventôse an XI ordonna, à son tour, la création, dans les hospices départementaux, de cours annuels et gratuits pour les élèves sages-femmes, et c'est aux frais de cette institution que subvenaient les droits perçus par le receveur des hospices sur les candidats jugés par le jury médical. Ce jury mayennais émit, lui aussi, le 21 thermidor an XII, le vœu qu'un cours de tocologie fût professé à Laval, et confié à Bucquet ; mais il l'attendit longtemps. En l'an XIII, le ministre de l'Intérieur en était encore à délibérer avec Baudelocque, Lassus, Chaussier et Dubois, professeurs à l'École de santé de Paris, sur les meilleures mesures à prendre pour assurer l'exécution de la loi de

1. Sages-femmes anciennement reçues exerçant à Mayenne : Marie Gatin, femme Pierre Carré, reçue le 5 octobre 1771 ; — Julienne Le Roy, femme J. Ferré, reçue le 25 janvier 1781 ; — Marie Guenée, femme Loyson, reçue le 25 juillet 1793. — Sages-femmes nouvellement reçues : Anne Bouzeau, femme Leroy (19 thermidor an XII), à Izé ; — Marie Delelée, à Pré-en-Pail.

ventôse à ce sujet. Longtemps après, les sages-femmes étaient encore très peu nombreuses, trop nombreuses pourtant eu égard à la nocivité de leur ignorance crasse.

Quant à l'exercice de la médecine et de la pharmacie il était en aussi piteux état ; les « ci-devant religieuses » prescrivaient et vendaient des médicaments dans les campagnes ; les charlatans, les rebouteurs avaient profité de l'anarchie pour se faire une situation avouée, imprescriptible, et l'article 23 de la loi de ventôse admit à pratiquer sans diplômes [1] des individus qui, à la faveur des troubles, s'étaient improvisés, de leur propre autorité, officiers de santé ; c'était là respecter des droits mal acquis. D'ailleurs, sans vouloir les décrier en général, on peut dire qu'ils n'étaient pas tous recommandables : en l'an XI, un certain Davout cherchait à se faire recevoir officier de santé dans l'arrondissement de Mayenne ; il produisit des certificats attestant qu'il avait étudié à Caen en l'an VIII, en l'an IX, en l'an X, et qu'il exerçait depuis trois ans à la satisfaction de tous. Or, ces certificats mentaient, et le sous-préfet de Mayenne prévenait le préfet, le 24 thermidor an XI, que le sieur Davout avait tout simplement passé pour vol, à la prison de Mayenne, la majeure partie du temps qu'il prétendait avoir consacré à l'étude et à l'exercice de la médecine [2]. L'audace des empiriques allait plus loin : en dépit de la loi de ventôse qui confiait aux seuls docteurs le soin de rédiger les procès-verbaux, les officiers de santé non reçus se faisaient adjuger les rapports médico-légaux au détriment des vrais praticiens. Et la justice laissait faire : Bucquet vit même produire devant les juges des rapports faits par des sœurs de charité. Non seulement les irré-

1. « Art. 23. Les médecins ou chirurgiens établis depuis la suppression des universités, facultés, collèges et communautés sans avoir pu se faire recevoir, et qui exercent depuis trois ans, se muniront d'un certificat délivré par le sous-préfet de leur arrondissement, sur l'attestation du maire et de deux notables des communes où ils résident... Ce certificat.., leur tiendra lieu du diplôme d'officier de santé. »

2. Arch. de la Mayenne, M.

guliers discréditaient la profession par leur incapacité, mais encore ils l'encombraient : on comptait, en l'an XIV, dans l'arrondissement de Mayenne, quinze officiers de santé sans réception ; un médecin et cinq chirurgiens *ejusdem farinæ* dans l'arrondissement de Château-Gontier.

Le 21 thermidor an XII, le jury mayennais, Lassus en tête, demanda qu'on décidât la nécessité des visites annuelles chez les pharmaciens et droguistes du département, avec indemnité aux médecins inspecteurs ; — qu'on abrogeât la loi qui protégeait les officiers de santé non reçus, le funeste article 23 ; — qu'on poursuivît rigoureusement toute infraction à l'exercice légal de la médecine [1].

En l'an XIII, le jury passa du vœu à l'acte ; le deuxième jour complémentaire, il dressa la liste générale définitive des médecins, chirurgiens, et officiers de santé reconnus capables d'exercer dans la Mayenne ; il raya vingt-neuf officiers de santé qui n'avaient pas présenté dans les délais légaux le certificat tenant lieu de diplôme prescrit par l'article 23 de la loi de ventôse [2].

Bien entendu les victimes protestèrent, étourdirent de leurs cris le préfet Harmand [3]. Cependant les retarda-

1. Arch. nat., F 8, II.
2. Arch. nat., *ibid.*
3. Un pauvre diable de chirurgien de Soulgé, nommé Guillot-Delamotte, reçu chirurgien à Laval le 4 juin 1772, avait perdu, disait-il, ses titres pendant la Révolution ; il ne fut pas autorisé à exercer. Il écrivit au préfet Harmand, le 25 février 1806, la lettre à la fois navrante et comique que voici : « Monsieur et respectable preffet... Me voilà rendu à près de soixante ans et sans reproche de qui que ce soit et sans fortune. Si vous désirés m'envoyer par humanité un diplôme de chirurgien gratis comme je crois le mériter, cela m'obligeroit infiniment. Dans tous les temps je me suis fait un devoir d'obéir aux lois du gouvernement. Mais à mon âge et ruiné comme je suis, mon état malheureux ne me permet pas de faire aucune dépensse. Monsieur de la Choltière, médecin, qui est un des conseils près de vous me connoit et vous dira, Monsieur et respectable preffet, que sortant de me faire recevoir à l'époque marquée je fus diner chez lui. En conséquence j'ai l'honneur de vous marquer la vérité et je vous prie d'avoir égard. Je jouis d'une mauvaise santé et peut-être un ou deux ans que je pourrai vivre encore ce n'est pas la peine que je prenne d'autre état que celui de mon cher perre qui était lieutenant du premier chirurgien du roy. Pardon, Monsieur et très

taires n'avaient à s'en prendre qu'à eux-mêmes, ayant déjà bénéficié, pour la plupart, d'un sursis : lorsque les médecins du département avaient dû présenter, aux termes de la loi de ventôse, leurs lettres, certificats et diplômes, au tribunal du chef-lieu de leur arrondissement, en l'an XI, plusieurs avaient fait défaut ; et le commissaire du gouvernement près le tribunal de Laval avait écrit au ministre de la justice, réclamant le pardon de ces réfractaires [1]. Le préfet Harmand, à son tour, arrêta les foudres du jury, trouva l'exécution un peu trop radicale ; c'était un préfet plein de mansuétude. Il en référa au ministre de l'Intérieur : celui-ci, dans sa réponse, donna tort au jury, annula sa décision et accorda aux intéressés un nouveau délai pour produire leurs titres. C'est ainsi qu'éludant la loi sous le couvert des complaisances administratives, quelques médecins sans diplômes valables ni capacités suffisantes purent continuer à estropier ou à empoisonner leurs contemporains [2], malgré la juste sévérité du jury médical.

respectable preffet, si je vous ennuis, j'ai l'honneur de vous saluer très respectueusement et de vous prier de m'honorer de votre amitié..., etc. » (Arch. de la Mayenne, M).

1. Foucher, commissaire du gouvernement au tribunal de Laval, au ministre de la justice, le 15 brumaire an XII. « Citoyen grand juge ! Des officiers de santé dont les titres sont valables, mais qui ont négligé de les produire dans les délais de la loi, peuvent-ils suppléer à leur négligence ? Quoi qu'on ne puisse guère admettre leur excuse d'ignorer la loi, je demande à leur égard l'indulgence du gouvenement et, avec votre autorisation, je resterai tranquille et ajouterai leur nom au tableau » (Arch. nat., BB 1).

2. Le sous-préfet de l'arrondissement de Mayenne écrit au préfet, le 24 mai 1806 : « Vous verrez que le sieur Belloche, chirurgien à Lignières-la-Doucelle, donne à ses malades des médecines qui opérent au moins pendant soixante heures.... Cependant il est en règle avec la loi... » Signé : Chevallier. — De son côté, le curé Grandin, de Pré-en-Pail, écrit à ce fonctionnaire : « J'ai vu avec peine dans l'Almanach du département, inscrit au nombre des docteurs et maîtres en chirurgie, le sieur Belloche.... cet homme est complètement ignare en médecine, il distribue des purgatifs extrêmement violens, et j'en ai eu la preuve plus d'une fois dans ma parroisse. J'ai été appelé dernièrement pour administrer une fille... Cette fille qui n'avait qu'une fièvre tierce s'avisa de recourir au prétendu docteur qui lui envoia une médecine ; elle la prit le samedi et le lundi suivant, sur les quatre heures du soir, où j'arrivai chez elle, cette médecine opéroit encore. Je sais que ce Monsieur, pour apprentissage dans l'art de guérir, a passé quelques tems à Pré-en-Pail chez un charlatan... » (Arch. de la Mayenne, M, Santé publ. et salubrité).

Aussi Bucquet pouvait-il tracer, deux ans plus tard, ce tableau affligeant de la basse classe médicale dans la Mayenne : « Ce qui augmente le crédit des charlatans, c'est l'ignorance des officiers de santé ; ceux qu'une malheureuse condescendance a soustraits aux examens légaux l'emportent encore sur tous les autres ; tous joignent au défaut d'instruction une présomption affligeante, et quelques-uns une infâme immoralité. J'en connais qui n'ont aucune idée de la structure du corps humain dont ils se sont constitués les directeurs et les conseillers. Je les ai vus prescrire à des femmes délicates de donner le sein à un enfant étranger trois semaines ou un mois avant l'accouchement et ne pas craindre de faire prolonger l'allaitement jusqu'au septième et huitième mois d'une grossesse subséquente. Les médicaments qu'ils fournissent sont toujours de mauvaise qualité et ils portent à des prix exorbitants : trop heureux le malade qu'ils veulent bien ne pas tromper ! Il y a quelques mois, un de ces messieurs traitait une fièvre intermittente pernicieuse ; il donnait du quinquina sur le pied de 80 francs la livre ; on voulut voir la préparation et il fut obligé de convenir que, faute de quinquina, c'était de la poudre de centaurée qu'il faisait prendre à ce prix. On sait que le quinquina est absolument nécessaire pour sauver la vie du malade. Millième avis à l'autorité ! [1] »

En somme, après quinze ans de désorganisation et d'anarchie, de suppression de toute vie scientifique, l'envahissement, l'avilissement du corps médical par des intrus indignes, voilà le bilan de la Révolution ; il y a beaucoup d'ombres dans ce tableau du monde médical mayennais à la fin de l'an XIV, beaucoup plus, de l'aveu des contemporains, que sous l'ancien régime. Il serait injuste pourtant de terminer sur cette critique ; car il se trouva aussi des hommes de valeur et de

1. Bucquet, *Topographie médicale de la ville de Laval et de son territoire*. Manuscrit de 1808, publ. par M. L. Daniel, dans le *Bull. de la Soc. d'études scientifiques d'Angers*, XXIIIe année, 1893, pp. 132-133.

dévouement pour soutenir, pendant cette période troublée, l'honneur de la profession ; Lemercier, Segretain, Plaichard, Allard, Morice de La Rue, Ponthault, Jacques-Philippe Sauvé, Bucquet, vieux maîtres d'autrefois ou jeunes docteurs des nouvelles écoles, allièrent la science au mérite des charités anonymes et des sacrifices obscurs qui sont les petits profits de la profession. On leur doit au moins la reconnaissance du souvenir, le laconique hommage de la devise antique : *Ob cives servatos*.

MÉDECINS ET CHIRURGIENS

ayant exercé dans la Mayenne

de 1789 à l'an XIV [1].

1° ARRONDISSEMENT DE LAVAL

ANDOUILLÉ.

SAUVÉ (Jean-Pierre), dit Rougefeu (V. *Saint-Ouën-des-Toits*).

SAUVÉ (Jean), sieur du Bourg (V. *Le Bourgneuf*).

ARGENTRÉ.

RONDELOU (Claude), chirurgien, signa le 1er mars 1789 le cahier des doléances de la paroisse d'Argentré.

BAMEULE (Joseph-Mathurin), chirurgien, étudia deux ans à Rennes, puis deux ans chez son père. Il signe le 1er mars 1789 le cahier des doléances de la paroisse d'Argentré. Lettres de réception datées de Laval, 18 février 1763. Agé de 72 ans, il exerçait encore à Argentré en l'an XII.

SERRES (François), d'abord aide-chirurgien-major au régi-

1. Cette liste, dont nous ne nous dissimulons pas les erreurs et les lacunes, a été dressée d'après les renseignements recueillis dans divers ouvrages d'histoire locale et documents d'archives. Citons spécialement : *Dictionnaire des médecins, chirurgiens et pharmaciens français légalement reçus, etc...*, publié sous les auspices du gouvernement. Paris, an X ; — *Dictionnaire de la Mayenne*, de l'abbé Angot. Laval, 1900-1902 ; — *Annuaire du département de la Mayenne pour l'an XII*. Laval, an XII ; — *Les Cahiers de plaintes et doléances des paroisses de la province du Maine*, par Bellée, Duchemin, Brindeau. Le Mans-Paris, 1881-93 ; — Archives nationales : F8, II ; F1c3 Mayenne 5 ; BB1. — Archives de la Mayenne, M. — Enfin, M. Léon Sauvé, de Vitré, a bien voulu nous communiquer des archives familiales et des notes coordonnées par lui, intéressantes et inédites ; nous l'en remercions vivement.

ment de la Guadeloupe, de 1786 à 1791 ; reçu (5 août 1792) officier de santé de troisième classe au 7e bataillon de la Gironde (plus tard 148e demi-brigade). Officier de santé à Argentré en l'an XII, il exerçait encore en 1830 (Certificat du 10 brumaire an XII).

BAZOUGERS.

Chantepie (Claude-Michel) étudia d'abord à Laval chez le chirurgien Hubert, puis à Paris pendant six ans. Reçu maître en chirurgie à Laval le 13 décembre 1770 (Diplôme enregistré le 11 avril 1806).

LE BOURGNEUF.

Longuève (Jean-Baptiste) étudia six ans à l'Ecole de médecine de Paris, puis à Laval; reçu officier de santé le 19 thermidor an XII par le jury médical.

Sauvé (Jean), sieur du Bourg, né à la Templerie d'Echerbay, baptisé le 26 avril 1731 à Saint-Hilaire-des-Landes, fils de René Sauvé, sieur de la Poulaillerie, maître en chirurgie, et de Jeanne Fanoüillais. Son père lui donna les premières leçons de chirurgie; il alla ensuite étudier à Angers, puis, en compagnie de ses frères (1748-52), à Paris, où il suivit les cours de Garengeot, Hévin, Simon, Gervais, Andouillé, Sue, Pageot, Verdier. Après un court séjour à la Templerie, il s'établit au Bourgneuf-la-Forêt en 1757; il y épousa, le 4 octobre 1757, Perrine Baudet, née le 25 juillet 1731, déjà veuve de François Legendre, fille de Pierre Baudet, sieur de la Bauffetière, et de Marie Bigot. Le 18 juin 1759, il demanda maîtrise à F. Hubert, lieutenant du premier chirurgien à Laval. Présenté le 22 en la chambre de juridiction de la Communauté des maîtres chirurgiens de Laval, par Pierre Lemasson, il fut reçu le même jour et autorisé à exercer au Bourgneuf. Ses lettres de maîtrise furent enregistrées le 12 juillet au siège royal de Laval. La Révolution le chassa du Bourgneuf. Le 17 février 1795 (29 pluviôse an III), il habitait à Laval, rue de la Liberté; de là il alla à Saint-Ouën-des-Toits, puis, toujours vers 1795, à Andouillé où il mourut, le 27 juin 1811, à l'âge de quatre-vingts ans. Sa femme y mourut le 13 janvier 1820. Il eut huit enfants, tous nés au Bourgneuf : 1° Jean-René, 18 mars 1759 ; 2° Jean-Pierre, 23 février 1760 ; 3° Alexandre-René, né le 18 septembre 1761, maître en chirurgie, partit, en 1785, pour Saint-Domingue; il mourut officier de santé à la Louisiane, en octobre 1813; 4° Jacques-Guillaume-Pierre, né le 9 mars

1763, disparut en 1794, probablement dans les guerres civiles ; 5° Pierre-Jean-Louis, 25 août 1767 ; 6° Jean-Pierre, 4 juillet 1769 ; 7° Cécile-Marguerite-Perrine, 5 mars 1771 ; 8° Françoise-Jeanne, 30 janvier 1775.

CHAMBORD DU RONCERAY (?). Dom Piolin (*Eglise du Mans*, t. IX, p. 87) cite un certain Chambord du Ronceray, médecin du Bourgneuf, comme l'un de ceux qui luttèrent contre l'épidémie qui ravagea pendant la Révolution les prisons de Laval.

BOURGON.

GUYGNOT ou GUYNOT (François), d'abord élève en chirurgie chez Merval, à Bécherel (Ille-et-Vilaine), puis pendant deux ans dans les hôpitaux militaires de l'armée du Nord, on le trouve officier de santé en l'an XII (Certificat du préfet du 23 fructidor an XI). Mort à Bourgon, le 29 avril 1842. Le jour de la Saint-Pierre, fête patronale de Bourgon, les rixes étaient habituelles : Guynot, praticien prévoyant, mettait, dit-on, ce jour-là, un paquet de bâtons près de son logis, pour fournir des armes aux combattants, et à lui-même des blessés à panser.

SAUVÉ (Jacques-Guillaume), sieur des Alloteries, en Juvigné, deuxième fils de René Sauvé, sieur de la Poulaillerie, et de Jeanne Fanoüillais, né le 8 mai 1729, à la Templerie d'Echerbay, baptisé, le 10 mai, en l'église de Saint-Hilaire-des-Landes. Son père lui inculqua les premières notions de chirurgie, et lui donna un certificat d'apprentissage le 2 février 1743, bien qu'il n'eût pas encore 14 ans. Il acheva à Angers ses études classiques ébauchées à Ernée, tout en suivant les leçons d'un maître-chirurgien d'Angers (Certificat du 28 novembre 1746). Puis il alla suivre des cours de chirurgie à Paris, de 1747 à 1751, sans doute en même temps que son frère René. Son cadet, Jean, l'y rejoignit en 1748. J.-G. Sauvé y prit des certificats de Andouillé (15 janvier), Croissant de Garengeot (27 avril), Hévin (20 août), Simon (4 septembre), Sue (14 septembre), J.-B. Barbaut (9 octobre), Rouhier (22 octobre 1750), Verdier (8 février), Sue (11 mars 1751). L'un de ces professeurs des écoles de chirurgie, René Croissant de Garangeot, natif de Vitré, était cousin des trois Sauvé, en sa qualité de petit-neveu de Jeanne Croissant de Garangeot, qui avait épousé à Vitré, le 1er février 1621, Robert Sauvé, sieur de la Poulaillerie, grand-père de Jean Sauvé, sieur de la Poulaillerie, chirurgien à la Templerie. De 1751 à 1757, J.-G. Sauvé servit

comme chirurgien de vaisseau (Certificat des sieurs Faguais et Lagoux, Saint-Malo, 20 avril 1751), fit plusieurs campagnes à la côte ouest d'Afrique, coupées par des relâches à Saint-Malo (en 1753, par exemple). En 1757, il revint à la Templerie; épousa, le 6 juin 1758 (contrat du 26 avril 1758), en l'église de Bourgon, Perrine-Etiennette Bodin, fille de Paul Bodin, sieur de Martinet, notaire à Bourgon, et de Perrine Le Rouge. Le 25 septembre 1758, il demanda à passer les examens de maîtrise, qu'il subit à Laval, le 17 octobre 1758, devant Roche, prévôt en charge, Perier, doyen, et deux autres maîtres; son présentateur était Jean Le Chauve, greffier de la Communauté des chirurgiens de Laval. Ses lettres de maîtrise furent signées : Jean Deschamps, docteur en médecine, J. Hubert, lieutenant du premier chirurgien, Beaugrand, Pichot, Le Masson, Sedillier, F. Esnault, maîtres. Le 4 novembre, ces lettres furent enregistrées sur les remembrances du siège royal de Laval. Sauvé s'installa à Bourgon, où il devait exercer trente-trois ans. En 1791, il se rendit, comme électeur du canton de Juvigné, à l'Assemblée électorale tenue à Ernée pour nommer les curés constitutionnels. Nous avons vu plus haut les mésaventures périlleuses qu'il eut à Bourgon pendant la Révolution; il dut quitter cette localité et alla s'établir à Vitré. Malgré ses soixante-trois ans, il y exerça la chirurgie. Le 5 janvier 1794, il fut nommé membre du comité de surveillance par l'Assemblée primaire du canton de Vitré; peu après, le 22 avril, il entra dans la Société populaire Vitréenne, affiliée aux Jacobins de Paris, et fut l'un des cent quatre-vingt-quinze sociétaires conservés par l'épuration. Le 23 juillet 1794 enfin (5 thermidor an II), il prêta à la dite Société le serment requis : « Je jure de maintenir la République une et indivisible, de préférer la mort plutôt qu'il soit porté atteinte à aucune de ses lois, de porter aux tyrans une haine implacable, de vivre pour la liberté et l'égalité, et de ne me servir que d'objets manufacturés en France. » Il mourut à Vitré, en sa maison de la rue de l'Union, le 10 nivôse an XIV (31 décembre 1805). Il eut neuf enfants : 1° Jacques-Paul, né à Bourgon, le 21 avril 1759; 2° Perrine-Etiennette-Renée, 28 avril 1760; 3° René-Pierre, 28 avril 1760; 4° Jeanne-Marie, 7 août 1761; 5° Jean-Julien, 21 octobre 1762; 6° Pierre-Paul, 16 septembre 1764; 7° Marguerite-Eléonore, 23 septembre 1766; 8° Perrine-Etiennette, 19 mai 1768; 9° Marie-Jacquine, 15 février 1770.

Sauvé (Jean-Julien), fils du précédent, né à Bourgon, le

21 octobre 1762, étudia d'abord au collège d'Ernée où il était encore en 1778. Ses études finies, il revint à Bourgon chez son père, puis fut apprenti à Vitré chez René Duchesne, maître en chirurgie. Il ne resta que peu de temps en Bretagne, gagna Angers où il suivit pendant deux ans les cours aux écoles de chirurgie. Ses certificats d'assiduité furent signés par Garnier-Lagrée, lieutenant du premier chirurgien (9 août 1782), Mirault, Baugé, Lachèse-Lagrée fils, professeurs. Sauvé partit alors pour Paris, étudia aux Ecoles de chirurgie de Saint-Côme (Certificats des 6 juillet, 10, 12, 13 septembre 1784, signés de Hévin, Louis, Sue, Fabre, Pelletan, Lassus, Desormeaux). Le fameux Dubois fut son répétiteur d'obstétrique. Le 7 janvier 1785, il obtint à Rennes ses lettres de maîtrise, signées Toulmouche, lieutenant, Dayot, prévôt, Blin, doyen, Chef du Bois, docteur en médecine, etc. Le 10 janvier, il prêta à nouveau serment devant J. Thomas de la Plesse, sénéchal de Vitré, et exerça à Vitré; il y demeurait à l'hôtel du *Mouton-Blanc*. Au début de 1786, son père le rappela à Bourgon. Le 20 juin 1786, il épousa à Saint-M'hervé (Ille-et-Vilaine), Perrine-Andrée Lodiel. En 1792, son père, menacé, quitta Bourgon. Jean-Julien Sauvé, lui, resta, et fut nommé maire de Bourgon vers la fin de 1792. Nous avons vu déjà quels périls le forcèrent, en octobre 1793, à s'enfuir, lui aussi, à Vitré. Là, il reprit l'exercice de la chirurgie, et obtint un emploi au secrétariat du district. Le 6 avril 1794, il fut nommé membre de la Société populaire de Vitré. Kléber assistait à cette séance et y demanda même la création d'une compagnie d'éclaireurs volontaires. Le 23 juillet 1794, Sauvé fut maintenu dans les cadres de la Société épurée, réduite à cent quatre-vingt quinze membres. D'ailleurs, depuis lors, il se retira de la vie politique et renonça à son emploi du secrétariat pour se consacrer tout entier à la chirurgie. Le jour il soignait les bleus, la nuit les chouans. Quelques succès thérapeutiques accrurent sa réputation et il fut nommé, le 12 nivôse an VI (1er janvier 1798), chirurgien de la prison et des hospices civils et militaires de Vitré, au traitement annuel de 150# en 1798 et de 250 francs en 1838 (pour la prison seulement, il est vrai). Ainsi redevenu fonctionnaire, il dut prêter, le 21 janvier 1797, le serment requis : « Je jure haine à la royauté et à l'anarchie, je jure attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. » L'ancienne victime des Chouans eut l'esprit assez large pour ne marchander son dévouement à aucun parti.

Aux Cent Jours et en 1832, il soigna tous les blessés sans distinction; le jour, il pansait les soldats de l'empereur ou de Louis-Philippe ; la nuit, sortant furtivement de l'hôpital Saint-Nicolas, il trouvait dans l'ombre quelques royalistes qui l'escortaient jusqu'auprès de leurs blessés. Il risqua vingt fois sa vie dans ces escapades charitables, et les Chouans, qui l'appelaient « leur chirurgien », se fussent fait tuer pour l'ancien maire de Bourgon. En 1815, à Champeaux, il fut conduit au chevet d'un chef royaliste grièvement atteint d'une balle à la cuisse ; le blessé, dans son délire, menaça Sauvé de son pistolet et faillit être écharpé par les siens. D'ailleurs, des deux cents chouans de Vitré, de Fougères et la Guerche qu'il soigna, il ne voulut jamais accepter d'honoraires. Le colonel du Bourg, le lieutenant-colonel Rossignol, dit Brunswick, et d'autres officiers de l'état-major de la légion royaliste de Vitré l'attestèrent, le 6 mars 1816. En 1816, Louis XVIII conféra au chirurgien l'Ordre du Lys qu'il refusa de porter. Le 26 mars 1821, le préfet d'Ille-et-Vilaine lui envoya un brevet d'honneur, signé du Roi dès le 11 juillet 1817, et contresigné par le ministre de la guerre La Tour-Maubourg le 10 février 1821 seulement. En 1830, il fut nommé conseiller municipal de Vitré ; la vieillesse, qui le clouait au lit, le força à démissionner en 1840. Le 1er juillet 1840, il résigna aussi ses fonctions de chirurgien de l'hospice et de la prison, dont il était investi depuis le 1er janvier 1798. Il mourut à Vitré, rue Baudrairie, le 16 mars 1842, à l'âge de 79 ans. — Il eut quatre enfants : 1° Victoire-Perrine, baptisée à Bourgon, le 29 mars 1787 ; 2° Rose, née et baptisée à Bourgon, le 23 septembre 1788 ; 3° Thérèse-Perrine, née à Bourgon, le 15 octobre 1789 ; 4° Prosper-Louis, né à Vitré, le 6 pluviôse an VI, reçu docteur en médecine de la Faculté de Strasbourg, le 29 décembre 1836, époux de H.-J.-O. Ravenel (5 avril 1837), médecin à Vitré, où il mourut le 19 avril 1880.

CHEMERÉ.

Bernier (François) étudia à Paris, en 1788, 1789, 1790; officier de santé en l'an XII (Certificat du préfet, en date du 6 messidor an XI, constatant qu'il a exercé la chirurgie avec succès).

LA CROIXILLE.

Gérard (Julien) étudia à Ernée et à Rennes pendant trois ans (Certificat du 30 messidor an XI); officier de santé

en l'an XII (Certificat du préfet, en date du 30 messidor an XI).

SAUVÉ (René), dit Le Major, fils aîné de René Sauvé, sieur de la Poulaillerie, et de Jeanne Fenoüillais, né à la Templerie d'Echerbay, en 1725, baptisé à Saint-Hilaire-des-Landes, le 8 avril 1725 ; il apprit la chirurgie chez son père (Certificat du 19 mars 1744); fut aide-chirurgien chez Baugé, maître en chirurgie à Angers (Certificat du 11 avril 1747); suivit à Paris les cours d'anatomie et de chirurgie d'Avernay et de Sue en 1748 et 1749 ; fit, comme chirurgien de vaisseau, plusieurs croisières de 1750 à 1761 (Certificat de J. Lagous et Faguais, maîtres chirurgiens à Saint-Malo, 19 avril 1751); et revint à la Templerie. Vers la fin de 1762, il s'établit à la Croixille, en la terre de la Foretterie. En 1765, il demanda à J. Hubert, lieutenant du premier chirurgien à Laval, à subir les épreuves de maîtrise, et y satisfit le 19 mars 1765 ; ses lettres furent signées : J. Hubert, Fr. Hubert, prévôt; Sedillier, présentateur; Fr. Esnault, greffier, et enregistrées, le 10 avril, au siège royal de Laval. Le 8 novembre 1762, il épousa, à Chailland, Marguerite-Anne Doussin, née à la Baconnière le 4 mars 1737, de René Doussin, sieur de la Grandinière, notaire, et de Marguerite Laigneau. Sauvé devint veuf le 18 juillet 1776. Pendant les troubles de la chouannerie, il quitta la Croixille et se retira à Ernée, où on le trouve le 19 messidor an V (7 juillet 1797). Il retourna à la Croixille dès l'an VI ; il se retira enfin à la Templerie dès le 20 juillet 1801, et y mourut le 26 juillet 1806, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il eut neuf enfants : 1° Renée-Jeanne-Marguerite, 17 août 1763; 2° Anne-Jacques, 20 février 1765; 3° René-Jean, 24 avril 1766; 4° Marguerite-Perrine, 4 septembre 1767 ; 5° René-César, 7 février 1769 ; 6° Perrine, 9 mars 1770 ; 7° Jean-Baptiste, 20 novembre 1771 ; 8° Renée-Thérèse, 29 novembre 1773 ; 9° Anne-Victoire, baptisée à la Croixille, le 9 janvier 1775.

ÉVRON.

GALET (Michel), reçu maître en chirurgie à Laval, le 29 juillet 1790, après avoir étudié à Paris aux écoles de Saint-Côme. Exerçait encore en l'an XII.

DRY (Jean-François), fils de Jean Dry et de Marie Sedillier, maître chirurgien à Montsûrs, fut emprisonné « pour liaison avec des gens dangereux » pendant la Révolution, transféré du Mans à Chartres, puis à Evron, où il se trouvait le 26 prairial an II. Il y exerçait encore en l'an XII. « José-

phine Lemoine, sa femme, dit M. l'abbé Angot, et la municipalité de Montsûrs, obtinrent, le 22 thermidor an II, qu'il vînt remplacer à Montsûrs son père malade, sous la surveillance des autorités. »

WENDER (Jean-Baptiste), reçu maître en chirurgie à Verneuil, le 24 juin 1780, après avoir étudié chez son père, puis chez le chirurgien-major Moittié, au régiment de Beauce ; chirurgien à Evron (Diplôme enregistré le 11 fructidor an XIII).

DELATOUCHE (Jean), reçu maître en chirurgie au Mans, le 10 décembre 1777, après apprentissage à Fougères et six ans d'exercice à Batavia, puis établi à Evron (Diplôme enregistré le 10 avril 1806).

LAVAL [1].

BOULLEVRAYE (Emmanuel-Michel-René), fils d'Emmanuel-Alexandre Boullevraye, docteur en médecine à Mayenne et à Laval, et d'Anne-Catherine Beudin de la Salle ; né à Mayenne ; reçu docteur en médecine de la Faculté de Montpellier le 10 août 1762 (Lettres signées Imbert, chancelier et juge ; Vincent, secrétaire). Il épousa, en 1770, à Saint-Vénérand de Laval, Louise-Marie Sorin de la Durantière. Etabli à Laval, il y soigna les pauvres et fut attaché aux hospices. Le 18 novembre 1790, il fut nommé officier municipal de Laval. Le 4 octobre 1793, Esnue-Lavallée le destitua, et il fut incarcéré deux fois, comme royaliste, en mars et avril 1794. Il fut médecin de l'hospice et des prisons, et inspecteur des écoles primaires en 1795. Il exerçait encore à Laval en l'an XII.

1. Voici les noms de quelques praticiens lavallois au XVIIIe siècle : les deux Jean Beaugrand, père († 1725) et fils († 1776) ; François Aurat de la Chauvinière († 1770) ; René Devernay († 1730) ; Gilbert Gaudin du Quartier († avant 1723) ; J.-B. La Noë (1780) ; François-Jean Le Chauve († 1729) ; Jean-François Le Chauve († 1764) ; François Esnaut († 1765) ; Louis-Charles Roche († 1775) ; Julien Roche († 1762) ; Pierre-Christophe Lemercier (1766) ; Pichot (1758) ; Guy-Nicolas Pichot de la Poitevinière (1723) ; Jacques Sedillier (1765) ; Etienne Trillon de Barbé († 1751) ; Pierre Lemasson (1758) ; Périer (1758) ; Joseph Hubert († 1783) ; Demaillé (1713, 1722) ; Pouget († 18 mai 1721), chirurgiens.

Michel-Etienne Arnault (1762) ; Jacques Auray († 1779) ; Jean Deschamps de la Bellangerie († 1770) ; Vincent-François Douard († 1737) ; Pierre Dubuisson (1742) ; François Devernay († 1716) et son fils, Mathurin Devernay du Ronceray, échevin, en 1729 ; Joseph Esnault († 1748) ; Joseph Lemercier de la Guillottière (1740) ; François Portier de la Houssinière (1766) ; René Le Hirbec, Guillaume Savari, Tauvry, Dubourg-Guays, Guillaume Davazé († 1720), médecins.

Bucquet (Jean-Baptiste-Denis), né à Paris, le 15 novembre 1771, chirurgien militaire à l'armée de l'Ouest, établi à Laval en 1798, professeur à l'Ecole centrale de la Mayenne, membre du jury médical de la Mayenne (an XII), correspondant de la Société de l'Ecole de médecine de Paris, docteur en médecine de la Faculté de Paris (pluviôse an XI), correspondant de la Société de médecine de Paris (1809), médecin des hôpitaux de Laval, membre correspondant de l'Académie de médecine (1er juin 1823), mort à Laval le 12 juillet 1841.

Choquet (Charles-Gabriel), né à Laval, en 1738, de Jean Choquet, sieur de la Rivière, maître orfèvre, et de Jeanne Lasnier, étudia la médecine à Angers. Une fois reçu docteur, il épousa Anne Aoustin de Laurière. Il fut juge au tribunal du district; nommé officier municipal, en février 1790, il refusa les mêmes fonctions en décembre 1792 ; médecin des prisons de Laval en 1793, il mourut à Laval le 15 pluviôse an II, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Deschamps (Jean), sieur de la Bellangerie, né à Laval, en 1736, de Jean Deschamps, sieur de la Bellangerie, médecin royal, et de Louise Trillon, fut élevé au collège de Laval (1751). Reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers, le 31 mars 1760 (Lettres signées Paulmier, magister antiquus; Berger, Jouanneau, Bonneau, secrétaires), il s'installa à Laval. Conseiller médecin ordinaire du roi (1765), médecin des hospices (1775), il épousa, en 1775, Marguerite Enjubault, fille de l'avocat René Enjubault et de Marguerite Pichot de la Graverie. En 1795, il fut désigné pour soigner les malades de « l'hôpital Charles » et des prisons. Après la Révolution, il fit restaurer et réaffecter l'église du Cimetière-Dieu. Il exerçait encore en l'an XII.

Douard (Charles-François), fils de Vincent-François Douard, médecin à Laval, et de Renée Heaulmé, né à Laval, d'abord médecin à l'île Marie-Galante en 1788, il revint à Laval où il se fit arrêter, en 1793, comme étranger suspect.

Lepescheux d'Auvais (François-Joseph), né à Laval, vers 1757, fut reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers le 18 juin 1776, et vint s'établir à Laval. Le 15 novembre 1790, il fut nommé procureur de la Commune; le 12 décembre 1791, il accepta le poste de maire de Laval, refusé par les autres; réélu en 1792, il fut maintenu dans cette charge en l'an II (2 avril 1794), par François-Primaudière, malgré ses attaches fédéralistes ; Boursault le destitua le 27 brumaire an III (17 novembre 1794). En l'an IV, nous le retrouvons membre

du jury d'examen des candidats au professorat à l'Ecole centrale de la Mayenne, puis commissaire national près le tribunal du district; nommé le 21 brumaire an IV (15 novembre 1795), commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale de Laval. Il fut médecin attaché au service des pauvres et des prisons, membre du Conseil de salubrité de Laval, et mourut à Laval le 27 avril 1827.

Moreau-Duboulay (Louis), né à Saint-Ouen, vers 1740, étudia la médecine à Angers, fut reçu docteur en médecine de cette Faculté le 3 avril 1764 (Lettres signées Paulmier, Berger, Bertelot, Gallet, Verrye, Chartier). Il alla exercer la médecine à Fresnay pendant trente ans, et fut médecin de l'hôpital de cette ville pendant le même laps de temps; il écrivit et transmit à la Société royale de médecine de Paris et au gouvernement plusieurs mémoires sur les épidémies de 1773, 1779, 1781. En l'an X, nous le trouvons établi à Laval depuis quatre ans, au dire du *Dictionnaire des médecins, chirurgiens, pharmaciens* de l'an X. Pourtant, d'après l'abbé Angot, il aurait été incarcéré dès 1793, comme suspect, puis libéré le 3 juillet 1793, et nommé par Baudran, le 30 pluviôse an III, membre du Comité révolutionnaire. Il fut aussi juge de paix de la première section de Laval; maire de Laval le 10 brumaire an IV, il démissionna le 15 brumaire. Un arrêté préfectoral, du 31 décembre 1818, le nomma médecin consultant et président du Conseil de santé des hospices de Laval. Il exerçait encore la médecine à Laval en 1820.

Plaichard-Choltière, né à Laval le 10 octobre 1740, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier (30 juin 1762), officier municipal de Laval (1790), élu député à la Convention (6 septembre 1792), puis au Conseil des Anciens (brumaire an IV), membre de la Société de médecine de Paris (an IV), du jury médical de la Mayenne (an XII), du Conseil général de la Mayenne, mort à Laval le 25 août 1815.

Rozières (Daniel-Louis) étudia à Paris de l'an III à l'an VI, à l'hôpital d'instruction de Toulon (an VII), à l'armée d'Italie (an VIII-an IX). Reçu docteur en médecine de l'Université de Pavie, le 13 ventôse an IX, membre associé national de la Société de médecine de Paris, membre correspondant de la Société de santé de Grenoble, il exerçait à Laval en l'an XII. Membre du Conseil de salubrité de Laval en 1813.

Talvat (Joseph-Léonard), sieur de la Reinière, né vers 1766 à Laval, reçu docteur de la Faculté de médecine

d'Angers le 23 décembre 1790 (Lettres signées Pantin, Choudière, Gaudin du Plessis, Berger, docteurs régents). « Exerce depuis douze ans, tant à Paris qu'aux armées et à Laval » dit le *Dictionnaire* de l'an X. Il mourut à Laval, en octobre 1825.

BOUTEVILLAIN-GRANDPRÉ (Jean-Clément), fils de Clément Boutevillain, cabaretier à Laval, et de Catherine Razon, étudia pendant quatre ans à Nantes, sous le chirurgien Boscher, puis fut chirurgien de marine, enfin élève, à Paris, de Sabatier et de Baudelocque. Il fut reçu maître en chirurgie à Laval le 10 juillet 1780, et s'y établit. Démonstrateur d'obstétrique en 1792, il déclara, en 1793, avoir fait recevoir trois de ses élèves sages-femmes. Il fut nommé médecin des pauvres, le 23 janvier 1793, avec André Tellot, aux appointements de 1.200#. Il avait épousé, en 1780, Josèphe Colibet, et demeurait à Laval, rue de l'Hôpital, paroisse Saint-Vénérand. En 1809, le Bureau de bienfaisance de Laval le nomma démonstrateur d'obstétrique et accoucheur à la Maternité.

DRY (Jean-Joseph), né à Évron, étudia six ans à Paris et dans les hôpitaux de Laval ; reçu officier de santé à Laval le 19 thermidor an XII, fut plus tard chirurgien de la Maternité, professeur d'obstétrique pour les sages-femmes, membre du Conseil de salubrité. Il habitait, en 1830, rue aux Mesles.

GASTINIEAU-BENOIST étudia d'abord à Paris, puis dans les hôpitaux de Laval ; reçu officier de santé à Laval, en l'an XII (19 thermidor), par le jury médical.

HUBERT (François), fils aîné de Joseph-André Hubert, chirurgien du roi, et d'Anne-Renée Guittet, né à Laval, baptisé à la Trinité le 12 décembre 1734, maître ès arts d'Angers en 1752, épousa, en 1761, Anne-Rose Lelièvre, et, reçu maître en chirurgie, succéda à son père en la paroisse de la Trinité à Laval. Des lettres de Louis-Stanislas-Xavier, frère du roi, duc d'Anjou et du Maine, le nommèrent chirurgien du roi (Arch. de la Mayenne, B 867). Le 10 février 1790, il fut élu maire de Laval, et, le 30 juin, harangua, au nom de la municipalité, les électeurs du département réunis dans l'église des Cordeliers ; le 31 mai 1791, il félicita l'évêque Villar à son entrée à Laval. En novembre 1791, il fut relevé de ses fonctions de maire et nommé greffier du tribunal correctionnel de Laval (25 novembre 1792), membre du comité de surveillance (10 juin 1793), juge de police correctionnelle (17 novembre 1794), juré adjoint du

jury d'examen des candidats au professorat à l'Ecole centrale de Laval. Il mourut à Laval, le 16 octobre 1799. — Il eut deux fils : 1° François, pharmacien ; 2° Pierre, médecin.

HUBERT (Pierre), fils du précédent, époux de Jeanne Lemesle-Maisonneuve. Il étudia d'abord à Paris, en 1788, 1789, 1790 et 1791 ; il était officier de santé à Laval en l'an XII (Certificat du préfet, du 15 prairial an XI). Nommé substitut du procureur de la Commune par Boursault, en novembre 1794. En 1801, il était chirurgien de l'hôpital Saint-Louis et membre du Conseil de santé des hôpitaux de Laval.

LEBOURDAIS (René-Joseph-Gabriel), sieur du Rocher, étudia d'abord à Laval, pendant huit ans, sous le chirurgien Hubert, puis sous le chirurgien-major du régiment de Planta-Suisse, enfin à Paris. Reçu maître chirurgien à Laval, le 1er février 1765, il épousa Marie Salmon. Propriétaire du Domaine (en Louvigné), il figure, en février 1790, sur la liste des notables. Il exerçait encore en l'an XII à Laval.

LEMESLE DE LA MAISONNEUVE, reçu maître en chirurgie à Laval, fut attaché comme chirurgien au bataillon des volontaires nationaux de la Mayenne, aux termes du décret de l'Assemblée Nationale du 15 octobre 1791.

RONDELOU (Jean-Baptiste), né à Laval le 6 novembre 1775, commença ses études de médecine à Paris, fut élève de l'Ecole pratique de la Faculté de Paris, puis chirurgien des hôpitaux militaires et d'instruction de Toulon et de l'armée d'Italie (an VII), enfin chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris pendant trois ans ; il eut pour maître le célèbre Boyer. Un arrêté préfectoral, du 8 juillet 1803, le nomma chirurgien ordinaire de l'hôpital Saint-Julien de Laval, et le 3 vendémiaire an XI il fut reçu docteur en chirurgie de l'Ecole de santé de Paris, après soutenance d'une thèse sur les *Hémorrhagies utérines*, Paris, an XI. Il dédia ce travail au chirurgien lavallois Segretain. En l'an XII, il s'établit à Laval, fut chirurgien des hôpitaux et prisons de cette ville, vice-président du Conseil de santé des hôpitaux de Laval, vice-président du Conseil de salubrité de Laval (1837), membre de la Société de médecine clinique de Paris. Il vivait encore en 1847.

SEGRETAIN (Esprit-Louis-François), né à Laval, de Jacques-René Segretain, marchand, et de Pétronille de Condé ; reçu maître en chirurgie à Laval, le 3 avril 1767, et maître ès arts, il fut maître accoucheur. Nommé correspondant de l'Académie de chirurgie de Paris le 7 avril 1785, il envoya à cette Académie plusieurs mémoires, dont l'un fut médaillé.

Chirurgien lithotomiste de Monsieur frère du roi, il fut attaché au service des pauvres et des prisons de Laval. En l'an XII, il prit le titre de docteur en chirurgie ; plus tard il fut chirurgien consultant (arrêté du 8 juillet 1803), et membre du Conseil de santé des hôpitaux de Laval.

Il avait épousé Ursule-Perrine Biou, née à Nantes de Julien Biou de la Roche et de dame Lallemand de Varade.

Tellot (André-René), né à Laval, en 1750, de René-Jean-André Tellot, notaire, et de Marie Pottier. Etudia pendant deux ans à Laval, sous Hubert, puis à Paris. Reçu maître en chirurgie à Laval, le 9 octobre 1780 (Lettres signées Hubert, lieutenant; Durocher, Hubert, greffier; Deschamps, docteur en médecine), chirurgien accoucheur (1786), greffier du premier chirurgien du roi (1788). Il épousa, en 1782, Anne-Louise Girard de la Souhaite, et en eut deux enfants : 1° André (1783) ; 2° Anne (1783). Un arrêté préfectoral du 8 juillet 1803, le nomma chirurgien ordinaire de l'hôpital Saint-Julien de Laval.

MESLAY.

Duchesne (Julien-Simon), né en 1764 à Mézeray (Sarthe), fut élevé par son oncle paternel, l'abbé Philibert-Joseph Duchesne (curé de Meslay de juillet 1739 au 7 juillet 1782). Il voulut d'abord entrer dans les ordres, alla au séminaire d'Angers et fut même pourvu d'un bénéfice ; mais il changea d'avis, opta pour la chirurgie, et fut reçu maître en chirurgie à Laval, le 30 mai 1789 (Lettres signées Hubert, lieutenant ; Lebourdais du Rocher, Tellot, greffier). Il s'établit à Meslay et épousa Renée-Jacquine Echard, ce qui ne l'empêcha pas d'installer chez lui une concubine. Fougueux révolutionnaire, il fonda un club dont il devint président : en 1791, il publia, en faveur de l'église constitutionnelle, un factum intitulé : *La maladie à la mode par demandes et réponses*. Malgré son zèle révolutionnaire, il fut jeté en prison à Laval, comme fédéraliste, sur la dénonciation du Comité révolutionnaire de Meslay ; il fut libéré le 1er fructidor an II. En 1797, il fut commissaire du gouvernement près l'administration cantonale de Meslay. Nous avons parlé, au cours de cette étude, des périls que lui firent courir les incursions des chouans à Meslay. Il exerça son art, comme par le passé, à Meslay, après la Révolution, et y mourut le 10 avril 1825, après une longue maladie, refusant tous les secours spirituels que lui apportaient le curé et son vicaire ; il fut donc enterré civilement (D. Piolin, *Eglise du Mans*).

Raillon (François), né à Meslay, reçu en 1785, à Nantes, chirurgien de la marine marchande (Lettres signées Bisson et Godebert), fut commissionné en l'an IV chirurgien auxiliaire de première classe de la marine, par le Conseil de santé de Paris ; enfin il s'établit à Meslay en l'an VIII. Il y exerçait encore en l'an XI (Certificat du préfet, 8 fructidor an XI).

MONTSURS.

Dry (Jean), époux de Marie Sedillier, chirurgien à Montsûrs.

Dry (Jean-François), maître en chirurgie, fils du précédent (Voy. *Evron*).

Le Chauve (Joseph-François), né à Tours le 14 avril 1766; chirurgien ; reçu par le jury médical de la Mayenne le deuxième jour complémentaire an XII, il exerçait encore à Montsûrs en 1820.

NUILLÉ-SUR-VICOIN.

Le Terme (François-Jean) exerçait la chirurgie à Nuillé depuis dix-huit ans, lorsqu'il dut produire, en l'an XI, ses lettres de maîtrise ; il les avait perdues ; un certificat préfectoral du 16 thermidor an XI lui en tint lieu.

OLIVET.

Dudouet (Julien), né à Olivet, étudia quatre ans à l'Ecole de Paris, puis dans les hôpitaux de Vitré; reçu officier de santé, le 19 thermidor an XII, par le jury médical.

SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS.

Sauvé (Louis-François), fils de François-René Sauvé, chirurgien, et de Louise Lucas, né à la Templerie-d'Echerbay le 8 avril 1776. Vers 1793, il fut admis comme chirurgien auxiliaire à l'hôpital de la marine à Brest; il était probablement à bord d'un des vaisseaux qui prirent part au combat naval du 1er juin 1794, où sombra *Le Vengeur*. Il navigua à bord de *La Virginie* et du *Majestueux*, finit ses études médicales à Paris, s'y fit recevoir officier de santé, puis revint, dès 1799, à la Templerie. De là il gagna Saint-Cyr-le-Gravelais, y épousa, le 5 octobre 1800, Marie Mignot, fille de Louis Mignot et de Marie-Françoise-Pélagie Gaillard, née à la Gravelle le 5 juillet 1782. Un certificat préfectoral du 8 prairial an XI lui tint lieu de diplôme. Nommé

maire de Saint-Cyr le 3 février 1810, il fut destitué en 1816 par la Restauration. Un arrêté préfectoral du 22 septembre 1830 lui rendit cette dignité. Il mourut à La Loge, en Saint-Cyr, le 11 mai 1847, et fut enterré à la Templerie. — Il eut quatre enfants : 1° Marie-Louise, 30 août 1801 ; 2° Cyr-Louis, 22 février 1805 ; 3° Eugène-François, 11 octobre 1806, devenu docteur en médecine ; 4° Emilie-Delphine, 18 février 1808. — Son fils Cyr-Louis fut un des médecins les plus réputés de la Rochelle, où il mourut le 30 août 1882.

SAINT-HILAIRE-DES-LANDES.

Sauvé (Jacques), sieur de la Maisonneuve en la Baconnière, né à la Templerie, le 17 janvier 1727, de Jacques Sauvé, chirurgien, et de Jeanne Garault. Il étudia à Angers et à Paris, fut reçu maître en chirurgie et vint exercer à la Templerie en Saint-Hilaire-des-Landes, où pratiquaient déjà son père et son oncle, René Sauvé de La Poulaillerie. En 1772, il fut nommé collecteur des impôts par le général des habitants de Saint-Hilaire et demanda le bénéfice des lettres patentes royales du 10 août 1756 pour être exempté de collecte. Il épousa, le 26 février 1759, Jeanne Laigre, née à Chailland, le 12 janvier 1736, de Michel Laigre, sieur de la Massonnais, et de Françoise Bahier. Il signa le cahier de doléances de Saint-Hilaire en 1789, et mourut à la Templerie le 2 septembre 1793. — Il eut dix enfants : 1° Jacques-Philippe, 13 février 1760 ; 2° Jean-Baptiste-Michel, 16 janvier 1762 ; 3° Jeanne-Françoise, 4 septembre 1763 ; 4° Jeanne-Renée-Françoise, 22 janvier 1765 ; 5° Jeanne-Françoise, 26 mai 1767 ; 6° Augustin-François, 22 décembre 1769 ; 7° Françoise-Marie, 11 juillet 1771 ; 8° X... 9 mars 1773 ; 9° Michel-Louis, 26 septembre 1775 ; 10° Michel-Toussaint, 1er novembre 1778.

Sauvé (Jean-Baptiste-Michel), dit Le Blond, fils du précédent, né à la Templerie le 16 janvier 1762, baptisé le 17 à Saint-Hilaire. Il suivit à Angers et à Paris ses cours de chirurgie, obtint ses lettres de maîtrise, et revint dans le Maine. Le 30 juillet 1795, les gardes nationaux de Montenay vinrent l'arrêter à la Templerie, ainsi que M. de Chalus et le boulanger Yvon, de Chailland, et le menèrent en prison à Ernée. Le 11 août, il comparut devant le tribunal d'Ernée pour infraction aux mesures de la police de sûreté. Libéré, il alla habiter près de sa mère à Chailland, et revint, en 1799, à la Templerie. Il y mourut célibataire le 23 juin 1834, âgé de soixante-douze ans ; il fut le dernier des quatre

générations de Sauvé, chirurgiens à la Templerie (1684-1834).

Sauvé (François-René), né à la Templerie, le 11 septembre 1747, de Jacques Sauvé, chirurgien, et de Jeanne Garault, baptisé le même jour à Saint-Hilaire-des-Landes, alla suivre les cours de chirurgie à Paris en 1767, obtint ses lettres de maîtrise à Laval, en 1771, et revint exercer à la Templerie. Le 21 janvier 1772, il épousa, à Loiron, Perrine Levrot, fille de Pierre Levrot, sieur des Rottes, et de Perrine Fauveau, née à Loiron le 10 août 1749. Le 6 février 1775, Sauvé épousa en deuxièmes noces à la Templerie Louise-Jeanne-Ambroise Lucas, fille de Louis Lucas, sieur de la Frilouzière, procureur au siège royal de l'élection de Laval, et de Marie Le Masson, née à Laval en 1754. Membre de la municipalité de Saint-Hilaire en 1791, percepteur de Bourgon en 1793, il faillit être tué par les chouans en 1793, put s'échapper, gagna Ernée, et s'y établit chez sa fille aînée ; sa femme et ses enfants l'y rejoignirent. Le 2 novembre 1794 (12 brumaire an III), il fut nommé officier de santé du district d'Ernée, maire d'Ernée en 1796 ; il achète, le 6 août, devant le département, l'église, le cimetière, le presbytère et le jardin de la Templerie. Par suite de cession volontaire du 31 décembre 1805, ses enfants et héritiers n'en possédaient que le quart quand le tout fut, en 1833, donné à la fabrique de la Templerie pour le rétablissement du culte dans cette succursale. François-René Sauvé était encore à Ernée en 1797, et ne rentra à la Templerie que vers 1799. En l'an XII, il fut adjoint au maire de Saint-Hilaire. Le 15 octobre 1813, il fut nommé maire de Saint-Hilaire pour deux mois. Le 21 juillet 1815, il fut nommé maire de La Baconnière ; le 19 mai 1817, il redevint maire de Saint-Hilaire et mourut à la Templerie, le 15 mars 1820, à l'âge de soixante-treize ans. — Il eut neuf enfants. Du premier lit, Perrine-Françoise, 26 novembre 1772. Du second lit : 1° Louis-François, 8 avril 1776 ; 2° François-Jean-Antoine, 10 avril 1777 ; 3° Joseph-René-François, 23 mai 1778 ; 4° Jean-François, 18 juillet 1779 ; 5° Alexandre-Léon, 2 mai 1781 ; 6° Sophie-Rosalie, 8 août 1783 ; 7° Hyacinthe-René, 26 janvier 1786 ; 8° X... 18 février 1788.

Sauvé (Alexandre-Léon), né à la Templerie, le 2 mai 1781, de François-René Sauvé et de Louise Lucas, fut d'abord élève à l'Ecole d'Alfort et vétérinaire à Ernée, puis, reçu officier de santé par le jury médical de la Mayenne le premier jour complémentaire de l'an XIII, il s'établit à la Tem-

plerie. Maire de Saint-Hilaire-des-Landes par arrêté du 17 décembre 1813, il épousa, en 1817, à la Bazouge-du-Désert (Ille-et-Vilaine), Mademoiselle Marye. Il s'établit à la Bazouge ; veuf le 1er mars 1845, il se retira à Ernée où il mourut le 16 juin 1847.

SAINTE-SUZANNE.

Coutelle (Charles-Louis), sieur de la Tremblaye, né à Brûlon, de Charles-François Coutelle et de Marie-Marthe Pélisson. Reçu docteur en médecine de la Faculté de Montpellier le 13 mai 1760 (Lettres signées Imbert, chancelier ; Vincent, secrétaire), il vint s'établir à Sainte-Suzanne, où il exerçait encore en l'an XII.

Gastinibau (Louis) étudia pendant deux ans à Vitré, chez le chirurgien Paysant-Dubourg, puis à Paris (1789-1791) ; chirurgien et officier de santé à Sainte-Suzanne en l'an XII (Certificat préfectoral du 9 thermidor an XI).

Pavet (Bernard-Charles), sieur de la Clémentière, reçu docteur en médecine d'Angers en 1775, puis établi à Sainte-Suzanne ; en 1777 il soigna avec les chirurgiens Foubert et Longchamp une épidémie qui sévit sur le pays de Trans, Izé, Saint-Martin-de-Connée.

SAINT-ISLE.

Denouault-Descormiers (Joseph), reçu maître en chirurgie à Laval le 25 janvier 1766, il exerçait encore à Saint-Isle en l'an XII. Il signa, le 3 mars 1789, le cahier de doléances de cette paroisse.

SAINT-OUEN-DES-TOITS.

Sauvé (Jean-Pierre), dit Rougefeu (en Bourgon), ou Gasnerie (en Launay-Villiers), né et baptisé au Bourgneuf le 4 juillet 1769, fils de Jean Sauvé, sieur du Bourg, et de Perrine Baudet. Reçu maître en chirurgie pendant la Révolution, il alla exercer à Saint-Ouen-des-Toits dont il signa en 1789 le cahier de doléances, et qu'il quitta bientôt pour Andouillé où nous le trouvons installé dès le 12 mai 1797, dans une maison acquise dès le 22 mars 1794. Ses parents l'y suivirent. Il s'y créa une grande réputation et mourut à Andouillé le 28 janvier 1822, en essayant, dit-on, sur lui-même les effets d'un produit pharmaceutique. Il était célibataire.

Rossignol (Barthélemy-Antoine) étudia la chirurgie à

Paris en 1787, 1788, 1789, puis dans les hôpitaux ambulants de l'armée des côtes de Cherbourg, enfin chirurgien de troisième classe au 8e hussards ; il s'établit chirurgien à Saint-Ouen (Certificat du cinquième jour complémentaire an XI).

SOULGÉ.

Guillot-Delamotte, reçu chirurgien à Laval le 4 juin 1771, perdit ses diplômes pendant la Révolution ; aussi lui refusa-t-on, vers l'an XIII, l'autorisation d'exercer.

TORCÉ.

Le Maunier ou Le Menier (Mathieu), dit Besnard, étudia d'abord à Broc (Maine-et-Loire), chez le chirurgien Rolland, puis à Paris (1789). Il s'établit chirurgien à Torcé ; officier de santé en l'an XII (Certificat préfectoral du 9 messidor an XI).

VAIGES.

Enjubault (Joseph), chirurgien à Vaiges, officier de santé en l'an XII (Certificat du préfet du 13 prairial an XI). Elève en chirurgie à Paris en 1792 et 1793, il fut ensuite chirurgien de deuxième classe aux hôpitaux militaires et aux armées.

2o ARRONDISSEMENT DE MAYENNE

AMBRIÈRES.

Lemaire (Joseph-Jean), né à Mayenne vers 1763, reçu maître en chirurgie à Mayenne le 28 septembre 1784 (Lettres signées Maunier, Siellé, Salin, greffier). En l'an X il exerçait à Ambrières depuis dix-huit ans l'art de la chirurgie.

CHARCHIGNÉ.

Duhail (Pierre-Mathurin), reçu maître en chirurgie au Mans, le 19 mai 1786, exerçait encore la chirurgie en l'an XII à Charchigné, âgé de cinquante et un ans.

COUPTRAIN.

Morin (Timoléon-Julien), officier de santé en l'an XII (Certificat du 7 fructidor an XI).

Rigault (Antoine-Patrice), officier de santé sans réception en l'an XII (Certificat du 15 thermidor an XI). Il vivait encore en 1837.

Bisson (Paul-Philippe), officier de santé sans réception en l'an XII, sur certificat du 19 fructidor an XI.

LA DORÉE.

Deslandes-Courdessey ou Courdessez (Jacques), reçu maître en chirurgie à Mayenne le 22 septembre 1774, pratiquait encore à la Dorée en 1820.

ERNÉE [1].

Coutard (Gilles), sieur de la Chauvinière, reçu maître en chirurgie à Mayenne, le 1er décembre 1767, s'installa à Ernée où il fut à la fois chirurgien et apothicaire; il y vivait encore en l'an XIV. « Gilles Coutard, chirurgien royal », assista à l'Assemblée des doléances d'Ernée le 5 mars 1789.

Duhoux (Pierre-Maurice), chirurgien juré à Ernée, signa en 1789 le cahier de doléances de cette ville.

Grandin (Marin-Pierre-Henri), reçu docteur en médecine à Caen en 1787, vint s'installer en 1787 à Ernée, dont son frère, François-Henri-Christophe Grandin, venait d'être nommé curé ; l'abbé fut nommé député aux Etats Généraux de 1789. Le docteur se retira plus tard à Exmes (Orne), sa ville natale, où son frère vint le retrouver en 1821.

Jeudry (Julien-Louis), né à Ernée, le 25 août 1715, de Louis Jeudry, sieur du Cruchet, président du grenier à sel, et de Renée Delalande. Docteur en médecine de la Faculté de médecine de Paris (?), correspondant de la Société royale de médecine, il épousa le 17 septembre 1748 Jeanne Boullier. Procureur de fabrique et marguillier de Notre-Dame d'Ernée (1754), échevin d'Ernée en 1755 et 1764, maire d'Ernée en 1761 et de 1774 à 1789, il en fit construire le collège (1761-1762), qu'il dota de 300# de rente que l'établissement toucha à partir du 1er janvier 1780. Il fit appeler pour les petites écoles les sœurs de la Chapelle-au-Riboul, soigna les pauvres et les malades de l'hôpital. Le 5 mars 1789, il présida l'Assemblée des habitants réunis pour la rédac-

1. Parmi les praticiens d'Ernée au XVIIIe siècle, il faut citer les chirurgiens François Rotureau de la Dennerie (1764) : René Brault († avant 1781) ; les médecins Guillaume Bichain de la Martinière, échevin (1774-1778) et administrateur de l'hospice d'Ernée (1767-1774) ; François Bichain de Montigny (1754) ; Jean Bichon, sieur du Val (1721) ; Nicolas Houdevant (1786).

tion du cahier de doléances. Le 4 février 1790, il fut réélu maire d'Ernée. Il s'opposa de tout son pouvoir aux désordres, quitta la mairie vers le milieu de 1792, et fut remplacé dans sa charge municipale par G.-L. Boullard. Il mourut à Ernée le 19 thermidor an III (6 août 1795).

Jeudry (Jean-René), sieur du Hameau, frère du précédent, chirurgien à Ernée, fut membre du Comité d'Ernée en 1789 et chirurgien aide-major de la garde nationale de cette ville.

Lambron (Jean-Anne), né en 1770 dans le Bas-Maine, reçu docteur en médecine à Paris le 28 prairial an XI, après soutenance d'une thèse intitulée : *Dissertation sur les fractures de côtes et sur leurs complications* (26 pp. in-4°, Paris, an XI-1803), dédiée à son oncle Lambron, ancien lieutenant du premier chirurgien du roi et professeur des Ecoles de chirurgie à Orléans. Il exerçait encore à Ernée en 1820.

Le Nicolais (René), docteur en médecine, signa, en mars 1789, le cahier des doléances d'Ernée; membre du Comité d'Ernée en septembre 1789, il fut nommé officier municipal d'Ernée aux élections du 4 février 1790. Son fils, René-Joseph, né à Ernée, fut guillotiné à Paris le 13 juillet 1794.

Mulot-Buffetière (Jean-François), reçu maître en chirurgie à Mayenne le 25 avril 1788, s'établit à Ernée où il fut nommé, le 12 brumaire an III, officier de santé du chef-lieu du district. Il y vivait encore en 1820.

Rajeot (Etienne), reçu docteur en médecine à Caen le 1er octobre 1793, exerçait encore à Ernée en l'an XII.

Sauvé (François-René) (Voy. *Saint-Hilaire-des-Landes*).

Sauvé (Jacques-Philippe), né à la Templerie le 13 février 1760, de Jacques Sauvé de la Maisonneuve, chirurgien, et de Jeanne Laigre, baptisé le 14 février à Saint-Hilaire-des-Landes. Arrivé à Paris à dix-sept ans, il suivit les cours de l'Académie de chirurgie, se fit nommer maître en chirurgie, puis, le 30 juin 1788, conquit le diplôme de docteur en médecine de l'Université de Caen. Il s'établit à Ernée, où ses capacités le firent surnommer « le grand docteur ». En 1792, l'Académie de chirurgie lui décerne une médaille d'or pour un mémoire qu'il lui avait adressé. Le 16 janvier 1812, le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, lui décerne une médaille en argent pour récompenser son zèle de propagandiste de la vaccination. — Sauvé fut l'un des vingt députés que les gardes nationales du district d'Ernée déléguèrent à la Fédération de Paris le 14 juillet 1790. Aux Cent-Jours, il fut commandant de la garde nationale d'Ernée.

Il mourut à Ernée le 17 janvier 1841. — Il avait épousé à Laval, le 16 janvier 1804, Jeanne-Anne Pottier, née à Laval le 8 janvier 1776, de Toussaint Pottier-Verdrie, marchand, et de Marie-Julienne Queruau-Després (Contrat du 13 décembre 1803, 21 frimaire an XII, devant Josset, notaire à Laval). Six enfants naquirent à Ernée de cette union : 1° Aurélie-Sainte-Jeanne, 3 novembre 1804 ; 2° Jacques-Philippe, 15 décembre 1805 ; 3° Jeanne-Cécile, 22 novembre 1806 ; 4° Jacques-Philippe, 11 mai 1808, plus tard élève chirurgien militaire des hôpitaux de Lille et de Metz, mort à Ernée le 12 mai 1860 ; 5° Jeanne-Anne, 23 septembre 1810 ; 6° Aldric-Jean-Toussaint, 8 février 1813 ; pharmacien à Paris, il était pharmacien de la maison du roi lors de la mort accidentelle du duc d'Orléans, dont il pratiqua lui-même l'embaumement (juillet 1842).

Vettier (Guillaume), sieur du Tertre, chirurgien-juré, signa, en mars 1789, le cahier de doléances d'Ernée. Officier de santé sans réception en l'an XII (Certificat du 20 fructidor an XI).

FOUGEROLLES.

Deslandes (Jacques), reçu maître en chirurgie le 22 septembre 1774, exerçait encore en l'an XII à Fougerolles. Il signa le cahier de doléances de Fougerolles en 1789. — Voyez *La Dorée*, où il exerça également.

Lamy (Jacques), officier de santé sans réception en l'an XII, certificat du 25 thermidor an XI.

Rajeot (Pierre-Etienne), chirurgien à Fougerolles en l'an XII.

Letourneur (Jean-Baptiste). Voyez Landivy.

GORRON [1].

Fleury (François), reçu maître en chirurgie au Mans le 14 octobre 1767 (Lettres signées Marigné, lieutenant ; Labarre, Desbois, Bion, Desviliers, greffier), exerçait à Gorron en l'an XII, alors âgé de soixante-cinq ans.

Garnier (Guillaume-Jean-François), docteur médecin en l'an XII à Gorron. Reçu le 7 nivôse an XII.

James (Guillaume-Julien-René), reçu maître en chirurgie à Domfront le 23 mars 1777 ; exerçait encore la chirurgie à Gorron en l'an XII.

1. Parmi les noms des praticiens de Gorron avant la Révolution, relevons celui du chirurgien Antoine-François Bigeon (1753).

Lemonnier (Joseph), sieur de l'Épine, né à Gorron, reçu maître en chirurgie au Mans, en 1785 (Lettres signées Faribault, prévôt, Bion, Laroche-Desbois, Mallet, docteur-médecin). Chirurgien-major de la marine, il fit plusieurs croisières, exerça à la Martinique et à Saint-Domingue, puis devint chirurgien du roi à Gorron. Agé de quarante-cinq ans, il y exerçait depuis dix-sept ans en l'an X.

Rousseau fut nommé, le 12 brumaire an III, officier de la partie nord du district par le Directoire du district d'Ernée.

GRAZAY.

Lottin-Houdoulière (Philippe), officier de santé sans réception en l'an XII (Certificat du 15 prairial an XI).

HAMBERS.

Gobard (Urbain-Charles), officier de santé sans réception en l'an XII (Certificat du 20 messidor an XI).

LANDIVY.

Gesbert (Jean-Baptiste), reçu maître en chirurgie à Mortain, le 11 novembre 1791, exerçait à Landivy en l'an XII.

Letourneux (Jean-Baptiste), reçu docteur en médecine à Caen, le 7 septembre 1778, s'établit à Landivy. Fut nommé membre du Directoire du département le 4 juillet 1790. Il mourut à Fougerolles, où on le trouve dès l'an XII.

LARCHAMP.

Barré-Bertry (François), reçu officier de santé à Mayenne, le 12 messidor an XI ; en 1820 il exerçait à Ernée, après s'être établi dès l'an XII à Larchamp.

LASSAY[1].

Grosse-Chevrie (Guillaume-Pierre) (V. *Mayenne*).

Fleury, chirurgien, signe le cahier des doléances de Lassay le 2 mars 1789.

Le Vavasseur (François-Denis), docteur de Caen, exerçait à Lassay dès 1787, signa le cahier des doléances de Lassay en 1789, admis à exercer la médecine le premier jour complémentaire an XI.

1. Exercèrent à Lassay au xviiie siècle les chirurgiens Jacques-Mathurin Barré (1734), François Champion (1775), Pierre Fleury (1775), le même probablement qui signa le cahier de 1789.

Martin (Jean-Pierre), reçu maître en chirurgie au Mans, le 2 avril 1776, exerçait encore en l'an XII à Lassay.

Perrier (Jean-François-Michel), reçu docteur en médecine à Caen, le 11 juillet 1791. En février 1816, le sous-préfet de Mayenne le dénonça au préfet comme membre d'un complot bonapartiste ; la conjuration n'exista jamais que dans l'imagination de ce fonctionnaire. Perrier exerçait encore en 1820.

Piette de Montfoucault (Christophe), né à Lassay, le 22 janvier 1743, étudia la médecine à Angers, fut reçu docteur en médecine de la faculté de Montpellier, le 2 mars 1768, et s'installa à Lassay. Membre du district de Lassay, il protesta dans une lettre au rédacteur de la *Gazette de Paris,* feuille royaliste à laquelle il était abonné, contre les accusations portées contre le détachement du régiment de Royal-Roussillon cantonné à Lassay. Voici le texte de cette lettre, qui fut saisie avec les autres papiers du journaliste du Rozoy (Archives nationales, C 213).

« Lassay, département de la Mayenne, 7 mai 1791.

« Monsieur,

« Comme vous publiez toujours avec le génie de la vérité tout ce qui intéresse l'honneur de nos légions, j'ai pensé que vous voudriez insérer dans votre *Gazette* le trait suivant, bien fait pour réfuter la basse calomnie des envieux de la gloire d'un de nos meilleurs régimens.

« La petite ville de Lassay, livrée à des divisions funestes, avoit le bonheur d'avoir depuis vingt mois un détachement de Royal-Roussillon-Cavalerie. Ce détachement, dont la bravoure et la bonne conduite mérite les plus grands éloges, ne fut pas longtems sans avoir des ennemis. On osa l'accuser près du Directoire du département d'être dans la plus grande insubordination. M. Le Brun des Beaumes, son commandant, repoussa cette odieuse calomnie d'une manière digne de lui, digne d'un militaire de Royal-Roussillon. Sa lettre insérée dans votre numéro du 1er décembre dernier, bien connue de ses aggresseurs, est restée sans réplique ; ils ont passé condamnation sur son contenu.

« Au moment où nous avions le plus grand besoin de la protection de ce fidèle détachement, M. des Baumes reçut, le 29 mars dernier, l'ordre de rentrer avec son détachement à Saumur où étoit son régiment. Alarmée à cette nouvelle, la très grande et très certaine majorité de notre ville pria M. des Baumes, par une adresse revêtue des signatures de

soixante-dix-huit chefs de famille ou gens distingués par leurs états et leur conduite de suspendre son départ jusqu'à de nouveaux ordres qu'on se hâteroit de solliciter. Mais toutes nos démarches aiant été infructueuses, nous eûmes, le 10 avril dernier, la douleur de perdre ces braves militaires.

« Auroit-on dû s'attendre qu'on pût accuser ce digne officier d'insubordination, qui aiant connoissance par lui-même du besoin de sa présence parmi nous crut pouvoir différer son départ ? Croiroit-on qu'on a répandu le bruit injurieux que ce généreux militaire seroit puni comme coupable de désobéissance ?

« Mais ce qui le venge bien noblement, c'est l'accueil distingué, c'est l'approbation qu'il a reçue de ses supérieurs, c'est la conduite héroïque des braves cavaliers qu'il commandoit. En passant à Laval, ils apprirent que leur officier devoit être mis aux arrêts en arrivant à Saumur ; aussitôt ils s'engagent tous sur leur honneur de demander à leurs chefs la permission d'entrer en prison et d'y rester autant de temps que M. des Baumes seroit aux arrêts.

« Voilà ces hommes accusés d'insubordination, voilà ces soldats que la calomnie a osé présenter comme aiant perdu parmi nous l'esprit de discipline militaire, d'obéissance et d'amour pour ses officiers. Je les ai connus pendant près de deux ans ; ils ont été, sont et seront toujours, ainsi que leur généreux officier, sans reproche comme sans peur. Quel souhait il me reste à former.

« J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« Piette, docteur en médecine. L'un de vos abonnés.

« P. S. Je n'ai point reçu les numéros 28, 29, 30 avril, je les regretterais si j'en étois privé.

« (Ribay). A Monsieur, Monsieur de Rosoy, auteur de la *Gazette de Paris,* rüe Saint-Sauveur, près de celle des Deux Portes, port païé, à Paris. »

Le cachet de Piette portait les deux initiales P. M. enlacées, surmontées d'une couronne de fleurs cantonnée de deux étoiles, les initiales cantonnées aussi de deux étoiles. Malgré ses sentiments peu jacobins, Piette passa la Révolution sans encombre. Conseiller général, maire de Lassay (1816, 1824), il releva en 1820 le collège de Lassay qui fut fermé en 1832. Chevalier de la Légion d'honneur le 1er mai 1821.

Raimbault (René-Louis), reçu maître en chirurgie au Mans, le 23 février 1790, exerçait encore à Lassay en 1820.

LIGNIÈRES.

Belloche (Julien), reçu maître en chirurgie à Mayenne, le 7 mars 1782, exerçait la chirurgie à Lignières-la-Doucelle en l'an XII. Il en avait signé le cahier de doléances le 6 mars 1789.

MADRÉ.

Chesneau (Pierre), officier de santé en l'an XII (Certificat du 9 fructidor an XI). Admis à exercer le 26 fructidor an XI.

MARTIGNÉ.

Oger (Augustin), officier de santé sans réception en l'an XII (Certificat du 15 prairial an XI).

MAYENNE [1].

Autin (Pierre), reçu docteur en médecine à Angers, le 4 janvier 1777, s'établit à Mayenne. Il demanda à son ami le conventionnel François, la liberté de sa sœur, religieuse ursuline insermentée, et son appui pour être nommé médecin des indigents au chef-lieu du district. Il exerçait encore en l'an XII, et fut médecin de l'Hôtel-Dieu de Mayenne. — Son frère, curé de Châlons, écrivit, le 10 mai 1780, au procureur général du Parlement, Joly de Fleury, pour savoir s'il était permis d'unir par mariage deux épileptiques de sa paroisse ; Joly de Fleury répondit négativement (V. *Journal de médecine de Paris,* 14 juin 1903).

Grosse-Chevrie (Guillaume-Pierre), né à Mayenne, paroisse Saint-Martin, le 10 février 1760, reçu maître en chirurgie au Mans le 7 août 1786, après avoir étudié chez Launay, chirurgien à Couptrain, pendant deux ans, et aux

1. Voici les noms de quelques praticiens ayant exercé à Mayenne au XVIII[e] siècle, avant la Révolution : René Lemesnager, chirurgien (1752), Guillaume-François-Simon Levêque, les chirurgiens Barthélemy et René Mesnage (1752), Martin Lefaucheux, Jean Cordelay, Charles Sénéchal (1752), Jean-Baptiste Bigot, François Fleury, René Lambert (1700), Gabriel Champion (1708), Etienne-Léon Lecomte (1739), René Cherbonnier (1752), les médecins François Griffaton de la Patrière, Thomas Lemaître de la Planche (1729), Michel Palicot (1767), Mathurin-Jacques Barré (1780), Emmanuel-Alexandre Boullevraye (1743) et son frère Alexandre Boullevraye, Augustin Cheminant, sieur du Bourg, François des Touchettes (1708), Michel Delacour (1733, 1736), Julien de Briqueville (1733, 1760).

écoles de Saint-Côme, à Paris, pendant trois ans. Il exerça à Lassay, puis à Mayenne où il vivait encore en 1820.

Georget (Jean-René), sieur de la Bretonnière, fils de René Georget-Bretonnière et de Jeanne-Françoise Charbonnier-Vannerie, reçu maître en chirurgie à Mayenne le 5 novembre 1770, chirurgien royal en 1772, élu, en 1778, chirurgien-démonstrateur d'obstétrique pour les élèves sages-femmes, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Mayenne, exerçait encore dans cette ville en l'an XII. Il avait épousé, en 1773, Marie-Julienne Richard de la Touche de la Martinais, fille de Julien-François Richard et de Renée Gasté.

Lemaire, chirurgien-major de la garde nationale de Mayenne en 1790.

Morice de la Rue (Jean-Baptiste), fils de Thomas Morice de La Rue et de Françoise Nocher, reçu docteur en médecine à Caen le 29 octobre 1753, s'établit à Mayenne; il correspondit avec son célèbre collègue Barbeu du Bourg, professeur à la Faculté de médecine de Paris; il fit un rapport sur l'épidémie de mars-septembre 1773; fut échevin de Mayenne (1767-1789), président de la Société des amis de la Constitution de Mayenne en 1791. Il exerçait encore en l'an XII malgré ses quatre-vingt-un ans. — Il avait épousé, en 1759, en l'église Notre-Dame de Mayenne, Françoise Poulain de Beauchesne, fille de Charles Poulain de Beauchesne et de Geneviève Godde de la Faburais. De ce mariage, il eut : 1° J.-B. Morice de la Rue, vicaire à Moulay, puis vicaire épiscopal de la Mayenne; 2° Charles-Thomas, administrateur du département; 3° Geneviève-Jeanne, épouse d'Urbain Hubert, de Laval.

Plessis (François-Nicolas), officier de santé de 2e classe du port de Brest, vint s'établir à Mayenne en l'an IX. Certificat d'officier de santé sans réception du 13 prairial an XI.

Ponthault (André-Jean-Baptiste-François-Guillaume), né à Oisseau, le 6 août 1748, d'André Ponthault de Lessard, docteur en médecine, et de Jeanne Beudin, fut reçu, le 16 novembre 1772, docteur en médecine de la Faculté de Reims; conseiller-médecin du roi à Mayenne (1776), médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de la municipalité en l'an XI, il mourut à Mayenne le 17 janvier 1819. Il avait épousé à Tessé-la-Madeleine, en 1776, Anne-Marie-Julienne Jardin de la Goupillère, fille de Jean-François Jardin, notaire royal, et de Julienne Lemoine. De ce mariage naquit, le 17 mai 1784, Pierre-Clément Ponthault, docteur en médecine, maire de Mayenne, mort à Mayenne le 28 octobre 1859.

Voille (Jean-Baptiste-François-Constant), né à Mayenne, de René Voille, notaire, et de Barbe-Renée Tessier des Poiriers, reçu docteur en médecine à Angers le 5 janvier 1785, médecin de l'Hôtel-Dieu de Mayenne ; nommé maire de Mayenne par Baudran, le 21 pluviôse an III, il refusa ce poste ; porté en l'an IX sur la liste des notables dressée aux termes de la loi du 13 ventôse an IX. En l'an XII, le collège d'arrondissement de Mayenne le porta comme candidat au Corps Législatif. Il mourut à Mayenne le 6 décembre 1819.

OISSEAU.

Berthée (Jean), reçu maître en chirurgie à Mayenne le 7 mars 1782, exerçait encore en l'an XII à Oisseau.

PLACÉ.

Le Genissel (Jean-Baptiste-Simon), reçu maître en chirurgie en 1760, exerçait en l'an XII à Placé.

LA POOTÉ.

Deshayes (R.), chirurgien, électeur du département en 1790.

Lottin (Marcel-Charles-François), d'abord chirurgien de deuxième classe aux armées, vint s'installer à la Poôté comme officier de santé, sans réception (Certificat du 21 prairial an XI).

Herbin (Charles-Constant), reçu maître en chirurgie à Mayenne le 2 mai 1780, exerçait encore à la Poôté en l'an XII.

PRÉ-EN-PAIL.

Roberty (Jean-François), officier de santé reçu le 22 brumaire an XI.

RAVIGNY.

Damoiseau (Étienne-Michel), officier de santé sans réception, certificat du 18 prairial an XI.

SAINT-DENIS-DE-GASTINES.

Baissin (Julien), reçu officier de santé en l'an XI, le cinquième jour complémentaire.

Baissin (François-Urbain), reçu officier de santé en l'an XI, le cinquième jour complémentaire.

Gauguelin (René), officier de santé sans réception (Certificat du 27 fructidor an XI).

SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE.

ROTUREAU (Gabriel), sieur de la Cointrie, fils du maître en chirurgie Jacques-François Rotureau de la Dennerie, d'Ernée. Maître en chirurgie à Saint-Mars, mentionné en 1783.

CHORIN (Hector-Pierre), officier de santé à Saint-Mars, mentionné en l'an XII et en 1825.

VILLAINES-LA-JUHEL [1].

FOURÉ (Guillaume-Charles-François), né à Domfront, reçu docteur en médecine à l'âge de vingt-neuf ans à la Faculté de Pavie (Gaule Cisalpine), le 3 germinal an IX (Lettres signées Borda, doyen; Mangilli, recteur). Il était également docteur en philosophie. Exerçait à Villaines en l'an XII.

LAIGNEAU (Ambroise), né à Villaines-la-Juhel, reçu maître en chirurgie au Mans le 30 mars 1776 (Lettres signées Gontard, lieutenant; Desbois, greffier), fut d'abord chirurgien militaire. En l'an X, âgé de quarante-huit ans, il exerçait à Villaines depuis vingt-six ans; il y vivait encore en 1820.

LAMARRE (Louis), reçu maître en chirurgie au Mans le 14 août 1783, exerçait à Villaines en l'an XII.

3° ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-GONTIER

BALLÉE.

NICOLAS (Pierre), reçu maître en chirurgie à Laval le 8 mai 1771 (Lettres signées Hubert).

BOUÈRE.

PICOU ou PRIOU (Louis) s'installa à Bouère comme officier de santé le 2 floréal an VIII, et fut autorisé à continuer ses fonctions en l'an XIII sur certificat du sous-préfet de Segré du 20 messidor an XI.

DELAMARE (Juguin), maître chirurgien à Bouère, dont il signa le cahier de doléances le 6 mars 1789.

CHATEAU-GONTIER [2].

ALLARD (Louis-François), né à Craon le 10 mai 1734. Docteur en médecine de la Faculté d'Angers le 19 novembre

1. Y exercèrent au XVIIIe siècle les chirurgiens Pierre Blottière (1752); Jacques Laigneau (1770); Campaux-Dessaint (1770).

2. Avant la Révolution, au XVIIIe siècle, relevons-y les noms des chirurgiens Pierre Raimbaut (1728) et René Raimbaut (1749); René

1754, élu député aux Etats Généraux en mars 1789, membre du Comité de salubrité de l'Assemblée Constituante ; son mandat expiré, il renonça à la politique et reprit l'exercice de la médecine à Château-Gontier, où il mourut le 30 juin 1819.

BESSIN (Louis), fils d'André Bessin, chirurgien à Quelaines, d'abord officier de santé à l'armée des Ardennes, s'installa comme chirurgien à Château-Gontier en l'an VI ; maintenu en l'an XII sur certificat du 24 messidor an XI.

BINET (Constantin), reçu docteur en médecine à Angers le 26 novembre 1788, exerçait encore à Château-Gontier en 1820.

CHEVALLIER (Pierre-Jacques) étudia à la Faculté de médecine d'Angers du 29 novembre 1790 à la fin de 1793 (Certificat du 17 fructidor an II, signé Berger), puis à l'Ecole de santé de Paris de ventôse an III à l'an V. Il conquit le titre d'élève de première classe ; il couronna ses études en se faisant recevoir membre de la Société d'émulation (Certificat du 25 thermidor an IV, signé Alibert, président). Le 7 thermidor an VI il s'établit à Château-Gontier, il fut maintenu en l'an XII, quoique sans réception, sur un certificat du 22 messidor an XI, signé Mahier, maire, Allard et Theulier, médecins. Médecin des épidémies de l'arrondissement de Château-Gontier, médecin des hôpitaux de cette ville, membre correspondant de la Société médicale de Paris, il soutint, le 8 septembre 1806, devant l'Ecole de médecine de Strasbourg une thèse intitulée : *Essai sur une épidémie observée dans la ville et le canton de Château-Gontier pendant l'hiver de 1805 à 1806,* Strasbourg, 1806, 18 pages in-8° portant la dédicace : *Doctoribus Allard, Theulier, Jousselin, artis Hippocraticæ cultoribus peritissimis.* Il exerçait encore à Château-Gontier en 1837.

JOUSSELIN (Louis), reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers le 23 décembre 1776 (Lettres signées Dubois, *Univ. And. sec.*), s'établit à Château-Gontier en 1779 ; il y vivait encore en 1805.

LE VAYER (Georges), reçu maître en chirurgie le 23 septembre 1771 (Lettres signées Recoquillé, lieutenant du premier chirurgien du roi à Château-Gontier), démonstrateur d'obstétrique, doyen de la communauté des chirurgiens de Château-Gontier, y exerçait encore en l'an XII.

Madelon Jousselin (1749) ; François Jousselin (1746) ; Anselme-François Jousselin (1778) ; Pierre Desnoes (1760) et son fils Pierre Desnoes des Sourdières (1778) ; Recoquillé, lieutenant du premier chirurgien (1771).

Le Vayer (Georges-Jean), fils du précédent, d'abord chirurgien-élève des hôpitaux ambulants de l'armée de l'Ouest (an III), puis de l'hôpital militaire de Château-Gontier où il exerça dès le 15 vendémiaire an III, fut licencié et rendu à la vie civile en l'an VIII, resta dans sa ville natale comme officier de santé ; fut maintenu en l'an XII, quoique sans réception (Certificat du 23 messidor an XI), et finit négociant en draps.

Le Vayer (Jean-Remy-François), frère du précédent, exerça à Château-Gontier depuis l'an XI ; officier de santé en l'an XII, il vivait encore en 1837.

Pradel (Paul), d'abord chirurgien-major à la 76e demi-brigade, s'établit comme officier de santé à Château-Gontier en l'an VI, maintenu par certificat du 23 messidor an XI.

Theulier (René), reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers le 23 août 1759, exerça à Château-Gontier, où il mourut le 12 avril 1808.

COSSÉ-LE-VIVIEN.

Cosnard (Henri-René-François), né à Craon, reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers le 15 février 1774 (Lettres signées Pantin, Buffebran, Ducoudray, Chartier, doyen ; Loiseau, secrétaire), vint exercer à Cossé-le-Vivien vers l'an VIII ; il y était encore en 1825.

Thoreau (André), sieur de la Touchardière, maître en chirurgie à Cossé en 1765. — Il fut reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers le 2 décembre 1788 (Lettres signées Pantin, doyen ; Gaudin du Plessis, d. r. ; Guérin, Brevet, secrétaire), il vint s'établir à Cossé où il exerçait encore en l'an XII. D'après M. l'abbé Angot, il exerçait à Laval en 1820.

CRAON [1].

Allard (Louis-René), reçu docteur en médecine de la Faculté d'Angers le 4 septembre 1781 (Lettres signées Dubois), s'établit à Craon où il exerçait encore en l'an XII.

Cosnard, docteur en médecine à Craon, médecin de l'hôpital de Craon en 1746, mort en 1791.

Esnue (François-Jean), sieur de la Vallée, docteur en

1. Exercèrent à Craon au xviiie siècle les chirurgiens Jean Fronteau († en 1768) et Jamet, père ; les médecins Bernard, qui fut échevin (1770), et J.-B. Frebet-Labrière (1784, 1787).

médecine, médecin de l'hôpital de Craon en 1746, mort le 12 septembre 1795 à Craon, en son domicile, rue de Montfumier. Il avait épousé Renée Curis, qui lui donna, le 20 mars 1751, un fils, François-Joachim Esnue-Lavallée, plus tard député de la Mayenne à la Convention.

Goussé de la Lande (Louis-René), reçu docteur en médecine à Angers le 21 novembre 1770, médecin de l'hôpital de Craon en 1771 ; exerçait à Craon en l'an XII.

D'Hillerin (Claude-Augustin), né à Cholet, reçu maître en chirurgie à Angers le 8 août 1772 (Lettres signées Ducoudray, Garnier, Aveneau, Chevreuil, Rateau, Lachèse), s'installa à Craon où il vivait encore en l'an XII.

Jamet (Mathurin-Julien-François), né à Craon, reçu docteur en médecine à Angers le 1er décembre 1788 (Lettres signées Gaudin du Plessis, d. m. r. ; Delaunay, Pantin, d. m. r. et doyen), exerçait encore en l'an XII. Il fut désarmé, en 1795, comme terroriste. Il eut un fils, Emile Jamet, né à Craon le 30 avril 1799, agriculteur, représentant du peuple en 1848.

Juhel-Dupaty (Julien), né à Juvigné, reçu maître en chirurgie à Angers le 25 juillet 1771 (Lettres signées Gaudin du Plessis, Garnier, Mirault, Chevreuil, Bretault, Lachèse). S'établit à Craon. C'est dans sa maison, rue des Juifs, qu'on incarcéra, en 1791, M. et Mme de Lantivy, arrêtés comme suspects. Il exerçait encore en l'an XII.

Le Mercier (Etienne), maître en chirurgie, reçu à Angers le 18 janvier 1762, exerçait encore à Craon en l'an XII (Voyez plus haut chapitre II).

Paillard, chirurgien à Craon en 1789.

DENAZÉ.

Fronteau (Julien), maître en chirurgie, maire de Denazé et membre du directoire du district de Craon en 1790.

GENNES.

Néré de la Sannuère (Jean-Pierre), reçu maître en chirurgie à Laval le 27 avril 1762 (Lettres signées Hubert), exerçait à Gennes en l'an XII.

Paigis (François-Pierre-Marie-Anne), né à Azé le 7 juillet 1760, médecin à Gennes en 1789, nommé administrateur du département de la Mayenne le 3 juillet 1790, député à l'Assemblée Législative le 27 août 1791, membre du Club des Feuillants, maire de Gennes, conseiller d'arrondissement, mort à Château-Gontier le 23 février 1855.

GREZ-EN-BOUÈRE.

Pellerin (Jean), né à Evron, étudia à Angers la chirurgie. Un certificat du 7 novembre 1789, signé de deux chirurgiens de Craon, Lemercier et Paillard, atteste qu'il demeure alors depuis six ans à l'abbaye de la Roë comme chirurgien des Génovéfains et des habitants de La Roë, et s'est acquitté de ses fonctions « avec attention, zèle et exactitude ». Il s'installa à Grez comme chirurgien en fructidor an IV ; le 24 messidor an XI, il se présenta au tribunal de Château-Gontier et exhiba, aux termes de la loi de ventôse, un certificat du sous-préfet de Château-Gontier du 17 messidor an XI, sur attestation du maire de Grez et des citoyens Fr. Chartier, cordonnier, J.-B. Monnier, tanneur à Grez ; ses pièces et ses titres furent jugés insuffisants, le tribunal lui interdit d'exercer jusqu'à ce qu'il apportât un certificat de capacité signé de trois médecins ; les sieurs Pavet, médecin, Girard et Larieux, chirurgiens à Sablé, le lui délivrèrent.

Rousseau (Marin), reçu maître en chirurgie à Laval le 24 janvier 1769 (Lettres signées Hubert, lieutenant), s'établit à Grez où il exerçait eucore l'an XII.

QUELAINES.

Bessin (André), maître en chirurgie, reçu à Angers en 1764, s'établit la même année à Quelaines. Pendant la Révolution, ses lettres de maîtrise furent brûlées, dit-il, par les brigands, et il dut présenter au Tribunal de Château-Gontier le 23 messidor an XI un certificat en date du 24 prairial an XI, signé des docteurs Allard, Theulier et Jousselin de Château-Gontier.

SAINT-DENIS-D'ANJOU.

Christophe (Alexandre), né à Nancy (Meurthe), étudia à Nancy et dans les hôpitaux militaires; reçu officier de santé le 19 thermidor an XII par le jury médical de la Mayenne.

Lamotte (Jean), médecin à Saint-Denis-d'Anjou en l'an XII.

Mary-Rousselière (Henri-Joseph), reçu maître en chirurgie à Angers le 19 juillet 1777, exerçait à Saint-Denis en l'an XII.

VILLIERS-CHARLEMAGNE.

Pellerin (Jean), officier de santé en l'an XII (Voy. *Grez-en-Bouère*).

UN RAPPORT MÉDICO-LÉGAL EN 1619 [1]

Des paysans trouvèrent un jour au bas du pâtis de la Bataille, non loin de la Templerie d'Écherbay, au Maine, le cadavre de maître Guillaume Sauvé; le malheureux avait été traîtreusement assassiné. Fut-il victime de la malveillance des habitants du bourg de Saint-Hilaire-des-Landes, rivaux des gens de la Templerie ? Tomba-t-il sous les coups de quelques forgerons de Chailland, ses dangereux voisins, ou d'une de ces bandes de partisans qui terrorisèrent les campagnes pendant les troubles de la régence de Marie de Médicis ? Il est plus probable qu'il s'agissait d'une vengeance particulière : le défunt joignait à sa charge de notaire du duché de Mayenne les fonctions de « sergent royal » ; quelque plaideur malheureux, quelque locataire saisi voulut sans doute faire expier à Sauvé une vente de justice ou une contrainte par corps.

Feu Guillaume Sauvé, fils de Robert Sauvé et de Jeanne Courtin, né à la Templerie d'Écherbay et baptisé le 19 mars 1569 à Saint-Hilaire-des-Landes, avait épousé vers 1595 Jeanne Le Bourdays. Sept enfants naquirent de cette union : Léonarde ; Robert [2] ; Anne ; Julienne (1602) ; Estelle (1604) ; Pierre (1605) ; Hélène (1608). Sur requête de la veuve du notaire de la Templerie, la justice informa, et le chirurgien Dinomais, du Bourg-neuf-la-Forêt fut chargé du constat médico-légal.

Voici cet acte, qui existe aux archives du château de

1. Voy. P. Delaunay, dans *La France médicale*, du 25 février 1903.

2. Robert Sauvé, deuxième enfant du notaire Guillaume S., épousa, à Saint-Martin de Vitré, le 1er février 1621, Jeanne Croissant de Garengeot, grand'tante du célèbre chirurgien Garengeot.

Fresnay, au Bourgneuf-la-Forêt, folio 400 de l'un des cahiers de titres de la seigneurie de la Bénéhardière [1].

« Je soubz signe francois Dignommais chirurgien demeurant au bourgneuf de la forest certifis à Messieurs de la Justice et a quil appartiendra, avoir sondé les plais de deffunct Guille Saulvé lequel auroict este tué de coups darquebusses carabines ou pistolletz et auroict este frappe de quattre postes en la teste scavoir ung desd. postes dans los parietal deux doibtz au desur de la sourcille au coste droict duquel coup ny a aulcune sortis, et a sorty du serveau par lad. plais plus gros que deux pouces, mesmes ung des aues ung day proche la queux de lœil dud. costé droict en los bassilaire lequel na aulcune sortis et sont lesd. postes platitz contre los occipital, mesmes les deux aues postes ont faict sortis avecque fraction aud. cranne, longueur de quatre doibtz proche la citure coronalle et led. os cassé et ouvert comme à mettre le fair dung coutteau lesquelles playe jay visites et sondes en pnces de messieurs le Bailly et procureur au bailliaige dernes [2] cestant transportez de lad. ville dernes au bourg de la Templerye pour lever led. corps, estant tumbe mort a raison desd. coups au bas du pastictz de la Battaille pres lechallier de la prées dud. lieu de la Templerye, lesquelz ensemble la veufve et emfans dud. deffunct mauroient requis le pnt proces verbal que leur avons decerne pour leur servir et valloir que de raison, cejourd'huy dix huictiesme jour du mois de may mil six cens dix neuf appres midy.

« F. DINOMAIS ».

Dinomais était-il un expert de hasard, ou bien l'un de ces chirurgiens jurés commis aux rapports de justice, au choix du premier médecin du roi, selon les édits de 1603 et de janvier 1606 ? Rien ne l'indique dans ce procès-verbal.

1. Cet acte et les renseignements à l'appui nous ont été obligeamment communiqués par M. Léon Sauvé, de Vitré.

2. D'Ernée.

HYGIÉNISTES D'AUTREFOIS

Un de ces petits volumes, de texte compact et de fins caractères, que publiait jadis à Laval l'éditeur Feillé-Grandpré, et que recherchent maintenant les curieux de l'histoire mayennaise. Le titre porte : *Aperçu sur la statistique et sur la topographie médicales du département de la Mayenne*, par M. Lemercier, docteur en médecine à Mayenne. Laval, s. d. 85 pp. in-8°.

Ce docteur Lemercier était un savant homme, que l'Académie de médecine avait appelé, le 5 avril 1825, parmi ses membres correspondants [1]. Un beau jour, il

1. François-René Le Mercier ou Lemercier-Motterie, né à La Penty, arrondissement de Mortain (Manche), le 16 janvier 1782 de René Lemercier et de Jacquine Batel, fit ses études médicales à Paris, en particulier à l'hôpital Saint-Louis, et soutint le 19 août 1808, sous la présidence de Sabatier, sa thèse doctorale intitulée : *Dissertation sur le cancer des lèvres*, Paris, 1808, 21 pp. in-8°. Etabli à Mayenne, il fut médecin des hôpitaux et des prisons, médecin des épidémies de l'arrondissement; en 1816, il fut nommé membre du jury médical du département en remplacement de Plaichard-Choltière, et le 5 avril 1825 membre correspondant de l'Académie de médecine. Il avait épousé à Mayenne, le 14 septembre 1818, Eulalie Lottin, née à Mayenne, le 8 juin 1792, de Etienne-François-Victor Lottin, négociant, et de Renée-Françoise Guyard. De ce mariage sont issus : 1° Hippolyte-François Le Mercier, né à Mayenne le 9 novembre 1820; 2° Théophile L., né à Mayenne le 21 juin 1822, mort à Mayenne le 3 juillet 1822. — Le docteur Lemercier mourut à Mayenne le 25 septembre 1844.

Lemercier a publié : *Observation d'un vomissement spasmodique guéri par la bière* (*Gazette de santé* ou *Recueil général et périodique de tout ce que l'art offre de plus avantageux en théorie et en pratique*, etc., 11 février 1815). — *Observ. d'une fracture de la jambe suivie de difformité pour laquelle on a été obligé de rompre le cal déjà formé* (*Ibid.*, 1er avril 1815). — *Observ. de fièvre pernicieuse intermittente cardialgique* (*Ibid.*, 10 avril 1815). — *Observ. de croup spasmodique* (*Ibid.*, 21 mars 1814). — *Observ. d'une affection hystérique comateuse revenant périodiquement*, etc. (*Ibid.*, 1er février 1817). —

apprit que le Congrès scientifique de France, qui devait tenir sa 7e session au Mans en septembre 1839, avait porté sur son programme la statistique du département de la Sarthe. Cette clause ne fut pas remplie. Mais lorsque le Congrès se réunit le 12 septembre, sous la présidence de MM. Lair et de Caumont, Lemercier apporta à la section de médecine la statistique de la Mayenne, et en donna lecture le 20. Il prit également part aux discussions inscrites à l'ordre du jour de la section, sous la présidence d'Étoc-Demazy, en particulier sur le parallèle de la taille et de la lithotritie ; et le secrétaire, Lepelletier de la Sarthe, médecin des hôpitaux de Paris, que l'état de sa santé, ruinée par le travail des concours, avait ramené au Mans, intervint plus d'une fois dans ces débats avec toute la faconde de son talent oratoire. Membre, avec Lepage d'Orléans, et Bourjot de Paris, de la Commission chargée de nommer les lauréats de la section de médecine, Lemercier ne

Observ. d'une plaie du sourcil droit suivie de la perte de l'œil de ce côté et d'amblyopie de celui du côté gauche (*Ibid.*, 11 février 1817). — *Analyse des nouveaux éléments de physiologie, de Richerand* (*Ibid.*, 21 août-1er septembre 1817). — *Observ. d'une névralgie du nerf facial* (*Ibid.*, 1er janvier 1818). — *Observ. d'une névralgie sous-orbitaire qui a résisté à tous les moyens employés pour la guérir* (*Ibid.*, 11 et 21 janvier 1818. — *Rapport au préfet de la Mayenne au nom du Jury médical du dép. de la Mayenne sur les pharmacies et l'exercice illicite de la médecine dans la Mayenne* (*Ibid.*, 25 avril 1827). — Rapport analogue au nom du jury médical, publié dans la *Gazette de santé* de 1823.

Lemercier a également publié dans le *Recueil général de médecine* de Sédillot (*Journal général de médecine, de chirurgie et de pharmacie*) de 1816, t. LVIII, *Observation d'une épilepsie sympathique produite par la métastase d'un bubon vénérien* ; — et *Observ. d'une plaie du sourcil droit*, etc (La même que celle publiée dans la *Gazette de santé*). — Il a communiqué le 23 janvier 1817 à la Société de la Faculté de médecine de Paris des observations sur une épidémie très meurtrière de catarrhe bilieux (*Bull. de la Fac. de méd. de Paris et de la Société établie dans son sein*, t. V (1816-1817), Paris 1818).

D'après M. l'abbé Angot (*Dictionnaire de la Mayenne*), Lemercier a aussi collaboré au *Journal de Mayenne* et à l'*Echo* (*Considérations de philosophie médicale sur la rage*).

Les autres correspondants de l'Académie de médecine nommés dans la Mayenne en même temps que Lemercier furent : Bucquet, de Laval, nommé le 5 avril 1825, Hubert, de Laval, et Binet, de Château-Gontier, nommés le 5 juillet 1825, ces deux derniers dans la section de chirurgie.

put être rangé parmi les médaillés ; mais les congressistes lui votèrent, le 21 septembre, avant de se séparer, tous leurs éloges pour l'ensemble de ses travaux [1].

De ses ouvrages, la *Statistique*, qui fut publiée en partie dans les comptes rendus du Congrès, puis dans l'*Annuaire de la Mayenne* de 1841, enfin en un volume spécial, la *Statistique* était le plus original, et le seul édité jusque là sur l'hygiène mayennaise. Bucquet, de Laval, avait bien écrit en 1808 sa *Topographie médicale de la ville de Laval et de son territoire*, d'ailleurs beaucoup plus complète en son genre que le travail de Lemercier, mais son manuscrit, oublié, n'a été mis au jour qu'en 1893 par les soins de M. Daniel [2].

Lemercier nous apparaît dans ces lignes comme le type de ces vieux médecins d'autrefois, lettrés, férus d'Horace, ayant gardé de leurs études, de leur jeunesse passionnée pour l'antiquité et aussi pour Jean-Jacques et Delille, une culture classique que ne connaissent plus nos modernes docteurs de laboratoire ; on retrouve dans ses pages des souvenirs d'églogues, un vif sentiment de la nature et le goût de la botanique, cette science amie des médecins, des instituteurs et des curés de campagne. Il faut entendre notre écrivain énumérer les richesses florales de nos champs, sans classement d'ailleurs, et dans un pêle-mêle à faire frémir nos botanistes actuels, hommes d'exactitude et d'indications méticuleuses :

« Le circuit des bois, forêts et taillis, présente la mytrille utile par ses baies ou morets, du muguet, du serpolet, du thym, la sanicle, le ciste, le houx fragon, l'oxalide, l'œillet, la reine des bois, l'hypine, le genièvre, le fraisier et ses fruits exquis et parfumés, des hépatiques, de belles touffes de bryes percées de polytric et

1. Congrès scientifique de France, 7e session, au Mans. *Comptes rendus*.
2. L. Daniel, dans *Bulletin de la Société d'études scient. d'Angers*, 1893.

dominées d'étamines filiformes qui se marient ensemble et forment les beaux gazons d'Olympe, de magnifiques pelouses diaprées, de superbes verdures qui donnent à ces parties solitaires un air de jeunesse et de fraîcheur qui charment la vue, parent de leur verte émeraude la campagne dépouillée d'ornemens, veuve de ses attraits, et célèbrent leurs noces secrètes et les charmans mystères des urnes et des amphores renfermant leur postérité. Ces hypnes de procréation ignorée enveloppent d'un manteau protecteur, avec le lierre éclatant de vigueur, plus ami que parasite de la tige qu'il serre de ses mains, les pieds d'arbres vieux et décrépits à tête chenue, à branches desséchées, à cime morte ».

. . . .

« Dans les larges étangs, au sein des eaux tranquilles, sur le cours des rivières, aux bords des ruisseaux, on aperçoit les longues tiges des joncacées, les pompons dorés de plusieurs typhas, brisés ou pliés par les ouragans, mollement inclinés par le doux souffle des zéphyrs, ou courbés avec grâce au gré d'Éole au milieu de leur humide demeure, se penchant nonchalamment dans la direction de l'onde agitée [1] ».

Nous voici, à coup sûr, pourvus d'un guide éloquent et disert, et nous le suivrons sans peine dans ses études d'hygiène locale, tout en interrogeant, à l'occasion, ses émules mayennais. Quel était donc l'état de l'hygiène dans la Mayenne sous le roi Louis-Philippe, au temps où florissaient la méthode Broussais et la méthode Raspail ?

A cette question, l'auteur répond par des gémissements ; il nous montre les villes mal percées, sales, les immondices entassés aux portes des faubourgs ; les cimetières maintenus en plein centre ; les casernes, les hôpitaux, les prisons, foyers permanents de contagion, installés dans de vieilles bâtisses mal appropriées à cette

1. Lemercier, *loc. cit.*, pp. 10-15.

destination nouvelle ; les maternités seulement projetées ; les salles d'asiles trop peu nombreuses ; les écoles insalubres.

Aussi les épidémies font rage : scarlatine, et « fièvre catarrhale avec affection des membranes muqueuses » (probablement la grippe) dont Chevallier observa tant de modalités dans l'hiver de 1805-1806 [1] ; rougeole, variole même, car, malheureusement, la vaccination est peu répandue et Lemercier observe que : « la vaccine semble restreinte à la classe éclairée ; les enfans du peuple et des campagnes sont rarement vaccinés. L'administration n'accorde aucuns fonds pour propager ou encourager cette heureuse découverte qui, loin de se répandre de plus en plus, paraît diminuer de jour en jour [2] ».

Et quand la fièvre typhoïde, endémique toujours, et ataxoadynamique pernicieuse dans sa forme habituelle, prend des allures épidémiques, les autorités montrent la même inertie, les populations la même incurie : en 1849, la typhoïde ravageant la commune de Juvigné, le docteur Vilfeu [3], de Laval, aura toutes les peines du monde à faire enlever par la municipalité des amas de fumiers énormes et infects, et il faudra presque employer la force contre les habitants, qui crient à la ruine et préfèrent le danger à la perte de vingt sous d'engrais [4]. Qu'était-ce donc à l'époque où les secours médicaux manquaient presque totalement dans les campagnes, où l'épidémie se propageait pour ainsi dire sans autres obstacles que la quarantaine ? Alors, écrit le docteur Mahier, « on arborait au clocher du village infesté un drapeau noir,

1. P.-J. Chevallier, *Essai sur une épidémie observée dans la ville et le canton de Château-Gontier pendant l'hiver de 1805 à 1806.* Thèse de la Faculté de médecine de Strasbourg, 8 septembre 1806.

2. Lemercier, *loc, cit.*, p. 62.

3. Vilfeu (M.-Victor), né à Laval le 23 mars 1811, élève de 1re classe de l'Ecole pratique de la Faculté de médecine de Paris, soutint le 27 avril 1835 devant la Faculté de Paris une thèse intitulée : *Dissertation sur la prédominance nerveuse, ses effets et son traitement hygiénique ou curatif.* Paris, 1835, 32 pp. in-4°.

4. *Mémoires de l'Académie de médecine,* Paris, 1850, t. XV, pp. 22-23.

lugubre avertissement pour le voyageur égaré dans ces parages. Ces choses ne sont pas aussi loin de nous qu'on pourrait se l'imaginer ; elles avaient lieu, il y a à peine un demi-siècle, sur les communes d'Ampoigné, de Pommerieux, de Fontaine-Couverte, de la Rouaudière, de Brains-sur-les-Marches, etc., où il existait de grands étangs marécageux, des bois et des haies formidables qui empêchaient toute aération [1] ».

Ces étangs, assez répandus dans le département, sont des foyers de paludisme : l'étang de la Tannerie, près de Cossé-le-Vivien, donne, chaque fois qu'on le vide, des épidémies de fièvres typhoïdes ou palustres ; celle de 1865, qui fut observée par de Montozon, fut particulièrement sérieuse [2].

Pendant les saisons froides, l'automne surtout, la plus meurtrière, Lemercier note la fréquence du rhumatisme articulaire aigu, des affections broncho-pleuro-pulmonaires et des angines [3].

1. Mahier, *Rech. hydrologiques sur l'arrond. de Ch.-Gontier*, p. 56.

2. Joseph-Jean Arnaud de Montozon, né à Auterive (Haute-Garonne), d'abord chirurgien aide-major au 31e de ligne, soutint le 28 août 1832, devant la Faculté de médecine de Paris, sa thèse de doctorat : *Considérations générales sur l'hystérie*, Paris 1832, 27 pp. in-4°. Son mariage avec Mlle Bouchet le fixa à Château-Gontier. Il fut médecin des épidémies, prit la plus grande part à la fondation de la Société médicale de Château-Gontier en 1833, et en devint président. Il est mort en 1873.

3. C'est au cours d'une épidémie d'angine diphtérique qui sévit en 1862-1863 que Trideau d'Andouillé se signala par son zèle. Le fléau éclata à Luitré, puis dans les communes de Juvigné et de Saint-Pierre-des-Landes, tua d'abord deux cents personnes, et jeta tant de terreur que « la population entière de Saint-Pierre-des-Landes se rendit processionnellement et pour la première fois de mémoire d'homme en pèlerinage à la chapelle de Charnay près d'Ernée ». Du canton de Chailland la diphtérie se propagea à celui d'Andouillé, atteignit plus de trois cents malades, et l'on vit rouler par monts et par vaux, à toute heure, le cabriolet de Trideau qui n'y pouvait suffire. C'est dans ces circonstances que se révèle l'admirable routine de dévouement du médecin de campagne qu'a glorifié Balzac ; il est celui qui fait beaucoup de bien qu'on ignore, et n'en est guère récompensé ; qui court les routes, sous la bise, dans les nuits d'hiver, à l'appel d'une souffrance, témoin obscur, et souvent frappé, dans le duel tragique et quotidien de la vie et de la mort.

Trideau (Henri-Pierre), né à Saint-Germain-le-Guillaume le 1er mars 1818, avait été reçu officier de santé à Paris le 16 septembre 1841. C'était, malgré la modestie de son titre et de ses allures, un fort savant homme,

Enfin, sous ce climat humide et assez froid, la scrofule, la phtisie, le rhumatisme chronique, sont endémiques ; le

grand liseur à ses moments perdus (et il n'en avait guère) et qui connaissait fort bien les auteurs médicaux anciens et modernes, Hippocrate et Celse comme Cabanis et Trousseau. Observateur sagace, il remarqua combien le traitement alors usité dans la diphtérie, la méthode des cautérisations, était douloureux et inefficace, et il y substitua la médication par les balsamiques. La diphtérie, dit-il, est une affection générale, elle ne peut être guérie que par une médication générale. La diphtérie est une affection catarrhale des muqueuses, caractérisée par une sécrétion pseudo-membraneuse, et guérissable par les anti-catarrhaux ou balsamiques, qui tarissent cette sécrétion. En partant de ces principes, il administra le copahu, le cubèbe et le styrax ; le copahu amena chez quelques malades une éruption scarlatiniforme, et Trideau supposa que cette drogue agissait par voie substitutive, par « antagonisme entre l'énanthème morbide et l'exanthème médicamenteux ». Quoi qu'il en soit de ces théories, Trideau obtint d'excellents résultats, les fit confirmer par ses confrères du département, adressa à l'Académie des Sciences et à l'Académie de médecine des notes qui demeurèrent sans réponse ; le 21 octobre 1866, il demandait au Ministère, sans plus de succès, d'être délégué officiellement pour traiter une épidémie de diphtérie par son procédé. Une justice tardive lui fut enfin rendue lorsque Trousseau, Bergeron, Archambault, Labric et Constantin Paul exposèrent à leur tour à la Société médicale des hôpitaux de Paris et à la Société de Thérapeutique ou dans la presse médicale les bons effets de la méthode de Trideau ; elle fit le sujet de la thèse de Moreau (*Du traitement médical de la diphtérie, et en particulier de son traitement par le cubèbe*, thèse de Paris, 3 juin 1870), et fut recommandée par Trousseau et Pidoux dans leur *Traité de thérapeutique* (édition de 1869). Elle est un peu oubliée aujourd'hui, depuis la sérothérapie. — Trideau présenta au Conseil général de la Mayenne (session d'août 1873), un mémoire sur la question ; l'impression en fut décidée par vote du Conseil, qui attribua à l'auteur une médaille d'or. Trideau est mort le 18 mars 1882. Il a laissé : *Du copahu et du styrax comme spécifiques du croup et de l'angine couenneuse* (Mém. à l'Acad. des sciences, 9 février 1863). — *Médication rationnelle de l'angine couenneuse et du croup d'emblée par le baume de copahu et le poivre cubebe* (Mém. à l'Acad. de médecine, 10 octobre 1865). — *Nouveau traitement de l'angine couenneuse, du croup et des autres localisations de la diphtérie par le baume de copahu et le poivre cubebe, médication anticatarrhale substitutive générale*, Paris, 1866, 32 pp. in-8°. — *Traitement de l'angine couenneuse (diphtérie du pharynx) par les balsamiques, mémoire présenté au Conseil général de la Mayenne*, Paris, 1874, 150 pp. in-8°.

Les premières expériences de Trideau furent confirmées à Laval par le docteur Louis-Jean Garreau, chirurgien en chef de l'hôpital. Né à Changé-lès-Laval, le 16 septembre 1827, Garreau fit ses études médicales à Paris où il fut élève de Briquet, Lenoir, Richard, Beau, Gibert, etc. Il fut reçu interne des hôpitaux, le premier de sa promotion, le 20 décembre 1852 et passa sa thèse de doctorat le 18 décembre 1856 (*Des hydatides du poumon*). Etabli à Laval, il contribua à la fondation de l'éphémère *Journal médical de la Mayenne* dont le premier numéro parut à Laval le 5 avril 1873. Il y publia : *Nouveau moyen à appliquer dans certains cas d'hydrocéphalie* (5 avril 1873) ; *Atrésie vaginale, fistule vésico-*

rachitisme, les tumeurs blanches, estropient les enfants à foison. Et la propreté étant le moindre souci de la population, la gale et les diverses dermatoses sont fort répandues.

A tout cela s'ajoutent les maladies professionnelles : l'industrie générale du département étant le tissage, les ouvriers s'étiolent dans ces caves malsaines, obscures, où toute la journée retentit le tic-tac des métiers. Tisserands, cardeurs et poupeliers meurent phtisiques ; les carriers périssent de coups de froid, et d'alcoolisme ; les fondeurs et chaufourniers souffrent d'affections oculaires graves.

Les paysans sont misérables, un peu par leur faute, il est vrai : effroyablement routiniers, ils ne veulent point employer d'engrais, sauf un léger chaulage, et préfèrent laisser reposer les terres en jachère, pendant trois, quatre, cinq ans ; ils ignorent la culture fourragère et potagère en grand. Leur hygiène est déplorable, dit le docteur Tertrais [1], qui signale l'insalubrité de leur logis, pièce unique et non dallée, mal éclairée, mal aérée, empestée par les émanations des étables, du fumier entassé devant la porte, et dont le purin va colorer l'eau de la mare ou du puits ; ils sont sales, mal habillés, mal couverts en cas de pluie par leur peau de bique, et ces bains forcés sont les seuls qu'ils prennent de leur existence ; ils se nourrissent mal de vieux pain, de vieux lard, de lourdes rillettes et surtout d'énormes écuellées de soupe ; ils ne mangent pas assez de viande

vaginale (1er juillet 1873). Miné par la phtisie, il passa en Algérie l'hiver de 1875 et y écrivit *Journal humoristique d'un médecin phtisique*, Paris, 1876, in-12. Chevalier de la Légion d'honneur, il mourut à Changé, le 5 août 1883 (Voy. le *Dictionnaire de la Mayenne*, de M. l'abbé Angot).

1. *Recherches et observations sur les conditions hygiéniques de l'arrond. de Château-Gontier (Mayenne (Ann. d'hygiene publ. et de méd. légale*, 1851, t. XLVI, pp. 72-86). — Tertrais était médecin à Château-Gontier.

Voyez aussi sur la situation de l'agriculture et des paysans dans le Maine à la fin du règne de Louis-Philippe, *Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, t. I, 1853, p. 133 ; — et Paul Delaunay, *Tanquerel des Planches*, dans *La France médicale* du 25 octobre 1903.

pour l'énorme travail qu'ils fournissent, et dont ils exagèrent la fatigue par l'incommodité de leurs instruments aratoires ; ils ne boivent que de mauvais cidre, aigre, étendu d'eau trop souvent croupie ; ils s'en dédommagent, il est vrai, le dimanche au cabaret ; et les privations, le surmenage et les excès les vieillissent et les tuent prématurément.

A toutes ces causes de mortalité, à ces affections diverses, qui peut-on, que peut-on opposer ? Nous avons vu déjà les défectuosités du service de vaccine et des établissements d'assistance. Lemercier signale aussi la mauvaise organisation de certains hôpitaux encore desservis par des médecins par quartier : ces docteurs par trimestre n'ont ni le temps ni le goût de s'intéresser à leur besogne. Dans les trois quarts des cas de chirurgie d'urgence, la mort survient faute d'un chirurgien opérateur ; il n'y a point de spécialistes. Aussi les guérisseurs de bas étage, rebouteurs, jugeurs d'eau, guérisseurs de cancer par prières, caustiques et formules cabalistiques, ont beau jeu, surtout dans un milieu où l'on croit encore aux feux follets, aux « ensorceleurs, aux donneurs de rats, aux joueurs de tours, aux noueurs d'aiguillettes, au sabbat ». Les charlatans en habits dorés, vendeurs de pommades analgésiques, de vermifuges et d'eau de Cologne, font fortune dans les foires et marchés, et les oculistes ambulants, munis des certificats trompeurs d'une réclame tapageuse, éborgnent à qui mieux mieux leurs clients d'occasion [1].

Sur plusieurs points, les plaintes du docteur Lemercier seraient encore de saison. Mais la partie de son livre qui traite de l'hygiène spéciale des villes, Laval, Mayenne et Château-Gontier, est heureusement plus démodée, et la saleté pittoresque de ces localités n'est à peu près, maintenant, qu'un souvenir rétrospectif. Aussi vou-

1. Lemercier, *Rapport au nom du Jury médical sur les pharmacies et l'exercice illicite de la médecine dans la Mayenne* (1826), dans *Gazette de santé* du 25 avril 1827.

drions-nous relever en passant quelques croquis du Mayenne de 1830.

C'était encore, à cette époque, le vieux Mayenne, traversé d'un bout à l'autre par une longue artère tortueuse, évasée en places dans le haut de ville, puis resserrée entre deux files de maisons noires, et dévalant les pentes rapides de la Grand'Rue jusqu'aux arches bossues du vieux pont. Là les masures des grands moulins s'entassent dans la vase, au pied du roc abrupt du château, dont la tour pointue domine, dépasse le clocher branlant de Notre-Dame ; là-bas, sur l'autre rive, le pont va heurter les murs séculaires de l'hôpital du Saint-Esprit, où les malades s'entassent dans des salles basses, sombres, sans air, transis par les buées malsaines de la rivière [1]. Au-delà, la rue, grimpant le raidillon de la Galère, monte au faubourg Saint-Martin. Dans ce long boyau débouchent des ruelles plus noires encore, et plus fétides, où s'entassent, dans les bas quartiers, des lavandiers, des tisserands étiolés dans leurs bouges à métiers. Cependant une nouvelle traverse, prolongée par un pont neuf, a déjà fait, en arrière de ces masures, une trouée d'air et de lumière, et sera l'axe de la ville nouvelle.

L'asile d'aliénés, la prison, sont mal installés, et la Monarchie de Juillet a campé une compagnie d'infanterie au milieu du vieux cimetière, dans la chapelle désaffectée de l'ancien collège ; elle est malsaine, cette caserne devant laquelle la sentinelle promène mélancoliquement son gigantesque shako et ses lourdes buffleteries, et Lemercier blâme sa situation, et « sa position porte à porte d'un grand nombre d'ouvriers tisserands qui se mêlent à chaque instant aux militaires groupés à l'entrée du quartier qui est placée dans une espèce de carrefour sans enclos n'ayant qu'une seule porte qui donne sur le bord de deux rues très passantes et populeuses, ce qui fait qu'il est difficile et presque impossible de maintenir

1. Les malades ne furent transférés au nouvel hôpital qu'en 1849. Lemercier écrit en 1839.

la discipline parmi les jeunes soldats en contact immédiat à chaque moment avec les passans et les voisins ; d'ailleurs ce bâtiment, composé de deux pièces, l'une au premier éclairée seulement par des abat-jour pratiqués dans la toiture, et l'autre au rez-de-chaussée, humide. Les militaires y sont souvent atteints de maux de gencives et stomacaces ; ces deux chambres sont petites et peuvent à peine contenir trente-sept couchettes qui se touchent presque toutes et dont chacune est de bien trop petite pour coucher deux hommes. De plus, le manque d'eau et de pièces séparées pour les sous-officiers chargés nuit et jour de la surveillance et de maintenir l'ordre font que cette vieille chapelle ne convient point pour la garnison [1] ».

Sur Laval, sur Château-Gontier, Lemercier est bref ; mais l'hygiène lavalloise a eu son historien en la personne de Bucquet, et toute une lignée d'hygiénistes ont étudié la situation sanitaire castrogontérienne.

Nous avons déjà cité, au passage, Chevallier et Tertrais. Mais Château-Gontier possède une source minérale que Lemercier souhaitait de voir utiliser « dans le traitement des fièvres intermittentes avec ou sans engorgement de la rate ou du foie, dans les leucorrhées, les anémies en général et toutes les affections où il est convenable d'user de toniques et d'avoir recours aux préparations ferrugineuses ».

Cette fontaine ferrugineuse, dite de Pougues-Rouillée, et qui sourd au lieu dit Versailles, près Château-Gontier, tient une grande place dans la littérature médicale castrogontérienne. Ses eaux avaient été analysées dès 1670-1671 par Duclos, membre de l'Académie des Sciences, qui nous apprend que « l'eau de la Fontaine estimée minérale de Château-Gontier étoit limpide et sans saveur manifeste ; elle a laissé si peu de résidence, étant évaporée, que cela ne pouvoit faire que 1/1000 du

1. Lemercier, *loc. cit.*, pp. 56-57.

poids de l'eau. C'étoit une terre grise fort salée, dont le sel se rapportoit au double sel de l'eau marine [1] ».

Au début du XIX[e] siècle, Touchaleaume, pharmacien à Château-Gontier, en fit une nouvelle analyse qu'il communiqua en 1825 avec Bécœur à l'Académie de médecine. En 1847, un médecin de Paris très versé dans les questions d'hygiène et de médecine légale, le docteur Bayard [2], consacra à l'eau de Pougues-Rouillée un

1. *Observations sur les eaux minérales de plusieurs provinces de France, faites en l'Académie Roiale des Sciences en l'année 1670 et 1671* (*Mém. de l'Acad. Roiale des Sciences*, t. IV, Paris 1731).

2. Henri-Louis Bayard, né à Paris, étudia la médecine légale sous Ollivier d'Angers, dont il devint le collègue et le successeur comme médecin légiste. Il fut reçu docteur à Paris le 25 août 1836, avec une thèse intitulée : *Essai médico-légal sur l'utéromanie (nymphomanie)*, faite sous l'inspiration d'Esquirol. Il fut inspecteur-adjoint de la vérification des décès de la ville de Paris, médecin du bureau de bienfaisance du IV[e] arrondissement, médecin expert près les tribunaux, professeur particulier de médecine légale, membre de la Société de médecine légale du Grand-Duché de Bade, des Sociétés de médecine de Marseille, de Stockholm. Un bel avenir lui était ouvert dans la carrière médico-légale, lorsque la Révolution de 1848 bouleversa tous ses projets; malgré toutes les instances de ses maîtres il quitta Paris, et vint s'établir à Château-Gontier en 1849; il y éleva l'établissement thermal, fut en outre médecin de l'hôpital Saint-Joseph et du dispensaire. Une mort subite le foudroya dans sa quarantième année, le 12 octobre 1852, dans sa maison de campagne, à Cossé près Château-Gontier; il laissait une veuve, fille du docteur Espiaud, et plusieurs enfants (Voy. sur Bayard, *Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres* par C. Lachaise dit Sachaile de la Barre, Paris 1845, et *Notice nécrologique* dans *Ann. d'hygiène publ. et de méd. lég.*, t. XLIX, 1853).

Membre du comité de rédaction des *Annales d'hygiène et de médecine légale*, Bayard y a écrit un nombre considérable d'articles, soit seul, soit en collaboration avec son maître Ollivier d'Angers, le chimiste J.-B. Chevallier, de l'Académie de médecine, Tardieu, ses co-experts. Nous citerons :

Mémoire sur la police des cimetières (*Ann.*, t. XVIII, 1836, et 1 vol. in-8°). — *Recherches sur l'utéromanie et la nymphomanie* (*Ann.* t. XVII-XVIII). — *Examen microscopique du sperme desséché sur le linge ou sur les tissus de nature et de coloration diverses* (*Ann.*, t. XXII, et Paris 1839, in-8°. Médaille d'or décernée en 1839 par la Société des *Ann. d'hyg. et de méd. légale*). — *Un cas mortel d'intoxication par le sulfate de potasse* (*Ann.*, t. XXVII), *par le bioxalate de potasse* (*Ann.*, t. XXVII). — *De la nécessité des études pratiques en médecine légale. Réflexions sur les procès criminels de Peytel et de Mme Lafarge* (*Ann.*, t. XXV, et Paris, 1840, 30 pp. in-12). — *Mémoire sur la topographie médicale du IV[e] arrondissement de Paris, recherches historiques et statistiques sur les conditions hygiéniques qui composent cet arrondissement* (*Ann.*, t. XXVIII, 1842, et Paris, 1842, in-8°, 3 cartes). — *Examen des taches qui peuvent être l'objet de recherches médico-*

mémoire qui fut revu par J.-B. Chevallier, professeur à l'École de pharmacie, et signalant la présence dans cette fontaine, non seulement du fer, mais encore d'une quantité infinitésimale d'arsenic. En 1849, Bayard, chassé de Paris par la révolution, vint se fixer à Château-Gontier, se rendit acquéreur de Pougues, déblaya les griffons, et les sources de la Voûte-neuve et de la Vieille-voûte furent enfin convenablement captées. Il avait demandé au Ministère du Commerce et de l'Agriculture, dont dépendaient alors les établissements hydrominéraux, qu'une analyse de ces eaux fût faite officiellement au laboratoire de l'Académie de médecine. Une lettre ministérielle, en date du 16 novembre 1859, en saisit la Commission des eaux minérales, au nom de laquelle Ossian Henry fit un rapport favorable à l'Académie, le 9 juillet 1850 [1]. Après ces formalités, l'établissement thermal de Château-Gontier ouvrit ses portes au public.

Bayard publia à ce propos une *Notice sur les eaux minérales naturelles ferrugineuses et sur l'établissement thermal et d'hydrothérapie de Château-Gontier*,

légales (*Ann.*, t. XXIX). — *Sur le service médical du bureau de bienfaisance du IVe arrond. de Paris* (*Ann.*, t. XXX). — *Recherches médico-légales sur le diagnostic différenciel des ecchymoses par cause interne et par cause externe* (*Ann.*, t. XXX, 1843). Mémoire couronné en août 1840 par la Société de médecine légale du Grand-Duché de Bade, et traduit en allemand dans *Annalen der Staats- Arzneikunde*, Friburg en Brisgau, 1841, p. 489). — *Mémoire sur la topographie médicale des Xe, XIe et XIIe arrondissements de Paris* (*Ann.*, t. XXXII, et Paris, 1843, 5 cartes). — *Notice biographique sur Ollivier d'Angers* (*Ann.*, t. XXXIV). — *Mort violente sans lésion extérieure* (*Ann.*, t. XXXV). — *Sur l'avortement provoqué* (*Ann.*, t. XXXVI). — *Sur les maladies simulées* (*Ann.*, t. XXXVIII). — *Appréciation médico-légale de l'action de l'éther et du chloroforme* (*Ann.*, t. XLII, et Paris, 1849, in-8°). — *Considérations médico-légales sur l'influence des impressions physiques et morales pendant la grossesse* (*Ann.*, t. XLVI, 1851). — *Rapport sur une double asphyxie par la carbonisation de poutres* (avec A. Tardieu, *Ann.*, t. XXXIV, 1845).

Bayard a écrit en outre : *La Nymphomanie peut-elle être une cause d'interdiction, ou les faits qui tendraient à l'établir sont-ils non pertinents ? Examen médico-légal de cette question*. Paris, 1836, in-8°. — *Manuel pratique de médecine légale*, 1 vol. in-8°, Paris 1843.

Un travail sur *les Urines* au point de vue hygiénique et agricole lui valut une médaille d'argent de la Société d'Encouragement.

1. *Bull. de l'Acad. nationale de médecine*, t. XV, 1849-1850, p. 944.

département de la Mayenne, comprenant leur description, le rapport de l'Académie de médecine de Paris, un certain nombre d'observations médicales, de recherches historiques et statistiques sur l'arrondissement de Château-Gontier. Château-Gontier, 1852, avec 3 planches.

Cet opuscule donne quelques renseignements sur les conditions géographiques et hygiéniques de Château-Gontier, et surtout sur l'emploi des eaux de Pougues dans le lymphatisme, le rachitisme, la chlorose, le diabète, et diverses affections nerveuses. A la mort de Bayard, le docteur Mahier [1] prit la direction de l'établissement et consacra aux eaux de Château-Gontier deux notices : *De l'emploi médical des eaux minérales de Château-Gontier*, Paris et Château-Gontier, 1855, 144 pp. in-12, et *Du traitement des névroses par l'hydrothérapie et les eaux minérales ferrugineuses de Château-Gontier (Mayenne)*, Château-Gontier, 1869, ce dernier mémoire contenant une demi-douzaine d'obser-

1. Pierre-Emile Mahier, né à Château-Gontier, fils d'un pharmacien, d'abord élève à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, soutint à Paris le 13 août 1850, sa thèse de doctorat : *De l'emphysème pulmonaire*, 28 pp. in-8°. Il fut médecin des hospices de Château-Gontier, membre de la Société d'hydrologie médicale et de la Société de médecine légale de Paris, de la Société de médecine d'Angers, du Conseil d'hygiène de Château-Gontier, lauréat de l'Académie de médecine (médaille d'argent). Il a laissé, outre ses études d'hydrologie locale, des travaux sur l'hygiène et la médecine légale : *Mémoire sur les ouvriers qui travaillent les coquilles de nacre de perle* (*Ann. d'hyg. publ. et de méd. légale*, t. XLVIII, 1852, pp. 251-251) en collaboration avec le professeur Chevallier de Paris, à propos d'un cas médico-légal ; ce mémoire signale et différencie de la phtisie vraie la pseudo-phtisie des nacriers. — *Les questions médico-légales de Paul Zacchias, médecin romain, études bibliographiques*. Paris 1872, 95 pp. in-8°, bonne étude sur la vie et l'un des ouvrages du « père de la médecine légale ». — En 1864, Mahier présenta à l'Académie de médecine un très complet *Essai de topographie médicale. Arrondissement de Château-Gontier*, qui donna lieu à un élogieux rapport de Vernois au nom d'une Commission composée de Chatin, Guérard et Vernois (Séance du 12 juillet 1864). C'est un fragment de ce travail que Mahier publia en 1869 sous le titre : *Topographie médicale. Rech. hydrol. sur l'arrond. de Château-Gontier*. Ce chapitre fut auparavant revu et contrôlé par Robinet, présenté par lui à l'Académie de médecine, et un rapport en fut fait par Vernois (Séance du 17 septembre 1867). — *Du mode de translation des aliénés*, 1 broch. in-8°, Château-Gontier, 1873.

vations de diverses formes de chorée soumises au traitement hydrominéral. Enfin c'est au même auteur que l'on doit le volume intitulé : *Topographie médicale. Recherches hydrologiques sur l'arrondissement de Château-Gontier (Mayenne)*, Paris, 1869, 144 pp. in-8°, renfermant une « carte géologique et hydrotimétrique pour servir à l'étude de l'hygiène dans l'arrondissement de Château-Gontier ». Cet ouvrage contient une foule de renseignements intéressants sur l'hydrographie du pays, l'hydrotimétrie, la faune et la flore microscopiques, les rivières du bassin, sur la salubrité publique, l'épidémiologie, la distribution des eaux potables de la région, et complète les recherches antérieures sur les sources de Pougues-Rouillées. Il est fort regrettable que l'auteur n'ait publié que cette portion de son grand mémoire sur la statistique et la topographie médicales de l'arrondissement de Château-Gontier, qui dort dans les cartons de l'Académie de médecine : cette étude, intégralement éditée, eût été le digne pendant du travail que Bucquet avait composé, au début du siècle, sur la statistique médicale lavalloise.

Pour prétendre donner même une simple esquisse du milieu médical mayennais depuis cent ans, il y aurait encore beaucoup de choses à dire, beaucoup de noms à citer. Nous avons seulement voulu tracer quelques silhouettes de médecins du siècle passé. Contemporains des derniers grognards de l'épopée napoléonienne, ou bien des gardes nationaux de la Monarchie, des vieilles barbes de 1848 et des ratapoils de l'Empire, ils nous intéressent comme figurants de ce monde provincial qui a fini avec 1870, de la société autrefois si vivante des petites villes maintenant désertées ; ils ne font ici qu'un groupe disparate, formé au hasard de notre curiosité. Il y a dans le sentiment qu'ils nous inspirent quelque chose de ce que l'on éprouve à retrouver des portraits épars dans le salon propret, morne et froid d'une antique demeure de province : la pièce est silencieuse et dévote

comme une chapelle, et fleure le moisi ; au-dessus des statuettes pieuses de la cheminée et de la bergère à houlette qu'abrite le globe de la pendule, on voit pêle-mêle au mur, dans des cadres de bois noir, le médaillon d'un bourgeois à jabot du temps de Louis XVIII, un portrait miroitant de l'époque de Daguerre et les photographies jaunies de Messieurs à la mode de 1860. Et l'on s'oublie à contempler avec la curiosité du souvenir ces revenants d'un passé dont parlaient nos grand'mères, et les traits de ceux qui animèrent autrefois cette maison dont peu à peu la vie s'est retirée.

ERRATA & ADDITIONS

BARBEU DU BOURG

Chap. II. — *Page* 16. — Les trois opérateurs dont parle Barbeu dans sa *Lettre d'un médecin à une dame,* étaient : Lamartinière, premier chirurgien du Roi ; Andouillé, chirurgien major de la Charité ; Thomas, chirurgien gagnant maîtrise à Bicêtre, inventeur d'un lithotome. — Les allégations de Barbeu furent réfutées dans un libellé anonyme, dû à Andouillé, intitulé : *Lettre à M. F., Docteur en médecine, au sujet d'une opération de la faille, faite à l'Hôpital de la Charité le 22 juin 1754.*

Chap. II. — *Page* 23. — Le jour du vendredi saint de l'année 1760, Barbeu, accompagné de Mlle Biheron, assista à une séance de crucifiement chez les convulsionnaires. On en trouvera les détails dans un récit de M. du Doyer de Gastel, reproduit dans la correspondance de Grimm à la date du 1er mars 1760 (Voy. *Correspondance littéraire et philosophique de Grimm, Diderot,* etc., par M. Tourneux. Paris, 1878, t. IV, page 209 et suivantes).

Chap. IV. — *Page* 32, *ligne* 27. Lire : parmi les médecins les uns s'en tinrent aux anciennes médications ; d'autres en promurent d'inédites, et l'on racontait dans tous les salons comment le docteur Gatti...

Chap. IV. *Page* 32, *ligne* 37. Lire : mais elles n'avaient point par la suite échappé à la contagion. Cependant Gatti, enragé partisan de l'inoculation préventive, n'avait point perdu la foi dans cette pratique ; il s'en faisait quand même l'apôtre, comptant toujours, en cas d'insuccès, sur l'efficacité de sa thérapeutique chorégraphique.

Œuvres. — *Page* 79, *ligne* 21. Lire : *Projet d'un corps complet de médecine,* 16 p. in-12, s. l. n. d. — Conservé à la Bibliothèque nationale dans le tome XVI du *Recueil de pièces* coté T^{18} 120. — Barbeu y proposa la publication, par

voie de souscription, d'un traité de médecine complet, en sept cours, qui serait rédigé par une société de docteurs des Facultés de Paris, de province et de l'étranger, de chirurgiens et d'apothicaires, sous la direction d'un comité scientifique. — Ce projet n'eut pas de suite.

ALLARD

Le portrait que nous donnons d'Allard est celui que signale la note de la page 114, et qui fut dessiné par Moreau.

PLAICHARD-CHOLTIÈRE

Le 8 messidor an XI, Plaichard, en collaboration avec Bucquet, envoya à la Société de l'école de médecine de Paris, par l'intermédiaire du préfet de la Mayenne, une curieuse pièce anatomo-pathologique.

Page 137, *ligne* 21. — On lit dans le *Bull. hist. de la 22e division militaire,* en l'an VI (6 octobre 1798), in *Arch. hist. de la guerre, armée d'Angleterre.*

« Une battue dans la Mayenne a produit l'arrestation de plusieurs des assassins du trop malheureux ex-adjudant général Choltière. L'un d'eux, le fameux Mahue, dit Fleur d'Epine, trouvé porteur d'un fusil de chasse, a été tout de suite fusillé. Un autre, Lenoir, dit Pain Chaud, a été emprisonné à Laval. Ils avaient été signalés par Jean Péau, acquéreur de biens nationaux, chez lequel ils devaient venir chercher la somme d'argent à laquelle ils l'avaient imposé. » Et dans les rapports du général Vimeux (lettre d'octobre-décembre, *ibid.*) « Lenoir, dit Pain Chaud, a été condamné à mort par le conseil de guerre le 11 décembre » (Cité par Ch.-L. Chassin, *Les Pacifications de l'Ouest.* Paris, 1899, t. III, chap. 43, pp. 243-244).

BODARD

Page 153, *ligne* 19. — Lire : « il y a dans cette liste de Bodard bien des lésions à rayer du cadre de la scrofule, où l'on rangeait alors des dystrophies d'origine adénoïdienne ou hérédosyphilitique. »

Page 150, *ligne* 37. — « Lundi dernier, dit la *Gazette de santé* du 1er septembre 1809, le professeur Bodard a ouvert son cours de botanique médicale comparée dans la salle de l'Athénée des arts à l'Oratoire, à onze heures. Si un riche et vaste sujet, si une élocution facile, si un auditoire nom-

breux qu'embellissait encore cette portion du genre humain qui inspire à l'autre moitié l'amour du travail et de la gloire, si tous ces avantages réunis cautionnent des succès, nul cours n'aura plus de vogue que celui que nous annonçons. »

Page 157, *ligne* 12. — Bodard a encore publié :

Fait de pratique, goutte (obs. des résultats de l'Elixir de Villette. — *Gazette de santé,* 21 septembre 1809).

BUCQUET

Page 173, *ligne* 6. — D'après le tome Ier des *Mémoires de l'Académie de médecine,* Bucquet aurait été nommé correspondant de l'Académie le 5 avril 1825.

Page 177. — Signalons encore parmi les manuscrits inédits de Bucquet :

Observation sur une altération morbide d'un ovaire, comm. à la Soc. de l'Ecole de médecine le 6 thermidor an XII.

Rapport au préfet de la Mayenne sur la conscription de l'an XIV comme base de statistique médicale. Comm. à la Soc. de l'Ecole de médecine le 29 mai 1806.

MONDE MÉDICAL RÉVOLUTIONNAIRE

Page 214, *ligne* 35. — Au lieu de « le 1er juin 1792, » lire : en mai 1792. — La pétition de J.-G. Sauvé fut adressée par lui en mai 1792 au Directoire du département qui la renvoya au district d'Ernée avec demande d'avis ; sur l'avis du district, consigné dans le registre des délibérations du Directoire d'Ernée le 31 mai, le département statua le 4 juin (d'après M. Léon Sauvé).

MÉDECINS ET CHIRURGIENS (1789-AN XIV)

Page 241, *note* 1, *ligne* 10. — Lire : BB^1 204-211.

Page 245, *ligne* 40. — Lire : le 21 janvier 1799.

Page 246, *ligne* 33. — Lire : le 29 décembre 1826.

Page 247, *ligne* 26. — Lire : le 26 juillet 1808.

Page 255, *ligne* 7. — Lire : Emilie-Delphine, 15 février 1808.

Page 256, *ligne* 20. — Lire : Maire d'Ernée en 1796 à la place de Pierre Renault-Morlière.

Page 256, *ligne* 27. — Lire : ne rentra à la Templerie qu'en 1798.

Page 256, *ligne* 33. — F. R. Sauvé avait été nommé en 1816 Chevalier de l'ordre du Lys.

Page 260, *ligne* 35. — Jacques-Philippe Sauvé fut reçu maître ès arts de la Faculté d'Angers le 21 mars 1785; et docteur en médecine de la Faculté de Caen le 27 juin 1788 (Diplôme signé Deschamps, doyen, Desmaneux, Chobourg, Roussel, Briard, médecins).

Page 266, *ligne* 37. — A. J. B. F. G. Ponthault, inscrit à la Faculté de Reims, y soutint les thèses suivantes :

An felicius ac longius vivunt qui juniores connubium ineunt ? (21 août 1772).

An recens nato recens lac maternum ? (14 novembre 1772).

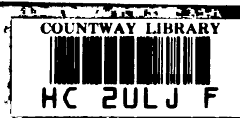
Thesis generalis : 16 nov. 1772.

(Catalogue de Raussin, mss. de la Bibl. munic. de Reims).

Page 270, *note* 1. — Lire : les médecins Bernard...... J.-B. Frebet-Labrière (1784, 1787), Constantin Gendry, Sr du Boisgiret (1722).

Page 270. — Cossé-le-Vivien. Parmi les chirurgiens de Cossé au XVIIIe siècle, citons André Bessin, qui fut de 1756 à 1771 procureur de la Confrérie du T. S. Sacrement de Cossé (d'après J. Croulbois).

TABLE DES MATIÈRES


COUNTWAY LIBRARY
HC 2ULJ F




J. HOLZER
BINDER
BOSTON, MASS.

